

PRÉAVIS NO. 32-2025

RAPPORT DE GESTION 2024



COMMUNE DE CUGY / VD

SOMMAIRE

1.	MUNICIPALITE ET CONSEIL COMMUNAL.....	4
2.	ADMINISTRATION	8
3.	FINANCES.....	12
4.	URBANISME, PLANIFICATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT REGIONAL.....	26
5.	BATIMENTS, DOMAINES ET FORETS.....	31
6.	POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	38
7.	ROUTES ET VOIRIE.....	40
8.	DECHETTERIE ET ORDURES MENAGERES	42
9.	SERVICES INDUSTRIELS.....	43
10.	ENERGIE ET DURABILITE.....	48
11.	FORMATION ET JEUNESSE.....	49
12.	VIE SOCIALE	55
13.	SECURITE PUBLIQUE.....	64
14.	CONCLUSION	69
15.	ANNEXES.....	70

**Rapport
de la Municipalité au Conseil communal
sur sa gestion durant l'année 2024**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes, dernière version du 1er juillet 2013 (art. 4 et 93c)
- du règlement du Conseil communal de Cugy du 1^{er} juillet 2016,

la Municipalité de Cugy a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion 2024.

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent rapport de gestion s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

1. MUNICIPALITE ET CONSEIL COMMUNAL

1.1. TRAVAUX ET SÉANCES DE L'EXÉCUTIF

La Municipalité s'est réunie en 2024 à 44 reprises les lundis à 17h30.

1.2. TRAVAUX ET SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Date de séance	Préavis	Décision
21.03.2024	Aucun préavis soumis	
02.05.2024	Préavis n°22-2024 : Demande d'autorisation de constituer un droit de superficie sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle RF n°283 de la Commune de Cugy et de céder ce droit de superficie à un tiers investisseur en vue de la construction d'une extension du Collège de la Combe	Accepté
	Préavis n°23-2024 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 1'520'000.- (un million cinq cent vingt mille francs) pour financer l'achat de la parcelle RF n° 67 de la Commune de Cugy	Accepté
	Préavis n°24-2024 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 920'000.- (neuf cent vingt mille francs) pour la mise aux normes de la paire d'arrêts de bus Cugy-Cavenette, la sécurisation du passage pour piétons existant, le développement de l'offre en stationnement vélos et la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la route de Lausanne	Accepté
20.06.2024	Préavis n°25-2024 : Rapport de gestion et états financiers 2023	Accepté
	Préavis n°26-2024 : Révision des statuts de l'Association de communes du SDIS du Haut-Talent	Accepté
26.09.2024	Préavis n°27-2024 : Arrêté d'imposition 2025-2026	Accepté
07.11.2024	Préavis n°28-2024 : Modification des statuts de l'Association Régionale d'Action Sociale Prilly Echallens (ARASPE)	Accepté
	Préavis n°29-2024 : Demande d'octroi d'un crédit d'ouvrage de CHF 66'000.- TTC (soixante-six mille francs) pour la mise aux normes des luminaires du terrain de football du Billard	Accepté
12.12.2024	Préavis n°30-2024 : Budget 2025	Accepté

1.3. COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ

Municipaux	Dicastères	Représentations communales (à fin 2024)	
		Délégué commission	CODIR (fonction)
Thierry Amy Syndic <i>Suppléants :</i> <i>Vice-syndic/que</i>	Administration Affaires générales Urbanisme et aménagement du territoire Développement régional et économique	ASICE AVCD SDIS	Lausanne Région tl SDNL ARGdV
Frédérique Roth Vice-Syndique <i>Suppléant-e-s :</i> <i>Ch. Rais el Mimouni</i> <i>O. Crottaz</i>	Formation et Jeunesse Transport et mobilité Routes	Lausanne Région CET ARGdV	ASICE
Olivier Crottaz Municipal <i>Suppléant-e-s :</i> <i>Ph. Flückiger</i> <i>Ch. Rais El Mimouni</i>	Affaires sociales et préscolaire – Cultes Energie et Développement durable	ASICE APROMAD RSRL LR-seniors ARASPE EFAJE	SAF ACOC
Philippe Flückiger Municipal <i>Suppléant :</i> <i>Th. Amy</i>	Finances Informatique Services Industriels	Lausanne Région SDIS AET	
Christian Durussel Municipal <i>Suppléant :</i> <i>Ph. Flückiger</i>	Domaines et espaces publics (dont places de jeux, prairies, cimetière, chemins piétons, places publiques) Voirie Assainissement Gestion des déchets	SOCOSEV Cridec Gedrel	AET ASET
Christine Rais El Mimouni Municipale <i>Suppléante :</i> <i>F. Roth</i>	Bâtiments communaux Police des constructions Forêts (dont cours d'eau)	SDNL Lignum La Forestière Boipac Triage	ACOG
Alberto Fernandez Municipal <i>Suppléant :</i> <i>O. Crottaz</i> <i>Ph. Flückiger</i>	Naturalisations Sécurité publique (dont PRU) Affaires culturelles et loisirs Sociétés locales	AET ASET USL ORPC Lausanne Région	SDIS

1.4. COMMISSIONS MUNICIPALES (ÉTAT AU 31.12.2024)

1.4.1. Commission municipale d'urbanisme (COMUR)

La COMUR est composée de :

Thierry AMY, Président	Christine RAIS EL MIMOUNI, Vice-présidente
Lorraine WASEM, Secrétaire	Samuel DEBOSENS, Conseiller communal
Déborah LOPEZ, Conseillère communale	Raymond BRON, Citoyen
THIBAUD-ZINGG, Conseillère technique	François VINCENT, Citoyen

La Commission a siégé à quatre reprises en 2024.

1.4.2. Commission municipale de l'énergie et du développement durable (CEeDD)

La CEeDD est composée de :

Olivier CROTTAZ, Président	Frédérique ROTH, Vice-présidente
Suzanne WOKUSH, Conseillère communale	Pascal GLINNE, Conseiller communal
François REY, Conseiller communal	Giuliano GRAZIAN, Citoyen

La Commission a siégé à quatre reprises en 2024.

1.4.3. Commission municipale de police et de sécurité (COPS)

La COPS est composée de :

Alberto FERNANDEZ, Président	Eric BRON, Conseiller communal
Norbert BUSSARD, Conseiller communal	Patrick GISCLON, Conseiller communal
Philippe VALLELIAN, Conseiller communal	Michel SEIVEL, Citoyen

La Commission n'a pas siégé en 2024.

1.4.4. Commission municipale de salubrité/conformité (ComSa)

La ComSa est composée de :

Christine RAIS EL MIMOUNI, Présidente	Frédéric DEILLON, technicien
---------------------------------------	------------------------------

La Commission a effectué vingt-deux visites en 2024 (cf point 6.6)

1.4.5. Commission municipale de naturalisation (ComNat)

Alberto FERNANDEZ, Président

Phillipe MUGGLI, Conseiller communal

Norbert BUSSARD, Conseiller communal

Mathieu Crottaz, Secrétaire

La Commission a siégé à cinq reprises en 2024.

1.5. ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

Le 8 septembre 2023, notre cher et estimé collègue municipal Gérald Chambon décédait. Après une pénible phase de deuil, la Municipalité avait fixé d'entente avec la Préfecture la date du 1^{er} tour des élections complémentaires au 4 février 2024 et celui du second tour au 25 février suivant. Au terme de celui-ci M. Alberto Fernandez a été élu par les électeurs et a pris ses fonctions de Municipal en date du 4 mars 2024.

M. Jean-Pierre Sterchi a annoncé sa démission au sein du Conseil municipal avec effet au 30 septembre 2024. L'élection complémentaire a été fixée le dimanche 24 novembre 2024. Les candidats avec jusqu'au lundi 14 octobre 2024 pour déposer leur candidature. À cette date, M. Olivier Crottaz étant seul candidat, il a été élu tacitement et a pris ses fonctions le 7 novembre 2024.



La Municipalité de Cugy en date du 18 novembre 2024

2. ADMINISTRATION

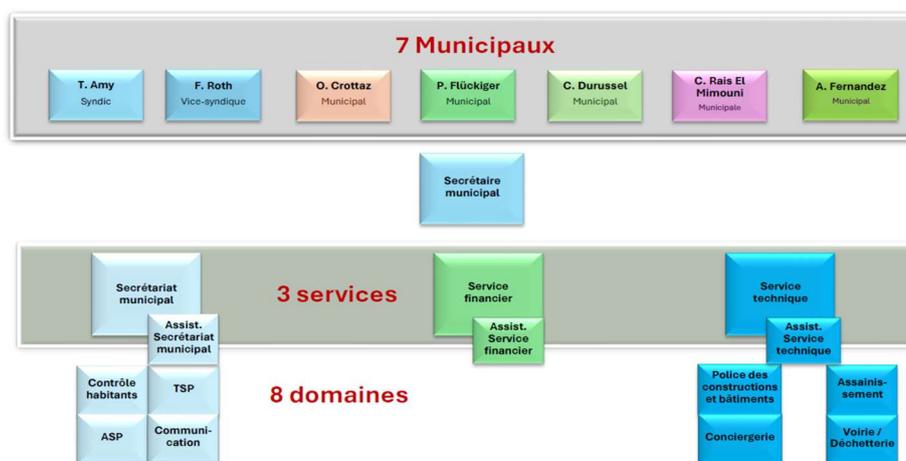
2.1. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DES RESSOURCES HUMAINES

Tout au long de l'année 2024, la Municipalité a poursuivi ses travaux de réorganisation de l'administration communale, tels qu'ils avaient été définis dans le cadre du projet « Cugy 2030 » lancé courant 2023 et conformément au nouvel organigramme établi dans ce contexte. Ce dernier se présentait ainsi au 31.12.2024 :



Commune de Cugy / VD

Organigramme



Etat déc. 2024

Cette organisation a été définie en tenant compte des meilleures pratiques de gouvernance au niveau cantonal et communal, en visant une harmonisation du fonctionnement de l'administration et de la Municipalité, en saisissant l'occasion d'une nouvelle équipe et dans une optique d'anticipation du développement de Cugy dans les années à venir. Elle prévoit ainsi une administration avec trois services clairement définis et renommés selon une nomenclature moderne et univoque, soit le Secrétariat municipal, le Service technique et le Service financier. Ces services sont eux-mêmes constitués de domaines de compétences et sont coordonnés par le Secrétaire municipal, M. Nicolas Chervet, sous l'égide de la Municipalité.

Dans ce contexte, celle-ci a procédé à l'engagement de Mme Lorraine Wasem, qui occupe la fonction de Cheffe du Service technique à 100% dès le 1er mai 2024, ainsi qu'à l'engagement de Mme Ophélie Yolal, Assistante en communication et administration, rattachée au Secrétariat municipal. Ces deux nouveaux postes permettent à la Commune de mieux faire face aux exigences nouvelles et croissantes en matière technique (bâtiments communaux, installations techniques, police des constructions, travaux publics, voirie et déchetterie, assainissement, cours d'eau et réseaux souterrains, services industriels, patrimoine, urbanisme, aménagement du territoire, mobilité et développement durable, protection de l'environnement), d'une part, et en matière de communication (gestion d'événements publics, appui aux sociétés locales et promotion économique, organisation de manifestations, gestion du site internet, des médias et des réseaux sociaux), d'autre part, tout en renforçant son administration, en particulier le domaine du contrôle de habitants et le bureau des étrangers.

Un poste de Travailleur social de proximité à 50%, prévu au budget 2024, a également été créé et a conduit à l'engagement de Mme Laura Zeller, laquelle a notamment pour tâche de faire une analyse de la situation prévalant à Cugy et de s'intégrer au tissu social, sécuritaire et scolaire de la commune, avec l'appui de l'Observatoire de la cohabitation.

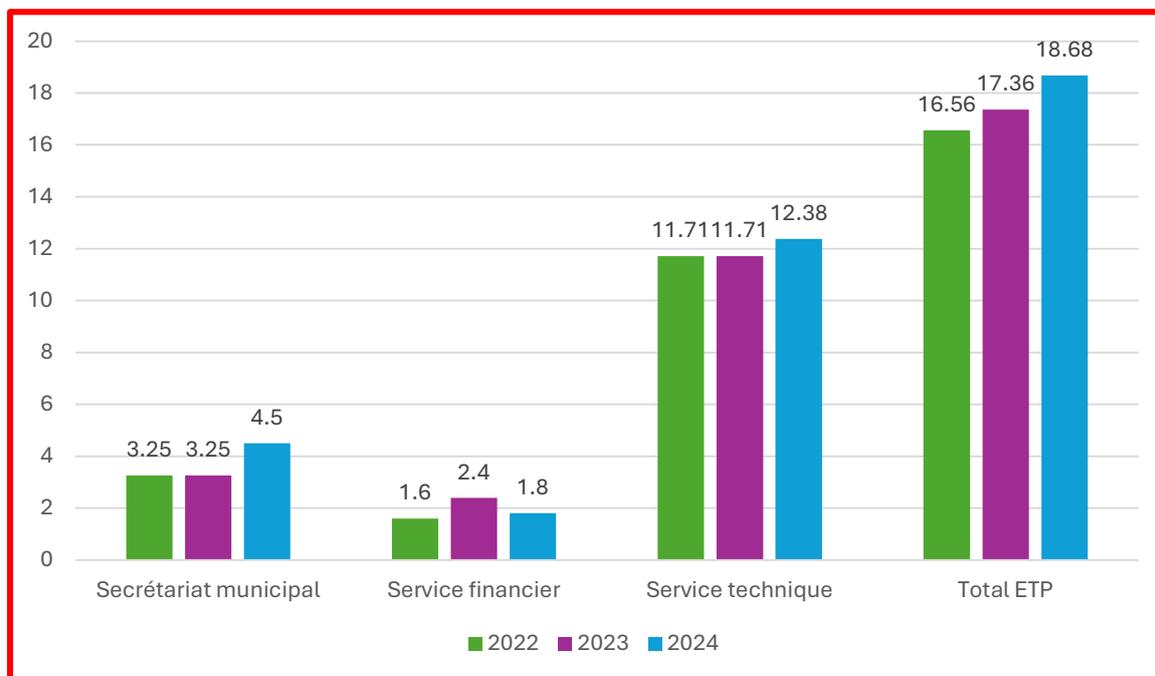
A la suite du départ à la retraite de M. Ambros Arnold, ancien responsable de la STEP de Praz-Faucon, le poste d'exploitant de cette STEP a été supprimé et l'exploitation externalisée a été confiée à une entreprise spécialisée dans ce domaine. Mme Castori Novoa a également pris sa retraite anticipée après plus de 16 ans au poste de cheffe de la conciergerie et a été remplacée par M. Grégory Neyroud, qui a débuté son activité avec un taux de 100% au 1er juin 2024. Après une année d'activité au poste de chef du Service financier, M. Frédéric Delacrausaz a quant à lui quitté ses fonctions à fin novembre 2024 et a été remplacé par Madame Corinne Collé dès la mi-décembre 2024.

2.2. EVOLUTION DES EQUIVALENTS TAUX PLEIN (ETP) PAR DOMAINE

Contrairement aux années précédentes, ce rapport présente les effectifs et leur évolution en tenant compte du nouvel organigramme de l'administration communale, laquelle est subdivisée en trois services communaux. Les principales évolutions des « emplois temps plein » sont essentiellement dues à la fin du « tuilage » entre l'ancienne boursière et son successeur (réduction de 0.6 ETP), ainsi qu'à l'augmentation du personnel dédié au Secrétariat municipal (assistante en communication) et au Service technique (nouvelle cheffe et assistante à 90%). L'augmentation de ce dernier est de 1.45 ETP, mais l'externalisation de l'exploitation de la STEP de Praz-Faucon réduit cette augmentation à 0.67 ETP.

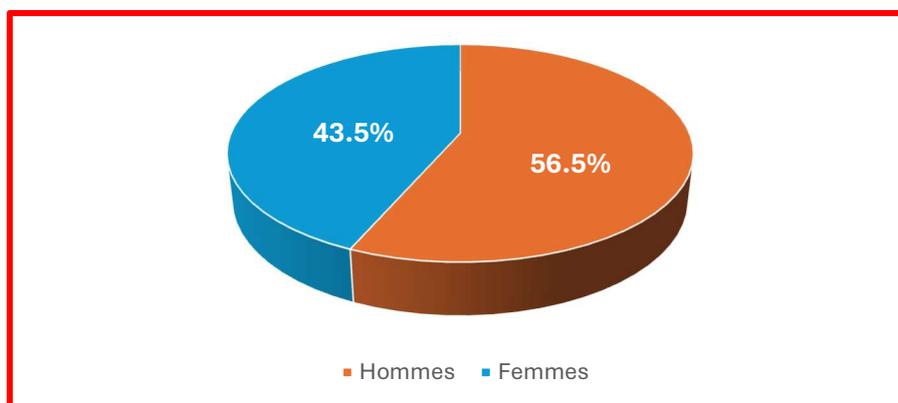
L'augmentation de l'effectif total de l'administration communale, état au 31.12.2024, est de 1.32 ETP par rapport à 2023, soit une croissance de 7%.

Evolution des ETP



2.3. RÉPARTITION FEMMES-HOMMES

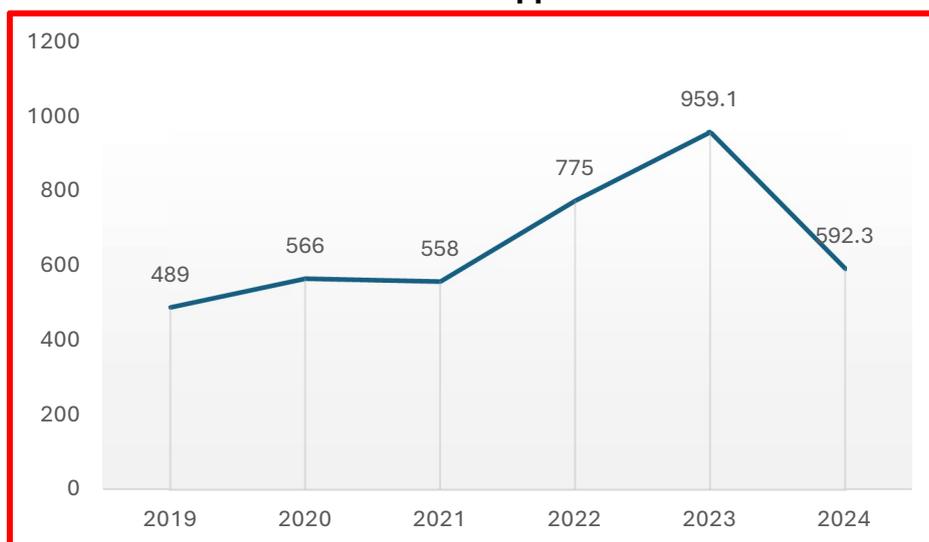
Le ratio entre femmes et hommes au sein de l'administration communale reste stable depuis quelques années, et ceci malgré les différents départs et arrivées que l'administration a récemment vécus.



2.4. EVOLUTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Les heures supplémentaires du personnel communal avaient atteint un pic à l'été 2023, notamment en lien avec des absences longue durée et des départs précités. L'un des objectifs RH de 2024 a été de diminuer le solde d'heures de façon significative. Cet objectif est atteint puisque le solde pour l'ensemble du personnel à fin 2024 s'élevait à 592.30 heures, contre 959.10 heures à fin 2023, représentant une réduction de 366.80 heures, soit presque 62% de moins. Cet important effort, demandé tout au long de l'année au personnel communal, a permis de se rapprocher du niveau qui prévalait avant les difficultés RH vécues par l'administration en 2022-2023 (surcharge due notamment à des départs et absences de longue durée) et dénote d'une stabilisation bienvenue au sein de l'administration et d'une meilleure gestion de ses ressources. Il sera poursuivi sur 2025.

Evolution des heures supplémentaires



2.5. INFORMATIQUE : PARC INFORMATIQUE, NOUVEAUTÉS ET CYBERSÉCURITÉ

Dans le même contexte d'évolution vers une administration moderne, la Municipalité a pu compter sur le travail soutenu de son Secrétariat municipal pour gérer le projet complexe de redéfinition de la stratégie informatique communale et de sa mise en œuvre. Ceci a notamment impliqué la sélection de nouveaux logiciels métier (en particulier de gestion des séances municipales), le renouvellement du parc informatique vieillissant, l'élaboration d'un concept solide de cybersécurité, l'implémentation d'une nouvelle plateforme d'échange de documents électroniques et le lancement d'un nouveau système d'archivage électronique. Ayant participé sur une base volontaire à l'exercice « CYBER24 », organisé par l'Etat de Vaud (Direction générale du numérique et des systèmes d'information et l'Etat-Major de conduite en cas de catastrophe), le Secrétariat municipal a pu mettre à l'épreuve sa Cellule de crise Cyber dans un scénario de vol de données avec demande de rançon. La Municipalité se réjouit de constater que la Commune a pris toutes les mesures de précaution et de prévention en matière de cybersécurité.

2.6. INFORMATION ET COMMUNICATION

2.6.1. Généralités

Mis en ligne dès fin 2023, le nouveau site internet a suscité de nombreuses réactions positives tant quant à son graphisme, qu'à sa simplicité d'utilisation et son contenu. Celui-ci est constamment optimisé et tenu à jour ; il contient de très nombreuses informations utiles pour la population, en particulier dans sa rubrique « Actualités ».

En parallèle, la Municipalité a tenu à maintenir une communication sur format papier, raison pour laquelle elle a édité en 2024 douze « Pages d'Informations Officielles » (PIO), dont trois « PIO vertes » en lien avec les mesures du PECC en matière d'énergie et de durabilité.

2.6.2. Reflets de Cugy

En 2024, le journal communal les Reflets de Cugy a paru à quatre reprises en avril, juin, octobre et décembre avec un double numéro spécial PACom en octobre. Chaque numéro de 24 pages a été tiré à 1'400 exemplaires qui sont distribués par la Poste aux entreprises et ménages de la commune. L'administration transmet le journal en format papier aux personnes ou institutions extérieures au village qui le souhaitent.

Avec pour rôle d'informer la population et de créer du lien, les Reflets de Cugy couvrent une grande partie des diverses et nombreuses activités qui se déroulent dans notre village. En 2024, la part belle est revenue aux informations officielles, au sport, à la musique, aux diverses fêtes et manifestations ainsi qu'aux groupements associatifs.

L'équipe de rédaction, toujours aussi investie et bénévole est composée de neuf membres qui œuvrent aux diverses tâches liées à la publication d'un journal telles que la rédaction, la photographie, la correction et la prospection de nouveaux annonceurs.

La rédactrice en cheffe, Simone Riesen, a activement œuvré durant le dernier trimestre 2024 - en collaboration avec une graphiste externe – afin de proposer un nouveau visage aux Reflets de Cugy en 2025. Qu'elle soit ici chaleureusement remerciée ainsi que toute son équipe pour le travail accompli.

Reflets de Cugy: Comparatif entre les frais et les recettes (2019-2024) en francs

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Frais : rédaction, mise en page, impression et distribution	15'182	17'741	16'084	17'536	17'987	17'630
Recettes publicitaires	7'810	7'360	6'930	10'763	10'031	7'810
Coût effectif	7'372	10'381	9'154	6'773	7'956	9'820

3. FINANCES

3.1. NOUVEAU MODÈLE COMPTABLE HARMONISÉ (MCH2)

En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public.

Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

3.1.1. Etat de situation cantonale

Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation. Certaines exceptions au MCH2 de la Conférence des Directeurs cantonaux des Finances (CDF) s'appliquent au modèle MCH2 vaudois pour répondre aux spécificités des communes vaudoises et pour assurer une cohérence avec la pratique de l'Etat. Toutefois, les communes vaudoises s'alignent sur la pratique de l'Etat de Vaud qui, en vertu du principe de prudence, ne prévoit aucune revalorisation des immobilisations du patrimoine financier.

Bien que cette dérogation soit préjudiciable au respect intégral du principe de l'image fidèle, elle présente l'avantage de réduire sensiblement la charge de travail pour les communes lors du passage à MCH2. À titre de standard minimal en matière de transparence, les communes sont néanmoins obligées de fournir certaines informations sur les immobilisations de leur patrimoine financier dans une annexe aux comptes.

Une trentaine de collectivités publiques dites « pilotes » tiennent leurs comptes en MCH2 depuis le 1^{er} janvier 2024. Les autres communes et associations de communes ont la possibilité de choisir leur année de passage, ce dernier devant se faire au plus tard pour 2027. Les communes pilotes en 2024 proches de Cugy étaient par exemple Daillens, Romanel s/Lausanne, Saint-Sulpice, et pour les villes Yverdon-les-Bains.

NB : La liste des communes vaudoises se trouve sur le [site de l'Etat de Vaud](#) sous MCH2.

3.1.2. Situation de la Commune de Cugy

Cugy a choisi de passer sur MCH2 en 2025 c'est pourquoi le budget 2025 a été présenté sous cette forme lors du Conseil Communal du 12 décembre 2024. Il a donc fallu travailler toute l'année 2024 sur le nouveau plan comptable en suivant la table de conversion des comptes sur MCH2, selon les étapes suivantes :

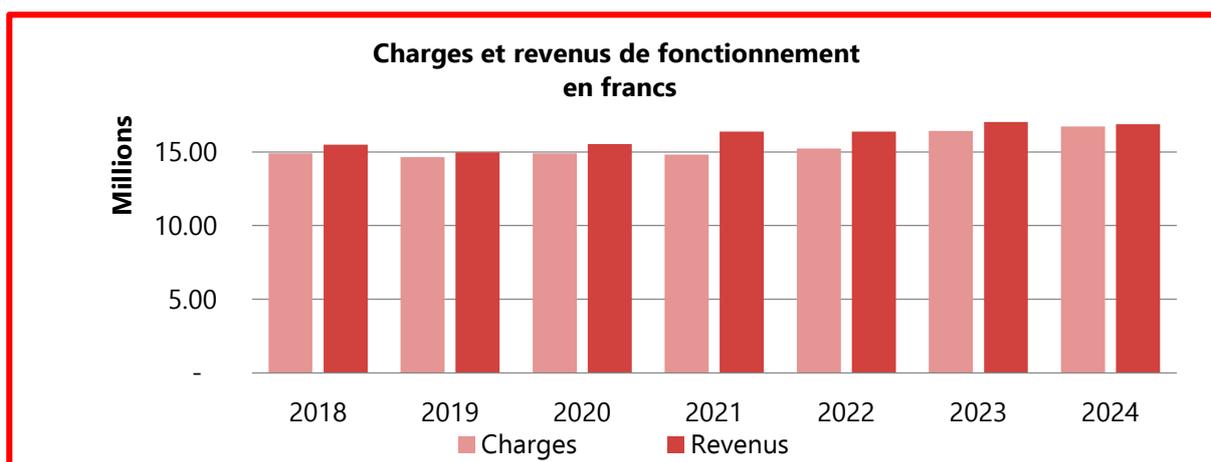
- A. Nomination du responsable de projet au sein de la commune (Frédéric Delacrusaz, responsable des finances et du Municipal en charge des finances) qui devait :
 - 1. Assurer le lien avec le prestataire informatique / service informatique communal
 - 2. Réaliser les travaux préparatoires permettant le passage au MCH2
 - 3. Assurer l'information des autres personnes concernées par le passage au MCH2 au sein de la commune (administration, Municipalité et Conseil communal)

- B. Dans un deuxième temps, convenir d'un échéancier détaillé pour :
 - 1. Le plan comptable et la table de conversion
 - 2. La conversion des comptes précédents et le budget N-1
 - 3. Le budget de l'année de passage à MCH2
 - 4. Le tableau des flux de trésorerie
 - 5. Le tableau des immobilisations et les autres annexes aux comptes
 - 6. etc...

La numérotation ainsi que les positions ayant changées, la première lecture du budget 2025 en version MCH2 a demandé évidemment quelques recherches, attendu que l'on ne trouve plus le montant au même poste que sur MCH1.

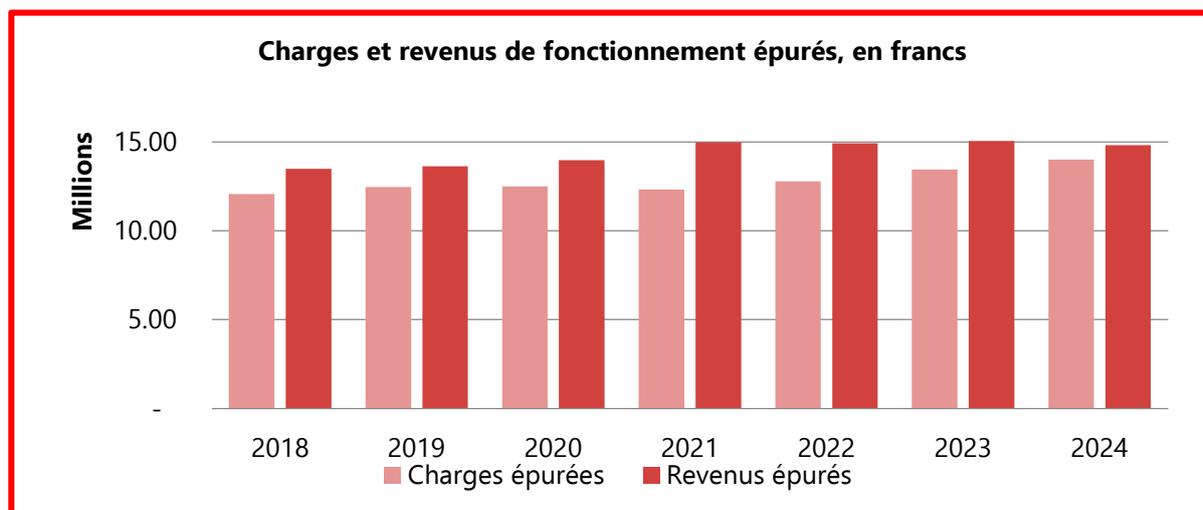
3.2. CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les comptes 2024 bouclent, avant répartition, avec un bénéfice de CHF 664.08.



Depuis 2017, les comptes sont équilibrés, voire avec des revenus supérieurs aux charges de fonctionnement. Les résultats, avant attribution, de 2018 à 2020 se sont élevés respectivement à CHF 577'341.51, CHF 323'584.11 et CHF 615'829.71.

Pour 2021 et 2022, les bénéfices atteignent CHF 1'560'379.39 et CHF 1'162'119.81. En 2023, le résultat revient au niveau des années 2018 à 2020, soit CHF 613'160.13. Le résultat comptable de 2024 constitue un resserrement du bénéfice.



En déduisant du total des charges et des revenus, respectivement les amortissements, les mouvements de réserves, ainsi que les imputations internes, le résultat épuré (qui représente les recettes et les dépenses du ménage communal) se résume comme ci-dessus. On constate alors un bénéfice de CHF 812'299.65, néanmoins plus faible que durant les 7 dernières années, ayant des bénéfices variants entre CHF 1.4 et 1.6 millions.

3.3. PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

Le système de péréquation actuel est en place depuis 2011. Il a été élaboré en concertation avec les associations faîtières des communes vaudoises, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV).

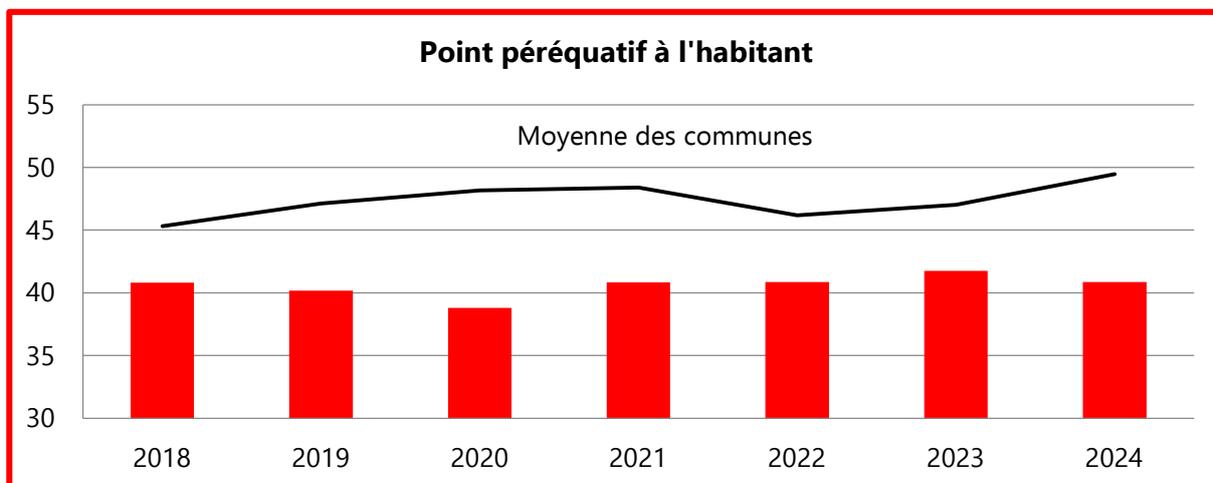
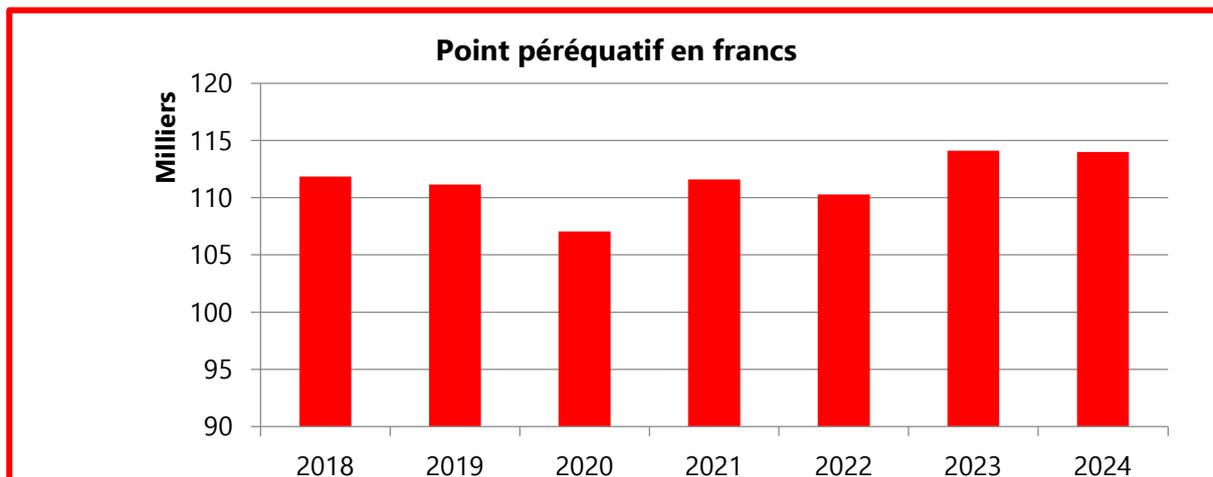
Il s'articule autour d'une péréquation directe avec trois couches (« solidarité », « population » et « dépenses thématiques »), ainsi que d'éléments de péréquation indirecte générés par les clés de répartition de certaines factures cantonales. Une réforme de la péréquation intercommunale ayant pour but d'instiller plus de transparence, d'équité et de stabilité dans ce dispositif est en cours d'élaboration.

La péréquation est basée sur un système d'acomptes et de décomptes. Les acomptes sont perçus et versés sur la base de la situation financière antérieure des communes. Un décompte final des soldes dus ou à recevoir est effectué dans les six mois suivant la fin de l'exercice (plus d'informations sur le site internet de l'Etat de Vaud : www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/echeanciers).

L'exercice 2024 sera le dernier sous le régime du système péréquatif de 2011. Toutes les informations concernant la nouvelle péréquation intercommunale (NPiV) sont disponibles sous : <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/participation-a-la-cohesion-sociale-et-perequation-actuelle/nouvelle-perequation-npiv>.

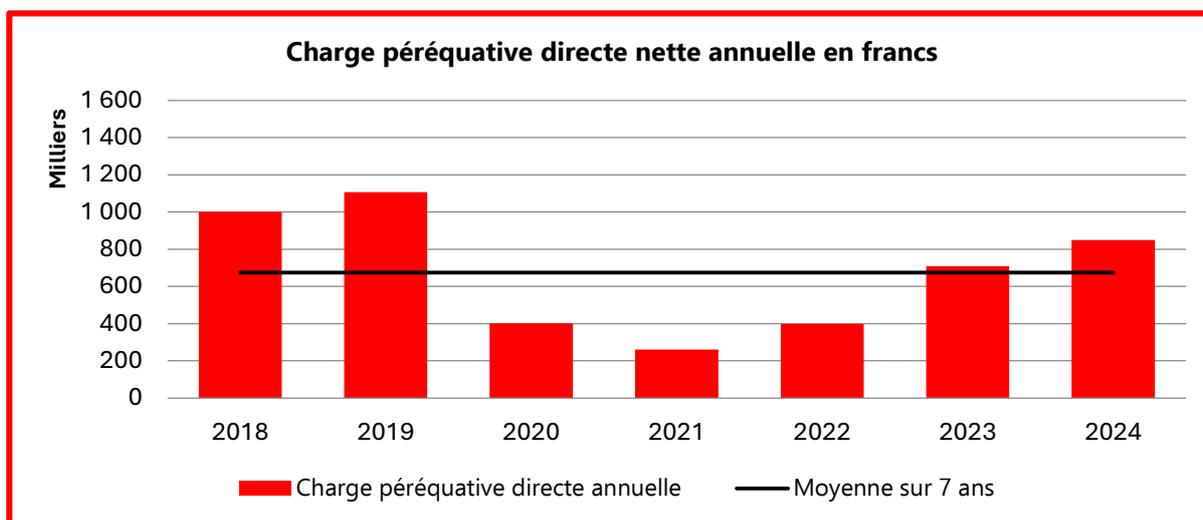
Il est difficile de prévoir l'évolution du point péréquatif, l'encaissement de revenus exceptionnels d'impôt pouvant l'influencer à la hausse. Il est calculé sur le total des impôts perçus sur la base du taux (impôts sur le revenu et la fortune, impôts à la source, impôts sur le bénéfice et le capital) additionnés des impôts fonciers et de l'impôt spécial sur immeubles. Le total ainsi obtenu est divisé par le taux d'imposition, 76 cette année.

Le point péréquatif à l'habitant est un des seuls indicateurs permettant de se comparer aux autres communes. Il s'obtient en divisant le point d'impôt péréquatif par le nombre d'habitants au 31 décembre. Cugy se situe en dessous de la moyenne des communes s'élevant à 49,46.



3.3.1. Charge péréquative directe annuelle nette

Chaque année, les comptes comprennent, d'une part, le décompte de l'année précédente et, d'autre part, l'acompte de l'année en cours. Ainsi, dans les comptes 2024, on retrouve le solde provenant du décompte 2023, soit CHF 30'144.- en faveur de la péréquation.



Péréquation directe - Décompte 2024 - en francs

	Acomptes payés en 2023	Décompte reçu en 2024	Différence reçue en 2024
Alimentation	2'151'360	2'202'841	51'481
Retour Population	-755'101	-767'612	-12'511
Retour Solidarité	-471'622	-486'086	-14'464
Dépenses thématiques	-265'106	-259'468	5'638
Total charge nette	659'531	689'675	30'144

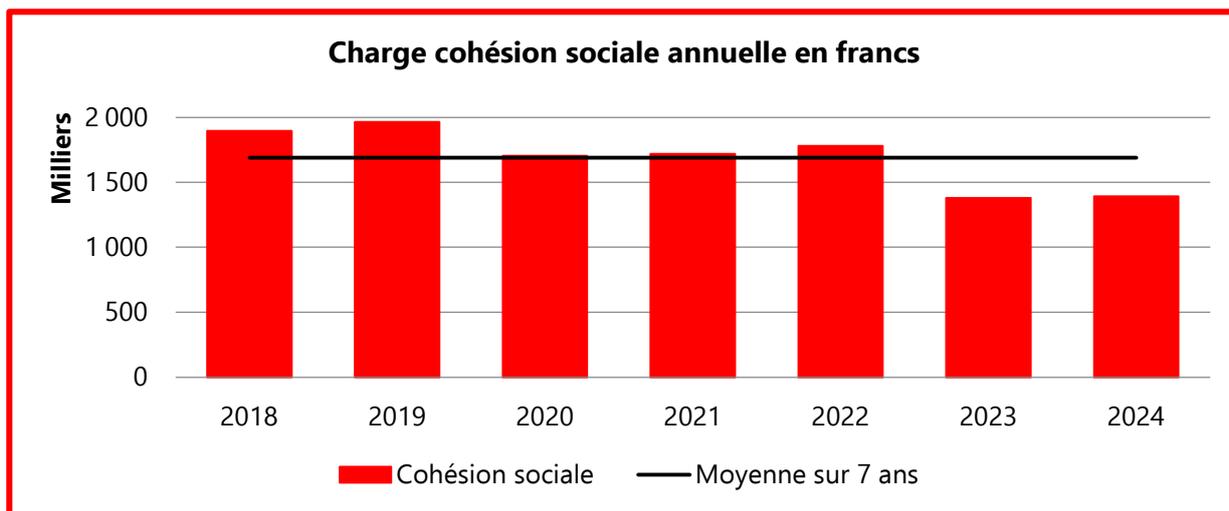
Détails de la charge péréquative directe annuelle nette - en francs

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Alimentation	2'025'712	2'201'720	2'256'296	2'179'336	2'050'072	2'151'360	2'198'324
Retour Population et Solidarité	-1'019'004	-1'000'900	-1'016'232	-1'141'850	-1'231'356	-1'226'724	-1'431'113
Retour dépenses thématiques	-171'236	-267'940	-136'500	-195'170	-163'100	-265'104	-189'131
Décompte année précédente	164'410	173'884	-120'903	-581'525	-257'072	48'733	30'144
Coût total net	999'882	1'106'764	982'661	260'791	398'544	708'265	608'224

3.4. PARTICIPATION À LA COHÉSION SOCIALE

Chaque année, les comptes comprennent, d'une part, le décompte de l'année précédente et, d'autre part, l'acompte de l'année en cours.

Ainsi, les comptes 2024 enregistrent un solde en notre faveur de CHF 204'847.- provenant du décompte 2023. Le calcul des acomptes 2023 a été effectué sur la prévision cantonale d'une participation totale de l'ensemble des communes à la cohésion sociale à hauteur de CHF 796'046'500.- (CHF 810'939'700.- pour 2023).



Charge cohésion sociale annuelle - en francs						
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1'894'876	1'962'784	1'702'654	1'718'869	1'779'834	1'379'562	1'392'268

3.5. REVENUS D'IMPÔTS

3.5.1. Revenus d'impôts des personnes physiques (PP) et personnes morales (PM)

Afin d'avoir une idée plus précise de l'évolution des revenus d'impôts, ceux-ci ont été ramenés au taux de 78 pour les années précédentes et pour 2024, ce qui représente :

Revenus d'impôts ramenés au taux de 78 - en francs						
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
8'033'283	7'860'304	7'619'904	7'779'573	7'891'437	8'121'474	8'057'033

Revenus d'impôts PP et PM – en francs

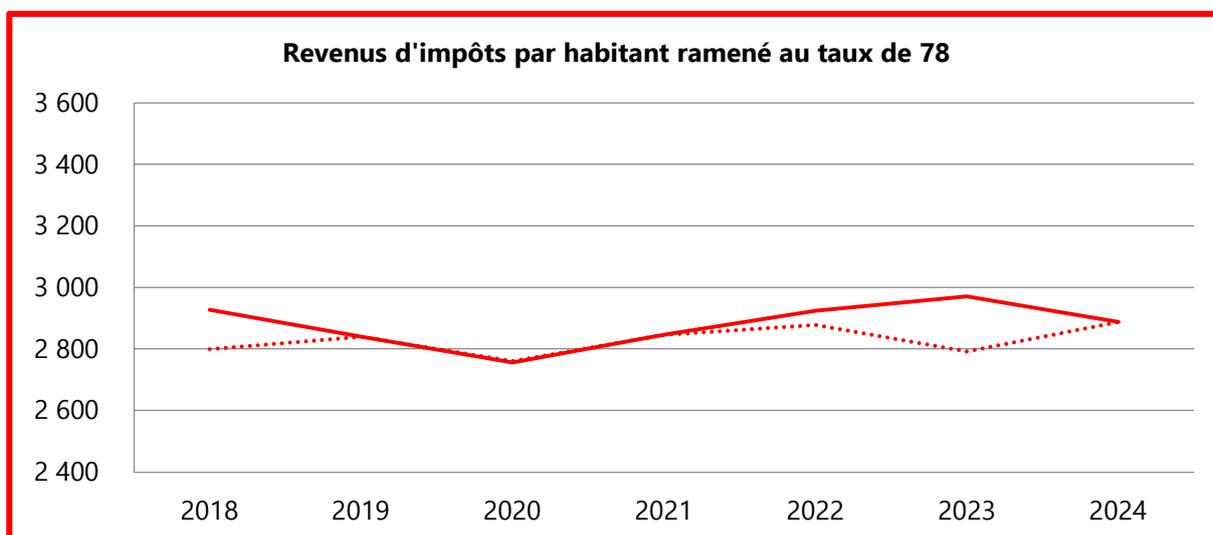
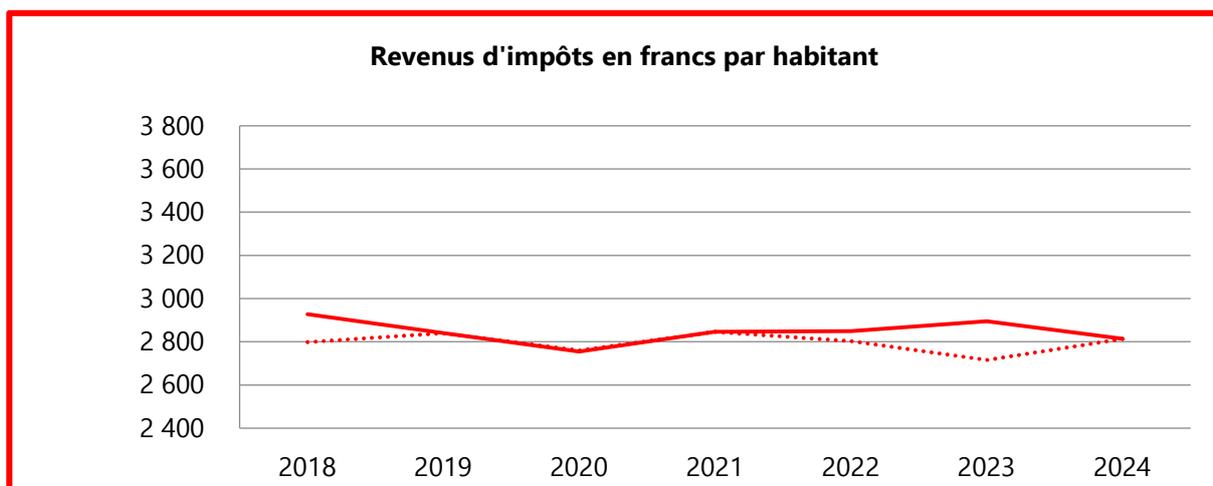
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'imposition	78	78	78	78	76	76	76
Nombre d'habitants	2744	2768	2760	2733	2699	2733	2790
Revenus d'impôts	8'033'283	7'860'304	7'619'904	7'779'573	7'689'093	7'913'231	7'850'442
PP - Revenu (*)	6'760'449	6'526'997	6'375'735	6'420'850	6'183'625	6'385'202	6'295'901
PP - Source	139'190	119'548	128'686	103'873	92'088	94'911	151'434
PP - Fortune	1'004'624	1'086'830	957'991	1'054'434	1'064'178	1'014'257	1'010'816
PM - Bénéfice	121'944	117'894	144'670	187'670	340'873	414'759	378'877
PM - Capital	7'076	9'035	12'823	12'746	8'328	4'102	13'414

(*) sans prestations en capital, ni frontaliers, ni activités dirigeantes

Moins d'impôts ont été perçus en 2024, malgré un record au niveau des impôts sur la source et des impôts sur le capital des personnes morale qui excède le triple du montant perçu en 2023.

3.5.2. Revenus d'impôts PP et PM en CHF ramenés à l'habitant

En pointillé, les revenus sans les recettes exceptionnelles :



Le niveau d'impôt par habitant est resté stable durant les sept dernières années, variant entre 2'700 et 3'000. En 2024 nous nous situons légèrement en dessous de la moyenne des sept dernières années. Aucun impôt dit exceptionnel n'a été prélevé en 2024.

3.5.3. Structure des Impôts

Impôts structurels - en francs										
	Comptes 2024 - Taux 76				Comptes 2023 - Taux 76			Comptes 2022 - Taux 76		
	Résultats	Budget	Ecart	en %	Résultats	Ecart	en %	Résultats	Ecart	en %
Impôt sur le revenu des PP	6'295'901	6'350'000	-54'099	-0.85%	6'532'216	82'216	1.27%	6'290'593	241'623	3.84%
Impôt sur la fortune des PP	1'010'816	1'000'000	10'816	1.08%	1'014'257	-85'743	-7.79%	1'064'178	-49'921	-4.69%
Impôts à la source	151'434	90'000	61'434	68.26%	94'911	-35'089	-26.99%	92'088	2'823	3.07%
Impôt sur bénéfice et capital des PM	392'292	350'000	42'292	12.08%	415'171	265'171	176.78%	349'111	66'060	18.92%
Compensation financière RFFA (*)	38'090	35'000	3'090	8.83%	39'492	17'492	44.29%	36'493	2'999	8.22%
Impôt compl. sur Immeuble des PM	32'478	35'000	-2'522	-7.21%	44'521	9'521	27.20%	42'955	1'566	3.64%
Impôt foncier	728'776	730'000	-1'224	-0.17%	728'433	8'433	1.17%	726'633	1'800	0.25%

(*) RFFA : Réforme fiscale et financement de l'AVS, entrée en vigueur au 1er janvier 2020. Afin de compenser les diminutions de recettes fiscales provenant des personnes morales, la confédération a restitué aux cantons la somme globale de CHF 564'088'740.-. 4.2% de ce montant sont répartis entre le canton et les communes proportionnellement aux recettes fiscales provenant de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

Impôts conjoncturels - en francs

	Comptes 2024				Comptes 2023			Comptes 2022		
	Résultats	Budget	Ecart	en %	Résultats	Ecart	en %	Résultats	Ecart	en %
Droits de mutation	353'386	300'000	53'386	17.80%	195'236	-104'764	-34.92%	265'151	-69'915	-26.37%
Impôt successions et donations	3'309	1	3'308	330'800%	0	0	0.00%	0	0	0.00%
Impôt chiens	15'650	16'000	-350	-2.19%	16'750	750	4.69%	15'100	1'650	10.93%
Impôts récupérés après défalcation	21'298	40'000	-18'702	-47%	13'342	-26'658	-66.64%	107'201	-93'858	-87.55%
Patentes diverses	13'311	15'000	-1'689	-11.26%	14'036	-964	-6.43%	14'209	-173	-1.22%
Intérêts moratoires et majorations	61'227	40'000	21'227	53%	53'692	33'692	168.46%	61'123	-7'431	-12.16%
Frais de poursuites récupérés par l'Etat	5'960	5'000	960	19.20%	6'225	1'225	24.50%	7'413	-1'188	-16.03%
Part à l'impôt sur gains immobiliers	257'807	300'000	-42'193	-14%	224'575	-25'425	-10.17%	298'985	-74'410	-24.89%
Impôts des frontaliers	108'883	90'000	18'883	20.98%	104'995	4'995	4.99%	89'062	15'933	17.89%

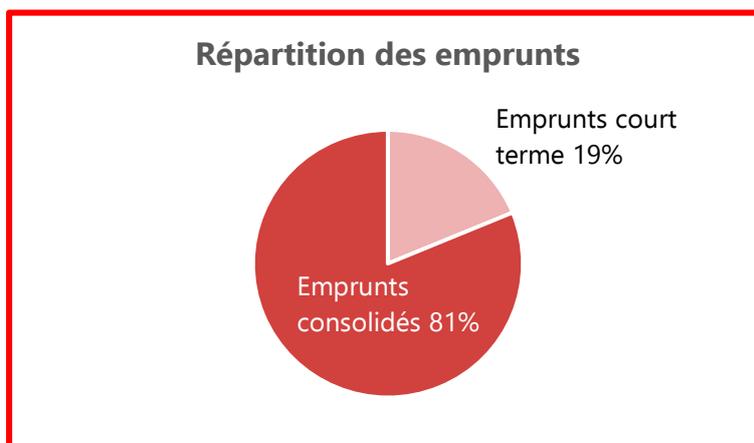
3.6. EMPRUNTS

Les liquidités générées par la marge d'autofinancement 2023 et 2024, ont permis de financer les investissements 2024 par les liquidités courantes.

Situation des emprunts au 31.12.2024 – en francs

Compte bilan	Descriptif destination initiale	Etablissement financier	Taux 31.12	Montant au 31.12.2024	Intérêts 2024	Date emprunt	Durée	Échéance	Montant initial
9221.05	Maison de Commune, collèges	Bque cant. Genève	1.81%	3'500'000	63'350	30.11.2022	5 ans	30.11.2027	3'500'000
9221.05	Déchetterie, parking Cavenettaz	Bque cant. Genève	1.84%	3'000'000	50'600	31.01.2023	4 ans	01.02.2027	3'000'000
9221.05	RC501 2è, giratoire, Rue du Village	Bque cant. Genève	2.23%	3'000'000	66'900	16.08.2023	10 ans	16.08.2023	3'000'000
9221.09	Déchetterie, parking Cavenettaz	Swissquote	0.97%	1'500'000	6'769	28.01.2018	6 mois	31.01.2023	3'000'000
9221.11	Collège de l'Epi d'Or	Rentes Genevoises	1.40%	1'500'000	21'000	28.01.2016	15 ans	28.01.2031	2'500'000
9221.12	Achat parcelle 87 (Ferme du Verger)	SUVA	0.49%	2'000'000	9'800	28.04.2015	10 ans	28.04.2025	2'000'000
9221.12	Achat parcelle 66a	SUVA	1.19%	1'500'000	17'850	31.08.2022	2 ans	31.08.2024	1'850'000
Totaux				16'000'000	236'269				

Les emprunts, concernant la déchetterie, le Collège de l'Epi d'Or et l'achat de la parcelle 66a ont été partiellement remboursés à hauteur de CHF 1.5 millions, CHF 1 million et CHF 350'000 respectivement. Au vu de ce qui précède, le taux moyen de financement de nos emprunts en 2024 s'est élevé à 1.24%.



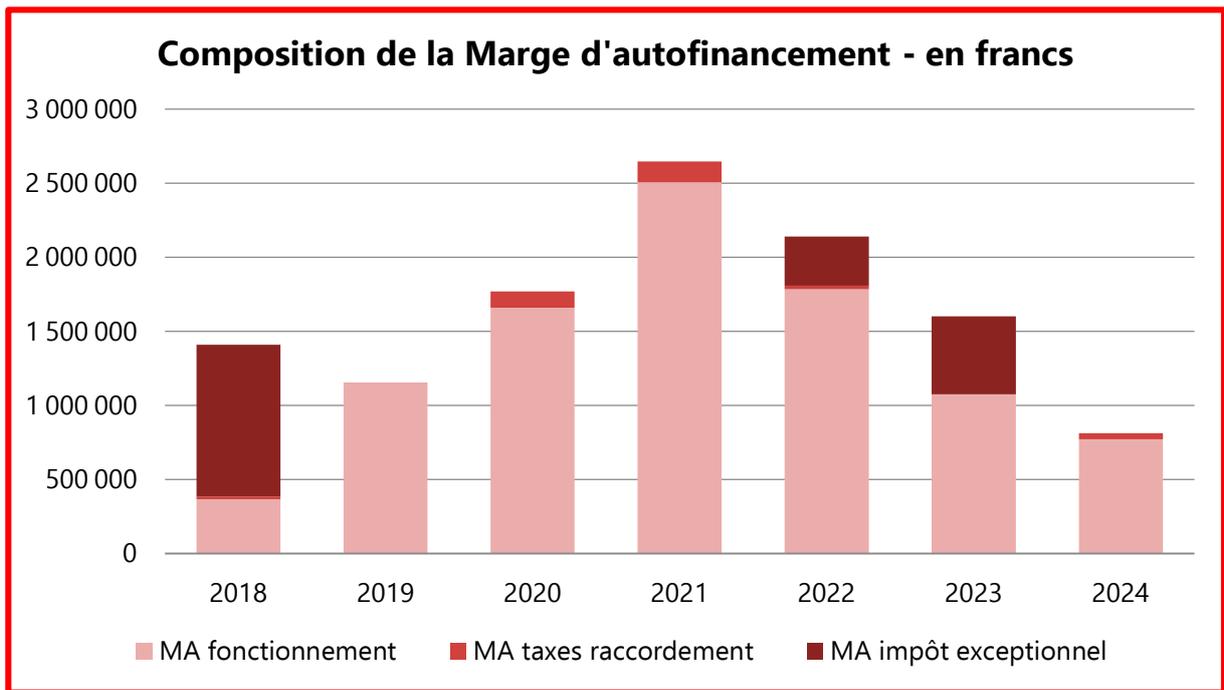
3.7. MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le cash-flow de fonctionnement, parfois également appelé marge d'autofinancement ou marge brute d'autofinancement (MBA), est un solde budgétaire orienté sur les liquidités générées par l'activité de fonctionnement à la fin de l'exercice. Il s'agit de la soustraction des dépenses courantes aux recettes courantes.

Ce solde permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer de nouveaux investissements ou encore rembourser une dette.

Structure de la Marge d'autofinancement - en francs

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
MA fonctionnement	365'785	1'150'603	1'657'930	2'505'015	1'783'593	1'075'099	771'442
MA taxes raccordement	18'529	1'429	111'833	141'837	24'859	561	40'858
MA impôt exceptionnel	1'024'000	0	0	0	331'000	525'000	0
	1'408'314	1'152'032	1'769'763	2'646'852	2'139'452	1'600'660	812'300



Pour 2018, l'augmentation du taux d'impôt à 78, ainsi que le maintien d'un budget serré, ont permis de retrouver les valeurs permettant d'envisager la reprise des investissements dès la nouvelle législature.

Depuis la reprise en 2018, par une gestion financière saine et efficace, la marge d'autofinancement est dégagée dans le profil des projections attendues lors des analyses financières. En 2024, on observe une marge plus modeste.

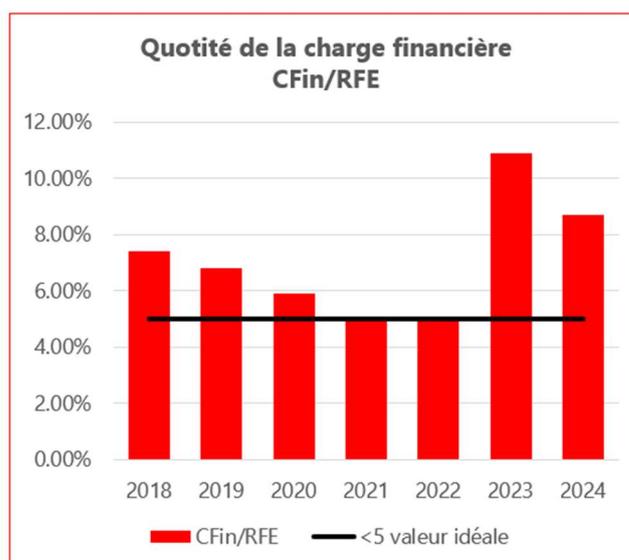
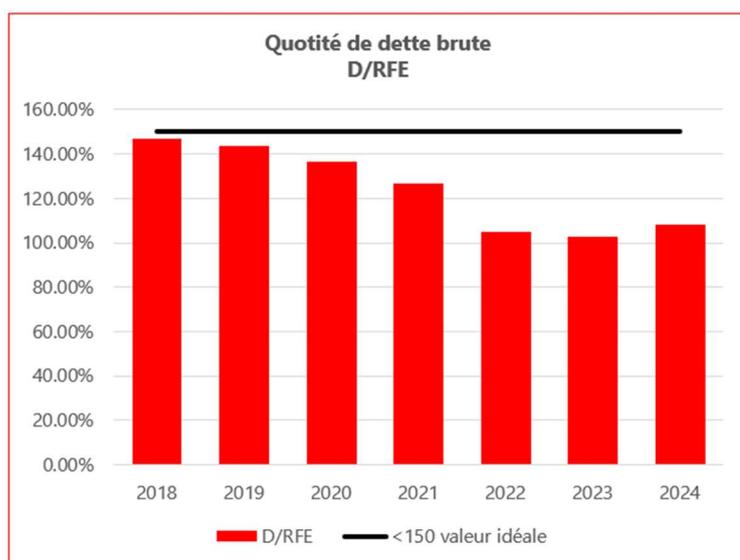
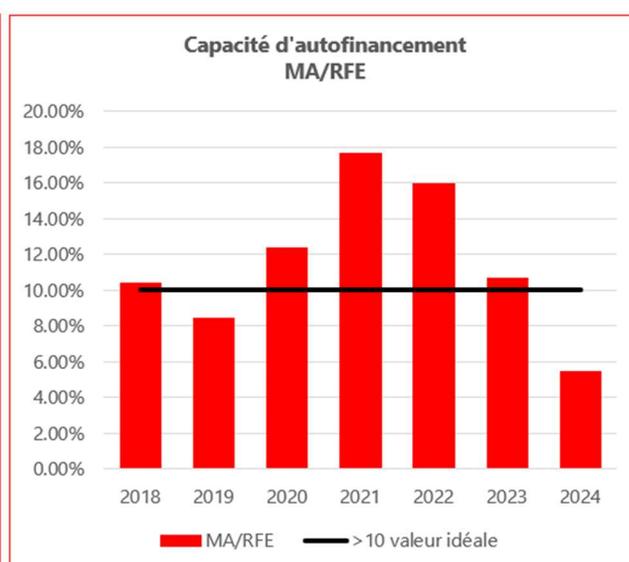
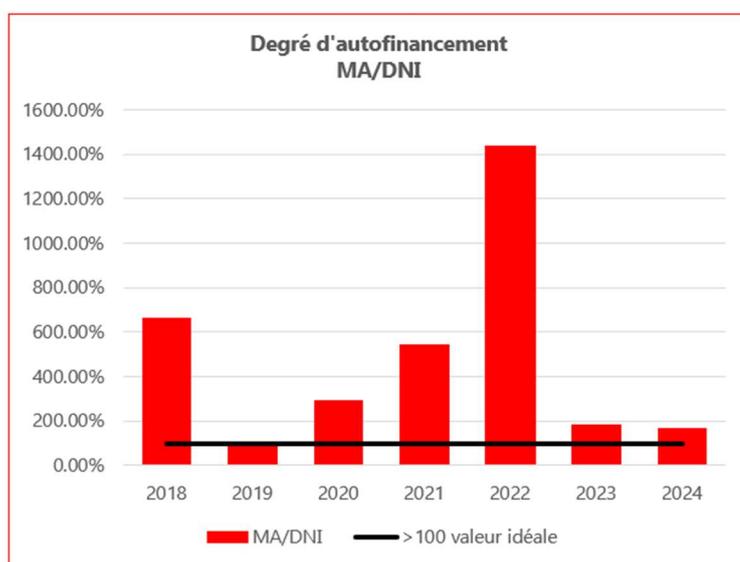
3.8. RATIOS

Ratios (chiffres annuels)		2019	2020	2021	2022	2023	2024
MA / DNI	Degré d'autofinancement (en %)	94.0	294.6	545.8	1'286	184	171
	<i>Part des investissements financés par la Marge d'autofinancement</i>						
	(*) ≥ 100 idéal; 70-100 acceptable à bon; 40-70 insuffisant; <40 (très) mauvais.						
MA / RFE	Capacité d'autofinancement (en %)	8.4	12.4	17.7	14.3	10.7	5.48
	<i>Ressources générées par les revenus de fonctionnement courants permettant d'assurer notre autofinancement et de ne pas avoir recours au financement étranger</i>						
	(*) >10 bonne; 6-10 moyenne; 3-6 faible; <3 mauvaise.						
DI / Dtot	Quotité d'investissement (en %)	9.5	4.6	3.8	2.2	8.2	2.77
	<i>Part des dépenses consacrées à l'investissement</i>						
	(*) >20 importante; 10-20 suffisante à bonne; 3-10 faible; <3 insuffisante.						
D / RFE	Quotité de Dette brute (en %)	143.4	136.5	126.7	104.8	102.6	108.1
	<i>Capacité de remboursement de la dette brute par les recettes courantes</i>						
	(*) ≤50 très bon; 50-100 bon; 100-150 acceptable; 150-200 mauvais; >200 critique.						
IN / RFE	Quotité des intérêts nets (en %)	0.4	0.0	-0.5	-0.5	-0.8	1.03
	<i>Part des recettes consacrée au financement des emprunts</i>						
	(*) ≤2; très faible; 2-4 faible; 4-5 moyenne; >5-6 forte, voire excessive.						
CFin / RFE	Quotité de la charge financière (en %)	6.8	5.9	5.0	5.1	10.1	8.72
	<i>Poids des intérêts nets et des amortissements sur les recettes courantes</i>						
	(*) <5 faible; 5-10 supportable; 10-15 élevée; >15 excessive.						
RFE / CFE	Couverture des charges (en %)	102.1	106.9	113.8	117.0	112.0	95.36
	(*) >103 élevée; 100-103 optimale; 99-99,9 bonne; 95,5-98,9 faible; <95,5 problématique.						
EN / HAB	Endettement net par habitant	4'548	4'138	3'388	2'702	2'399	4'111
	(*) <0 fortune nette; <1'000 faible endettement; 1'000-3'000 endettement modéré; 3'000-5'000 haut endettement;						
	>5'000 très haut endettement.						

(*) Seuils interprétatifs (Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales / IDHEAP)

Le degré d'autofinancement est constamment supérieur à 100, ce qui signifie que plus de 100% des investissements effectués ont été autofinancés par la commune. En 2024 le degré d'autofinancement est de 171%, c'est-à-dire que la commune de Cugy aurait pu autofinancer au-delà de 3.7 fois les investissements effectués.

Joignant cette métrique, avec la quotité d'investissement, faible en 2024, on en déduit que la commune de Cugy devrait investir d'avantage et dispose des capacités d'autofinancement pour le faire, bien que celles-ci se soient réduites depuis 2021 (5,48%). Concernant les charges financières, celles-ci ont augmenté par rapport au total des charges - au même rythme que le degré d'endettement, mais constitue toujours une part raisonnable et supportable des charges. En 2024, les charges de fonctionnement effectives ont légèrement excédé les revenus de fonctionnement effectifs, représentés par une couverture de charge à 96,5%. L'endettement net par habitant a subi une hausse considérable. Le règlement des emprunts à court terme de 3 millions inverserait cette tendance.



3.9. PORTEFEUILLES DE TITRE

Nombre	Société	Type de titre	Date acquisition	Valeur nominative	Cotation en Bourse Valeur fiscale	Dépôt
10	BVA Holding Marketing Direct	Actions nominatives	2004	100.00	Non	Commune
2	Centre sportif de Malley	Actions nominatives	1984	500.00	Non	BCV
52	Centre sportif de Malley	Actions nominatives	1997	500.00	Non	Commune
3	Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux	Actions nominatives	1997	1'000.00	Non	Commune
42	Gestion des Déchets de la Région Lausannoise SA (GEDREL SA) Valeur nominative 3'000.00 réduite à 1'200.00 en 2013	Actions nominatives	1997	1'200.00	Non	Commune
34	MCH Group SA	Actions nominatives	2010-2011	10.00	3.98	BCV
24'500	Romande Energie	Actions	1999	1.00	43.00	BCV
28	Schweizer Zucker SA	Actions nominatives	1997	10.00	23.00	BCV
18	Association Forestière Vaudoise et du Bas-Valais	Parts sociales	1998	250.00	Non	Commune
1	Banque Raiffeisen Certificat No 6056	Parts sociales	2002	200.00	Non	Commune
150	Coopérative Boipac 5 certificats de 30 parts sociales	Parts sociales	1994-1998	25.00	Non	Commune
4	Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	Parts sociales	1997	10.00	Non	Commune
4	Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	Parts sociales	1997	10.00	Non	Commune
14	Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	Parts sociales	1981	100.00	Non	Commune
8	Transports publics de la région lausannoise	Actions	25.09.2012	250.00	Non	tl
116	Transports publics de la Région lausannoise (ordinaire)	Actions	25.09.2012	250.00	Non	tl
133	Transports publics de la Région lausannoise	Actions nominatives	20.05.2015	250.00	Non	tl

4. URBANISME, PLANIFICATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT REGIONAL

4.1. RÉVISION PACOM

La Municipalité a poursuivi ses travaux sur la révision de son plan d'affectation communal (PACOM) ainsi que de son Règlement général de l'aménagement du territoire et des constructions (RGATC) durant l'année 2024.

Pour rappel, le 4 juillet 2023, soit près de deux mois après que la zone réservée a été abrogée en date du 15 mai 2023, la Direction général des Transports et de la Mobilité (DGTL) remettait son rapport de synthèse sur l'examen préalable de notre PACOM et RGATC. Ce rapport avait alors nécessité des travaux d'étude complémentaires, afin de se conformer aux multiples recommandations de la DGTL et des autres services de l'Etat consultés. Sur d'autres points plus complexes, des séances bilatérales ont dû être organisées afin de faire comprendre à la DGTL et à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) les enjeux de développement de la Commune, pourtant explicités dans le rapport 47 OAT, et d'échanger sur certains aspects techniques. Ces échanges techniques se sont terminés en mai 2024.

La Municipalité a alors soumis à la consultation de la Commission d'Urbanisme et de Développement régional de la Commune (COMUR) son projet de PACOM, ainsi que du Règlement de police des constructions et d'aménagement du territoire (RGATC). La COMUR a siégé à trois reprises et a émis à l'attention de la Municipalité un rapport qui fait partie intégrante des documents soumis ultérieurement à l'enquête publique. Les remarques formulées par la COMUR dans son rapport ont fait l'objet d'ultimes discussions au sein de la Municipalité et l'objet de quelques adaptations mineures. La Municipalité a approuvé le projet de PACOM, le projet de RGATC et le Rapport 47 OAT lors de sa séance du 30 septembre 2024 en vue de sa mise à l'enquête publique.

La Municipalité a lancé dans la foulée une campagne d'informations à la population ainsi qu'auprès des membres du Conseil communal, tout d'abord lors d'une séance d'informations à la population en date du 12 septembre 2024, puis dans le cadre d'une exposition permanente du plan et de documents expliquant les conséquences de ce dernier pour les administrés. La population était également invitée à prendre contact avec la Municipalité et le Service technique de la commune en cas de questions plus particulières, ceci durant la période courant du 12 septembre 2024 au 31 octobre 2024. Une vingtaine de personnes ont profité de ces opportunités d'informations complémentaires.

La mise à l'enquête publique a eu lieu du 1er au 30 octobre 2024. 28 oppositions et 1 observation ont été déposées dans les délais. Les oppositions portent principalement sur les thématiques suivantes :

- les zones d'activités économiques 15 LAT et l'impossibilité d'y créer des activités tertiaires non liées ;
- la zone centrale 15 LAT et la définition de nouveaux droits à bâtir ;
- la restriction des droits de propriété en lien avec la définition de la zone agricole spéciale ;
- la part de logements possible dans les zone mixtes 15 LAT ;
- la rédaction de certaines dispositions réglementaires.

La Municipalité a commencé à rencontrer les opposants dès fin novembre 2024, afin de tenter une conciliation, respectivement apporter les compléments d'informations nécessaires pour une bonne compréhension du plan. Ces travaux se poursuivront durant le premier trimestre 2025.

Au vu des circonstances qui précèdent et vu les oppositions formées aux projets de PACom et de RGATC, la Municipalité n'est pas en mesure de fixer de calendrier précis pour mener à bien le processus réglementaire décrit ci-dessus. Elle projette cependant de pouvoir faire approuver le PACom et son règlement d'application, ainsi que faire lever les oppositions résiduelles par le Conseil communal durant l'année 2025. Si tel est le cas, l'approbation par le Département cantonal compétent pourra très vraisemblablement encore avoir lieu avant la fin de la législature. Il est à craindre en revanche que l'entrée en vigueur du PACom et son Règlement devront encore attendre si des recours devaient être formés par les opposants, une entrée en vigueur n'étant en effet envisageable qu'une fois qu'il aura été statué de manière définitive et exécutoire sur tous les recours.

Pour information, l'abrogation du plan des zones réservées et de son règlement a comme conséquence que le Plan général d'affectation et RGATC actuellement en force sont toujours en vigueur. La Municipalité a néanmoins la capacité selon la loi d'application cantonale de LAT (LATC) de refuser en tout ou partie certains projets qui viendraient violer tant dans la forme que dans l'esprit le projet de nouvelle planification prévu dans le PACom et le RGATC actuellement en gestation. La Municipalité a consulté la DGTL sur l'attitude à tenir dans une telle situation, afin de ne pas perdre le bénéfice de tout le travail effectué. La DGTL a, à cet effet, émis plusieurs recommandations à la Municipalité quant à l'application de l'article 47 LATC. Selon cette disposition légale, la Municipalité peut refuser une demande de permis de construire qui serait contraire au nouveaux PACom et RGATC pour autant qu'elle puisse mettre à l'enquête la nouvelle planification prévue dans un délai de 14 mois. C'est ainsi que la Municipalité a annoncé dans la FAO et dans les canaux d'informations habituels (journaux locaux et site web) au sujet de la fin de la zone réservée et de la possible l'utilisation de l'article 47 LATC. Ceci dans un but de transparence et pour éviter toute éventuelle indemnisation due par l'autorité qui refuse un permis de construire déposé de bonne foi par un propriétaire en application de l'article 47 LATC (art. 48 LATC).

Toutes les opérations menées durant l'année 2024 en lien avec la révision de la planification territoriale ont été financées au moyen du budget, selon le crédit-cadre adopté par le Conseil communal en date du 30 septembre 2021 (préavis n°2-2021).

4.2. COMUR

La COMUR s'est réunie durant l'été 2024, afin d'étudier la version finale du projet de Plan d'affectation communal révisé (PACom), ainsi que son Règlement d'application (RGATC), avant son adoption par la Municipalité en vue de sa mise à l'enquête publique. La COMUR a émis un rapport qui a été versé au dossier de la mise à l'enquête.

Le 17 décembre 2024, elle s'est prononcée sur un nouveau projet de rénovation du bâtiment de l'Ancienne Forge et recevoir des informations complémentaires sur le projet de renaturation du ruisseau Derrey-le-Motty et son état d'avancement technique et réglementaire.

4.3. DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET ÉCONOMIQUE

4.3.1. SDNL

Depuis le 1er janvier 2024, les bureaux techniques du Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) et du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL) ont regroupé leurs forces conformément à la nouvelle Convention de collaboration intercommunale du schéma directeur du Nord lausannois adoptée par les 11 municipalités partenaires du SDNL fin 2023.

Comme annoncé dans le précédent rapport de gestion, les travaux du bureau technique ont porté en 2024 principalement sur le territoire des communes du périmètre compact du PALM.

Aucune séance d'information pour les membres des Commissions de développement régional du Nord lausannois n'a été organisée faute d'évolution suffisante des projets en cours.

A noter que M. Markus Mooser, syndic de Bretigny-sur-Morrens a remplacé M. Jean-François Thuillard, démissionnaire, au sein du comité du SDNL en tant que représentant des communes hors-périmètre compact au sein du comité.

4.3.2. Projet de renaturation du ruisseau Derrey-le-Motty

Après deux rencontres avec tous les propriétaires des parcelles concernées par le tracé du ruisseau à renaturer, l'une en 2019 et l'autre en 2022, il était prévu qu'en 2024, la Municipalité puisse, par l'intermédiaire du Municipal responsable de ce projet et de son mandataire, rencontrer individuellement chaque propriétaire foncier, afin de mieux leur expliquer le projet, ses conséquences pour chacun d'entre eux et, si possible, d'obtenir leur approbation de principe à la réalisation de ce projet.

Ces démarches n'ont malheureusement pas pu être réalisées en 2024 par le fait que certaines études complémentaires ont dû être menées par le mandataire s'agissant de questions techniques liées à la fois à la détermination du débit du futur ruisseau renaturé, en particulier après la récupération par la commune du produit de ses sources (après la reprise du réseau d'eau par le Service de l'eau de la Ville de Lausanne à partir du 1er janvier 2025), et à l'étude de détail des canalisations destinées à récupérer les eaux claires (mise en séparatif) et de surface (drains, etc.) dans le secteur concerné par le projet de renaturation. Ces questions ont pu être clarifiées dans le courant de l'automne 2024.

4.3.3. UCV

La Commune de Cugy est représentée par son Syndic dans le Conseil des 50. Les sujets abordés lors des quatre rencontres de ce conseil organisées durant l'année ont porté sur diverses thématiques liées à la gestion communale (accueil de jour des enfants, aide et soins à domicile, gestion des déchets et application du principe du pollueur payeur, rôle et fonctionnement de la Cour des comptes, etc.), ainsi que sur divers projets de lois en discussion auprès du Grand Conseil.

4.3.4. Association Régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV)

Pour rappel, la Commune de Cugy est représentée au sein du comité de l'ARGdV par son Syndic, qui en outre assume la présidence de la Commission thématique Territoire & Mobilité. Plusieurs municipaux siègent également au sein d'autres commissions thématiques de l'ARGdV.

Les points forts de l'année 2024 ont consisté principalement :

- Dans la finalisation de l'étude exigée par le Canton en vue de fixer le cadre d'une nouvelle stratégie régionale en matière de développement économique qui devra servir de base à l'élaboration et l'adoption du Système de Gestion des Zones d'Activités de notre district (SGZA). Cette étude a reçu un retour favorable à la suite de la 2ème consultation publique qui a eu lieu durant l'automne 2024 permettant son adoption par les Conseils communaux des 36 communes du district du Gros-de-Vaud durant le premier semestre 2025 ;
- Dans la réalisation d'une étude des mobilités dans le Gros-de-Vaud (TIM, vélo et autres modes de déplacement, etc.), dont les résultats ont été publiés en fin d'année 2024 ;

- Dans la poursuite des discussions en vue de la mise en œuvre d'un « réseau de centres » dans le cadre de la nouvelle stratégie régionale 2021-2025, ceci afin de mieux défendre les intérêts de la région face au phénomène de périurbanisation accélérée des villages et de tenter d'offrir de meilleures prestations à la population, en particulier par l'établissement d'un projet de questionnaire permettant de procéder à un inventaire des infrastructures disponibles ;
- Dans la révision de la gouvernance de l'association à la suite du départ planifié en 2025 de sa présidente, Mme Monique Hofstetter, syndique de Penthérez et députée au Grand Conseil.

Pour de plus amples informations au sujet des activités de l'ARGDV durant l'année 2024, nous vous renvoyons au site internet de cette Association : www.gros-de-vaud.ch.

4.3.5. Lausanne Région

L'action phare de Lausanne Région durant l'année 2024 a été l'adoption, lors de son assemblée générale d'automne, qui a eu lieu au Mont-sur-Lausanne le 9 octobre 2024, de sa Stratégie de développement économique régionale, en gestation depuis 2022. Cette stratégie a été validée par le Service de l'Economie du canton (SPEI) et servira de base à Lausanne Région pour offrir à ses membres ainsi qu'aux acteurs économiques de la région les prestations prévues dans le cadre de la Loi cantonale sur l'aide au développement économique en faveur du développement et de la réalisation de projets d'importance régionale.

Pour rappel, le Syndic assume la présidence de cette association régionale depuis le 13 octobre 2021. Plusieurs membres de la Municipalité siègent également au sein de commissions thématiques de Lausanne Région.

Pour de plus amples informations au sujet des activités de Lausanne Région durant l'année 2024, nous vous renvoyons au site internet de cette association : www.lausanneregion.ch

4.4. TRANSPORTS ET MOBILITÉ

4.4.1. Promotion de la marche - réseau de bancs publics

Alimentée par les résultats de la démarche participative ayant trait à la mobilité active menée en novembre 2023, la finalisation de l'étude d'un mandataire spécialisé a permis de définir un réseau de bancs publics cohérent sur le territoire cugiéran. Une vingtaine de nouveaux emplacements, venant compléter l'existant, ont ainsi été identifiés.

Les premières démarches auprès des propriétaires privés n'ayant été que peu fructueuses, la première étape de déploiement du réseau s'est faite en fin d'année avec l'achat de 10 bancs qui seront posés sur le territoire communal en début 2025. Une attention particulière a été portée sur le modèle de banc retenu, afin de répondre aux diverses fonctionnalités attendues. Il a ainsi été validé par l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (AVACAH).

Répondant aux objectifs du Plan Energie et Climat Communal (PECC), cette démarche de promotion de la mobilité active sera poursuivie en 2025, avec cette fois-ci un focus sur la thématique des déplacements à vélo.

4.4.2. Promotion du vélo – Action « Cyclomania »

Menée pour la seconde année conjointement avec les Communes d'Epalinges et du Mont-sur-Lausanne, l'action Cyclomania s'est déroulée du 1^{er} au 30 septembre 2024 et visait à inciter les Cugiéranes et Cugiérans à se déplacer le plus souvent possible à vélo ou à pied afin de récolter des points leur permettant de gagner des prix.

Avec 237 participants et quelques 21'282 kilomètres parcourus à pied et à vélo, cette édition est un succès avec une hausse de 3% des kilomètres parcourus par rapport à l'année précédente. Cette action de promotion de la mobilité active sera ainsi reconduite en septembre 2025.

4.4.3. Campagne de relevés de vitesse

La Gendarmerie a effectué six relevés de vitesse sur les routes cantonales en traversée de localité sur la période en 2024, avec pour les deux lieux investigués, un taux d'infraction supérieur à la moyenne cantonale.

	Taux d'infraction moyen [%]				
	2020	2021	2022	2023	2024
Route de Lausanne (RC 501b)	1.4	4.9	3.7	4.7	2.9
Route de Montheron (RC 546c)	1.4	4.1	0.5	3.2	3.3
Route de Morrens (RC 446c)	1.7	2.0	*	*	*
Canton VD	3.1	3.5	3.4	2.9	2.6

* Pas de mesure effectuée

Ces chiffres correspondent à 8'499 véhicules contrôlés en 15h40 d'observation. Il s'agit donc d'images ponctuelles qu'il s'agit de relativiser lorsqu'il s'agit de tirer des conclusions. Ces relevés confirment toutefois la nécessité de mieux aménager les entrées de localité. Ce sera chose faite à la route de Lausanne avec la réalisation des travaux prévus dans le préavis n°24-2024. Un préavis traitant de cette problématique de vitesse, en parallèle des mesures d'assainissement du bruit, sera quant à lui présenté en 2025 s'agissant de la route de Montheron.

S'agissant du réseau des routes communales, la Gendarmerie a réalisé deux relevés au chemin de la Chavanne et au chemin des Esserts à la suite de la demande de la Municipalité. Les résultats confirment la conformité de la zone 30 km/h, un seul véhicule ayant été dénoncé durant les contrôles réalisés.

A noter finalement que les données fournies par le radar pédagogique, propriété de la Commune de Cugy, a permis d'assurer un suivi des vitesses de circulation au chemin des Fleurettes lors du chantier du chemin des Esserts et de répondre à des demandes de riverains au chemin des Peupliers. Dans les deux cas, les données récoltées confirment la conformité de la zone 30 km/h.

5. BATIMENTS, DOMAINES ET FORETS

5.1. BÂTIMENTS COMMUNAUX

5.1.1. Généralités

Sur l'ensemble des bâtiments communaux, l'entretien courant est effectué principalement par l'équipe de conciergerie. Les bâtiments suivants n'ont pas nécessité d'interventions particulières : Voirie - déchetterie, Ferme du Verger (UAPE, garderie), Hangar du Rosset et Maison Villageoise. Les bâtiments ayant nécessité des travaux spécifiques sont décrits ci-dessous à l'exception du Centre œcuménique qui fait l'objet d'un chapitre dédié (cf point 12.7.1).

5.1.2. Parcelle 66

La Cour de Droit Administratif et Public (CDAP), dans un arrêt du 19 janvier 2024, a rejeté le recours du propriétaire de la parcelle 71 contigüe ouvrant de nouvelles perspectives pour les mois futurs. Cependant, malgré plusieurs séances dont une avec la DGTL pour tenter de trouver une solution commune aux deux parties, aucune décision n'a été prise à ce jour. Le monitoring du mur pignon, avec la mise en place en 2023 d'un inclinomètre et système d'alarme, fait l'objet de relevés mensuels transmis à la Commune. Ces relevés font état d'un mur stable en toutes saisons.

5.1.3. Motel de Pins

Le 18 mars 2024, le Conseil communal acceptait le crédit de CHF 1'500'000.- selon le préavis 23-2024 pour l'achat de la parcelle 67. Cette parcelle de 1'307 m² occupe une situation stratégique pour le développement de la zone centrale. Elle comprend un motel de 10 chambres en activité.

Suite à l'achat de cette parcelle et dans l'attente d'un projet élaboré, la Municipalité a souhaité louer le bâtiment à la gérante afin qu'elle puisse continuer son activité et éviter ainsi un bâtiment vide et inutilisé sujet à détérioration de toutes sortes. Une partie du montant des loyers encaissé dès le 1^{er} juin 2024 a permis d'effectuer divers petits travaux de réfections.

5.1.4. Ancienne Forge

Afin de pouvoir faire valoir le préavis 44-2015 « Crédit de construction d'un montant de CHF 2'200'000.- », la Municipalité doit présenter un projet qui réponde aux enjeux principaux identifiés lors de l'aval du préavis, à savoir :

- Conservation et rénovation du bâtiment
- Rénovation du four à pain et garantie de son existence
- Salle du four et autres salles mises à disposition des sociétés au rez-de-chaussée

En 2024, un mandat restreint a été attribué à l'architecte mandaté lors de la première mise à l'enquête de 2015 afin de revoir le projet et d'effectuer la demande de permis de construire. Cette révision a fait l'objet d'une analyse par le Service technique, de deux présentations successives en Municipalité et une séance COMUR. Fin 2024, le projet présente encore quelques problèmes à régler avant sa mise à l'enquête.

5.1.5. Maison de Commune

Divers travaux ont été réalisés en 2024 à la Maison de Commune, notamment l'installation d'un système d'alarme anti-effraction performant, d'une fontaine à eau permettant l'arrêt d'achat de bouteilles en PET et l'aménagement de nouveaux espaces de travail pour le Service technique communal.

5.1.6. Collège du Motty

L'accès au centre d'animation de l'ASICE le Repère du Haut Talent a dû être adapté aux chaises roulantes afin de pouvoir accueillir une enfant en situation de handicap. La place d'entrée a été refaite entièrement tandis qu'une mini rampe a suffi pour l'accès à la terrasse. Quelques travaux d'électricité ont été effectués dans les locaux du Repère permettant d'éviter un usage accidentogène de trop nombreuses rallonges et câbles divers.

Des taches d'humidité et de légères fuites d'eau sont apparues au plafond sur un pilier d'une salle de classe à l'étage. Le problème a été résolu par un contrôle de la toiture et une réparation légère jugée suffisante. Conformément au préavis n°19-2023, les deux salles de classe du Motty sont équipées de tableaux numériques frontaux (ANF).

5.1.7. Collège Chavanne

L'arrivée d'un nouveau chef concierge a nécessité la réfection de l'appartement de fonction qui, à l'exception de la salle de bain en 2023, n'avait fait l'objet d'aucune rénovation depuis 17 ans. Le loyer a été réévalué suite à cette rénovation et s'élève à CHF 1'400.-.

Conformément au Préavis n°19-2023, les 9 salles de classe de la Chavanne sont dorénavant équipées de tableaux numériques frontaux (ANF), suivant la volonté du Département cantonal de déployer un système d'enseignement informatisé.

La façade sud du Collège a subi des dégradations et des infiltrations d'eau sont apparues sous l'isolation. Une analyse des dégâts est en cours. Ce travail d'expertise permettra d'évaluer l'étendue des dégâts et de définir la manière d'y remédier.

5.1.8. Collège de la Cavenettaz

Au vu d'un beamer défectueux et la nécessité de le remplacer, l'installation de trois ANF prévue au début 2025 selon le Préavis n°19-2023 a été avancée et a été effectuée à fin 2024.

5.1.9. Collège de l'Epi d'Or

Outre les travaux d'entretien courant, le Collège de l'Epi d'Or a fait l'objet de divers travaux nécessaires :

- Remplacement de la totalité de la clôture extérieure
- Travaux de peinture dans les vestiaires
- Contrôle, curage et réfection d'une canalisation EU
- Remplacement et réparations de stores et caissons
- Renouvellement des bornes Wifi

5.1.10. Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Le Point de Rencontre d'Urgence a été finalisé et tout le matériel nécessaire a été livré le 14 octobre 2024 par le Service de la Protection civile (appareils de communication, signalétique, etc.). S'il devait être activé, le PRU dispose également de batteries de secours permettant d'assurer un service à la population et d'accueillir des personnes qui en ressentiraient le besoin. Les panneaux signalétiques ont été installés selon les instructions reçues de la PCI afin d'habituer la population et d'ainsi s'assurer qu'elle sache à quel endroit se rendre le cas échéant. Une présence permanente sur place de la Municipalité serait assurée 24/24 - 7/7 selon un planning pré-établi. Il est à noter que ce PRU sera finalement à l'usage exclusif de la population de Cugy et des habitants de la route de Montheron (Lausanne), les autorités cantonales ayant exigé de la Commune de Morrens qu'elle organise elle-même son PRU alors qu'initialement il aurait dû être mutualisé entre nos deux communes.

5.1.11. Location salles de gym

Les deux salles de gymnastiques du Collège de l'Epi d'Or et du Collège de la Chavanne sont louées au tarif de CHF 10.-/heure pour les sociétés locales et de CHF 20.-/heure pour les externes. A noter que le coût effectif de location d'une salle est estimé à CHF 70.-/heure. Le montant annuel facturé pour la salle de la Chavanne est de CHF 11'335.- et de CHF 5'235.- pour la salle de l'Epi d'Or pour un revenu total de CHF 16'570.- en 2024.

5.1.12. Location Maison Villageoise

Sur l'ensemble des 32 contrats signés en 2024, 12 locations payantes ont été facturées pour un revenu total de CHF 5'260.-. A ces locations payantes, viennent s'ajouter les utilisations gratuites de la Maison Villageoise dont bénéficient les sociétés locales et l'EPS Cugy et environs. En 2024, la salle de la Maison Villageoise a été ainsi mise à disposition 20 fois pour des manifestations diverses. Ces utilisations totalisent une aide indirecte estimée à environ CHF 7'030.-.

Non soumis au contrat, le Conseil Communal s'est réuni à 6 reprises dans cette même salle et la Commune a accueilli 9 manifestations internes ou liées à des associations intercommunales dont elle fait partie.

Ainsi avec 32 contrats signés dont seuls 12 payants et 15 séances de conseil communal ou manifestations communales ou intercommunales hors contrats, la salle a été occupées à 47 reprises. Ce taux d'occupation est stable et peut difficilement être augmenté.

Locations Maison villageoise				
	2021	2022	2023	2024
Contrats de location	32	46	37	32
Montant estimé de l'aide indirecte (en francs)	6'980	15'165	4'875	7'030
Locations payantes	5	23	22	12
Montants facturés (en francs)	1'390	5'690	9'823	5'260

5.1.13. Location du Caveau communal

L'ancien congélateur devenu caveau à fin décembre 2023, a été mis en location à compter de janvier 2024. Quinze contrats de location ont été signés en 2024, représentant un revenu de CHF 1'695.-. A ces locations payantes viennent s'ajouter 2 mises à disposition des locaux gratuitement, représentant un montant de CHF 455.-.

Par ailleurs le caveau a également servi de lieu d'exposition lors de l'enquête du PACom durant tout le mois d'octobre, il n'était par conséquent pas disponible à la location.

5.1.14. Mise à disposition de locaux pour l'école de musique

La Loi sur les écoles de musique (LEM) et notamment son article 9 al. 2 stipule : *Les Communes assurent le financement des locaux des écoles de musique reconnues et les mettent à leur disposition.* Pour le Conservatoire des régions du Gros-de-Vaud, la Commune a mis à disposition des locaux à raison de cinq heures par semaine au collège de la Chavanne.

Le P'tit Conservatoire du Haut-Talent (PCHT) bénéficie de divers locaux à Cugy à raison de 27 heures par semaine, principalement au Centre œcuménique. En raison des services funèbres ou d'autres utilisations prioritaires au Centre œcuménique, il arrive plusieurs fois par an que les cours du PCHT doivent se dérouler dans d'autres locaux. Une solution plus pérenne et stable serait souhaitable pour ces Ecoles de Musique.

5.2. DOMAINES ET FORÊTS

5.2.1. Triage forestier

La gestion forestière est primordiale pour que les forêts puissent remplir les fonctions recherchées : production de bois, protection contre les glissements de terrain, mais aussi refuge pour la faune et la flore, lieu d'accueil pour les promeneurs.

La gestion des forêts de la commune, à court, moyen et long terme, est dictée par un plan de gestion 2019-2028 qui décrit l'état de la forêt et détermine les objectifs à atteindre.

L'association du Triage Mèbre Talent regroupe huit communes -dont Cugy- et le Canton. C'est elle qui assure l'entretien et la gestion durable des forêts privées et publiques situées sur le territoire des communes membres.

Les délégués du Triage se sont réunis à deux reprises en 2024 pour valider les comptes 2023, le budget 2025 et traiter de plusieurs thématiques telles que la propagation du bostryche, la révision des statuts, sans compter plusieurs changements survenus en cette année 2024 :

- Le départ de l'inspecteur cantonal M. Yves Kazemi et son remplacement par M. Jeremy Zurcher ;
- L'annonce par la DGE du non-renouvellement du contrat de gérance des forêts cantonales et de son retrait en tant que membre du Triage dès le 1er janvier 2026 ;
- La démission pour fin janvier 2025 du garde forestier M. Crisinel responsable du Triage depuis près de vingt ans.

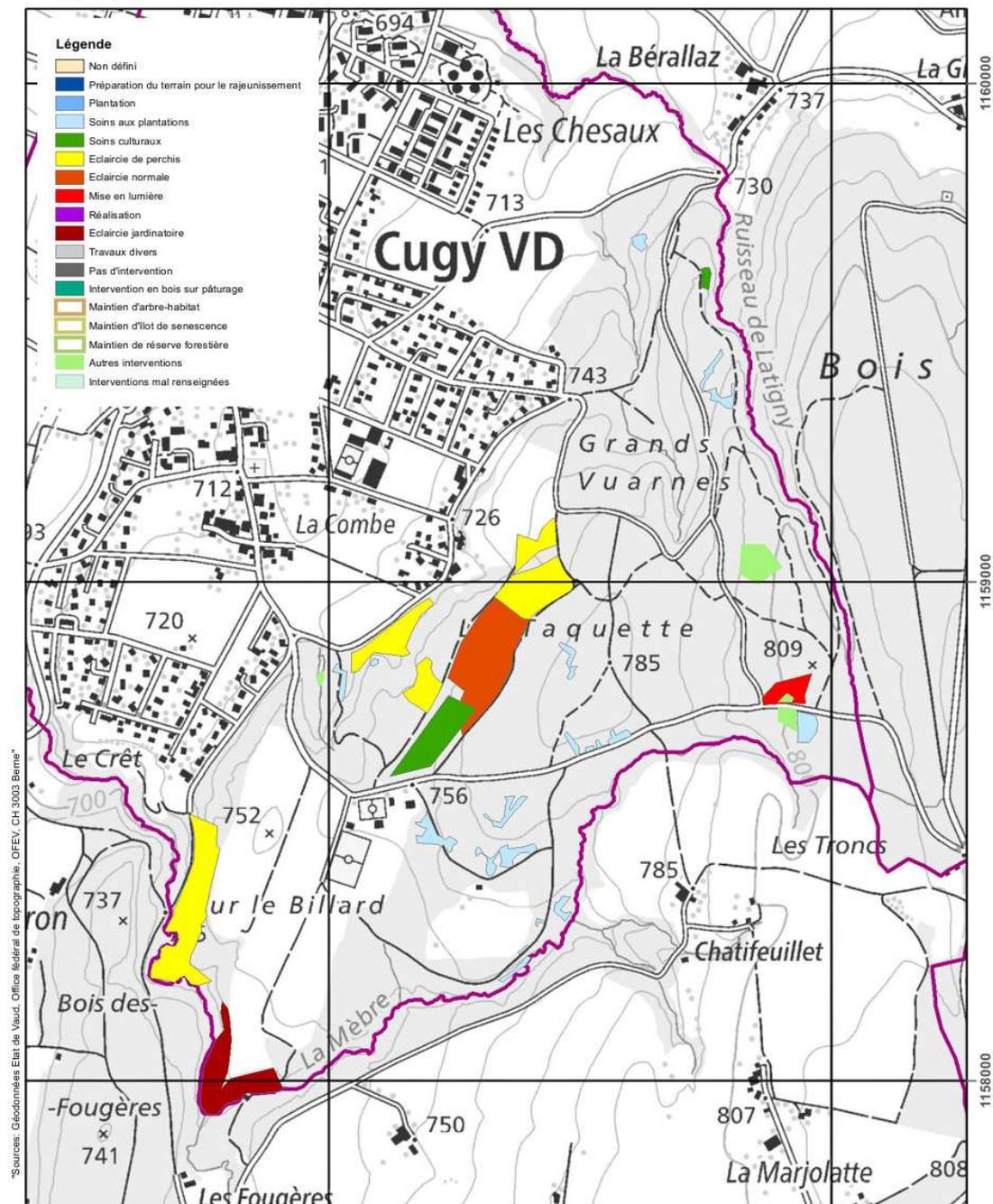
Concernant ce dernier point, le CODIR du Triage a grandement œuvré dès l'annonce de la démission du garde forestier et en fin d'année 2024 le CODIR convoquait une AG extraordinaire le 9 janvier 2025 lors de laquelle la nomination d'un nouveau garde a été validée à l'unanimité.

5.2.2. Coupes et exploitation

Les principaux travaux forestiers 2024 ont été les suivants :

- Janvier : mini éclaircie en dessus de la Route des Roches pour la formation (37 m3)
- Janvier : grosse mise en lumière du rajeunissement à Bellevue - la Combe (430 m3)
- Février-mars : éclaircie en forêt de protection contre les glissements (131 m3)
- Juillet à septembre : élimination d'arbre bostrychés un peu partout (264 m3)
- Novembre : solde d'un vieux peuplement d'épicéa en haut la Route des Roches (76 m3)

Cugy : principaux travaux 2024



Coupes et assortiments - en m3						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bois de service résineux et feuillus	453	416	395	520	596	675
Bois de feu, industrie et copeaux	206	395	285	406	323	263
Totaux	659	811	580	926	919	938

Au niveau du compte d'exploitation, les coupes ont eu un rendement positif en 2024 sur la Commune de Cugy malgré un marché du bois difficile. Le bénéfice est de CHF 13.- par m3 exploité.

5.2.3. Chemins forestiers

En coopération avec la Commune du Mont-sur-Lausanne, le chemin des Fougères a été entièrement refait sur les deux communes. Cette réfection, nécessaire à l'exécution des travaux forestiers, rend les balades et les déplacements à vélo plus agréables. Les routes et sentiers ont été sécurisés. L'entretien courant des chemins est effectué par la voirie.

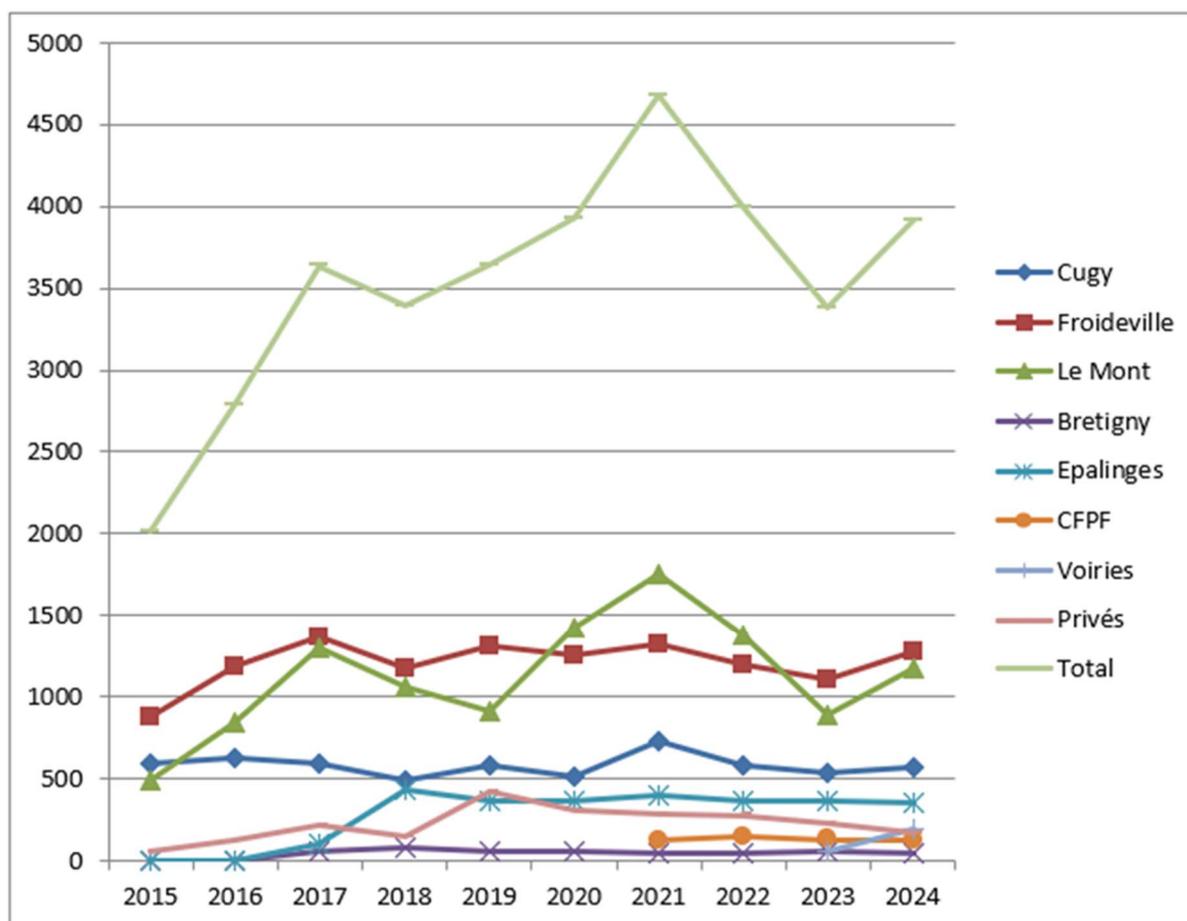
5.2.4. Divers

L'étang double du chemin de Lisière a été en partie débroussaillé de la végétation environnante pour favoriser le triton palmé et essayer de diminuer la propagation des algues. Les travaux ont été entièrement couverts par les subventions.

Les employés communaux entretiennent les places de pique-nique et les sentiers sur le territoire communal. Une petite passerelle a été remplacée sur le sentier menant au centre sportif par le centre de formation.

5.2.5. Hangar à plaquettes de Bretigny

Pour 2024, 3'922 m³ de plaquettes ont été vendus. L'année fut globalement dans la moyenne. Les volumes par consommateur en m³ sont représentés dans le tableau ci-dessous.



5.3. COURS D'EAU

À la suite d'inondations au début de l'année, un curage a été effectué sur l'embranchement du Latigny situé en dessus du chemin de la Bérallaz. Afin de remédier au déversement d'eau sur une parcelle de terrain cultivé.

Le projet cantonal de passe à poissons sur le Talent a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique par la DGE. Fin 2024, suite à deux oppositions, la réalisation du projet a pris du retard. A noter que le curage du canal est prévu durant les travaux de réalisation de la passe à poissons.

5.4. INSTALLATIONS SPORTIVES

Le terrain de football du Billard a fait l'objet de l'entretien usuel. Les luminaires ont quant à eux fait l'objet d'un projet de mise à niveau nécessaire pour que ce terrain reste homologué selon les critères de la ligue de football amateur de l'ASF. Un crédit d'ouvrage a été obtenu pour ce faire et les interventions seront effectuées au premier trimestre 2025.

6. POLICE DES CONSTRUCTIONS

6.1. GÉNÉRALITÉS

Les projets de construction sont traités par le Service technique. Ceux-ci nécessitent la délivrance d'un permis de construire après une procédure complète (projets de construction) ou la délivrance d'une autorisation municipale après une procédure simplifiée (panneaux solaires, par exemple).

La révision du plan d'affectation communal (PACom) ayant été soumise aux formalités de l'enquête publique en 2024, les projets de constructions devaient à la fois respecter le dispositif de police des constructions en vigueur (RGATC) et le PACom publié, le dispositif le plus restrictif prenant le pas sur l'autre.

Le PACom à légaliser a généré une mise en attente de certains projets par les particuliers, afin que ceux-ci bénéficient de la densification escomptée en termes de droits à bâtir, raison pour laquelle peu de projets autres que la pose de panneaux solaires ou de pompes à chaleur ont été autorisés cette année, comme l'atteste la liste qui suit.

6.2. ENQUÊTES PUBLIQUES

Au cours de l'année, 15 dossiers de construction ont été mis à l'enquête publique, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) :

- 13 permis de construire délivrés en 2023
- 2 dossiers d'enquête publique ont une fin d'enquête en 2025
- 1 cabanon de jardin
- 4 sondes géothermiques pour chauffage
- 3 pompes à chaleur PAC
- 3 transformations et rénovations
- 1 dossier route pour les arrêts transport publique
- 1 antenne 5G

6.3. PROCÉDÉS DE RÉCLAME

Trois autorisations ont été délivrées.

6.4. AUTORISATIONS MUNICIPALES DE CONSTRUIRE

49 autorisations municipales délivrés en 2024 :

- 26 installations solaires
- 2 pergolas bioclimatiques
- 2 isolations périphériques
- 1 isolation périphérique avec isolation de la toiture
- 1 vitrage coulissant et terrasse en dalle
- 1 cabanon de jardin
- 16 abattages d'arbres (dont 3 ont été refusées)

6.5. AUTORISATIONS DIVERSES

En outre, 17 permis de fouille et 2 autorisations de teintes et de matérialisation diverses ont été délivrées.

6.6. VISITE DE CONFORMITÉ

Dans le courant de l'année, la Commission de salubrité (visite de salubrité) a effectué 22 visites sur différents chantiers dans l'objectif de délivrer les permis requis. Au terme de ces visites, 13 permis ont pu être délivrés.

6.7. DOSSIERS PRINCIPAUX

- Parcelle No 2 – Marché Vaney
Le domaine agricole est en cours de mise en conformité selon les exigences du Département cantonal. Une partie des locaux du Marché Vaney et leur capacité d'accueil sont concernés par cette mise en conformité, qui ne pourra être entérinée que par l'entrée en force du PACom.
- Parcelles Nos 66 et 71
Ces deux parcelles sont occupées par le rural sis rue du Village No 3 et 5, la parcelle No 66 est en main communale, alors que la parcelle No 71 est en main privée. La réhabilitation de ce rural est prévue par le PACom et nécessite l'élaboration d'un projet commun, dont la discussion est en cours.
- Parcelle No 205 – Perfogroup
Le bâtiment réalisé sur la parcelle No 205 a été autorisé moyennant l'inscription d'une servitude de passage public à pied à l'intention de la Commune. Cette servitude est aujourd'hui inscrite et le passage réalisé entre la route de Morrens et le chemin des Dailles.
- Parcelle No 221 – Metabader
Un bâtiment d'activités a été autorisé sur cette parcelle et est en cours de construction ; ce projet prévoit un abri vélos, situé à l'arrière de l'arrêt de Bus « Moulin ».
- Parcelles Nos 213 et 156 et 228 – Téléphonie mobile
Concernant la parcelle 213, la CDAP a rejeté en mars 2024 le recours de nombreux opposants contre la décision d'autorisation de construire une antenne 5G délivrée en 2022. Sans autres recours au TF, le permis est entré en force. L'antenne n'est à ce jour pas installée.
- Parcelle 156 - Biolettes
Cette parcelle est située en zone agricole. La CDAP a rejeté en mars 2024 le recours de nombreux opposants contre la décision d'autorisation de construire une antenne 5G délivrée en 2022. Sans autres recours au TF, le permis est entré en force. L'installation en cours à fin 2024.
- Parcelle 228 - Moulin
La parcelle a fait l'objet d'une mise à l'enquête pour un changement d'antenne et de station de base. Suite à une synthèse CAMAC positive, le permis a été délivré en août 2024. Les travaux ont été réalisés.
- Parcelle No 391 - Bellevue
La réalisation des bâtiments sur la parcelle No 391 suit son cours, bon an mal an, au gré des conditions météorologiques et des aléas du chantier. Le Service technique suit ce dossier avec l'aide d'un avocat, afin d'obtenir les pièces nécessaires et suffisantes à son aboutissement.

- Parcelle No 1089 - Dailles
Le permis d’habiter a pu être délivré et le bâtiment est occupé en toute sécurité.
- Parcelle No 1098 - Dailles
Le chantier a repris au cours de l’automne 2024, suite à une interruption due à des aspects financiers, et devrait se poursuivre ces prochains mois.
- Parcelle 241- Transformation de six immeubles
Suite à deux visites techniques de conformité effectuées par la commission éponyme, plusieurs éléments ont fait l’objet de demandes modifications et mise aux normes, notamment dans les parkings du sous-sol. Les derniers travaux, tels que la surélévation d’une cheminée, nécessaires à l’obtention du permis d’habiter ont été effectués et ce dernier pourra être validé tout début 2025
- Parcelle No 218 – Projet pour un bâtiment artisanal
Le propriétaire a déposé plusieurs projets de construction pour un bâtiment d’activités artisanales avec plusieurs logements. Le dispositif du PACom réduit le nombre de logement possible à un seul logement par bâtiment et limite son usage à des besoins de gardiennage. Le projet doit donc être adapté en conséquence avant de pouvoir être soumis aux formalités de l’enquête publique.
- Parcelle No 814 – PPE Le Verger
Le flanc Ouest de la parcelle No 814 présente un cordon boisé, dont l’entretien a été porté conventionnellement à la charge de la commune. L’entretien du « corps » de ce cordon a été dûment effectué. La charge de l’écimage et élagage relève, quant à elle, des prérogatives de l’exploitant de la ligne à haute tension et ce dernier estime qu’aucune intervention n’est pour l’heure nécessaire.

7. ROUTES ET VOIRIE

7.1. RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA BÉRALLAZ

Conformément au préavis n°18-2023, le réaménagement de la route de la Bérallaz a été achevé à l’automne 2024 avec la mise en place du revêtement définitif ainsi que du marquage de la bande longitudinale pour piétons. Ces travaux ayant nécessité une fermeture générale de la route d’une durée de 2 jours, une information à la population a été faite, ainsi qu’une coordination avec l’ASICE pour assurer le déplacement des élèves vers le secteur Combe-Chavanne.

7.2. RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES ESSERTS – SECTEUR SUD

Après l’implantation d’un trottoir et la mise en sens unique du secteur sud du chemin des Esserts en 2023, quelques petits travaux de finition ainsi que la pose du revêtement et du marquage définitifs sont intervenus mi 2024.

7.3. 7.3 RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DES BIOLETTES

Faisant suite à la mise à l’enquête menée en 2023, la réalisation des deux décrochements verticaux s’est déroulée durant l’été 2024. La configuration des lieux a nécessité certains ajustements pour la pose des panneaux de signalisation routière. La dernière étape du projet, à savoir la réfection des accotements, interviendra au printemps 2025 et permettra de disposer d’une infrastructure en adéquation avec son usage, son gabarit et sa fonction de porte d’entrée communale.

7.4. ETUDES DE PROJETS ROUTIERS

Menées par le Service technique accompagné par un mandataire spécialisé, plusieurs études complexes de réaménagement d'axes ont été réalisées durant l'année 2024, principalement en lien avec des problématiques de sécurité routière et d'assainissement du bruit sur les routes cantonales en traversée de localité, notamment la route de Montheron et la route de Lausanne.

Ces études ont permis de déposer le préavis n°24-2024 auprès du Conseil communal qui a ainsi accepté d'octroyer un crédit de CHF 920'000.- pour la mise aux normes de la paire d'arrêts de bus Cugy-Cavenette, la sécurisation du passage pour piétons existant, le développement de l'offre en stationnement vélos et la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la route de Lausanne. Alors que la commande du mobilier (abribus, stationnement vélos et panneau d'affichage d'entrée de localité) sont intervenus fin 2024, les travaux devraient avoir lieu durant le 1^{er} semestre 2025.

Une étude a également portée sur la sécurisation des abords du Collège de l'Epi d'Or qui, malgré un travail de prévention effectué tant par la Commune que par l'ASICE, continuent de présenter une situation problématique pour la sécurité des piétons lors des heures d'entrées et sorties scolaires, en lien notamment avec les parents taxis.

Afin d'y remédier dans les meilleurs délais, un projet de sécurisation, incluant la mise en sens unique du chemin des Esserts avec contre-sens cyclable, a été établi. Offrant des places de pose-dépose supplémentaires, il permettra d'éviter les manœuvres dangereuses et les mauvaises conditions de visibilité dues aux parcsages intempestifs et facilitera les déplacements à pied et à vélo. Publié dans la Feuille des avis officiels durant le mois de décembre, ce projet de marquage et signalisation devrait être réalisé durant le premier trimestre 2025, dès que les conditions météorologiques le permettront.

7.5. RÉFECTION ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

L'entretien des infrastructures routières communales a fait l'objet de diverses interventions telles que le reflachage avec du goudron à froid en divers endroits du village. Le chemin des Petits-Esserts et le chemin de la Lisière ont ainsi fait l'objet de réfections ponctuelles afin de permettre une utilisation adaptée et sécuritaire dans l'attente d'une prochaine réfection plus complète, qui sera planifiée via le prochain plan d'entretien routier qui définira les priorités d'intervention et les budgets y relatifs. Le chemin des Fougères a quant à lui été réfectionné conformément aux besoins forestiers et de promenade (cf. point 5.2.3).

7.6. AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE

- Place de jeux de la Chavanne
La place de jeux de La Chavanne – sol et jeux – a reçu les interventions nécessaires à un usage sécurisé.
- Place de jeux de La Cavenettaz
Les balançoires et autres jeux de la place de jeux de La Cavenettaz ont été démontées par mesure de sécurité, dans l'attente d'un prochain projet de réaménagement de l'entier de l'espace.
- Place de jeux de l'Epi d'Or
Le revêtement de la plaque tournante situé sur la place de jeux de l'Epi d'Or a été remplacé.

- Giratoire

Le giratoire « Avia » a fait l'objet d'une réalisation paysagère, selon le projet des employés de voirie communaux, basée sur le thème de la forêt. Le résultat a été salué par la population.

- Désaffectation du cimetière

40 tombes cinéraires ont été désaffectées par les employés de la voirie. Les familles concernées ont été contactées selon les directives en vigueur éditée par l'Etat de Vaud.

- Coup de balai 2024

L'opération « Coup de balai » menée le 23 mars 2024 a été un franc succès, 30 personnes adultes et enfants confondus ont participé. Le jeudi 28 mars, ce sont les élèves d'une classe de 11S qui ont à leur tour œuvré sur le domaine communal. Ce sont plus de 100 kilos de déchets qui ont été récoltés. L'opération sera renouvelée en 2025.

8. DECHETTERIE ET ORDURES MENAGERES

8.1. DÉCHETTERIE DE PRAZ-FAUCON

La déchetterie de Praz-Faucon a, comme chaque année, été fortement sollicitée en 2024, à la satisfaction de ses usagers. Sa gestion a en outre été saluée par les organes de contrôles régionaux.

Après un dysfonctionnement de plus de 4 ½ mois, la barrière d'accès a pu être réparée. La liaison par câble cuivre étant défectueuse, elle a été remplacée par un câble fibre optique anti-rongeurs. En début d'année, le système d'accès et de gestion des barrières de la déchetterie devenu obsolète et ne pouvant plus être maintenu par le fournisseur a été remplacé.

Chaque année un audit de contrôle a lieu à la déchetterie par le responsable sécurité de l'entreprise CRIDEC. Cet audit permet de contrôler si les déchets spéciaux des ménages (DSM) sont collectés et stockés correctement avant leur évacuation. Le résultat pour notre déchetterie est très bon.

Fréquentation de la déchetterie par année (en nombre de passages)						
Catégories	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Habitants de Cugy	27'859	26'379	28'120	25'622	20'799	15'650
Habitants de Montheron	878	929	944	862	594	379
Habitants de Bretigny-sur-Morrens	*	3'776	5'500	5'633	4'704	3'672
Habitants de Morrens	*	*	11'612	11225	9'022	7434
Résidences secondaires	177	86	137	150	105	68
Entreprises Cugy	1'230	1'221	1'805	1634	1'034	735
Entreprise Bretigny-sur-Morrens	*	87	104	144	167	145
Fréquentation globale	30'202	32'551	48'323	45'375	36'512	28'083

8.2. ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS

La Commune de Cugy a fait l'objet d'un contrôle de la tournée de ramassage des ordures ménagères. Le but de cette opération est de quantifier le nombre de sacs non conformes déposés sur le parcours. La société GEDREL à laquelle la commune est rattachée admet un taux de fraude de maximum 3%. En ce qui nous concerne, la marge de tolérance a été respectée, Cugy peut être considérée comme une bonne élève, son résultat étant de 0,8%.

Une augmentation du poids par habitant est constatée, sans que cela soit alarmant. Cugy est en-dessous de la moyenne cantonale. (130,7 Kg par habitant). A noter que la plupart des communes ne dispose pas d'une benne permettant la récupération des plastiques à la déchetterie. Ceux-ci sont éliminés via une filière spécifique ou par les sacs taxés.

Collecte en porte-à-porte (en kg)				
	Nombre d'habitants	Poids total	Poids par habitant	Poids moyen du sac par ménage et par semaine
2019	2762	318'160	115	5.827
2020	2761	344'940	125	6.317
2021	2733	322'624	118	6.082
2022	2734	316'660	115	5.780
2023	2733	323'334	118	5.647
2024	2790	336'650	121	5.709

9. SERVICES INDUSTRIELS

9.1. RÉSEAU D'EAU POTABLE

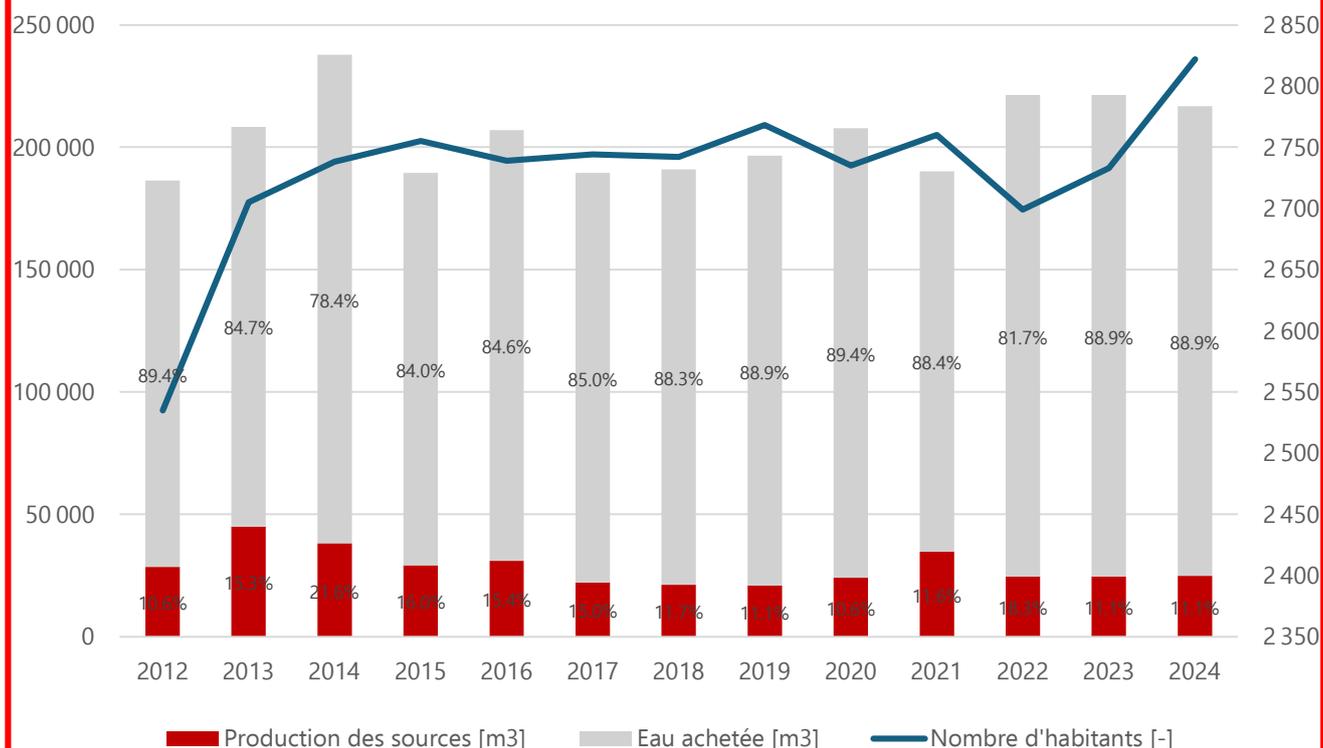
9.1.1. Production et consommation

La consommation totale d'eau potable pour l'année 2024 est répartie comme suit :

Fournisseur	Consommation	Pourcentage
Ville de Lausanne	191'950 m ³	88.55%
Sources de Cugy	24'817 m ³	11.45%
TOTAL	216'767 m³	100%

Ceci représente une consommation journalière par habitants de 210.45 litres, ce qui est légèrement inférieur par rapport à l'année 2023 qui était de 224.49 litre/habitant/jour. Ces résultats s'expliquent par l'absence de fuite majeure sur le réseau communal ainsi que par une météo particulièrement pluvieuse. Les arrosages du terrain de football ont été 3 fois moins fréquents durant la période estivale que les années précédentes.

Evolution de la consommation et provenance de l'eau potable



Consommation d'eau sur les compteurs mobiles - en m3

	2020	2021	2022	2023	2024
Chantiers	465	220	427	200	55
Arrosage	92	115	164	161	226
Arrosage foot	732	389	1159	773	228
Balayeuse	10	10	15	20	23
Nettoyage (fontaines, grilles, arrêt de bus)	40	5	5	6	5
Curage canalisations et sacs de route	95	92	189	180	0
Remplissage piscine	30	173	115	81	135
Bâtiments communaux	*	9	2788	7039	3014
Cimetière	*	14	19	18	13
Total	1483	1027	4881	8478	3699

9.1.2. Qualité de l'eau

Les contrôles protocolés annuels sont généralement de 23 analyses. Toutefois, en 2024 et sur demande du Canton, 4 analyses supplémentaires ont dû être réalisées, soit un total de 27 analyses, en plus de celles cités ci-dessous, ce qui nous mène à un total de 30 analyses pour l'année 2024.

Sur la base de la trentaine d'analyses en 2024 y compris les trois autocontrôles ci-dessous, il peut être considéré que le réseau d'eau nous a fourni une excellente qualité d'eau potable tout au long de l'année. Par mesure de précaution, nous avons procédé à la mise hors service de la source du Mottey le 19 septembre 2024.

9.1.3. Autocontrôle réseau

Des analyses effectuées par un laboratoire spécialisé mandaté par la Commune et par le laboratoire cantonal ont eu lieu :

- 14 février 2024 – Analyse annuelle de l'eau potable
- 26 août 2024 – Analyse après le nettoyage du réservoir
- 30 octobre 2024 – Analyse bactériologique complémentaire

9.1.4. Entretien et suivi

Surveillance du réseau d'adduction

Les 35 micros répartis sur le réseau communal ont été relevés 1 fois par semaine, en principe les lundis, et n'ont détectés aucune fuite. S'agissant des introductions privées, 2 fuites ont été réparées au chemin de Prélaz et à la route de Lausanne.

Bornes hydrantes (BH)

Rien de particulier à signaler. Les purges des bras morts ont été effectuées ainsi que le contrôle de fonctionnement des 58 BH.

Les sources

Les sources du Puey et des Troncs ont été en fonction jusqu'à la fin de l'année 2024. À la suite de la remise du réseau d'eau potable au Service de l'eau de la Direction de la Sécurité et de l'Economie de Lausanne au 1^{er} janvier 2025, ces sources se déverseront dès lors dans le ruisseau du Praz-Faucon tout en restant propriété communale.

9.1.5. Signature concession eau

Pour rappel, dans sa séance du 11 mai 2023, le Conseil communal a accepté le préavis n° 16-2023 « Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Cugy ».



La signature de la convention entre les Communes de Cugy et de Lausanne a eu lieu le 18 septembre 2024 à la Villa Mon-Repos à Lausanne.

Le document acte que l'alimentation en eau potable de Cugy est concessionnée au Service de l'eau de la Direction de la Sécurité et de l'Economie de Lausanne, ceci dès le 1^{er} janvier 2025.

Du point de vue administratif, ce transfert implique une modification de la facturation pour les ménages et entreprises de Cugy. Les factures de consommation d'eau et les taxes pratiquées seront celles du nouveau distributeur. La facture inclura également les taxes dues pour l'évacuation et l'épuration des eaux, dont la fixation reste de la compétence de la Commune de Cugy.

Les sources de Cugy ne sont pas concernées par l'accord signé et restent propriété de la Commune.

9.2. ASSAINISSEMENT : PRAZ-FAUCON

Après avoir été gérée pendant près de 10 ans par le même employé communal, l'exploitation de la station d'épuration de Praz-Faucon a été externalisée auprès d'une entreprise spécialisée. La spécificité de ce métier, couplée au faible taux d'occupation nécessaire à son exploitation, n'ont pas permis l'engagement d'un nouvel employé communal pour assurer le remplacement du départ à la retraite. A noter que cette externalisation permettra plus de souplesse lors de la transition à opérer vraisemblablement en 2028, lorsque la station régionale d'épuration à Echallens sera opérationnelle et la STEP de Praz-Faucon transformée en station de pompage (cf point 9.2.2).

9.2.1. Assainissement : AET

La STEP intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent AET a fêté ses 30 ans. Une journée portes ouvertes a été organisée à cet effet. Accompagné des exploitants, plusieurs visites permettant aux intéressés de découvrir les différentes étapes du traitement des eaux usées ont été effectuées à la satisfaction des visiteurs.

Le vieillissement des équipements de la STEP implique un entretien plus important et ceci aura un impact financier sur les comptes des prochaines années. Ces entretiens sont nécessaires pour assurer un traitement des eaux usées selon les normes en vigueur.

Au 1er janvier 2024, M. Julien Altmann a repris le poste d'exploitant de la STEP intercommunale. Celui-ci bénéficie d'un contrat de travail établi par l'AET. Sa formation a été assurée par son prédécesseur.

Depuis le 1er septembre, le secrétariat et la comptabilité sont repris par Côté Compta Sàrl au Mont-sur-Lausanne. Mme Elisabeth Heller devient ainsi à compter de cette date la nouvelle secrétaire du comité de direction et Mme Berta Arm la nouvelle boursière.

À la suite de la maladie de l'exploitant de la STEP, Monsieur Julien Altmann, et en attendant la décision quant aux responsabilités des différents protagonistes, une augmentation de charges est portée au budget 2025. En l'état les deux employés de la commune de Bretigny assurent le fonctionnement de la STEP, après une formation de base.

9.2.2. Assainissement : ASET

Cugy est à nouveau représenté au Comité de direction (CODIR) de l'ASET. Christian Durussel a été élu lors du Conseil intercommunal du 25 avril 2025. A noter que 2 membres du CODIR ont démissionné en novembre par suite de l'arrêt de leur activité en tant que Municipal.

Le projet initial prévoyait la mise en service de la nouvelle station d'épuration dans le courant 2026. Au vu des oppositions et des recours déposés par le propriétaire de la parcelle voisine prévue pour l'extension de la STEP. Le dossier de mise à l'enquête est prévu au meilleur des cas pour la deuxième semestre 2025. La mise en fonction de la STEP est envisagée en fin 2028 et ensuite la remise de l'ouvrage début 2029.

Projet Réseau • Travaux anticipés

Le préavis 1/2024 « Demande de crédit d'investissement de CHF 1'300'000.- pour la réalisation des travaux anticipés des conduites de raccordement régionales sur les Communes d'Assens, Cugy et Morrens » a été accepté par le Conseil intercommunal. Les travaux ont débuté fin octobre et se termineront lors du 1er trimestre 2025.

Plan Général d'Evacuation des Eaux régional – 1 re phase (PGEEr1)

Le PGEEr1 se concentre sur les parties essentielles du système à construire. Il définit notamment les débits à raccorder et la gestion à adopter des éventuels déversements dans le milieu récepteur. Il a été approuvé le 29 juillet 2024 par le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, M. Venizelos.

9.2.3. Réseau d'égout et d'épuration

Les sacs de routes, au total de 450 pièces, sont quant à eux nettoyés et vidangés dans leur totalité comme chaque année.

A signaler sur le réseau d'eau claire, 2 curages urgents sur les canalisations situées entre la route de la Bérallaz et le chemin de Prélaz, ainsi que la canalisation qui collecte les eaux de surface devant les bennes de la déchetterie. Le curage annuel des canalisations d'eau claire n'a pas été effectué cette année car le contrôle de la totalité du réseau a été terminé en 2023.

9.3. ECLAIRAGE PUBLIC

La réception des travaux de remplacement de l'éclairage public et d'installation de luminaires sur l'entier du territoire communal s'est achevée à l'automne 2024. Selon le préavis 36-2021 « Contrat de performance énergétique (CPE) », les économies envisagées sont de 72%. (Consommation de référence= 135'409 kWh).

Les premières mesures d'économies ont débuté comme prévu en 2023. Les mesures du rapport intermédiaire à fin décembre 2024 permettent de présenter une économie de 67% déjà réalisée. Les résultats complets du suivi des économies de l'action de performance énergétique seront connus à la fin du premier semestre 2025.

10. ENERGIE ET DURABILITE

10.1. CEDD

En 2024, la CEDD s'est attelée à traiter les thématiques principales suivantes :

- Programme de subventions communales ;
- Démarches de sensibilisation et de projets à conduire en 2024
- Suivi des fiches-actions du PECC, en collaboration avec un mandataire spécialisé.

Trois PIO vertes ont été établies afin d'informer la population sur les points suivants :

- Les subventions pour les abonnements transports publics, la mise à disposition d'un véhicule Mobility et l'organisation d'un atelier pour « parler de durabilité autrement » ;
- Le projet Group-it, pour l'accompagnement des propriétaires pour les encourager à la pose d'installations solaires, la simplification des procédures pour l'installation de pompes à chaleur, la nouvelle signalétique du Parc naturel du Jorat ;
- Cyclomania (cf. point 4.4.2), les subventions vélos et l'assainissement énergétique des bâtiments (CECB+).

10.1.1. Bilan PECC

Les démarches principales suivantes ont été conduites pour la mise en œuvre du PECC (fiches-actions) en 2024 :

- Démarche participative pour compléter le réseau de bancs publics à Cugy – 10 localisations retenues en première étape pour une implantation sur le terrain dès le printemps 2025 ;
- « Ma Commune et moi » ;
- Fresque du climat réalisée auprès de la population et dans le cadre de la semaine de la durabilité de l'EPS Cugy et environs ;
- Mise en place des subventions vélos et assainissement énergétique des bâtiments (CECB+) ;
- 26 autorisations délivrées pour 4'154.75 m² (aucune subvention communale) pour la pose de panneaux solaires par les privés ;
- Group-it, 41 propriétaires ont profité de la solution d'accompagnement proposé par l'HES-SO (pré-évaluation solaire gratuite), dont 25 qui ont pu réaliser leurs projets.
- Opérations coup de balai ;

- Achats responsables par la commune, distribution de gourdes à tous les élus et les employés communaux ; installation d'une fontaine à eau dans la Maison de Commune ;
- Participation à la Nuit des Perséides ;
- Formation continue des jardiniers communaux pour la biodiversité et les arbres remarquables ;
- Formation continue de la responsable déchetterie de Praz-Faucon (déchets inertes et spéciaux) ;

Les autorisations délivrées pour la pose de panneaux solaires et/ ou de pompes à chaleur démontrent que les propriétaires privés sont sensibles à l'utilisation d'énergies renouvelables.

11. FORMATION ET JEUNESSE

11.1. GOUVERNANCE DE L'ASICE

11.1.1. Comité de direction (Codir)

Le Comité de direction de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) s'est réuni à 12 reprises durant l'année 2024 pour traiter de points divers et variés relevant des tâches qui lui sont déléguées par les Communes membres. Outre la gestion courante de l'association scolaire, il s'est notamment attelé au projet de développement des infrastructures du secteur secondaire (avant-projet de l'extension du collège de La Combe), à l'optimisation des transports scolaires, ainsi qu'à l'efficacité énergétique du bâtiment de La Combe. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au rapport de gestion de l'ASICE : <https://www.asice.ch/structures/ci/preavis>.

Comme lors de la législature précédente, la Commune de Cugy a pris la responsabilité de la Présidence du Comité de direction pour la période 2021-2026.

11.1.2. Conseil Intercommunal (CI)

Organe législatif de l'ASICE, le Conseil intercommunal (CI) s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2024 et s'est prononcé sur les sujets suivants :

- Préavis n°14-2024 : Rapport sur la gestion et les comptes 2023 : **Adopté.**
- Préavis n°15-2024 : Demande d'octroi d'un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 38'000.- par rapport au préavis n°11-2023 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe, propriété de l'ASICE, à Cugy : **Adopté.**
- Préavis n°16-2024 : Demande d'autorisation de céder à titre gratuit à la Commune de Cugy le droit distinct et permanent (DDP) RF n°1040 de l'ASICE d'une surface d'environ 700 m² issue de la parcelle RF n°283, de déléguer la réalisation de l'extension du collège de La Combe à la Commune de Cugy et de signer un contrat de bail avec la Commune de Cugy pour la location de l'ensemble de cette extension pour un montant maximal de CHF 270.- le m² de surface nette : **Adopté.**
- Préavis n°17-2024 : Modifications du règlement sur les transports scolaires de l'ASICE du 18 janvier 2017 : **Adopté**
- Préavis n°18-2024 : Budget 2025 de l'ASICE : **Adopté**
- Préavis n°19-2024 : Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 160'000.- pour le changement des luminaires du collège de La Combe à Cugy : **Adopté**

11.1.3. Conseil d'Établissement (CET)

Organe consultatif imposé par l'Article 31 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011), le Conseil d'établissement (CET) s'est réuni à quatre reprises. Il s'est occupé et a traité les sujets principaux suivants : la vie à l'école et les incivilités au collège de La Combe, les actions d'immersion dans le monde professionnel pour les élèves du secteur secondaire ou encore les questions des transports scolaires, des horaires ainsi que des infrastructures.

11.1.4. Concertation des élèves

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, la Loi sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ du 27 avril 2010) impose la mise en place d'actions visant notamment la participation des enfants et des jeunes au niveau communal et intercommunal. Acteur privilégié dans la vie des jeunes entre 4 et 14 ans, l'ASICE a un vrai rôle à jouer dans ce cadre, raison pour laquelle le Comité de direction a œuvré pour mettre en place plusieurs actions dans ce sens, notamment une large diffusion de la campagne de promotion « Influence ton quotidien » issue des travaux de la Commission Enfance et Jeunesse de Lausanne Région ou encore la mise sur pied de rencontre biannuelle avec les délégué·e·s de classe du secteur secondaire.

Par ailleurs, en parallèle au projet d'extension du Collège de La Combe, le Comité de direction a lancé une démarche participative relative aux préaux scolaires du secteur Combe-Chavanne afin d'établir un diagnostic de la situation actuelle puis identifier les besoins futurs permettant de co-construire un projet de réaménagement.

Des ateliers animés ont été organisés et des questionnaires distribués à l'ensemble des élèves 7P à 11S. Afin de toucher un panel d'utilisateurs le plus large possible, un questionnaire a été transmis aux différentes sociétés locales et locataires des salles de gymnastique et infrastructures de l'ASICE, ainsi que distribué aux personnes rencontrées sur site par notre Travailleuse sociale de proximité. Une exposition interactive viendra clôturer la démarche en janvier 2025, permettant à la population de venir échanger et partager ses idées pour imaginer des espaces publics attractifs et modernes.

11.2. FINANCES DE L'ASICE

Avant contribution des communes membres, l'année 2024 se termine par un bilan comptable de l'ASICE présentant un excédent de charges de CHF 5'315'305.-, respectivement CHF 4'943'820.- pour la partie scolaire et CHF 371'485.- pour la partie parascolaire.

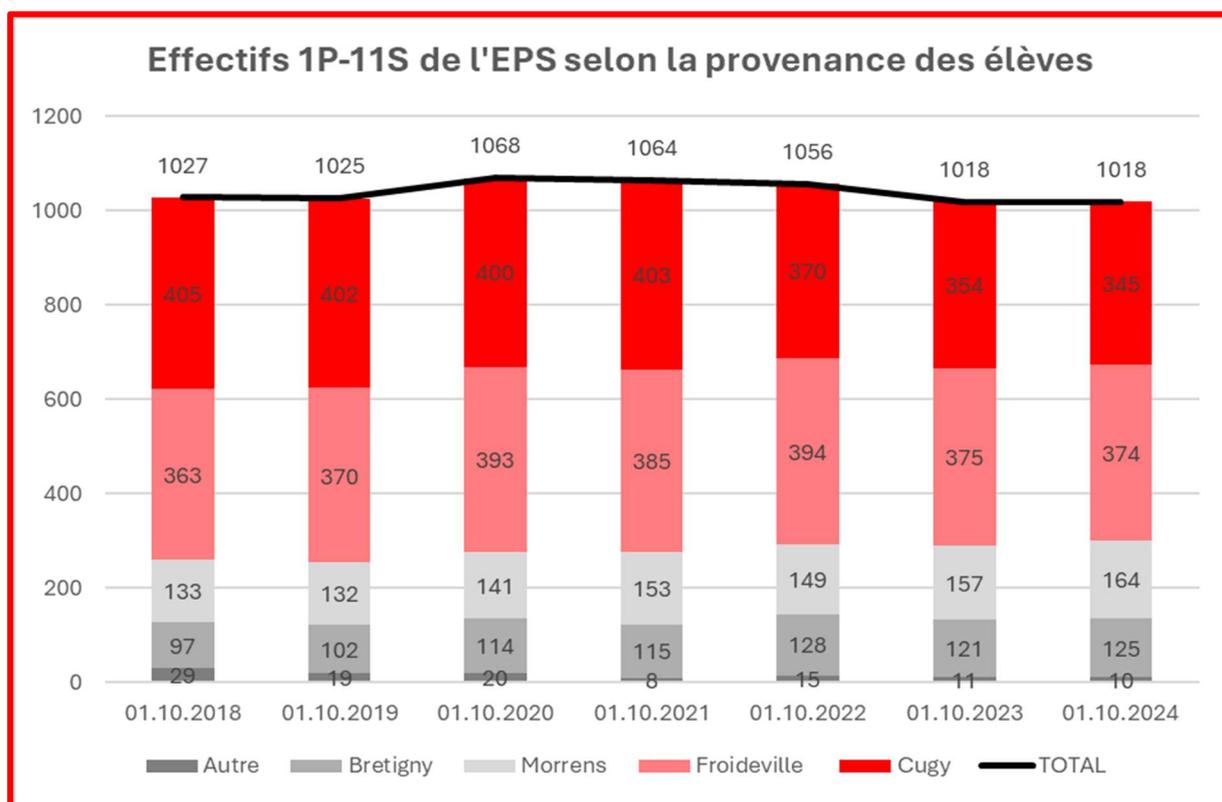
Le total des coûts de l'ASICE relatifs à la partie scolaire représente un montant arrondi de CHF 4'905.- par élève (pour un total de 1'008 élèves 1P-11S domiciliés sur les quatre communes de l'ASICE au 01.10.2024). Le bilan comptable 2024 de la partie scolaire de l'ASICE est de 3.5% en dessous du budget 2024 (- CHF 190'925.-), en lien principalement avec une diminution des frais liés aux transports scolaires, grâce à une optimisation des tournées, une réduction des besoins en surveillance ainsi que l'attribution d'un mandat quinquennal avec un nouveau prestataire à des conditions financières attrayantes.

Le total des coûts de l'ASICE relatifs à la partie parascolaire représente un montant de CHF 795.- par élève (pour un total de 467 élèves 7P-11S domiciliés sur les quatre communes de l'ASICE). Le bilan comptable 2024 de la partie parascolaire de l'ASICE est sensiblement identique aux comptes 2023 (+ 1.0%).

11.3. ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CUGY ET ENVIRONS (EPS CUGY)

11.3.1. Effectifs élèves

Au 1^{er} octobre 2024, date de référence cantonale pour la répartition des frais d'écolages entre les différents établissements scolaires, l'effectif de l'établissement primaire et secondaire de Cugy et environs se monte à 1018 élèves, dont 713 élèves primaires (1-8P) et 305 élèves au niveau secondaire (9-11S). Les élèves domiciliés à Cugy représentent respectivement 32% des élèves du secteur primaire et 38% des élèves du secteur secondaire.



11.3.2. Enclassement des élèves

Pour l'année scolaire 2024-2025, le paradigme d'enclassement des élèves privilégiant des enclassements au lieu de résidence et au plus près du domicile a été poursuivi, toujours dans le respect des contraintes pédagogiques et en priorité pour les élèves 1-4P. L'objectif est de limiter les transports scolaires motorisés et d'encourager les déplacements à l'école à pied et à vélo, avec un retour positif sur les enjeux environnementaux, financiers et de santé publique.

A l'échelle de l'ASICE, 15% des élèves 1-4P sont enclassés hors de leur lieu de domicile, alors qu'ils sont 13% au niveau 5-6P. Au niveau cugiéran, 26 élèves primaires (11%) sont scolarisés hors de la Commune, alors que les 203 élèves restant sont accueillis dans un des trois collèges de Cugy (Epi d'Or pour les 1-4P, Cavenettaz pour les 5-6P et Chavanne pour les 7-8P).

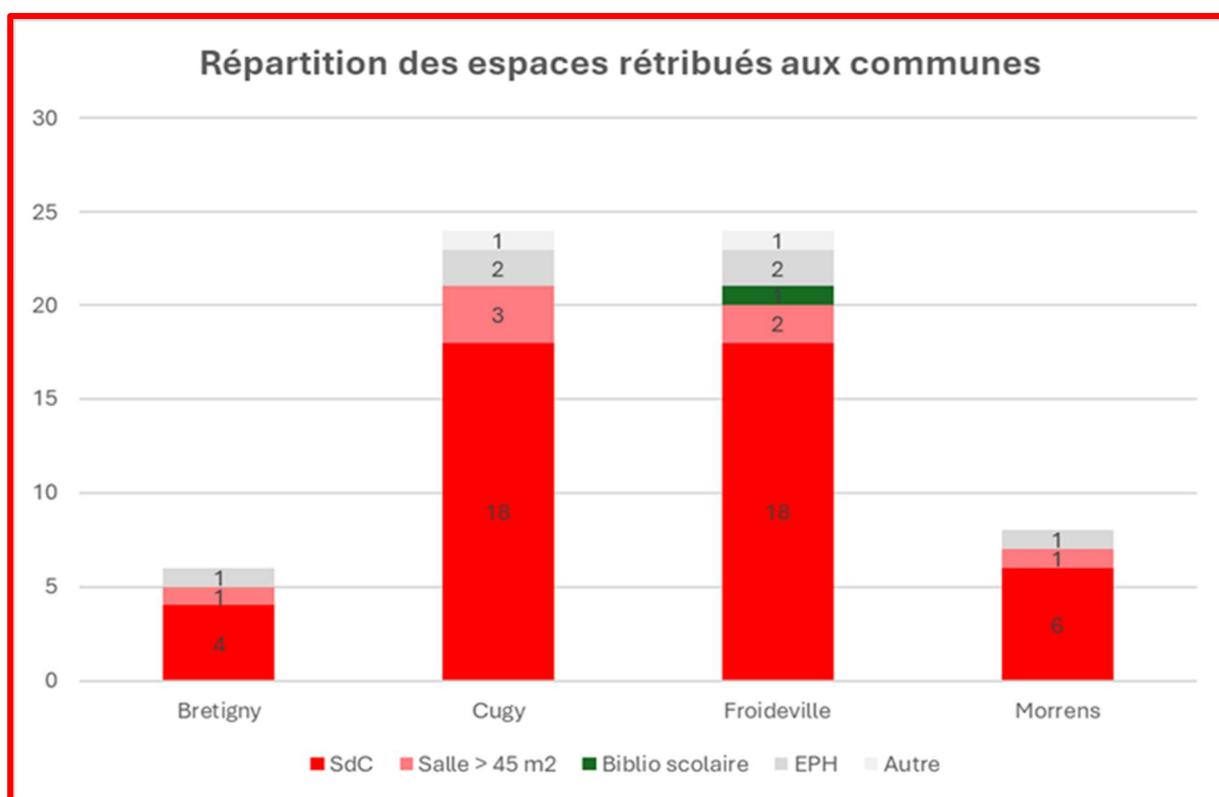
11.4. INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Les élèves de l'EPS Cugy et environs sont accueillis dans les bâtiments scolaires répartis sur les quatre communes de l'ASICE. Les infrastructures primaires sont mises à disposition par les communes, alors que le collège de La Combe, propriété de l'ASICE, accueille les élèves du secteur secondaire. Pour l'année 2024-2025, les 713 élèves du secteur primaire sont répartis dans 40 classes (soit une moyenne globale de 17.8 élèves par classe primaire), alors que les 305 élèves du secteur secondaire sont répartis dans 16 classes (soit 19.1 élèves par classe secondaire).

11.4.1. Infrastructures communales

Pour l'année scolaire 2024-2025, 62 espaces ont été rétribués par l'ASICE aux communes. Le montant total de la rétribution en 2024 s'élève à un peu plus de deux millions, respectivement CHF 1'339'250.- pour la location et CHF 676'250.- pour l'entretien des locaux.

Les 62 espaces rétribués mis à disposition par les communes se répartissent comme suit :



11.4.2. Collège de La Combe

Pour l'année scolaire 2024-2025, les salles de classes du collège de La Combe ont une nouvelle fois été insuffisantes pour accueillir l'ensemble des cours dispensés aux 305 élèves 9-11S répartis dans 16 classes. Ainsi, comme les deux années précédentes, certains cours à niveau ont une nouvelle fois dû être délocalisés, cette fois-ci au collège de la Chavanne ainsi qu'au collège du Motty.

Le coût des travaux d'entretien du bâtiment et des espaces verts du collège de La Combe, hors frais du personnel de conciergerie et coûts liés à l'énergie, s'élève à près de CHF 141'250.- pour l'année 2024.

Durant l'année 2024, la consommation de la chaudière du collège de la Combe, qui alimente les bâtiments de la salle de gymnastique et du collège de la Chavanne, le collège du Motty ainsi que le Centre de vie enfantine, a été de 414'539 kWh, soit une baisse d'environ 2% par rapport à 2023.

Les charges globales liées au chauffage à distance, d'un total de CHF 113'700.-, amortissements compris, sont réparties entre les différents utilisateurs finaux, proportionnellement à leur consommation.

11.4.3. Projet d'extension du complexe scolaire du collège de la Combe

Durant l'année 2024, le travail de développement du projet d'extension du complexe scolaire de la Combe s'est poursuivi, tant sur le plan technique que sur le plan politique et administratif.

Durant le printemps 2024, deux préavis ont été présentés respectivement au Conseil communal de Cugy (Préavis n°22-2024) et au Conseil intercommunal de l'ASICE (Préavis ASICE n°16-2024).

Les deux organes législatifs ont accepté les préavis, alors que la décision de principe de développement du projet par délégation de la réalisation à la commune territoriale de Cugy sous la forme d'un partenariat public-privé a fait l'objet d'une confirmation écrite de l'ensemble des Municipalités des communes membres de l'ASICE.

Parallèlement à ces aspects organisationnels, le Comité de direction, assisté par un mandataire spécialisé, a procédé à la définition du descriptif détaillé du projet d'extension. Cet important document prend en compte tant les besoins scolaires et parascolaires actuels et futurs du secteur secondaire ainsi que de l'Administration de l'ASICE, tout en respectant les directives cantonales en matière d'infrastructures scolaires. Il servira de base à la Commune de Cugy pour le lancement d'un appel d'offres à investisseur.

11.5. TRANSPORTS SCOLAIRES

L'offre en transport pour les élèves de l'EPS Cugy s'est basée sur le principe d'utilisation des transports publics dès la 7P et sur la mise à disposition de transports scolaires dédiés pour les élèves 1-6P, avec déploiement de surveillants de bus entre l'arrivée/départ et le début/fin des cours.

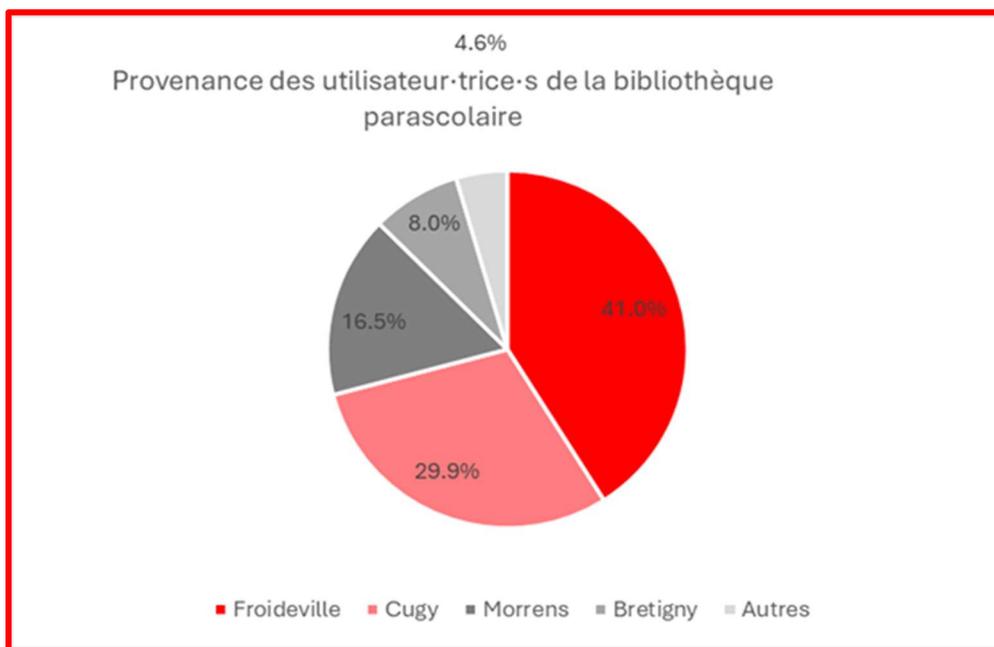
Au total, 82 élèves sont déplacés en bus scolaires (soit 8% du total des élèves) et 221 bénéficient d'un abonnement de transports publics (22%). La mise en application du principe d'enclassement au lieu de résidence et au plus près du domicile a permis de diminuer le nombre d'élèves transportés par bus scolaires, tout comme le nombre de kilomètres parcourus pour les déplacements domicile-école. Les temps d'attente et de trajet de ces courses ont ainsi pu être réduits, améliorant la qualité de prestation pour les élèves concernés.

En 2024, les coûts totaux de transport de l'ASICE (y compris courses annexes et courses spéciales) s'élèvent à plus de CHF 434'650.-, dont près de CHF 119'000.- pour les abonnements de transports publics, soit près de CHF 427.- par élève de la zone de recrutement.

Le système de pédibus mis en place dès la rentrée 2022 pour les déplacements internes aux communes durant le temps scolaire a été poursuivi. Cela a concerné les trajets entre le collège de l'Epi d'Or, celui de la Cavenettaz et le secteur Motty-Chavanne. Précédemment réalisés à bord de bus scolaires, ces trajets sont à présent faits à pied, sous l'escorte d'un accompagnant mis à disposition par l'ASICE.

11.6. BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET INTERCOMMUNALE DE L'ASICE

Durant l'année 2024, un peu plus de 38'900 prêts et prolongations ont été enregistrés auprès des 1'065 utilisateur·trice·s dont 752 élèves de l'EPS Cugy et environs, hors activités des classes. Pour la partie parascolaire, la provenance des 215 usager·ère·s de la bibliothèque, se répartit de la manière suivante :



L'année 2024 a été riche en événements à la bibliothèque du Haut-Talent, que ce soit au niveau scolaire (avec plus de 120 périodes d'animations pédagogiques destinées aux classes) ou au niveau parascolaire. Pour le public, une palette d'activités et d'événements divers et variés a été proposée, suivant le fil-rouge des arts.

11.7. ACCUEIL PARASCOLAIRE

L'offre en accueil parascolaire de l'ASICE, destinée aux élèves de la 7P et la 11S, est composée de plusieurs prestations. Sur la pause de midi, et conformément aux obligations de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011) et son règlement d'application (RLEO du 2 juillet 2012), des cantines scolaires sont proposées au collège de La Combe pour les élèves du secteur secondaire, ainsi qu'à Froideville et Cugy pour les élèves 7-8P, avec un encadrement jusqu'à la reprise des cours. L'après-midi, le Centre d'animation à Cugy ouvre ses portes aux élèves de la 7P à la 11S, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dès la fin de l'école et jusqu'à 18h00. Des devoirs surveillés sont également proposés certains jours de la semaine.

11.7.1. Cantines

Les trois cantines scolaires gérées par l'ASICE ont servi 7'371 repas chauds (10% de moins qu'en 2023) et 1'441 sandwiches et salades en 2024. En moyenne, ce sont un peu plus de 400 élèves 7P-11S qui sont accueillis chaque semaine sur la pause de midi, soit une réduction de 14% par rapport à l'année précédente. Les mardis et jeudis sont les jours les plus fréquentés.

11.7.2. Centre animation Le Repère du Haut-Talent

Ouvert depuis plus de quatre ans, le Centre d'animation Le Repère du Haut-Talent poursuit son développement, avec une fréquentation en hausse sur l'ensemble des niveaux scolaires (7P à 11S). Pour y palier ainsi que permettre l'accueil d'une jeune en situation de handicap, le personnel dédié a été renforcé dès la rentrée d'août 2024 (+ 0.30 EPT). A fin 2024, l'équipe d'encadrement représente 2.05 ETP, à laquelle s'ajoute un pool de remplaçants.

Le public-cible étant partiellement identique, une étroite collaboration entre la travailleuse sociale de proximité de Cugy et le personnel du Centre d'animation a été mis en place.

En collaboration avec la Commune de Cugy, propriétaire des locaux du Motty, divers aménagements ont été réalisés en 2024, notamment l'aménagement d'une terrasse permettant aux jeunes d'être accueillis en extérieur durant les beaux jours.

12. VIE SOCIALE

12.1. ENTRAIDE FAMILIALE ET ACCUEIL DE JOUR (EFAJE)

Concernant la Ferme du Verger à Cugy, structure dont l'EFAJE loue les locaux à la Commune, il est à relever la démission de la directrice de la Garderie Arc-en-Ciel, Mme Nathalie Rouge. Elle est remplacée pour l'instant par une directrice ad interim.

L'assemblée générale du printemps s'est déroulée le 1er mai à Cugy. Le Codir a annoncé avoir entamé une réflexion sur la vision stratégique future de l'EFAJE. C'est lors de l'assemblée d'automne que Jean-Pierre Sterchi a annoncé sa démission du CODIR. Les délégués ont validé le budget 2025 qui préconisait un ajustement de la politique salariale pour les fonctions éducatives. Cette mesure permettra à l'EFAJE de rester compétitif et de pouvoir engager du personnel qualifié dans un environnement où la pénurie de personnel pèse sur les infrastructures. Les quelques informations suivantes sont à relever :

- Le service CRD (calcul de revenu) : le poste à 100% budgété en 2024 a provoqué un effet positif sur le retard qui a été rattrapé. On constate aussi moins de plaintes des familles. Grâce à l'intensification des contrôles, les parents annoncent les changements de revenus plus systématiquement.
- Convention Orllati : Les enfants des collaborateurs Orllati ont les mêmes droits que les enfants des communes. En échange, Orllati va construire un bâtiment sur la Commune d'Echallens avec des locaux dans lesquels l'EFAJE aura une garderie de 44 places. La convention prévoit un loyer préférentiel.
- Nouveautés dans les structures : l'UAPE de la Clochette au Mont-sur-Lausanne a déménagé dans ses nouveaux locaux durant l'été (agrandissement de 48 à 72 places).
- Ouverture des UAPE le mercredi : il est difficile d'avoir un nombre suffisant d'enfants les mercredis, surtout pour les petites structures. Le Conseil d'administration a décidé que les UAPE de moins de 36 places seront fermées dorénavant le mercredi.

12.2. TALENTS SOLIDAIRES

L'accompagnement par Pro Senectute ayant pris fin en 2023, c'est de ses propres ailes que l'association continue d'offrir plus d'une dizaine d'activités hebdomadaires variées qui sont consultables sur internet et sur le panneau d'affichage à côté de la porte du local à la Maison villageoise :

Quelques exemples d'activités :

- Café-local (rencontres informelles autour d'un café et des gâteaux le vendredi matin dès 09h30) qui permet d'intégrer les nouveaux membres.
- Passion nature
- Deux groupes de marche (d'un bon pas ou tranquille)
- Conversation anglaise
- Groupe de jeux (jass, etc.)
- Autour d'un livre
- Théâtre
- Aquarelle
- Cours informatique

La brochure de présentation des talents solidaires se trouve sur le site de la Commune sous l'onglet « Vivre à Cugy » puis sous Seniors.



12.2.1. Journée internationale des seniors

L'évènement marquant de l'année 2024 pour l'association a été la journée internationale des seniors du 1^{er} octobre 2024.

Près d'une centaine de personnes - dont beaucoup d'ainés - se sont déplacées pour participer à plusieurs activités intergénérationnelles comme une chantée par les élèves des classes de la Cavenettaz, un diaporama des activités des Talents Solidaires, de la danse, etc.

C'est ensuite Pierre-Yves Maillard qui s'est fendu d'un discours clair et facile d'accès qui a emporté l'auditoire. La journée s'est conclue par un généreux apéritif dînatoire préparé par de nombreux membres de Talents Solidaires.



Cathy Mooser, Andrée Resin, Janick Viguet, Pierre-Yves Maillard et Albert Diringier.

L'année 2024 a été clôturée le 20 décembre 2024 avec le traditionnel apéritif pour les aînés où toutes les générations ont été conviées.

La Commune de Cugy continue de soutenir l'association en offrant la gratuité de la location et de l'entretien du local de la Cavenettaz.

12.3. PASSEPORT VACANCES (APVRL)

Déjà la 42^{ème} édition !

Le Passeport vacances (<https://apvrl.ch>) manifeste le désir de permettre aux enfants de notre région de profiter d'un loisir éducatif, sans égard aux différences de classes sociales (grâce à des tarifs abordables pour les familles).

L'Association du passeport vacances de la région lausannoise (APVRL) est une organisation sans but lucratif qui repose principalement sur l'engagement bénévole. Trente-huit communes de la région sont affiliées à l'APVRL.

Les périodes d'activités 2024 s'étendaient du 1^{er} au 14 juillet et du 5 au 18 août 2024.

Le Passeport Traditionnel (CHF 45.- pour deux semaines) vise les jeunes âgés de 9 à 15 ans et offre un éventail d'activités diversifiées. Deux activités par jours sont possibles et six activités par session de deux semaines. En plus des activités sur inscription, l'accès aux piscines lausannoises, 3 entrées de cinéma (avant 19h00) et les déplacements en TL sont inclus.

Le passeport Farniente (CHF 25.- pour deux semaines) est destiné aux jeunes de 13 à 15 ans uniquement et propose une formule allégée du Passeport Traditionnel, sans les activités sur inscription.

12.3.1. Bilan 2024

D'un point de vue statistique, les chiffres témoignent d'un réel engouement pour le Passeport-Vacances, ainsi que du travail effectué pour améliorer cette prestation et répondre, au mieux, aux attentes des familles. Ainsi, en 2024 :

- 1'733 Passeports traditionnels, (+8 % par rapport à 2023) et 599 Passeports Farniente (+26% par rapport à 2023), ont été vendus, soit un total de 2'332 Passeports Vacances ;
- 8'328 places d'activités étaient proposées, soit 413 places de plus que l'année précédente, correspondant à une augmentation de +5% ;
- 301 activités ont été proposées dont 73 nouvelles, soit 22 de plus qu'en 2023 ;
- 81,5 % des 313 familles qui ont répondu à notre questionnaire de satisfaction se sont dit satisfaites et/ou très satisfaites ;
- 95% trouve que le prix du Passeport Vacances est correct et/ou avantageux.

Sur le plan financier, le coût du passeport traditionnel en 2024 est de CHF 79.67, bien en deçà du prix de 2022 qui était de CHF 92.46 et proche du prix de 2023, ce qui réduit de manière significative la contribution financière des communes.

Le coût du passeport est supporté par les familles qui paient CHF 45.00 pour un passeport (ou CHF 40.00 si deux enfants issus de la même famille). Ce prix attractif est possible grâce à un don généreux de la loterie Romande de CHF 30'000.- (sans cette aide le coût du passeport excéderait CHF 90.-) ainsi que le financement par les communes à hauteur de 32,82% en 2024 (pour un montant de CHF 60'076.98).

Pour Cugy, après une période de stagnation des ventes ces dernières années, la hausse des ventes de passeports a repris.

Nombre de passeport vacances vendus					
	2019	2021	2022	2023	2024
Traditionnel	43	34	33	27	36
Farniente	20	16	13	21	23
Total	63	50	46	48	59

Les activités proposées par notre Commune en 2024 :

- Initiation et découverte de la batterie
- Initiation et découverte du piano
- Initiation et découverte de la guitare
- Découverte du métier de fleuriste

12.4. INSTITUTIONS D'AIDE SOCIALE

12.4.1. Association Régionale d'Actions Sociale Prilly Echallens (ARASPE)

Cette association de 42 communes est chapeautée par un Comité de direction et un Conseil intercommunal dont les membres sont les élus politiques des communes concernées. Elle offre des prestations liées aux aides financières, aux assurances sociales et à l'appui social et administratif.

Le changement de municipal en 2024 n'a pas prolongé la représentation de la Commune de Cugy au comité directeur de l'ARASPE. Notre Commune reste bien évidemment membre de cette association.

Le Conseil communal a validé en novembre le préavis n°28-2024 : Modification des statuts de l'Association Régionale d'Action Sociale Prilly Echallens (ARASPE)

Le projet « Clic ensemble », lancé pour lutter contre la fracture numérique, a organisé, depuis février 2024, 25 ateliers dans trois restaurants du Gros-de-Vaud. Ces ateliers ont attiré 170 participants, principalement des personnes âgées. Un total de 404 heures de bénévolat a été consacré à cette initiative. La DGCS a récemment pris la décision d'accorder une subvention supplémentaire, permettant ainsi de prolonger ces ateliers jusqu'à la fin de l'année 2024. L'objectif est désormais d'élargir le public cible, en incluant les jeunes, qui sont eux aussi confrontés à des défis numériques comme accomplir des tâches administratives telles que remplir une déclaration d'impôts ou demander une bourse, chose qui n'est pas aisée pour cette génération. Les travailleurs sociaux de proximité jouent un rôle clé pour atteindre et encourager les jeunes à participer à ces sessions éducatives.

12.5. SERVICE D'AIDE À LA FAMILLE (SAF)

Le Service d'aide à la famille Le Mont, Cugy, Morrens, Bretigny et Froideville, est une association sans but lucratif.

Les principales prestations offertes par le SAF sont notamment d'effectuer des transports, occasionnellement ou régulièrement, pour amener les bénéficiaires à tout lieu lequel ils doivent se rendre (médecin, hôpital, dentiste, etc.)

Les bénéficiaires du SAF paient les kilomètres du déplacement effectué en leur présence. Le SAF rétribue le bénévole pour les kilomètres effectués sans les bénéficiaires.

12.5.1. Résultats et états financiers 2024

Le comité du SAF s'est réuni à deux reprises durant l'année, à savoir en février et en septembre. L'année 2024 fait état de pertes inférieures à 2023, mais le budget n'a pas été tenu.

Comparatif de quelques données essentielles - en francs						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cotisations et dons	9'635.00	11'746.00	12'030.00	11'657.00	9'395.00	10'298.00
Transports en km	16'001.00	11'582.00	16'759.00	19'863.00	21'539.00	24'695.00
Bénéfice ou perte	-7'336.45	-3'470.90	-4'930.72	-6'372.95	-12'248.20	-11'756.79
Fortune	77'600.45	74'129.56	69'198.84	62'825.89	50'577.69	38'820.90

Cela s'explique par des cotisations inférieures, malgré des dons en hausse. Les charges sont également en augmentation dont des petites rémunérations du secrétariat, de la responsable de la coordination et trois milles kilomètres à rembourser aux bénévoles. Ceci démontre une demande importante (ce qui est une bonne nouvelle), malheureusement, cette évolution positive de l'activité impacte la fortune du SAF qui diminue d'année en année.

Pour ces raisons, le financement de ce service pour la population risque de devenir problématique d'ici trois à quatre ans. Le SAF est toujours à la recherche de bénévoles.

12.6. AINÉS

12.6.1. Plan canicule

Le plan canicule reste en vigueur chaque année. En 2024, la période de prévention a eu lieu du 15 mai au 15 septembre. Chaque senior est contacté par courrier afin de s'enquérir de sa situation et de savoir s'il est entouré par exemple de ses proches pour traverser cette période en toute sécurité.

12.6.2. Visites aux nonagénaires

Le Syndic et le Municipal des affaires sociales ont eu le plaisir de rendre visite à six citoyens nés en 1934.

Il s'agissait de Mesdames Tommasina Vaney, Agatina Mazzamuto, Rina-Antonietta Favre et Messieurs Charles Zimmermann et Bruno Krüger. Malheureusement Madame Claudine Stoudmann nous a quitté avant que nous puissions la fêter.

Traditionnellement, lors de cette visite en principe au domicile de la personne fêtée, un bouquet de fleurs est offert accompagné de l'hebdomadaire L'Illustré de l'année et la semaine correspondant à celle de la naissance du nonagénaire et d'un bon de CHF 800.00 afin que la personne puisse elle-même choisir son cadeau.

Le 27 septembre 2024, en présence de Monsieur le Préfet Pascal Dessauges, la délégation municipale a eu le plaisir de recevoir Madame Yvonne Meister, accompagné de sa fille et d'une voisine, pour fêter son 100^{ème} anniversaire. Ce fut un bel évènement rempli de partage.



12.6.3. Fit Senior

Lancé en 2024, Fit Senior est un programme de fitness en extérieur (ou en intérieur en cas de mauvaise météo) adapté aux seniors (dès 60 ans mais possible avant !). Les cours sont gratuits, offerts par la Commune et dispensés par une coach professionnelle au travers de la société Move2be. Le succès est au rendez-vous avec une fréquentation en hausse.

A la vue du grand succès, le cours - qui a lieu le lundi à 10h30 - se déroule désormais à la grande salle villageoise, rue du Village 26.



12.6.4. Fête des seniors

Le Repas des Aînés a eu lieu le jeudi 19 septembre à la Maison Villageoise. Cette rencontre organisée par l'USL, a été un franc succès en réunissant près d'une centaine de seniors qui ont eu le plaisir d'écouter le groupe de musique Vufflens Jazz Band ; le groupe a donné le tempo pour une belle ambiance. Le repas leur a été préparé par le Restaurant Major Davel à Morrens et servi par les élèves de la classe 11VG2 de l'EPS Cugy.

Très peu de temps après, une deuxième belle rencontre pour les seniors s'est déroulée le 1^{er} octobre à la Maison Villageoise : La Journée internationale des Aînés, organisée par Talents solidaires. Beau programme lors de cette journée : partages intergénérationnels, apéritif convivial, visite et intervention du Conseiller aux Etats, Pierre-Yves Maillard.

12.7. CULTES

12.7.1. Centre œcuménique de Cugy

La répartition des responsabilités au sein du comité de l'Association du Centre Œcuménique de Cugy (ACOC) garantit le bon déroulement des activités du centre et l'entretien du bâtiment. En 2024, le comité s'est réuni trois fois et l'AG a eu lieu le 5 juin. Le comité a favorisé la pérennité des "Concerts malgré tout" en validant l'installation d'un piano à queue dans la chapelle.

Outre l'entretien courant et la gestion des locations de salles, il a été procédé à l'entretien des cloches et à la décision de remplacer deux fenêtres en façade sud. Le comité a pris acte du départ à la retraite de l'organiste Daniell Thomas ainsi que la démission du Municipal Jean-Pierre Sterchi et a remercié vivement ces Messieurs lors d'agapes en leur honneur.

12.7.2. Collaboration entre les Communes et les paroisses

Dans la droite ligne de la convention signée en 2008 par les communes de Bretigny, Morrens, Froideville et Cugy ainsi que par les paroisses réformée et catholique, les municipaux en charge des cultes de ces quatre communes se rencontrent plusieurs fois par an afin d'établir le budget et les comptes (frais d'entretien courant d'église et frais de cultes) et de traiter les affaires courantes.

En 2024, la démission de l'organiste M. Daniell Thomas a nécessité la mise au concours du poste qui a abouti à l'engagement d'une nouvelle organiste et musicienne d'église avec effet au 1 août 2024. Il s'agit de Mme Marjaana Miettinen, pour un taux d'activité de 40%, correspondant à une estimation de 76 à 87 services annuels (cultes et messes pour les 4 communes). La Commune de Cugy intervient en tant qu'employeur. Mme Miettinen est multi-instrumentiste (orgue, piano, flûte traversière, cloches, etc.), chanteuse au large répertoire et directrice de chœurs et de bands. Sa riche expérience de musicienne d'église, autant en Finlande qu'en Suisse, apporte un vent nouveau aux cultes et messes.

La répartition des charges globales et salariales entre les quatre communes se fait sur la base du nombre de paroissiens dans chaque commune au 1er octobre de l'année précédente.

Nombre de paroissiens au 01.10.2024			
	Protestants	Catholiques	Total
Bretigny	236	223	459
Cugy	603	613	1216
Froideville	787	536	1323
Morrens	332	293	625
Total	1'958	1'665	3'633

12.8. MANIFESTATIONS

Durant l'année 2024, les manifestations suivantes ont eu lieu au sein de la Commune :

Duel intercommunal Coop – Suisse Bouge

Dans le cadre de cet événement, la Commune a organisé sa journée thématique « Bouge ton Cugy ! » le 25 mai 2024 au Billard. Cette journée sportive a réuni petits et grands autour de parties de pétanque, de match de foot et de sessions de tirs au but.

Fête nationale du 1^{er} août

Les festivités du 1er août se sont déroulées au Billard également, au soleil, grillades et bonne humeur étaient au rendez-vous. Le Groupe Scout la Croisée a assuré les animations et la Jeunesse de Cugy ont tenu la buvette.

Cinéma Open Air

Une manifestation a suscité un intérêt au-delà de ce qui était prévu : la journée du samedi 21 septembre 2024, qui a regroupé plusieurs événements au sein de la Commune. À commencer par la Réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens, suivie du Cinéma en plein air. La projection pour laquelle il avait été prévu initialement 350 places assises était complète une heure avant la projection déjà, si bien qu'une trentaine de chaises ont été ajoutées et environ 50 personnes ont dû assister à la projection debout. Ce succès populaire - plus de 400 spectateurs, un record en Suisse Romande selon les propos du projectionniste - a suscité de très nombreux retours positifs auprès de la Municipalité et de l'administration. La troupe des Scouts de la Croisée a contribué au succès de la soirée en tenant la buvette et en aidant à la mise en place.

Rencontre Municipalité-Entreprises

En collaboration avec l'association Lausanne Région - dont la Commune de Cugy est membre - la Municipalité a eu le plaisir d'organiser sa Rencontre Municipalité & Entreprises 2024, le jeudi 3 octobre 2024, à la Maison Villageoise. En réunissant près de 30 entreprises cugiéranes, cette rencontre a permis un moment riche et précieux en réseautage, échanges et partage d'expériences.

Il est à noter que cette année a été très chargée pour les employés communaux (voirie, conciergerie et administration) et la Municipalité. En effet, la Commune a dû prendre en charge elle-même l'organisation de la plupart des manifestations puisque l'USL était "en pause". Cela a généré un surcroît de travail conséquent, mais apporté beaucoup de satisfaction à tous.

12.9. NATURALISATIONS

En 2024, 9 nouveaux dossiers ont été déposés, pour un total de 15 candidats (adultes et mineurs). La Commission de naturalisation (ComNat) s'est réunie à 5 reprises. Après avoir pris connaissance du rapport d'enquête établi par la personne déléguée, elle a donné son préavis positif d'octroi de la bourgeoisie pour tous les candidats. L'origine des candidats à la naturalisation était les suivants : France, Turquie, Equateur, Roumanie, Portugal, Espagne, Kosovo, République dominicaine, Italie et République tchèque.

La Municipalité, sur préavis de sa commission et du Service cantonal de la population (SPOP), a d'ores et déjà octroyé la bourgeoisie communale à 13 dossiers, à savoir 13 adultes et 8 mineurs. Au 31 décembre 2024, 4 demandes de naturalisation ordinaire étaient en cours.

12.10. TRAVAILLEUSE SOCIALE DE PROXIMITÉ (TSP)

L'engagement durant la première partie de l'année de la nouvelle TSP Laura Zeller commence à porter ses fruits. Avec une activité à 50% pour la Commune de Cugy, Mme Zeller crée le lien entre les jeunes et la commune, tout en collaborant avec l'Observatoire de la Cohabitation de Cugy (OCC).

Les missions principales de la TSP sont d'aller à la rencontre des jeunes de 12 à 25 ans sur le domaine public, offrir du soutien dans les défis quotidiens, les aider dans les démarches administratives, les orienter, informer sur les comportements à risque et les accompagner dans l'élaboration de projets individuels ou collectifs avec des objectifs communautaires.

Des jeunes ont émis le souhait d'obtenir un lieu pour se rencontrer. La Commune n'ayant pas de locaux, il a été décidé - durant l'été - d'installer des tentes sur le site du Billard. Cette phase test avait pour but d'expérimenter une gestion accompagnée du lieu. Malheureusement, le bilan est resté mitigé au vu de la faible fréquentation, certainement due à l'éloignement du centre du village.

13. SECURITE PUBLIQUE

13.1. OBSERVATOIRE DE LA COHABITATION (OCC)

L'année passée sous revue constituait la seconde année d'activité de l'Observatoire de la Cohabitation de Cugy (OCC). Mme Laura Zeller a intégré l'OCC, tout comme les Municipaux nouvellement élus, Alberto Fernandez et Olivier Crottaz.

La Municipalité, en créant l'OCC en 2023, souhaitait répondre à la problématique liée aux incivilités soulevées par les citoyens et, dans certains cas, constatées par la Municipalité.

2024 a donc été l'année durant laquelle l'OCC a pu atteindre un certain rythme tant dans ses réunions que dans son action sur le terrain. Cela a permis d'agir directement sur la réduction des conflits de voisinage, des déprédations et du sentiment d'insécurité.

Le mandataire externe Arenas a contribué à coordonner la collaboration avec la Gendarmerie et le secteur privé (propriétaires, gérances, habitants, etc...), ce qui a permis d'agir de façon plus ciblée et efficace.

Des améliorations ont été constatées dans certains endroits critiques du territoire communal. L'activité de la TSP a été remarquée par la population et ses rencontres avec les jeunes de 12 à 25 ans ont permis de nouer des contacts importants et utiles lorsqu'il a été nécessaire d'ouvrir le dialogue avec les jeunes gens.

Les abords du centre commercial sont depuis plusieurs années un des points problématiques de notre village. Plusieurs actions concrètes y ont été menées, tels que des passages réguliers par des membres de l'OCC (y compris des municipaux) et l'ouverture du dialogue avec les usagers dont le comportement crée une gêne ou un sentiment d'insécurité pour les habitants du quartier.

Le vendredi 20 septembre 2024 a eu lieu une rencontre entre l'OCC et des représentants des habitants du voisinage. 80 familles ont été conviées à participer à cette rencontre et étaient représentées chacune par un délégué à cette soirée, dont le but était de créer une table de réflexion sur les besoins et mesures à prendre. La soirée s'est déroulée dans un esprit positif et constructif. Il s'agit là d'un premier pas afin de permettre à la population de prendre conscience que les autorités municipales agissent, mais que la participation de toutes et tous est essentielle.

L'OCC permet également de faire remonter des problématiques plus rapidement et efficacement, comme lorsqu'il a été rapporté que la ligne de bus 60 semblait donner lieu à un trafic de stupéfiants. L'OCC et son mandataire font ainsi l'interface entre la direction des Transport Lausannois, la Police municipale de Lausanne (départ de la ligne 60) et la Gendarmerie (passage du bus sur le territoire de communes délégatrices). Après cette seconde année d'existence et cette première année complète d'activité, force est de constater la pertinence et la cohérence de l'OCC en tant qu'appui aux travaux de la Municipalité.

13.2. ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DU GROS-DE-VAUD (ORPC)

L'association intercommunale est composée de 36 communes du district du Gros-de-Vaud. L'année 2022 est encore une année de transition pour la protection civile avec l'application de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI) qui entraîne une baisse importante des effectifs et oblige l'organisation cantonale et régionale à se réformer. La Conférence des présidents des ORPCI travaille avec les autorités cantonales (Service de la sécurité et civile militaire (SSCM)) afin de trouver une solution pérenne. Concernant les activités de l'ORPCI, les faits notables sont les interventions en faveur de la collectivité (IFC) et les interventions en situation d'urgence.

Intervention en situation d'urgence (ISU)			
Formation	Intitulé	Dates	Activités
TOUS	INOPIA	14 octobre – 31 octobre 2024	Distribution de matériel supplémentaire et changement des radios pour les PRU
FIR	Renfort Battue	22-23 octobre 2024	Renfort à l'ORPC Jura Nord Vaudois pour une recherche de personne à Concise.

13.2.1. Généralités

Petite année pour les interventions de l'ORPC puisqu'au total ce ne sont que 19 jours de services répartis sur 13 personnes qui ont été effectués. Une finalité pour l'opération « INOPIA » et un renfort de camarades d'une autre région.

13.2.2. Intervention en faveur de la collectivité (IFC)

Réception du Président du Grand Conseil Vaudois à Froideville

Le temps d'une journée, la Commune de Froideville est devenue le centre du canton de Vaud, accueillant la traditionnelle réception en l'honneur du Président du Grand Conseil vaudois, Jean-François Thuillard. Cet événement d'envergure a mobilisé de nombreuses ressources afin d'en assurer le bon déroulement, notamment grâce à l'engagement de l'ORPC du Gros-de-Vaud.

L'ORPC a été sollicitée pour plusieurs missions essentielles, allant de la mise en place des parkings et de l'exploitation d'un poste de commandement, à la sécurisation générale de la manifestation. Un effort particulier a été porté sur la régulation et la sécurisation du trafic tout au long du cortège du Président, afin de garantir le bon déroulement des festivités dans les meilleures conditions de sécurité. Au total, plusieurs dizaines d'astreints et de professionnels ont participé à cet engagement, représentant 33 jours de service investis au profit de la collectivité. Grâce à leur travail, l'événement s'est déroulé sans accroc, offrant à la commune de Froideville et à ses invités un moment solennel et parfaitement orchestré.

INOPIA

Dans le cadre de l'opération INOPIA (panne/pénurie d'énergie), l'ORPC a poursuivi en 2024 les travaux engagés les années précédentes afin de finaliser la mise en place des points de rencontre d'urgence (PRU) au sein du district.

Après avoir organisé, en collaboration avec la Préfecture, la formation des communes à l'utilisation des radios Polycom et VHF ainsi qu'au fonctionnement des PRU en 2023, puis effectué la visite et l'équipement de ces infrastructures, l'année 2024 a marqué la dernière phase de l'opération.

Au cours de cette année, il a été procédé :

- au remplacement des radios des PRU,
- à la distribution d'un complément de matériel pour la signalisation et l'équipement des PRU,
- à la restitution du matériel surnuméraire, finalisant ainsi la dotation des communes.

Cette phase marque la fin de l'implication de l'ORPC dans l'opération INOPIA. Tout au long de ces deux années, elle a joué un rôle d'intermédiaire entre le canton et les communes, en les accompagnant dans la mise en place des dispositifs nécessaires. Grâce à cette collaboration, les communes du district sont désormais mieux préparées et équipées pour activer leurs points de rencontre d'urgence (PRU).

Renfort battue à Concise

Le 22 octobre 2024, l'ORPC Gros-de-Vaud a été mobilisée en renfort pour une recherche de personne disparue à Concise. L'alarme a été donnée à 11h37 par le Centre de traitement des alarmes (CTA), entraînant un déploiement progressif des équipes sur le terrain. Trois déplacements ont été effectués depuis l'arsenal d'Echallens. La battue a débuté pour les équipes aux alentours de 15h00 sous la direction de la gendarmerie, en coordination avec plusieurs partenaires, dont le SARO (secours alpin romand), la brigade canine, la police militaire, ainsi que des moyens aériens avec hélicoptères et drones. Les recherches ont couvert un vaste périmètre entre lac et montagne, avec des zones parfois difficiles d'accès, rendant l'intervention exigeante pour l'ensemble des équipes engagées.

L'opération s'est terminée pour les miliciens à 18h00, suivie du retour à l'arsenal pour un rétablissement sommaire et un repas. La personne disparue a été retrouvée. Le lendemain, deux personnes ont été mobilisées pour finaliser le rétablissement du matériel. Cette mission a été réalisée en appui de l'ORPC Jura Nord Vaudois, avec la collaboration de l'ORPC Broye-Vully. 12 membres de la FIR engagés pour cette occasion ont réalisé 100 heures de travail au profit des partenaires.

13.3. POLICE MUNICIPALE

13.3.1. Contrôle de stationnement

En 2024, notre Assistant de sécurité publique (ASP) a contrôlé 807 véhicules, dont 634 étaient en ordre.

136 ont reçu un avertissement et 95 ont reçu une amende d'ordre. Cela représente un taux de 78.6% de véhicules en ordre, 4.5% d'avertissements et 16.9 % d'infractions ayant entraîné une amende d'ordre. En comparaison, en 2023, les infractions représentaient 14.5%.

Pour mémoire, Cugy ne disposant pas de police municipale, c'est la Gendarmerie vaudoise qui organise des contrôles radar à des dates, lieux et heures de son choix, voire parfois sur demande selon ses disponibilités. Elle en informe a posteriori la Municipalité. Les recettes des amendes sont récoltées par le Canton et non pas par la commune.

13.4. SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET SECOURS HAUT-TALENT (SDIS)

L'année 2024 n'a pas été marquée par des événements majeurs tant sur le territoire d'intervention du SDIS Haut-Talent en général qu'à Cugy en particulier. Les interventions à Cugy ont été au nombre de 10 et pour la plupart il s'agissait d'interventions liées à de l'assistance à la personne, à l'animal ou à des inondations. La journée de recrutement a permis de recruter 10 nouveaux sapeurs/sapeuses dont 2 domiciliés à Cugy.

13.5. POLICE DU COMMERCE

13.5.1. Autorisation de manifestation

En 2024, l'Administration communale a reçu - via le portail cantonal POCAMA - 25 demandes d'autorisation de manifestation, y compris les manifestations organisées par la Commune de Cugy elle-même comme les festivités du 1er août ou le cinéma en plein air. Toutes les demandes ont été examinées, validées par la Municipalité et les autorisations ont été délivrées par le Secrétariat municipal aux organisateurs.

Il est à noter qu'en 2025, le portail POCAMA connaîtra une mise à jour technique majeure. Lancé en septembre 2011, le POCAMA a en effet connu une augmentation significative des demandes au fil des ans. Cette mise à jour concerne l'interface utilisateur, avec des améliorations visuelles et fonctionnelles, tout en préservant le processus existant (<https://www.vd.ch/economie/organiser-une-manifestation/pocama-migration-technique>).

13.6. CONTRÔLE DES HABITANTS

13.6.1. Documents d'identité

Le Contrôle des habitants a procédé à l'établissement de 69 documents d'identité.

13.6.2. Droits politiques des étrangers

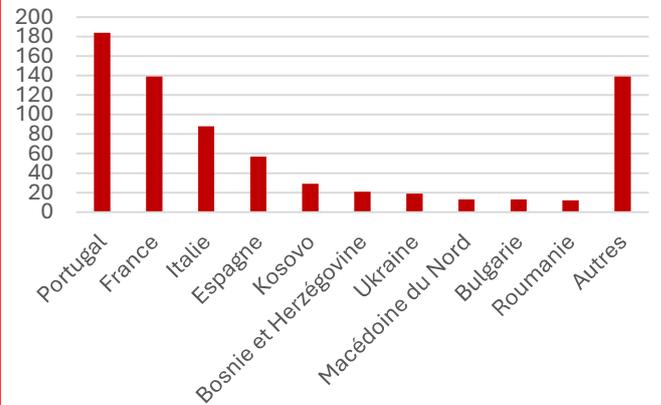
Six scrutins permettant aux étrangers de voter ont eu lieu en 2024. Le taux de participation moyen de la population étrangère a été de 19 %.

13.6.3. Représentation des nationalités

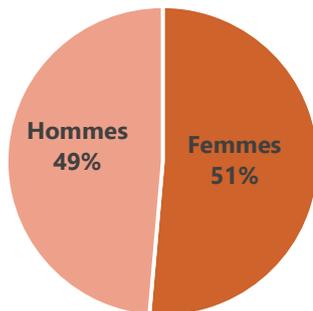
Au 31 décembre 2024, la Commune de Cugy comptait 2790 habitants selon les données du registre communal des habitants. Elle était composée de 25% d'étrangers dont le détail figure ci-après.

Nombre de ressortissants étrangers ayant le droit de vote selon sexe

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes	144	151	166	164	158	161
Femmes	121	135	133	133	138	138
TOTAL	265	286	299	297	296	299



Habitants de nationalité suisse par sexe



Pour de plus amples informations relatives au contrôle des habitants, se référer aux documents en annexe

Structure de la population établie au 31.12.2024

	Femmes	Hommes	TOTAL
Étrangers permis C	199	216	415
Étrangers permis B	101	117	218
Séjour >= 1an (permis L)	4	10	14
Requérants (Permis N)	1	2	3
Étrangers Permis S	13	4	17
Etrangers permis G (frontaliers)	1	0	1
Permis non attribués	5	13	18
Admis provisoirement	1	0	1
Séjour hebdomadaire	1	3	4
Total ressortissants étrangers	326	365	691
Population suisse	1105	1046	2151
Total population établie	1431	1411	2842

14. CONCLUSION

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Nous concluons le présent rapport en priant le Conseil communal :

- Vu le rapport de la Commission de gestion,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy décide :

- d'accepter le rapport et les comptes de l'année 2024,
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2024,
- d'accepter les attributions dans le cadre du bouclage des comptes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 avril 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

Thierry Amy

Nicolas Chervet

15. ANNEXES

15.1. ORDURES MÉNAGÈRES

Volume des déchets recyclables déposés à la déchetterie (en kg)								
	2021 (4923 hab.)		2022 (4831 hab.)		2023 (4878 hab.)		2024 (4841 hab.)	
	Quantité totale	Par habitant						
Alu et fer blanc	10 860	2.21	11 250	2.33	4 160	0.85	*	
Aluminium	1 060	0.22	0	0.00	580	0.12	680	0.14
Batteries	924	0.19	710	0.15	1 195	0.24	1 388	0.29
Branches, haies	316 120	64.21	340 540	70.49	285 680	58.56	206 420	42.64
Canettes alu	1 700	0.35	2 200	0.46	1 600	0.33	1 940	0.40
Carton	116 560	23.68	115 030	23.81	109 730	22.49	110 290	22.78
Cuivre	2 404	0.49	2 090	0.43	1 736	0.36	2 270	0.47
DSM	0	0.00	0	0.00	10 521	2.16	10 329	2.13
Fer léger	62 950	12.79	60 110	12.44	73 070	14.98	73 240	15.13
Gazon et feuilles	269 160	54.67	187 840	38.88	160 760	32.96	279 430	57.72
Huiles	1 592	0.32	1 512	0.31	1 728	0.35	1 367	0.28
Nespresso	3 480	0.71	3 720	0.77	3 790	0.78	2 136	0.44
Papier	137 700	27.97	138 780	28.73	104 680	21.46	129 610	26.77
Pet	12 050	2.45	12 670	2.62	12 900	2.64	11 100	2.29
Piles / Accu	0	0.00	0	0.00	1 198	0.25	3 282	0.68
Pneus	184	0.04	64	0.01	284	0.06	72	0.01
Sagex	1 150	0.23	1 020	0.21	2 092	0.43	2 098	0.43
Textile	21 162	4.30	21 162	4.38	17 113	3.51	17 826	3.68
Verre	166 270	33.77	172 010	35.61	143 800	29.48	158 190	32.68
TOTAL	959 056	194.81	898 698	186.03	792 817	162.53	1011668	208.98

* Depuis cette année, l'aluminium et le fer blanc sont collectés avec le fer léger

La barrière des mille tonnes de déchets recyclables collectés à la déchetterie a été franchie. A noter que ne figure pas dans ce tableau la récupération des appareils électroménager pour un poids total de 40 tonnes. Nous constatons une forte augmentation de la collecte du gazon, du papier et du verre et dans la catégorie des déchets incinérables, la récolte des encombrants augmentent d'environ 11%.

La grande part des coûts des charges variables de la déchetterie provient de l'élimination des déchets verts, gazon et branches, des encombrants, des déchets inertes et dans une moindre mesure des plastiques, ce qui représente environ le 80% des coûts.

La valorisation du papier, du carton, du verre et des métaux est rétribuée en fonction des prix du marché, évalué chaque mois. Ces montants sont très variables, mais permettent toutefois de payer les transports et laisser un substantiel gain sur le papier, le verre et les métaux précieux.

Volume total des déchets incinérables déposés à la déchetterie (en kg)

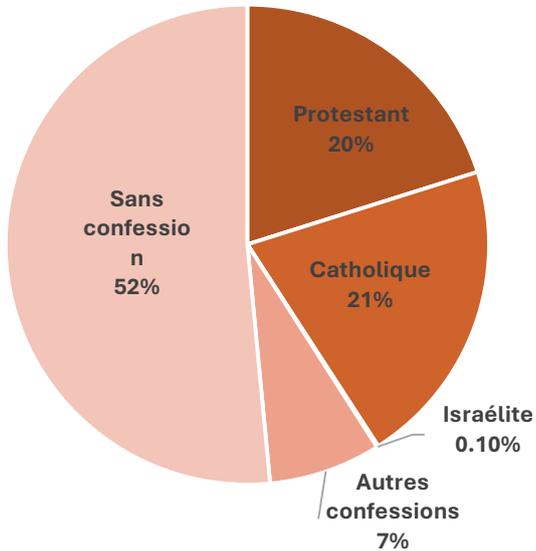
	2021 (4923 hab.)		2022 (4831 hab.)		2023 (4878 hab.)		2024 (4841 hab.)	
	Quantité totale	Quantité habitant	Quantité totale	Quantité habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant
Encombrants	217 920	44.27	242 120	50.12	244 080	50.04	271 210	56.02
Plastiques	73 380	14.91	74 620	15.45	73 190	15.00	88 460	18.27
Inertes	183 120	37.20	163 820	33.91	142 920	29.30	143 290	29.60
Total	481 364	97.78	487 413	100.89	467 091	95.75	509 825	105.31

15.2. EAU POTABLE

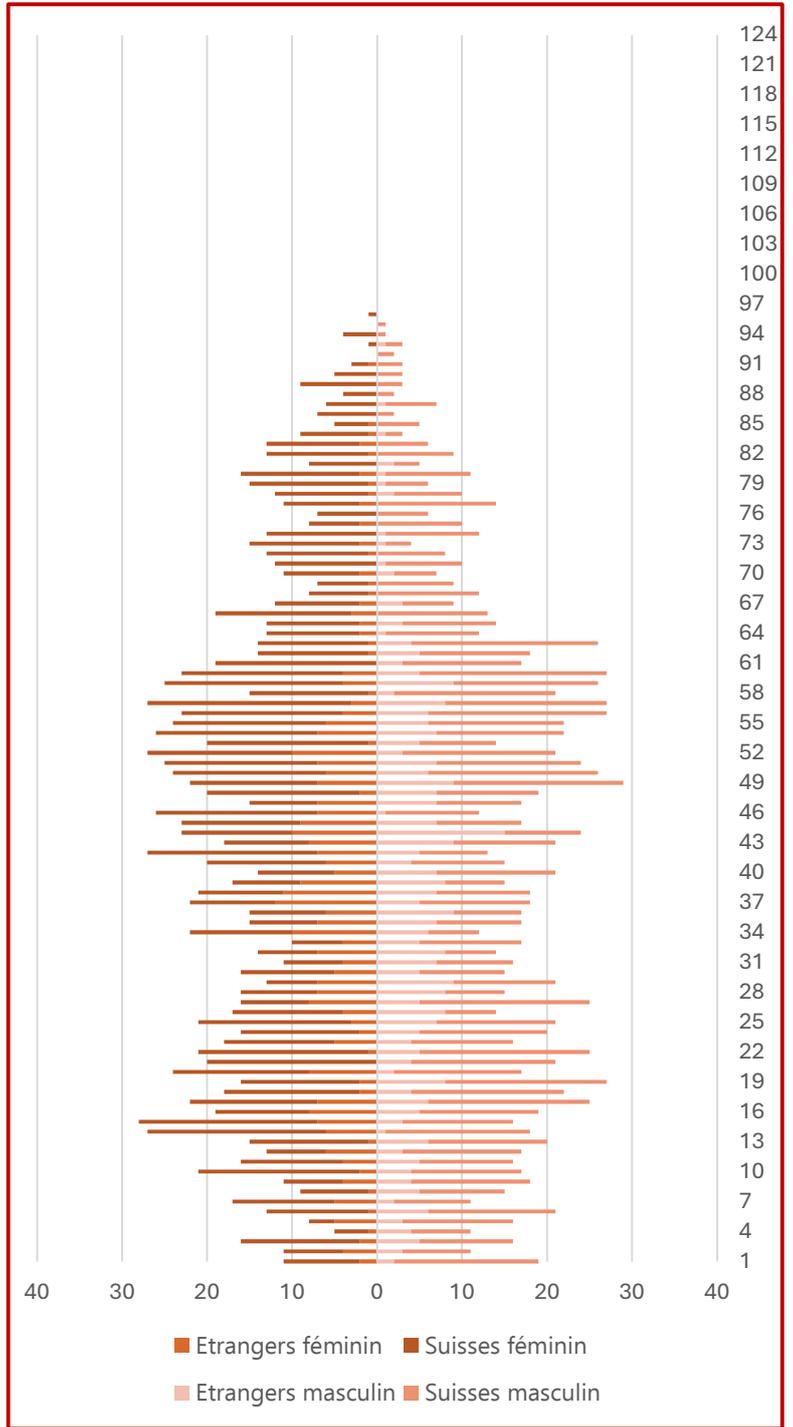
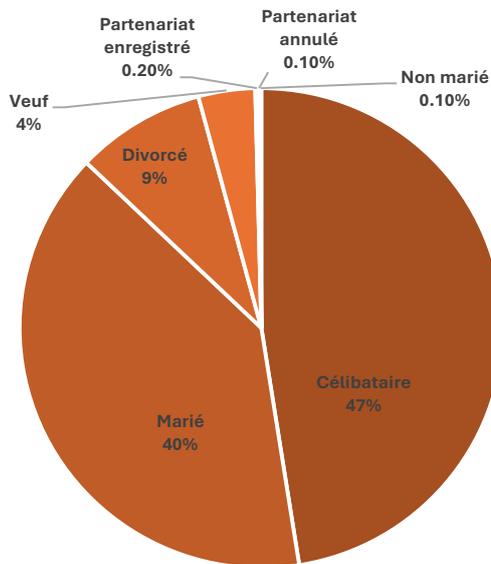
	Nbre d'habitants (SCRIS au 31.12)	Approvisionnement en eau [m3]			Livraison d'eau [m3]			Taux de perte [-]	Consomm. par habitant [l/j/hab]
		Eau de source	Livraison Lausanne	Total	Locaux Commune	Divers non facturé	Eau facturée		
2012	2 535	28 505	157 803	186 308	12 481	26 045	147 782	14.0%	201.4
2013	2 705	44 909	163 423	208 332	12 368	35 181	160 783	16.9%	211.0
2014	2 738	38 086	199 631	237 717	7 419	82 508	147 790	34.7%	237.9
2015	2 755	29 117	160 400	189 517	5 082	11 058	173 377	5.8%	188.5
2016	2 739	30 952	175 984	206 936	4 423	50 225	152 289	24.3%	207.0
2017	2 744	22 124	167 303	189 427	5 155	25 444	158 828	13.4%	189.1
2018	2 742	21 184	169 794	190 978	5 148	17 004	168 826	8.9%	190.8
2019	2 768	20 893	175 607	196 500	3 494	37 053	155 953	18.9%	194.5
2020	2 735	24 069	183 706	207 775	4 706	33 556	169 513	16.2%	208.1
2021	2 760	34 792	155 330	190 122	2 939	28 053	159 130	14.8%	188.7
2022	2 699	24 580	196 694	221 274	2 788	60 339	158 147	27.3%	224.6
2023	2733	27 416	198 162	225 578	7 039	52 445	166 094	23.2%	226.1
2024	2790	24 817	191 950	216 767	3014	64'459	149'294	29.7%	212.8

15.3. CONTRÔLE DES HABITANTS

Habitants selon confession



Habitants selon état civil



PRÉAVIS NO. 32-2025

ETATS FINANCIERS 2024



COMMUNE DE CUGY / VD

Rapport sur les comptes 2024

LISTES DES SOLDES

Bilan

Fonctionnement

Nature

	Actif			
	2024	par hab.	2023	par hab.
		(2790)		(2733)
Patrimoine financier (actif réalisable)				
910 Disponible	2 386 062.34	855	2 996 477.26	1 096
911 Débiteurs et c/c	4 530 476.41	1 624	4 031 764.66	1 475
912 Patrimoine financier (1)	3 448 799.10	1 236	2 018 849.30	739
913 Actifs transitoires	719 207.06	258	689 537.13	252
	11 084 544.91	3 973	9 736 628.35	3 563
Patrimoine administratif (immobilisé)				
914 Patrimoine administratif	16 059 127.25	5 756	16 685 123.42	6 105
915 Titres et papiers valeur (2)	49 492.00	18	49 492.00	18
916 Participations à amortir	8 000.00	3	16 000.00	6
917 Autres dépenses à amortir	203 618.90	73	232 168.90	85
	16 320 238.15	5 850	16 982 784.32	6 214
Actif total	27 404 783.06	9 823	26 719 412.67	9 777

Passif

	2024	par hab.	2023	par hab.
		(2790)		(2733)
Dettes à court terme				
920 Créanciers	567 162.22	203	609 027.05	223
923 Provision débiteurs douteux	552 447.00	198	457 349.00	167
925 Passifs transitoires	186 762.08	67	253 556.40	93
	1 306 371.30	468	1 319 932.45	483
Dettes à moyen et long terme				
922 Dettes à moyen et long terme	16 000 000.00	5 735	14 975 000.00	5 479
Fonds propres				
928 Réserves et provisions	9 497 278.58	3 404	9 824 011.12	3 595
929 Capital	600 469.10	215	600 469.10	220
<i>Bénéfice de l'année (a)</i>	664.08	0		0
	10 098 411.76	3 620	10 424 480.22	3 814
Passif total	27 404 783.06	9 823	26 719 412.67	9 777

(a) Résultat de l'exercice après attribution

La provenance des fonds et leur utilisation durant l'exercice 2024 s'établit comme suit :

Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves (<i>Marge autofin. 1 page 5</i>)		771 441.86
Encaissement des taxes de raccordement sur l'épuration		27 004.00
Encaissement des taxes de raccordement du service des eaux		13 853.80
Résultat avant amortissement et fluctuation des réserves (<i>Marge autofin. 2 page 5</i>)		812 299.66
Diminution d'actifs :		
- Liquidités	610 414.92	
- autres débiteur	66 580.14	
- Autres créances	62.90	677 057.96
Augmentation de passifs :		
-Autres eng.courants	20 117.80	
-Emprunt	1 025 000.00	
-Prov. Débiteurs	95 098.00	1 140 215.80
Total provenance des fonds		2 629 573.42

Augmentation d'actifs :			
- c/c débiteurs	26 052.45		
- Impôts à encaisser	538 782.33		
- Participations à recevoir	520.01		
- Actifs transitoires	29 669.93		
- Placement du patrimoine financier	1 429 949.80	2 024 974.52	
Diminution de passifs :			
- Créanciers	61 982.63		
- Passifs trans.	66 794.32	128 776.95	
Investissements :			
<i>Génie civil et assainissement</i>			404 077.25
9141.09 Création trottoir et séparatif au chemin des Esserts	296 133.15		
9141.18 Réfection chaussée route de la Bérallaz	101 201.25		
9141.24 Réfection chemin des Dailles	3 761.90		
9141.29 Création arrêts bus TL et réfection rte de Morrens	0.00		
9141.36 Aménagt carrefour de la Cavenettaz	0.00		
9141.50 Création giratoire du Moulin	2 980.95		
<i>Bâtiments</i>			1 163.40
9143.15 Création d'un caveau à la Maison de Commune	1 163.40		
<i>Installations des services industriels</i>			17 855.30
9144.09 Remplacement conduite chemin des Esserts	17 855.30		
<i>Mobilier-Machines-Véhicules</i>			52 726.00
9146.00 Affichage numérique colèges	52 726.00		
<i>Autres investissements</i>			0.00
9170 --	0.00		
Total utilisation des fonds (comme ci-dessus)			2 629 573.42

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2024

Domaine du fonctionnement		
Bénéfice de l'exercice		664.08
<i>+ Amortissements :</i>		<i>1 138 368.12</i>
- Administration générale	0.00	
- Finances	8 000.00	
- Domaines et Bâtiments	189 650.00	
- Travaux	670 588.12	
- Enseignement et cultes	258 450.00	
- Police	6 300.00	
- Affaires sociales	0.00	
- Service des eaux	5 380.00	
<i>+ Attributions non monétaires :</i>		<i>324 232.77</i>
- Attribution taxes entretien réseau d'égouts	83 233.23	
- Attribution taxes réseau d'eau	20 080.14	
- Attribution taxes investissement réseau d'égouts	27 004.00	
- Attribution taxes traitement et élimination des déchets	9 515.40	
- Attribution renouvellement et rénovation bâtiments	22 400.00	
- Attribution en attente d'affectation	162 000.00	
<i>./. Prélèvements non monétaires :</i>		<i>-650 965.31</i>
- Prélèvement taxes investissement réseau égouts	0.00	
- Prélèvement taxes affectées service des eaux	0.00	
- Prélèvement taxes traitement et élim. Déchets	-1 913.91	
- Prélèvement réserve taxes de non construction d'abri Pci	-17 698.05	
- Prélèvement réserve à but social	-2 306.15	
- Prélèvement réserve péréquation intercommunale	-321 500.00	
- Prélèvement réserve pour travaux routiers	-307 547.20	
Marge d'autofinancement		812 299.66
+/- variation actif circulant 911-913-920-923-925	-	541 942.83
Cash flow généré par le fonctionnement		270 356.83

Domaine des investissements		
<i>+ Amortissement du Patrimoine Financier (912)</i>		<i>91 000.00</i>
- amortissement achat parcelle 66	40 000.00	
- amortissement achat Motel des Pins	51 000.00	
<i>- Acquisitions nettes au Patrimoine Financier (912)</i>		<i>-1 520 949.80</i>
- achat de titres	0.00	
- achat Motel des Pins	-1 500 000.00	
- Projet ancienne Forge correctif comptabilisation honoraires	-20 949.80	
* AGT bureau techniques (dossier et mise à l'enquête)		
<i>+ Participations, subventions et vente Patrimoine Administratif</i>		<i>0.00</i>
- transfert au patrimoine financier	0.00	
- participations de tiers	0.00	
- rbt de prêts à des communes et autres remboursements	0.00	
- subventions	0.00	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2024 (suite)				
Domaine des investissements (suite)				
- Acquisitions et rénovations Patrimoine Administratif				-475 821.95
- ouvrages de génie civil et assainissement		-404 077.25		
- bâtiments et constructions		-1 163.40		
- installations des services industriels		-17 855.30		
- forêts		0.00		
- mobilier, machines et véhicules		-52 726.00		
- marchandises et approvisionnement		0.00		
- autres biens		0.00		
- prêts et participations permanentes		0.00		
- indemnités d'expropriation		0.00		
- crédits d'études		0.00		
- Autres subventions		0.00		
- autres dépenses d'investissement				
Utilisation nette dans le domaine des investissements				-1 905 771.75
Domaine du financement				
+ Souscription nouveaux emprunts				3 000 000.00
- Emprunt BVG		1 500 000.00		
- Emprunt Swissquote		1 500 000.00		
- Emprunt Banque cantonale de Genève		0.00		
- Remboursement financement étranger				-1 975 000.00
- amortissement emprunts (contractuel)		-125 000.00		
- rbt emprunt Swissquote		-1 850 000.00		
Utilisation nette dans le domaine du financement				1 025 000.00
Utilisation nette du cash flow (selon les domaines ci-dessus)				-610 414.92
Variation des liquidités				
Liquidités début d'exercice (910)				2 996 477.26
Variation de trésorerie durant l'exercice				-610 414.92
Liquidités en fin d'exercice (910)				2 386 062.34
Détermination de l'endettement				
		2024	Bilan	2023
	par hab.	31.12.2024	par hab.	31.12.2023
	(2790)		(2733)	
Fonds étrangers totaux (920-925)	6332	17 306 371	6 203	16 294 932
(Endettement brut) ⁽¹⁾				
./. Actif réalisable (910-913)	4056	11 084 545	3 973	9 736 628
Endettement net ⁽²⁾	2277	6 221 826	2 230	6 558 304
Fonds propres (928-929)	3695	10 098 412	3 620	10 424 480
Actifs immobilisés (914-917)	5972	16 320 238	5 850	16 982 784
(1) Plafond selon indication du Canton : CHF 10'000.-- par habitant				
(2) Plafond selon indication du Canton : CHF 5'000.-- par habitant				

Commentaire général sur la situation des comptes de l'exercice 2024

Tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice 2024 se soldent par un bénéfice de CHF 664.08 (CHF 162'664.08 avant attribution à la réserve faisant l'objet d'une proposition d'attribution en dernière page du présent document) correspondant à un excédent de revenus. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 1'676'501.07. On notera que ce résultat fait apparaître une marge d'autofinancement positive.

Détermination du Cash Flow et de la Marge d'autofinancement

Ce résultat se détermine comme suit :	2024	
	Comptes	Budget
Excédent de revenus - charges	664.08	-1 676 501.07
Amortissements obligatoires (page 8)	858 445.92	848 636.52
Amortissements complémentaires (page 8)	279 922.20	0.00
Attributions aux réserves (page 12)	121 374.97	124 935.00
Attribution dans le cadre du bouclage (dernière page)	162 000.00	0.00
Prélèvements des réserves (page 12)	-31 845.06	-149 875.45
Prélèvement supplémentaire des réserves (page 12)	-619 120.25	0.00
Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves (marge autofin. 1) CHF 1 624 246.86	771 441.86	-852 805.00
Attribution à la réserve part. aux frais d'équipement		
Taxe unique (page 12)	0.00	0.00
Attribution à la réserve Epuration - Taxe unique (page 12)	27 004.00	0.00
Attribution à la réserve Service des eaux - Taxe unique (page 12)	13 853.80	0.00
Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves (marge autofin. 2) CHF 1 665 104.66	812 299.66	-852 805.00

1. Administration	307 822.13
2.1 Impôts voir commentaires pages 15 et 16 première partie	-24 022.25
2.2 Service financier (dont Péréquation et revenu des titres)	185 325.54
3. Domaines et bâtiments	25 258.76
4. Travaux (sans routes ni épuration)	299 120.44
Routes	202 848.46
Epuration	-19 301.77
5. Enseignement	204 425.67
6. Police	-4 388.55
Service du Feu	19 935.35
Protection civile	18 684.10
7. Sécurité sociale (dont cohésion sociale, EFAJE)	365 992.64
8. Services industriels	42 546.34
Variation comme page précédente (marge autofin. 1)	1 624 246.86
4.0 Part. aux frais d'équipement lors de plans de quartier	0.00
4.6. Taxes de raccordement épuration	27 004.00
8. Taxes de raccordement Services industriels	13 853.80
Variation idem page précédente (marge autofin. 2)	1 665 104.66

Voir également les pages n° 23 à 24 ci-après

Liste des préavis terminés**Réfection chaussée route de la Bérallaz**

Préavis 18/23 CHF 430'000.- Réfection chaussée route de la Bérallaz

EtatTerminé
dépenses au 31.12.2024
CHF 394 174.70**Création arrêts bus TL et réfection route de Morrens**Préavis 29/20 CHF 375'000.-- Création arrêts bus TL et réfection route de Morrens
(subvention tapis phonoabsorbant reçue CHF 57'582.40 non déduite)Terminé
dépenses au 31.12.2024
CHF 301'165.05**Création d'un caveau à la Maison de Commune**Préavis 15/23 CHF 110'000.- Transformation ancien congélateur en caveau à la Maison
de CommuneTerminé
dépenses au 31.12.2024
CHF 108 300.15**Liste des préavis en cours****Aménagement zones 30 km/h à l'intérieur de la localité**Préavis 28/07 CHF 195'000.-- Aménagement de zones à 30 km/h
montant amorti dans le cadre du boucllement 2024**Etat**En cours
dépenses au 31.12.2024
CHF 146'416.90**Actualisation du Plan Directeur de Distribution d'eau**

Préavis 43/09 CHF 30'000.-- Actualisation du PDDE

En cours
dépenses au 31.12.2024
CHF 4'950.00**Affichage numérique Collèges**

Préavis 19/23 CHF 100'000.-- Affichage numérique Collèges

En cours
dépenses au 31.12.2024
CHF 52'726.00**Acquisition parcelle 66**Préavis 07/22 CHF 3'750'000.-- Acquisition parcelle 66
(patrimoine financier)En cours
dépenses au 31.12.2024
CHF 1'882'293.30**Réaménagement chemin des Esserts**

Préavis 09/22 CHF 1'490'000.- Réaménagement chemin des Esserts avec trottoir

En cours
dépenses au 31.12.2024
CHF 926'598.10**Acquisition bâtiment**

Préavis 07/Môtel des Pins CHF 1'500'000.-

En cours
dépenses au 31.12.2024
CHF 1'449'000.00**Liste des préavis financés par le budget****Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement**Préavis 47/16 CHF 140'000.-- Adaptation PGA et RGATC
Annonce COFIN No. 02-2019**Etat**En cours
dépenses au 31.12.2024
CHF 164'437.30**Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC)**Préavis 18/19 CHF 230'000.-- révision plan des zones (PZ) et règlement général de
l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC)En cours
dépenses au 31.12.2024
CHF 234'827.30**Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC)**Préavis 03/21 CHF 410'000.-- finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement
général de l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC), centralité et mobilitéEn cours
dépenses au 31.12.2024
CHF 250'851.25**Etude pour la renaturation ruisseau Derrey le Motty**Préavis 27/20 CHF 84'000.-- Etude pour la renaturation et la mise à ciel ouvert du
ruisseau Derrey le MottyEn cours
dépenses au 31.12.2024
CHF 65'196.50**Liste des préavis votés, non commencés****Transformation et rénovation Ancienne Forge**

Préavis 44/15 CHF 2'200'000.-- Transformation et rénovation Ancienne Forge

Non débuté
dépenses au 31.12.2024**Sécurisation du passage pour à accès piétons existant**

Préavis 24/24 CHF 920'000.-- développement offre en stationnement

Non débuté

Mise aux normes des lumunaires du terrain de football

Préavis 29/24 CHF 66'000.--

Non débuté
CHF --.--**Renouvellement des véhicules**

Préavis 14/22 CHF 680'000.-- Renouvellement parc véhicules de voirie

Non débuté
dépenses au 31.12.2024
CHF --.--

Total des préavis votés au 31.12.2024, en cours d'exécution ou en attente

10 875 000.00

Montants dépensés au 31.12.2024

3 728 296.65

Solde à investir sur préavis en cours, y compris préavis à financer par le budget

7 146 703.35

	2024	
<i>Amortissements obligatoires du patrimoine administratif :</i>	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
<i>Ouvrages de Génie Civil et d'assainissement :</i>		
- Trottoir le long de la RC501	10 130.00	10 130.00
- Aménagement RC501b Centre commercial	19 900.00	19 900.00
- Sécurisation de la Route de la Bérallaz	11 880.00	11 880.00
- Réfection route des Biolettes	18 500.00	18 500.00
- Réfection chaussée chemin des Dailles	17 981.90	17 836.10
- Etude transfert déchetterie sur le Site de Praz Faucon	1 150.00	1 150.00
- Trottoir et Eclairage public Cavenettaz	30 000.00	30 000.00
- Collecteurs Esserpy-Crêt	17 000.00	17 000.00
- Réfection Route de Morrens	8 682.65	0.00
- Aménagement RC501b en traversée	45 500.00	45 500.00
- Site de la Chavanne	7 725.00	7 725.00
- Aménagement Espace public Cavenettaz	22 200.00	22 200.00
- Etude réfection rue du Village	3 150.00	3 150.00
- Réfection Rue du Village	51 750.00	51 750.00
- Construction chemin d'accès à la déchetterie	5 250.00	5 250.00
- Aménagement chemin du Couchant	2 219.80	2 219.80
- Création giratoire du Moulin	23 896.57	22 915.62
 <i>Services Industriels</i>		
<i>Bâtiments</i>		
- Transformation et rénovation Maison de Commune	71 700.00	71 700.00
- Réaménagement classes Cavenettaz	17 900.00	17 900.00
- Réfection extérieure collège et salle de gym Chavanne	44 750.00	44 750.00
- Etude construction du collège du Motty	3 200.00	3 200.00
- Construction du collège du Motty	46 200.00	46 200.00
- Construction du collège de l'Epi d'Or	177 000.00	177 000.00
- Rénovation appartement Cavenettaz	8 800.00	8 800.00
- Achat parcelle 87	50 000.00	50 000.00
- Conduite "Ch. Choulaire-Combe"	5 380.00	5 380.00
- Locaux de voirie à Praz Faucon	32 800.00	32 800.00
- Construction déchetterie à Praz Faucon	36 750.00	36 750.00
- Etude pour la construction du collège de l'Epi d'Or	10 000.00	10 000.00
 <i>Mobilier - Machines - Véhicules</i>		
- Véhicule Pony Boschung	14 200.00	14 200.00
<i>Autres investissements à amortir</i>		
- Vidéosurveillance des bâtiments communaux	6 300.00	6 300.00
- Don Tennis Club	8 000.00	8 000.00
- Etablissement d'un PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)	4 000.00	4 000.00
- Etude Contrat de Performance Electrique	6 000.00	6 000.00
- Etude pour la création d'une UAPE	18 550.00	18 550.00
 Totaux	 <u>858 445.92</u>	 <u>848 636.52</u>
	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>
	2024	
 <i>Amortissements complémentaires sur préavis, par prélèvement de fonds de réserve :</i>		
- Canalisations Eaux claires et usées au giratoire du Moulin	0.00	
- Mise en place zones 30 km/h	146 416.90	
- Aménagement Route - Quartier En la Praz	133 505.30	
Totaux	<u>279 922.20</u>	<u>0.00</u>
 <i>Amortissement du patrimoine financier</i>		
- Achat parcelle 66 - Ferme rue du Village 5	40 000.00	40 000.00
- Motel des Pins	50 000.00	0.00

No de compte	Objet	Préavis	Crédit accordé	Coût de la construction au 01.01.2024	Amortissements cumulés au 01.01.2024	Solde comptable au 01.01.2024	Dépenses 2024	Subsides et participations de tiers 2024	Amortissements 2024 Obligatoire - Supplémentaire	Solde à amortir au 31.12.2024	Amort. Durée Max - so.
Ouvrages de génie civil et d'assainissement											
9141.09	Aménagt trottoir ch. des Esserts	09/22	918 000.00	64 304.30	0.00	479 364.25	267 843.55			747 207.80	15 ec
9141.09	Réfection EU-EC-Séparatif ch. des Esserts	09/23	285 000.00	30 395.05	0.00	151 100.70	28 289.60			179 390.30	R 1
9141.18	Réfection chaussée Route de la Bérallaz	18/23	430 000.00	0.00	0.00	292 973.45	101 201.25			394 174.70	20 20
9141.19	Trottoir RC501 avec bande cyclable	04/98	276 000.00	384 234.30	292 340.00	91 894.30			10 130.00	81 764.30	30 8
9141.20	Entrée Ch. du Château-Rte Bottens	71/05	585 000.00								
		19/07	61 000.00	596 649.65	296 800.00	299 849.65			19 900.00	133 505.30	146 444.35 30 7
		41/09	57 559.65								
9141.21	Sécurisation route de la Bérallaz	21/19	135 000.00	117 903.30	35 583.30	82 320.00			11 880.00	70 440.00	10 6
9141.24	Réfection route des Biolettes	24/13	370 000.00	365 997.50	185 000.00	180 997.50			18 500.00	162 497.50	30 9
9141.24.19	Réfection chaussée ch. des Dailles	24/19	755 000.00	528 957.75	13 257.75	515 700.00	3 761.90		17 981.80	501 480.10	30 28
9141.25	Etude transfert déchetterie	09/02	30 000.00	34 327.70	13 800.00	20 527.70			1 150.00	19 377.70	30 17
9141.27.01	Chaussée et Eclairage public Ch. Cavenettaz	61/11	542 500.00	874 184.95	240 000.00	634 184.95			30 000.00	604 184.95	30 20
9141.28	Collecteurs Esserpy-Crêt	62/05	513 000.00	491 329.10	289 000.00	202 329.10			17 000.00	185 329.10	30 11
9141.29	Aménagt rte de Morrens avec arrêt TL	29/20	375 000.00	187 946.70	-55 635.95	243 582.65			8 682.65	234 900.00	30 ec
9141.30	Aménagt routier 2ème partie RC 501	40/09	1 300 000.00	1 484 948.15	565 142.40	919 805.75			45 500.00	874 305.75	30 19
9141.32	Mise en place zones 30 km/h	28/07	195 000.00	146 416.90	0.00	146 416.90				0.00	R ec
9141.33	Aménagt routier abords collège Chavanne	21/07	534 000.00	300 847.55	293 122.55	7 725.00			7 725.00	0.00	30 0
9141.36	Aménagt carrefour Cavenettaz-Rue du Village	57/10	975 000.00	675 134.55	255 092.40	420 042.15			22 200.00	397 842.15	30 18
9141.39.01	Etude Aménagt Rue du Village	27/14	110 000.00	94 206.35	22 050.00	72 156.35			3 150.00	69 006.35	30 22
9141.39.02	Aménagt Rue du Village (route/EP)	39/15	1 847 300.00	1 269 979.90	359 800.00	910 179.90			51 750.00	858 429.90	30 17
9141.42.01	Chemin accès nouvelle déchetterie	42/09	245 000.00	157 237.20	62 910.00	94 327.20			5 250.00	89 077.20	30 17
9141.42.02	Constr. locaux voirie et atelier à Praz Faucon	42/09	987 900.00	978 398.10	388 105.00	590 293.10			32 800.00	557 493.10	30 17
9141.42.03	Constr. Déchetterie à Praz Faucon	42/09	1 992 100.00	1 148 469.90	525 800.00	622 669.90			36 750.00	585 919.90	30 16
9141.43.00	Aménagt Ch. du Couchant	08/12	205 000.00	38 219.80	36 000.00	2 219.80			2 219.80	0.00	10 0
9141.50.01	Création giratoire du Moulin	13/18	1 280 000.00	1 019 463.95	0.00	685 915.62	2 980.95		23 896.57	665 000.00	30 29

Bâtiments communaux											
9143.15	Création caveau à la Maison de Commune	15/23	110 000.00	0.00	-107 136.75	107 136.75	1 163.40		0.00	108 300.15	30 30
9143.16	Rénovation Maison de Commune	54/10	3 150 000.00	3 384 364.55	1 951 364.55	1 433 000.00			71 700.00	1 361 300.00	30 19
		21/13	235 000.00								
9143.17	Réaménagt 3 salles de classes Cavenettaz	17/12	380 000.00	357 967.50	179 000.00	178 967.50			17 900.00	161 067.50	30 9
9143.21	Travaux extérieur collège de la Chavanne	39/09	2 335 000.00	1 869 589.10	1 122 000.00	747 589.10			44 750.00	702 839.10	30 16
9143.23	Etude construction d'un jardin d'enfants	30/08	77 000.00	94 526.10	37 770.00	56 756.10			3 200.00	53 556.10	30 17
9143.25	Construction collège du Motty	58/10	1 366 000.00	1 385 123.00	553 530.00	831 593.00			46 200.00	785 393.00	30 17
9143.33	Etude construction collège de l'Epi d'Or	30/14	297 000.00	254 043.10	80 000.00	174 043.10			10 000.00	164 043.10	30 16
9143.33	Construction collège de l'Epi d'Or	33/14	6 200 000.00	5 292 922.45	1 416 000.00	3 876 922.45			177 000.00	3 699 922.45	30 21

No de compte	Objet	Préavis	Crédit accordé	Coût de la construction au 01.01.2024	Amortissements cumulés au 01.01.2024	Solde comptable au 01.01.2024	Dépenses 2024	Subsides et participations de tiers 2024	Amortissements 2024 Obligatoire - Supplémentaire	Solde à amortir au 31.12.2024	Amort. Durée Max - so.
Bâtiments communaux (suite)											
9143.38	Réfection appart. de fonction Cavenettaz	38/15	95 000.00	88 478.00	71 100.00	17 378.00			8 800.00	8 578.00	10 1
9143.51	Achat parcelle 87	51/16	1 500 000.00	1 445 128.05	350 000.00	1 095 128.05			50 000.00	1 045 128.05	30 21
Services industriels											
9144.09	Conduite eau ch. des Esserts	09/22	285 000.00	55 617.45	0.00	269 762.40	17 855.30			287 617.70	R 1
9144.26	Rplt conduite Choulaire-Combe	13/07	216 400.00	107 542.60	75 320.00	32 222.60		5 380.00		26 842.60	20 5
9144.43	Actualisation PDEE (Plan distribution d'eau)	43/09	30 000.00	4 950.00	0.00	4 950.00				4 950.00	R ec
Mobilier - Machines - Véhicules											
9146.03	Affichage numérique collègues	19/23	100 000.00	0.00	0.00	0.00	52 726.00		0.00	52 726.00	R ec
9146.08	Véhicule Pony Boschung	53/16	142 000.00	140 143.50	99 400.00	40 743.50			14 200.00	26 543.50	10 2
Autres investissements											
9149.35	Vidéosurveillance sur 3 sites	35/14	120 000.00	64 435.95	52 100.00	12 335.95			6 300.00	6 035.95	10 1
Subventions et participations à amortir											
9165.37	Participation réfection court Tennis Club	37/15	80 000.00	80 000.00	64 000.00	16 000.00			8 000.00	8 000.00	10 1
Autres dépenses à amortir (Etudes)											
9170.05	Etablt PGEE (Plan Général d'évacuation des eaux)	33/97	154 425.00	106 318.90	52 000.00	54 318.90			4 000.00	50 318.90	30 13
9170.10	Etude CPE (Eclairage public)	10/18	73 000.00	50 374.05	0.00	48 000.00			6 000.00	42 000.00	10 7
9170.52	Etude création UAPE sur la parcelle 87	52/16	232 000.00	185 572.75	55 722.75	129 850.00			18 550.00	111 300.00	10 6
			32 182 184.65	25 956 649.70	9 870 338.00	16 793 273.32	475 821.95	0.00	858 445.82	279 922.20	16 130 727.25

ec En cours de réalisation

R Amortissement par fonds de réserve

	Capital au 1.1.2024	Attrib. 2024	Prélèv. 2024	solde au 31.12.2024	Total
Fonds alimentés par des recettes affectées					3 667 862.73
9280.02 Taxes affectées réseau Egouts-Epuration	2 542 260.86	83 233.23		2 625 494.09	
9280.03 Taxes affectées réseau d'eau	549 704.97	20 080.14		569 785.11	
9280.04 Taxes affectées investissements Egouts	114 045.40	27 004.00		141 049.40	
9280.05 Régulation gestion des Déchets	183 354.15	9 515.40		192 869.55	
9280.05.02 Régulation taxe fixe à l'habitant	140 578.49		1 913.91	138 664.58	
Fonds de renouvellement et de rénovation					79 200.00
9281.58 Fonds de revouvement et de rénovation Ferme du Verger	44 800.00	34 400.00		79 200.00	
Fonds de réserves divers					5 588 215.85
9282.00 Taxes rachat places PCi	77 378.45		15 798.05	61 580.40	
9282.01 Fonds de réserve PCi	1 900.00		1 900.00	0.00	
9282.02 Fonds de réserve à but social	2 306.15		2 306.15	0.00	
9282.12 En attente d'affectation	4 604 989.40	921 646.05		5 526 635.45	
9282.15 Participation de plans de quartier à l'équipement collectif	921 646.05		921 646.05	0.00	
9282.16 Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale	321 500.00		321 500.00	0.00	
9282.35.80 Signalétique Ferme du Verger CVE	12 000.00		12 000.00	0.00	
9282.43 Fonds de réserve pour amortissement travaux routiers	307 547.20		307 547.20	0.00	
	9 824 011.12	1 095 878.82	1 584 611.36	9 335 278.58	9 335 278.58

Attention : Dans une perspective bilancielle au 31.12.2024, les réserves sont couvertes à hauteur de CHF 2'386'062.34 par les liquidités (25%)

Détail des prélèvements prévus sur préavis		Montant préavis	Total prélevts prévus	No du compte de Réserve
9280.03	43/09 - Etablissement d'un PDDE	30 000.00	30 000.00	9280.03
9282.12	28/07 - Aménagement zones 30 km/h.	195 000.00	195 000.00	9280.12
9282.43	21/07 - Aménagement abords zone scolaire	7'725.--/an	15 422.55	Jusqu'en 2024
9282.43	71/05 - Aménagement route Centre Commercial	13'315.20/an	197 864.00	Jusqu'en 2024 (**)
9282.43	71/05 - Aménagement route Centre Commercial	4'876.60/an	68 577.60	
9282.43	71/05 - Aménagement route Centre Commercial	1'708.20/an	25 683.05	
		Total :	532 547.20	

(**) suite à la mise en place de MCH2 au 01.01.2025 ne permettant pas de conserver des fonds de réserves attribués, le solde de ce fonds de réserve a été dissout et le compte d'investissement y relatif amorti dans le cadre du bouclage des comptes 2024.

	2024	
	Comptes	Budget
Variation des réserves prévues au budget :		
Rénovation bâtiments	22 400.00	22 400.00
Déchets	9 515.40	0.00
Réseau d'égouts et d'épuration et Steps	83 233.23	102 535.00
Service des eaux (SI)	6 226.34 (*)	0.00
<i>Attributions aux réserves</i>	<i>Total</i> 121 374.97	124 935.00
Routes	-27 625.00	-27 597.55
Déchets	0.00	-85 835.00
Protection civile	-17 698.05	0.00
But social	-2 306.15	-122.90
Service des eaux (SI)	0.00 (*)	-36 320.00
<i>Prélèvements des réserves</i>	<i>Total</i> -47 629.20	-149 875.45
Variation des réserves prévues au budget	73 745.77	-24 940.45
Taxes de raccordement :		
Egouts épuration - Taxes uniques	27 004.00	0.00
Services Industriels (SI) - Taxes uniques	13 853.80 (*)	0.00
	114 603.57	-24 940.45
(*) Attribution nette SI :	fr. 20 080.14	

	2024	
	Comptes	Budget
Prélèvements complémentaires des réserves :		
<i>(pour amortissements selon conclusions préavis)</i>		
Réseau routier - Aménagement zone 30 km/h	146 416.90	0.00
Réseau routier - Aménagement entrée quartier de la Praz	133 505.30	0.00
	279 922.20	0.00
Prélèvement de la réserve pour couverture des décomptes péréquatifs		
- Décompte de péréquation directe	-321 500.00	Néant
- Décompte de la facture sociale	Néant	Néant
	-321 500.00	0.00

Ventilation des intérêts sur les soldes des investissements au Bilan au 01.01.2024

			Budget 2024	Comptes 2024	Répartition
9115.00	Capitaux circulants (moyenne)	9112/9115	2 000 000.00	2 000 000.00	22 553.65
9123.00	Terrains et bâtiments du patrimoine financier	9123	176 400.00	176 400.00	1 989.20
9123.01	Ferme du Village Parcelle 66, 1006 et 1007	07/22	1 823 293.30	1 842 293.30	20 775.05
9123.02	Môtel des Pins	07/24	0.00	1 500 000.00	16 915.10
9141.09.00	Création d'un trottoir au chemin des Esserts	09/22	500 000.00	479 364.25	5 405.65
9141.09.01	Remplt séparatif au chemin des Esserts	09/22	150 000.00	151 100.70	1 703.90
9141.18	18/23 - Réfection chaussée route de la Bérallaz	18/23	300 000.00	292 973.45	3 303.80
9141.19	Aménagement d'un trottoir sur la RC501c	04/98	91 894.30	91 894.30	1 036.25
9141.20	Aménagement RC501 Centre commercial	71/05-19/07	299 849.65	299 849.65	3 381.35
9141.21	Sécurisation Route de la Bérallaz	21/19	82 320.00	82 320.00	928.30
9141.24	Réfection route des Biolettes	24/13	180 997.50	180 997.50	2 041.05
9141.24.19	Réfection chemin des Dailles	24/19	529 489.50	515 700.00	5 815.40
9141.25	Etude transfert déchetterie	09/02	20 527.70	20 527.70	231.50
9141.27	Trottoir et Eclairage public Cavenettaz	61/11	634 184.95	634 184.95	7 151.55
9141.28	Collecteurs Ch. Esserpy/Crêt	62/05	202 329.10	202 329.10	2 281.60
9141.29	Arrêts TL rte de Morrens et tapis phonoabsorbant	29/20	237 946.70	243 582.65	2 746.80
9141.30	Aménagement RC501b 2ème partie dir. Lsne	40/09	919 805.75	919 805.75	10 372.40
9141.32	Mise en place zones 30km/h	28/07	146 416.90	146 416.90	1 651.10
9141.33	Aménagt abords site scolaire Chavanne	21/07	7 725.00	7 725.00	87.10
9141.36	Aménagement parking à la Cavenettaz	57/10	420 634.55	420 042.15	4 736.70
9141.39	Etude réfection Rue du Village	42/09	72 156.35	72 156.35	813.70
9141.39	Réfection Rue du Village	42/09	910 179.90	910 179.90	10 263.85
9141.42.01	Déchetterie de Praz Faucon	42/09	94 327.20	94 327.20	1 063.70
9141.42.02	Locaux voirie à Praz Faucon	42/09	590 293.10	590 293.10	6 656.60
9141.42.03	Chemin accès nouvelle déchetterie Praz Faucon	42/09	622 669.90	622 669.90	7 021.70
9141.43	Aménagement chemin du Couchant	08/12	2 219.80	2 219.80	25.05
9141.50	Création giratoire du Moulin	50/16	685 915.62	685 915.62	7 734.90
9143.15	Création d'un caveau à la maison de commune	15/23	110 000.00	107 136.75	1 208.15
9143.16	Rénovation et transformation Maison de Commune	51/10	1 433 000.00	1 433 000.00	16 159.55
9143.17	Aménagement 3 classes à la Cavenettaz	17/12	178 967.50	178 967.50	2 018.15
9143.21	Réfections extérieures collège de la Chavanne	39/09	747 589.10	747 589.10	8 430.35
9143.23	Crédit étude collège du Motty	30/08	56 756.10	56 756.10	640.00
9143.25	Construction collège du Motty	58/10	831 593.00	831 593.00	9 377.65

Ventilation des intérêts sur les soldes au 1.1.2024 (suite)

Budget 2024 Comptes 2024 Répartition

9143.33	Crédit étude collège de l'Epi d'Or	30/14	174 043.10	0.00	0.00
9143.33	Construction collège de l'Epi d'Or	33/14	3 876 922.45	4 050 965.55	45 681.70
9143.38	Rénovation appartement concierge Cavenettaz	38/15	17 378.00	17 378.00	195.95
9143.51	Achat parcelle 87	51/16	1 095 128.05	1 095 128.05	12 349.45
9144.09	Conduite d'eau chemin des Esserts	09/22	225 000.00	269 762.40	3 042.05
9144.26	Conduite "Choulares-Combe"	13/07	32 222.60	32 222.60	363.35
9144.43	Actualisation PDDE	43/09	4 950.00	4 950.00	55.80
9145.00	Forêts		140 000.00	140 000.00	1 578.75
9146.08	Achat véhicule Pony Boschung	53/16	40 743.50	40 743.50	459.45
9149.35	Vidéosurveillance bâtiments communaux	34/14	12 335.95	12 335.95	139.10
9165.37	Don Tennis Club	37/15	16 000.00	16 000.00	180.45
9170.05	Etablissement d'un PGEE (Plan Général évacuation eaux)	33/97	54 318.90	54 318.90	612.55
9170.10	Etude CPE (éclairage public)	10/18	48 000.00	48 000.00	541.30
9170.52	Etude aménagement UAPE	52/16	129 850.00	129 850.00	1 464.30

20 926 375.02 22 451 966.62 253 185.00

Cpte Bilan	Descriptif	Par	Montant initial	Amort. Fin. emprunt	Montant au 31.12.2024	Intérêts 2024	Échéance	Date Emprunt
9221.05.00	Maison de Commune, Collèges	BCGe	3 500 000.00		3 500 000.00	63 350.00	30.11.2027	30.11.2022
9221.05.01	Déchetterie, parking Cavenettaz	BCGe	3 000 000.00		3 000 000.00	55 200.00	01.02.2027	31.01.2023
9221.05.02	RC501 2è, giratoire, rue du Village	BCGe	3 000 000.00		3 000 000.00	66 825.00	16.08.2033	16.08.2023
9221.09	Môtel des Pins	BVG	1 500 000.00		1 500 000.00	8 922.10	19.07.2027	19.07.2024
9221.11	Collège Epi d'Or, Motty, CPE	RGE	1 625 000.00	125 000.00	1 500 000.00	21 072.90	27.01.2031	28.01.2016
9221.12	Collège Epi d'Or, Motty	SUVA	2 000 000.00		2 000 000.00	9 800.00	28.04.2025	28.04.2015
9221.12	Parcelle 66a	SUVA	1 850 000.00		0.00	22 015.00	31.08.2024	31.08.2022
9221.12.01	Parcelle 66a	Swissquote	1 500 000.00		1 500 000.00	6 000.00	30.08.2027	30.08.2024

Soit un taux moyen d'intérêt annualisé de **1.58 %**

16 000 000.00 253 185.00

253 185.00

Différence de l'impôt entre le budget et les comptes

		Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
210	IMPOTS	9 250 381.07	9 435 824.97	9 321 000.00	9 296 977.75
3187.0000	Emoluments et frais de taxation	-52 810.74	-51 654.35	-60 000.00	-63 670.09
3199.0000	Ajustement provision sur débiteurs	0	0	0	-95 098.00
3290.0000	Intérêts rémunératoires	-712.89	-856.31	-2 500.00	-2 121.94
3301.0000	Amortissement des créances et débiteurs	-248 047.03	-159 327.66	-60 000.00	-85 372.83
4001.0000	Impôt sur le revenu et prestation en capital	6 290 593.45	6 529 132.75	6 350 000.00	6 295 901.23
4002.0000	Impôt sur la fortune	1 064 178.49	1 014 257.01	1 000 000.00	1 010 816.10
4003.0000	Impôt à la source	92 087.85	94 910.90	90 000.00	151 434.36
4004.0000	Impôt sur la dépense	41 701.05	66 276.75	40 000.00	52 949.92
4011.0000	Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	340 872.90	414 759.15	350 000.00	378 877.95
4012.0000	Impôt sur le capital des personnes morales	8 328.25	4 101.70	7 500.00	13 414.50
4013.0000	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales	42 955.50	44 520.50	35 000.00	32 478.00
4020.0000	Impôt foncier	726 633.20	728 433.45	730 000.00	728 776.50
4040.0000	Droits de mutation	265 151.35	195 236.00	300 000.00	353 385.95
4050.0000	Impôt sur les successions et donations	0	0	0	3 309.40
4061.0000	Impôt sur les chiens	15 100.00	16 750.00	16 000.00	15 650.00
4090.0000	Impôts récupérés après défalcatons	107 200.72	13 342.30	40 000.00	20 966.35
4101.0000	Patentes débits de boissons et tabac	14 208.75	14 035.75	15 000.00	13 311.85
4221.0000	Intérêts de retard et moratoires	61 123.17	53 692.22	40 000.00	61 227.44
4362.0000	Remboursement de frais administratifs	7 413.23	6 225.06	5 000.00	5 959.74
4370.0300	Amende sur impôt	166.66	3 083.34	0	0
4399.0000	Ajustement provision pour perte sur débiteur	49 697.00	79 845.00	0	0
4411.0000	Impôts sur les gains immobiliers	298 985.05	224 574.65	300 000.00	257 807.65
4411.0100	Impôts sur les frontaliers	89 061.80	104 994.95	90 000.00	108 883.05
4510.0000	Compensation financière Cantonale RFFA	36 493.31	39 491.81	35 000.00	38 090.62

Différence de l'impôt entre le budget et les comptes

Recettes fiscales liées au taux	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Diff. C2024 / C2023	Diff. C2024 / B2024
Taux d'imposition (%)	76.00	76.00	76.00	76.00	CHF en %	CHF en %
Impôts sur le revenu et la fortune	7 354 771.94	7 543 389.76	7 350 000.00	7 306 717.33	-236 672.43 -3.1%	-43 282.67 -0.6%
Impôts sur le bénéfice et le capital	349 201.15	418 860.85	357 500.00	392 292.45	-26 568.40 -6.3%	34 792.45 9.7%
Impôts à la source et sur la dépense	133 788.9	161 187.7	130 000.00	204 384.3	43 196.6 26.8%	74 384.3 57.2%
Autres impôts liés au taux et défalcatons d'impôt	-104 186.34	-103 410.21	15 000.00	-26 315.86	77 094.35 -74.6%	-41 315.86 -275.4%
Recettes fiscales liées au taux	7 733 575.65	8 020 028.05	7 852 500.00	7 877 078.20	-142 949.85 -1.8%	24 578.20 0.3%
Point d'impôt communal	101 757.57	105 526.68	103 322.37	103 645.77	-1 880.92 -1.8%	323.40 0.3%
Habitants au 31.12.	2 733	2 697	2 790	2 790	93 3.4%	0 0.0%
Point d'impôt par habitant	37.23	39.13	37.03	37.15	-1.98 -5.1%	0.12 0.3%

Recettes fiscales non liées au taux	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Diff. C2024 / C2023	Diff. C2024 / B2024
Impôts sur les biens immobiliers	1 333 725.10	1 192 764.60	1 365 000.00	1 372 448.10	179 683.50 15.1%	7 448.10 0.5%
Impôts sur successions et donations	0.00	0.00	0.00	3 309.40	3 309.40 0.0%	3 309.40 0.0%
Impôts sur les frontaliers	89 061.8	104 995.0	90 000.00	108 883.1	3 888.1 3.7%	18 883.1 21.0%
Autres recettes non liées au taux	97 845.15	90 703.03	76 000.00	96 149.03	5 446.00 6.0%	20 149.03 26.5%
Recettes fiscales non liées au taux	1 520 632.05	1 388 462.58	1 531 000.00	1 580 789.58	192 327.00 13.9%	49 789.58 3.3%
Total des recettes fiscales	9 254 207.70	9 408 490.63	9 383 500.00	9 457 867.78	49 377.15 0.5%	74 367.78 0.8%

L'exercice 2024 présente une évolution contrastée des recettes fiscales communales. Les recettes fiscales liées au taux s'élevèrent à CHF 7'877'078.–, soit une légère baisse de 1.8 % par rapport aux comptes 2023, mais un dépassement de 0.3 % par rapport au budget. Cette diminution est principalement liée à une baisse des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (-3.1 %), partiellement compensée par la progression des impôts à la source (+26.8 %) et du bénéfice/capital (+9.7 % par rapport au budget).

En parallèle, les recettes fiscales non liées au taux s'établissent à CHF 1'580'790.–, en hausse significative de 13.9 % par rapport à 2023 et supérieures de 3.3 % aux prévisions budgétaires. Cette évolution favorable est portée par les impôts sur les biens immobiliers, les contributions des frontaliers, ainsi que l'enregistrement de produits ponctuels.

Malgré une population stable (2'790 habitants), le point d'impôt par habitant enregistre une légère baisse, traduisant un rendement fiscal globalement constant.

L'ensemble de ces éléments reflète une situation fiscale saine, marquée par une certaine stabilité des recettes principales et une valorisation positive des ressources accessoires.

COMMUNE DE CUGY VD - GESTION DES DECHETS

Année 2024

Comptes déchets 450 - SANS TVA

	Dépenses	Recettes	Résultats
Evacuation et traitement des déchets			-137 965.38
Coût d'évacuation et traitement des déchets (sans OM)	171 867.65		
Vente de produits recyclés		33 902.27	
Infrastructures pour la récolte et le traitement des déchets			-300 614.43
Amortissements et intérêts	45 153.15		
Charges de personnel	189 956.75		
Frais d'entretien de la déchetterie et autres frais	57 194.83		
Participation aux frais de fonctionnement de GEDREL	8 309.70		
Recettes diverses sur facturations			190 802.85
Facturation de services à des tiers		689.20	
Facturation déchets compostage aux Espaces Verts		6 471.25	
Facturation utilisation déchetterie par Bretigny-sur-Morrens		74 877.05	
Facturation utilisation déchetterie par Morrens		99 031.05	
Facturation utilisation déchetterie par Montheron (Ville de Lausanne)		9 734.30	
Taxe au sac			9 515.40
Ramassage des ordures ménagères en porte à porte	106 804.75		
Rétrocession, par GEDREL, de la taxe au sac en fonction du tonnage récolté		116 320.15	
Taxes forfaitaires perçues auprès :			245 863.05
- des entreprises		41 670.00	
- des habitants		202 156.05	
- des bâtiments communaux		2 000.00	
- des locations de la Maison Villageoise		37.00	
Total des dépenses	579 286.83		
Total des recettes		586 888.32	
Excédent de recettes sur l'exercice 2024		(*)	7 601.49

(*) Cette somme est attribuée au fonds de régulation (compte 9280.05)

A la suite d'un changement de législation, seuls les déchets industriels peuvent être pris en charge par l'impôt. Désormais l'ensemble des coûts est couvert par la taxe et la facturation aux communes ayant accès à la déchetterie

Charges dictées par le Canton, la Confédération et autres charges imposées

		Budget	Comptes	Variation
170.3521.01	Participation aux frais d'exploitation du stand de tir du Châtaignier	18 000.00	21 575.00	3 575.00
170.3523.00	Participation aux frais d'exploitation du Centre sportif de Malley (prov. en attente décompte)	41 900.00	40 061.00	-1 839.00
180.3517.06	Participation au coût des transports publics	212 065.00	183 171.45	-28 893.55
220.3520.00	Participation selon la péréquation financière - Montant net (y.c. décompte 2023)	782 375.00	608 313.00	-174 062.00
320.3528.00	Participation à des charges cantonales d'économie publique - Triage forestier Mèbre Talent	13 000.00	13 344.40	344.40
420.3526.00	Participation au Schéma Directeur Nord Lausannois et études	3 000.00	2 699.00	-301.00
510.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Primaire)	1 224 750.00	1 123 149.70	-101 600.30
520.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Secondaire)	576 360.00	578 931.73	2 571.73
530.3512.01	Participation à des charges d'enseignement (écoles de musique)	26 200.00	25 963.50	-236.50
540.3512.00	Participation à des charges pour l'orientation professionnelle	3 000.00	0.00	-3 000.00
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène (Service dentaire scolaire) - compris dans charges d'enseignement	8 500.00	0.00	-8 500.00
600.3511.00	Participation aux prestations de la Police Cantonale (y.c. décompte 2023)	340 355.00	333 139.00	-7 216.00
650.3521.00	Participation au SDIS du Haut Talent	65 125.00	45 189.65	-19 935.35
660.3521.00	Participation à l'Office régional de Protection civile	70 500.00	61 260.85	-9 239.15
710.3523.01	Participation à l'ASICE accueil de jour écoliers UAPE	165 300.00	140 798.28	-24 501.72
710.3525.01	Participation au service social intercommunal de l'ARASPE	15 110.00	14 312.80	-797.20
710.3525.03	Participation à l'accueil de la Petite enfance selon LAJE	14 000.00	13 655.00	-345.00
710.3655.00	Participation au réseau d'accueil de jour - EFAJE (sous réserve approbation CI)	803 590.00	788 614.58	-14 975.42
720.3515.01	Participation à des charges de PC à domicile et hébergement - Montant net (y.c. décompte 2023)	532 475.00	440 643.20	-91 831.80
720.3515.02	Prestations pour Assurance maladie et aides aux personnes handicapées - Montant net (y.c. décompte 2023)	514 530.00	414 589.60	-99 940.40
720.3515.03	Prestations pour les RI et assurance chômage - Montant net (y.c. décompte 2023)	448 450.00	416 351.00	-32 099.00
720.3515.04	Prestations pour la familles et autres prestations sociales - Montant net (y.c. décompte 2023)	191 725.00	165 872.20	-25 852.80
		6 070 310.00	5 431 634.94	-638 675.06
	Intérêts des emprunts	270 500.00	282 449.90	11 949.90
	Amortissements obligatoires	848 636.52	858 445.92	9 809.40
	Totaux et variation	7 189 446.52	6 572 530.76	-616 915.76

Dépenses imprévisibles et urgentes figurant dans les comptes de *fonctionnement* 2024

	Montant total autorisé pour la législature juillet 2021 à juin 2026, selon préavis No 01/21		400 000.00
	Montant engagé selon les comptes 2023		98 932.35
	Solde disponible au 01.01.2024		301 067.65
divers	Sécurisation des parcelles 66 et 71	Dépenses effectuées en 2023	(avis DE 01-2024 COFIN) 83 009.70
352.3141.00	Sécurisation administration communale	Ixa système	(avis DE 03-2024 COFIN) 25 879.15
352.3141.00	Bureau du service technique	Dépenses effectuées	(avis DE 04-2024 COFIN) 23 885.50
511.3141.00	Rénovation appartement de service	Dépenses effectuées	(avis DE 05-2024 COFIN) 17 151.45
	Sommes dépensées en 2024		149 925.80
	Solde disponible au 31.12.2024		151 141.85

Pour mémoire :

	Plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026, selon préavis 06/21		17 500 000.00
	./. Cautionnement en faveur du Tennis Club Cugy, solde au 31.12.2024 CHF 135'989.75 (échu)	maximum	290 000.00
	Solde disponible sur plafond de cautionnement		17 210 000.00
	Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026, selon préavis 06/21		35 000 000.00
	./. Emprunts en cours (page n° 14) (Niveau I)		16 000 000.00
	./. Limite de crédit auprès du Crédit Suisse (Niveau II)		1 000 000.00
	Solde disponible sur plafond d'endettement		18 000 000.00

Commentaires sur l'objet et la nature des écarts entre le budget et les comptes 2024

L'exercice 2024 se clôture sur un léger excédent de revenus de 664.08 CHF, traduisant une gestion budgétaire prudente et maîtrisée. Contrairement aux prévisions du budget 2024, qui anticipaient un déficit conséquent de CHF 1.68 million, les comptes définitifs affichent un équilibre quasi parfait entre charges et revenus.

Les charges totales s'élèvent à CHF 16.87 millions, soit moins que les charges budgétées (CHF 17.29 millions) et également inférieures à celles de l'exercice précédent (CHF 17.03 millions). Cette baisse témoigne d'un effort de maîtrise des dépenses, particulièrement notable dans les postes de la sécurité sociale, de la police et des services industriels.

Du côté des revenus, le montant atteint CHF 16.87 millions, supérieur aux prévisions budgétaires (CHF 15.62 millions), ce qui reflète une bonne performance des recettes, en particulier dans le domaine des finances (CHF 11.53 millions). Cela a permis de compenser la légère baisse par rapport aux recettes de 2023 (CHF 17.03 millions).

Il a noté également une bonne anticipation dans le poste des "Domaines et bâtiments", où les revenus dépassent les prévisions, et une gestion rigoureuse des charges dans l'ensemble des secteurs, ce qui a contribué à l'atteinte de cet équilibre.

En somme, les comptes 2024 reflètent une gestion financière saine, avec un respect global des équilibres budgétaires et une capacité d'ajustement qui a permis d'éviter le déficit redouté. Cet exercice témoigne d'une volonté claire de stabiliser les finances communales dans un contexte économique exigeant.

A noté que le passage en 2025 du nouveau plan comptable MCH2 (voir le rapport de gestion 2024), demandera une transparence totale sur l'attribution des réserves et les investissements. En 2024 et selon le plan comptable MCH1, des réserves ont été comptabilisées afin d'épurer les comptes afin de tendre aux changements imposés par le canton dès 2025.

Tableau par nature		2023	2024	Budget 2024	Ecart C2024 - C2023	Ecart C2024 - B2024
3	Charges	17 027 939.65	16 711 944.85	17 291 861.52	-315 994.80	-579 916.67
30	Autorités et personnel	2 727 049.65	2 903 850.44	3 082 090.00	176 800.79	-178 239.56
300	Autorités et commissions	343 240.55	344 320.60	379 470.00	1 080.05	-35 149.40
301	Personnel administratif et d'exploitation	1 783 750.75	1 931 855.10	2 006 235.00	148 104.35	-74 379.90
302	Traitement du personnel enseignant remplaçant		0.00	0.00	0.00	0.00
303	Assurances sociales	194 292.35	241 579.14	214 815.00	47 286.79	26 764.14
304	Caisses de pensions et de prévoyance	286 191.45	257 886.15	334 960.00	-28 305.30	-77 073.85
305	Assurances accidents et maladie	80 969.60	82 765.40	86 010.00	1 795.80	-3 244.60
306	Indemnisation et remboursement de frais	29 651.25	27 951.05	33 850.00	-1 700.20	-5 898.95
307	Prestations complémentaires de prévoyance		0.00	0.00	0.00	0.00
308	Personnel intérimaire		0.00	0.00	0.00	0.00
309	Autres charges des autorités et du personnel	8 953.70	17 493.00	26 750.00	8 539.30	-9 257.00
					0.00	0.00
31	Biens, services, marchandises	2 802 905.44	3 149 861.55	3 619 535.00	346 956.11	-469 673.45
					0.00	0.00
310	Imprimés et fournitures de bureau	38 836.30	47 202.80	54 150.00	8 366.50	-6 947.20
311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	26 602.55	66 743.05	124 890.00	40 140.50	-58 146.95
312	Achats d'eau, d'énergie, de combustible	524 381.70	523 112.50	576 360.00	-1 269.20	-53 247.50
313	Autres fournitures et marchandises	87 002.20	88 747.75	124 650.00	1 745.55	-35 902.25
314	Entretien des immeubles, routes et territoire	713 561.75	798 154.17	946 060.00	84 592.42	-147 905.83
315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	215 443.65	280 077.30	302 665.00	64 633.65	-22 587.70
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	312 750.00	339 536.00	327 600.00	26 786.00	11 936.00
317	Réceptions et manifestations	35 572.15	57 273.14	64 000.00	21 700.99	-6 726.86
318	Honoraires et prestations de services	767 932.91	773 427.22	1 002 970.00	5 494.31	-229 542.78
319	Impôts, taxes, cotisations et frais divers	80 822.23	175 587.62	96 190.00	94 765.39	79 397.62
					0.00	0.00
32	Intérêts passifs	215 772.98	255 306.94	273 000.00	39 533.96	-17 693.06
					0.00	0.00
321	Intérêts des dettes à court terme		0.00	0.00	0.00	0.00
322	Intérêts des dettes à moyen et long terme	214 916.67	253 185.00	270 500.00	38 268.33	-17 315.00
329	Autres intérêts	856.31	2 121.94	2 500.00	1 265.63	-378.06
					0.00	0.00

Tableau par nature		2023	2024	Budget 2024	Ecart C2024 - C2023	Ecart C2024 - B2024
33	Amortissements	1 595 008.16	1 314 761.12	950 136.52	-280 247.04	364 624.60
					0.00	0.00
330	Amortissements du patrimoine financier	199 327.66	176 393.00	101 500.00	-22 934.66	74 893.00
331	Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	828 161.40	858 445.92	848 636.52	30 284.52	9 809.40
332	Autres amortissements du patrimoine administratif	567 519.10	279 922.20	0.00	-287 596.90	279 922.20
333	Amortissement du découvert		0.00	0.00	0.00	0.00
					0.00	0.00
35	Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	6 833 212.01	6 623 490.95	6 875 430.00	-209 721.06	-251 939.05
					0.00	0.00
351	Canton	2 293 359.10	2 119 389.15	2 269 200.00	-173 969.95	-149 810.85
352	Communes et associations de communes	4 539 852.91	4 504 101.80	4 606 230.00	-35 751.11	-102 128.20
					0.00	0.00
36	Aides et subventions	655 889.25	891 846.33	967 680.00	235 957.08	-75 833.67
					0.00	0.00
365	Aides, subventions à des institutions privées	605 263.20	838 621.83	844 680.00	233 358.63	-6 058.17
366	Aides individuelles	50 626.05	53 224.50	123 000.00	2 598.45	-69 775.50
					0.00	0.00
38	Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	817 233.26	162 232.77	124 935.00	-655 000.49	37 297.77
					0.00	0.00
380	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	635 400.00	22 400.00	22 400.00	-613 000.00	0.00
381	Attributions aux financements spéciaux	181 833.26	139 832.77	102 535.00	-42 000.49	37 297.77
					0.00	0.00
39	Imputations internes	1 380 868.90	1 410 594.75	1 399 055.00	29 725.85	11 539.75
					0.00	0.00
390	Imputations internes	1 380 868.90	1 410 594.75	1 399 055.00	29 725.85	11 539.75

Tableau par nature		2023	2024	Budget 2024	Ecart C2024 - C2023	Ecart C2024 - B2024
4	Produits	17 028 099.78	16 874 608.93	15 615 360.45	-153 490.85	1 259 248.48
					0.00	0.00
40	Impôts	9 123 947.61	9 058 292.56	8 958 500.00	-65 655.05	99 792.56
					0.00	0.00
400	Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	7 704 577.41	7 511 101.61	7 480 000.00	-193 475.80	31 101.61
401	Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales	463 381.35	424 770.45	392 500.00	-38 610.90	32 270.45
402	Impôt foncier	728 433.45	728 776.50	730 000.00	343.05	-1 223.50
404	Droits de mutation	195 236.00	353 385.95	300 000.00	158 149.95	53 385.95
405	Impôts sur les successions et donations		3 309.40	0.00	3 309.40	3 309.40
406	Impôts et taxes sur la possession et la dépense	16 750.00	15 650.00	16 000.00	-1 100.00	-350.00
409	Impôts récupérés après défalcation	15 569.40	21 298.65	40 000.00	5 729.25	-18 701.35
					0.00	0.00
41	Patentes, concessions	14 035.75	13 311.85	15 000.00	-723.90	-1 688.15
					0.00	0.00
410	Patentes	14 035.75	13 311.85	15 000.00	-723.90	-1 688.15
411	Concessions		0.00	0.00	0.00	0.00
					0.00	0.00
42	Revenus du patrimoine	1 217 054.51	1 258 726.20	1 189 565.00	41 671.69	69 161.20
					0.00	0.00
422	Revenus des capitaux du patrimoine financier	93 715.95	102 710.75	75 950.00	8 994.80	26 760.75
423	Revenus des immeubles du patrimoine financier	10 843.00	10 843.00	10 815.00	0.00	28.00
424	Gains comptables sur les placements du patrimoine financier	946.01	0.00	0.00	-946.01	0.00
425	Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif		0.00	0.00	0.00	0.00
427	Revenus des immeubles du patrimoine administratif	1 111 549.55	1 145 172.45	1 102 800.00	33 622.90	42 372.45
					0.00	0.00
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	2 401 232.14	2 152 933.94	2 032 150.00	-248 298.20	120 783.94
					0.00	0.00
430	Taxes légales de remplacement		0.00	0.00	0.00	0.00
431	Emoluments	45 563.65	43 567.85	53 500.00	-1 995.80	-9 932.15
432	Recettes pour soins médicaux et dentaires		0.00	0.00	0.00	0.00
433	Ecolage		0.00	0.00	0.00	0.00
434	Taxes de raccordement et d'utilisation	1 015 902.95	1 038 281.95	961 100.00	22 379.00	77 181.95
435	Ventes et prestations de services	1 083 826.39	929 505.62	963 835.00	-154 320.77	-34 329.38
436	Remboursements de tiers	159 069.01	43 927.27	39 200.00	-115 141.74	4 727.27
437	Amendes	14 223.34	11 410.00	12 500.00	-2 813.34	-1 090.00
439	Autres recettes	82 646.80	86 241.25	2 015.00	3 594.45	84 226.25
					0.00	0.00
44	Parts à des recettes cantonales	330 713.25	367 991.95	391 000.00	37 278.70	-23 008.05
					0.00	0.00
441	Parts à des recettes cantonales	330 713.25	367 991.95	391 000.00	37 278.70	-23 008.05
444	Autres contributions cantonales		0.00	0.00	0.00	0.00
					0.00	0.00

Tableau par nature		2023	2024	Budget 2024	Ecart C2024 - C2023	Ecart C2024 - B2024
45	Participations et remboursements de collectivités publiques	1 947 833.57	1 947 245.07	1 474 215.00	-588.50	473 030.07
				0.00	0.00	0.00
451	Canton	410 316.81	255 459.07	47 600.00	-154 857.74	207 859.07
452	Communes et associations de communes	1 537 516.76	1 691 786.00	1 426 615.00	154 269.24	265 171.00
				0.00	0.00	0.00
46	Autres participations et subventions	0.00	14 547.30	6 000.00	14 547.30	8 547.30
				0.00	0.00	0.00
465	Participations et subventions de tiers		14 547.30	6 000.00	14 547.30	8 547.30
469	Dons et legs		0.00	0.00	0.00	0.00
				0.00	0.00	0.00
48	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	612 414.05	650 965.31	149 875.45	38 551.26	501 089.86
				0.00	0.00	0.00
480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	44 894.95	649 051.40	27 720.45	604 156.45	621 330.95
481	Prélèvements sur les financements spéciaux	567 519.10	1 913.91	122 155.00	-565 605.19	-120 241.09
				0.00	0.00	0.00
49	Imputations internes	1 380 868.90	1 410 594.75	1 399 055.00	29 725.85	11 539.75
				0.00	0.00	0.00
490	Imputations internes	1 380 868.90	1 410 594.75	1 399 055.00	29 725.85	11 539.75

Tableau des charges par nature	2023	2024	Budget 2024	Ecart C2024 - C2023	Ecart C2024 - B2024
Autorités et personnel	2 727 049.65	2 903 850.44	3 082 090.00	176 800.79	-178 239.56
Biens, services, marchandises	2 802 905.44	3 149 861.55	3 619 535.00	346 956.11	-469 673.45
Intérêts passifs	215 772.98	255 306.94	273 000.00	39 533.96	-17 693.06
Amortissements	1 595 008.16	1 314 761.12	950 136.52	-280 247.04	364 624.60
Remb., part. et subv. à des collectivités	6 833 212.01	6 623 490.95	6 875 430.00	-209 721.06	-251 939.05
Aides et subventions	655 889.25	891 846.33	967 680.00	235 957.08	-75 833.67
Attr. aux fonds et aux fin. spéciaux	817 233.26	162 232.77	124 935.00	-655 000.49	37 297.77
Imputations internes	1 380 868.90	1 410 594.75	1 399 055.00	29 725.85	11 539.75
Impôts	9 123 947.61	9 058 292.56	8 958 500.00	-65 655.05	99 792.56
Patentes, concessions	14 035.75	13 311.85	15 000.00	-723.90	-1 688.15
Revenus du patrimoine	1 217 054.51	1 258 726.20	1 189 565.00	41 671.69	69 161.20
Taxes, émoluments, produits des ventes	2 401 232.14	2 152 933.94	2 032 150.00	-248 298.20	120 783.94
Parts à des recettes cantonales	330 713.25	367 991.95	391 000.00	37 278.70	-23 008.05
Part. et remb. de collectivités publiques	1 947 833.57	1 947 245.07	1 474 215.00	-588.50	473 030.07
Autres participations et subventions	0.00	14 547.30	6 000.00	14 547.30	8 547.30
Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	612 414.05	650 965.31	149 875.45	38 551.26	501 089.86
Imputations internes	1 380 868.90	1 410 594.75	1 399 055.00	29 725.85	11 539.75

Justification des dissolutions des réserves passage de MCH1 à MCH2	somme	commentaires
Compte 92815800 Fonds de renouvellement et rénovation CVE		
Attribution au Fonds de renouvellement et rénovation CVE	22 400.00	attribution normale
Regroupement du fond de réserve CVE	12 000.00	
Compte 92820000 Fonds de réserves Taxes PC - délai utilisation 31.12.2021 selon art. 24p Loi (rsv 520.11)		
Prélèvement Fonds de réserve PCi en couverture des frais de modernisation abris	15 798.05	montant versé au canton en 2025
Compte 92820100 Fonds de réserve PC		
Dissolution fond de réserve - Plus autorisé avec MCH2	1 900.00	dissout dans les comptes de fonctionnement, impacte le résultat 2024
Compte 92820200 Fonds de réserve à but social		
Prélèvement du Fonds de réserve d'Aide à but social - Dissolution MCH2	2 306.15	dissout dans les comptes de fonctionnement, impacte le résultat 2024
Compte 92821200 Fonds de réserve en attente d'affectation		
Dissolution fond de réserve - Plus autorisé avec MCH2 - Attribution à la R. budget	921 646.05	unique compte de réserve autorisé, renommé : réserve de politique budgétaire
Attrib. au fonds de réserve 2024 - En attente d'affectation	162 000.00	unique compte de réserve autorisé, renommé : réserve de politique budgétaire
Compte 92821500 Fonds de réserves participation de plans de quartier à l'équipement collectif		
Dissolution fond de réserve - Plus autorisé avec MCH2 - Attribution à la R. budget	921 646.05	transfert au fonds de réserve, en attente d'affectation
Compte 92821600 Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale		
Prélèvement pour compensation de l'excédent de charge 2023		
Dissolution fond de réserve - Plus autorisé avec MCH2	30 144.00	dissout dans les comptes de fonctionnement, impacte le résultat 2024
	291 356.00	
Compte 92823580 Fonds de réserve Signalétique CVE Ferme du Verger		
Regroupement du fond de réserve CVE	12 000.00	transfert dans fonds de réserve
Compte 92824300 Fonds de réserve pour travaux routiers		
Prélèvement sur fonds pour amortissement 2024	19 900.00	dissout dans les comptes de fonctionnement, amortissement d'investissement
71/05-19/07 - Aménagt Route - Quartier En la Praz - Fr. 585'000.-- + Fr. 61'000.		
Prélèvement sur fonds pour amortissement 2024	7 725.00	dissout dans les comptes de fonctionnement, amortissement d'investissement
21/07 - Amgts routiers abords site scolaire - Fr. 569'000.-- - Fds réserve 9282.		
Prélèvement sur fonds pour amortissement non planifié 2024	146 416.90	dissout dans les comptes de fonctionnement, amortissement d'investissement
28/07 - Mise en place zones 30km/h - Fr. 195'000.-- - amortissement réserve 9282		
Prélèvement du fond pour amortissement extraordinaire des routes	133 505.30	dissout dans les comptes de fonctionnement, amortissement d'investissement
71/05-19/07 - Aménagt Route - Quartier En la Praz - Fr. 585'000.-- + Fr. 61'000.		

LISTES DES SOLDES

Bilan

		SAN au 01.01.2024	Débit	Crédit	Solde au 31.12.2024
91	ACTIF	26 719 412.67	32 609 478.57	-31 924 108.18	27 404 783.06
910	DISPONIBILITES	2 996 477.26	16 450 774.56	-17 061 189.48	2 386 062.34
9100	CAISSE	800.85	43 524.35	-43 044.35	1 280.85
9100.0000	Caisse	800.85	43 524.35	-43 044.35	1 280.85
9101	COMPTE DE CHEQUES POSTAUX	711 006.33	12 593 558.87	-12 764 138.13	540 427.07
9101.0000	c/c Postfinance	711 006.33	12 593 558.87	-12 764 138.13	540 427.07
9102	BANQUES	2 284 670.08	3 813 691.34	-4 254 007.00	1 844 354.42
9102.0000	c/c BCV	528 852.95	47 761.90	-14 085.92	562 528.93
9102.0200	c/c Banque Raiffeisen	592 598.15	3 759 861.03	-4 237 720.20	114 738.98
9102.0201	c/épargne Banque Raiffeisen 766.831.971.7	1 002 979.16	6 059.66	-2 120.88	1 006 917.94
9102.0300	c/c Crédit Suisse	158 964.18		-80.00	158 884.18
9102.0400	c/c UBS (épargne)	1 275.64	8.75		1 284.39
911	DEBITEURS ET COMPTES COURANTS	4 031 764.66	12 938 229.51	-12 439 517.76	4 530 476.41
9111	COMPTE COURANT DEBITEURS		894 747.32	-868 694.87	26 052.45
9111.0000	c/c Débiteurs divers (cpte attente)		48 293.20	-22 240.75	26 052.45
9111.0100	c/c Caisse cantonale AVS AI APG AC		353 761.01	-353 761.01	
9111.0200	c/c Caisse de Pensions CIP		385 663.81	-385 663.81	
9111.0300	c/c SUVA LAA		15 858.10	-15 858.10	
9111.0400	c/c Allocations familiales		1 520.00	-1 520.00	
9111.0500	c/c Impôt Source		11 701.20	-11 701.20	
9111.0600	c/c Vaudoise assurance LAA		23 610.00	-23 610.00	
9111.0700	c/c Vaudoise assurance Cplt LAA		9 230.00	-9 230.00	
9111.0800	c/c Vaudoise assurance APG Maladie		35 952.60	-35 952.60	
9111.5600	Factures à ventiler		9 157.40	-9 157.40	

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2024			au 31.12.2024
9112	IMPOTS A ENCAISSER	2 410 592.86	9 760 703.51	-9 221 921.18	2 949 375.19
9112.0000	Impôts à encaisser - Personnes physiques	1 923 859.49	8 641 455.66	-8 159 792.90	2 405 522.25
9112.0100	Impôts à encaisser - Personnes morales	-27 235.50	590 164.68	-510 049.11	52 880.07
9112.0200	Impôt anticipé supputé à récupérer	476 626.21	361 887.24	-377 869.22	460 644.23
9112.0300	Impôts à encaisser - Source	37 342.66	167 195.93	-174 209.95	30 328.64
9114	PARTICIPATIONS A RECEVOIR	13 996.11	14 516.11	-13 996.10	14 516.12
9114.0000	Impôt anticipé	13 996.11	14 516.11	-13 996.10	14 516.12
9115	AUTRES DEBITEURS	1 607 112.79	1 979 036.70	-2 045 616.84	1 540 532.65
9115.0000	Débiteurs	1 606 301.89	1 590 831.10	-2 004 828.04	1 192 304.95
9115.0100	Débiteurs divers	289.40	383 205.60	-35 748.80	347 746.20
9115.0200	Chargement Postmail IFS - Machine à affranchir	521.50	5 000.00	-5 040.00	481.50
9119	AUTRES CREANCES	62.90	289 225.87	-289 288.77	
9119.0100	Transit Module Débiteurs		1 706.92	-1 706.92	
9119.0200	Transit Module créanciers	57.35	3 578.90	-3 636.25	
9119.2200	Intérêts des emprunts à ventiler		282 449.90	-282 449.90	
9119.4300	TVA déductible sur march. Epuration	-1 562.70	1 562.70		
9119.5300	TVA déductible sur march. Déchets	1 568.25	-2.45	-1 565.80	
9119.8300	TVA déductible sur march. Service eaux		-70.10	70.10	
912	PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	2 018 849.30	1 520 949.80	-91 000.00	3 448 799.10
9120	TITRES ET PLACEMENTS	156.00			156.00
9120.0000	Titres et placements	156.00			156.00
9123	TERRAINS ET BATIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	2 018 693.30	1 520 949.80	-91 000.00	3 448 643.10
9123.0000	Terrains et bâtiments du patrimoine financier	176 400.00			176 400.00
9123.0100	07-22 - Ferme du Village parcelle 66a et b	1 842 293.30	20 949.80	-40 000.00	1 823 243.10
9123.0200	07-24 - Hôtel des Pins		1 500 000.00	-51 000.00	1 449 000.00

		SAN au 01.01.2024	Débit	Crédit	Solde au 31.12.2024
913	ACTIFS TRANSITOIRES	689 537.13	1 223 702.75	-1 194 032.82	719 207.06
9139	ACTIFS TRANSITOIRES	689 537.13	1 223 702.75	-1 194 032.82	719 207.06
9139.0100	Produits à recevoir et charges payées d'avance	608 319.35	1 208 414.45	-1 112 815.04	703 918.76
9139.0200	Produits à recevoir facturés	81 217.78	15 288.30	-81 217.78	15 288.30
914	INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	16 685 123.42	475 821.95	-1 101 818.12	16 059 127.25
9141	OUVRAGES DE GENIE CIVIL ET D'ASSAINISSEMENT	7 666 579.92	404 077.25	-646 388.12	7 424 269.05
9141.0100	c/Investissement Système séparatif	1.00			1.00
9141.0300	c/Investissement Dessertes forestières	1.00			1.00
9141.0500	c/Investissement Aménagement provisoire de la STEP Praz Faucon	1.00			1.00
9141.0700	c/Investissement Création Trottoir Ch. de l'Epi d'Or	1.00			1.00
9141.0900	09/22 - Création trottoir au Ch. des Esserts	479 364.25	267 843.55		747 207.80
9141.0901	09/22 - Réfection séparatif au Ch. des Esserts	151 100.70	28 289.60		179 390.30
9141.1800	18/23 - Réfection chaussée route de la Bérallaz - CHF 430'000.- / amort. 20 ans	292 973.45	101 201.25		394 174.70
9141.1900	04/98 - Trottoir sur la RC501 - Fr. 276'000.- / amort. 9282.07-80'000.-/solde 30 ans	91 894.30		-10 130.00	81 764.30
9141.2000	71/05-19/07 - Aménagt Route - Quartier En la Praz - Fr. 585'000.-- + Fr. 61'000.--	299 849.65		-153 405.30	146 444.35
9141.2100	21/19 - Sécurisation rte Bérallaz - CHF 135'000.-- - amort. 10 ans	82 320.00		-11 880.00	70 440.00
9141.2400	24/13 - Réfection Route des Biolettes - CHF 370'000.-- - Amort. 20 ans	180 997.50		-18 500.00	162 497.50
9141.2419	24/19 - Réfection chaussée ch. des Dailles avec trottoir et bouclage	515 700.00	3 761.90	-17 981.90	501 480.00
9141.2500	09/02 - Etude transfert déchetterie sur le Site de Praz Faucon - Fr. 30'000.--	20 527.70		-1 150.00	19 377.70
9141.2701	61/11 - Réfection chaussée, création trottoir et extension éclairage public - Fr. 542'500.--	634 184.95		-30 000.00	604 184.95
9141.2800	62/05 - Reconstruction collecteurs EU-EC Esserpy/Crêt - Fr. 513'000.-- / amort. 30 ans	202 329.10		-17 000.00	185 329.10
9141.2900	29/20 - Réfection rte de Morrens et création arrêts bus TL - CHF 375'000.-- - Amort. 15 ans	243 582.65		-8 682.65	234 900.00
9141.3000	40/09 - Aménagement routier 2ème partie RC501 - Fr. 1'300'000.-- / amort. 30 ans	919 805.75		-45 500.00	874 305.75
9141.3200	28/07 - Mise en place zones 30km/h - Fr. 195'000.-- - amortissement réserve 9282.12	146 416.90		-146 416.90	
9141.3300	21/07 - Amgts routiers abords site scolaire - Fr. 569'000.-- - Fds réserve 9282.12 Fr. 351'000.-	7 725.00		-7 725.00	
9141.3600	57/10 - Aménagt carrefour Cavenettaz-Rue du Village - Fr. 975'000.-- / amort. 30 ans	420 042.15		-22 200.00	397 842.15
9141.3901	27/14 - Etude Aménagement Rue du Village - CHF 110'000.-- / amort. 30 ans	72 156.35		-3 150.00	69 006.35
9141.3902	39/15 - Aménagement Rue du Village - CHF 1'847'300.-- / amort. 30 ans	910 179.90		-51 750.00	858 429.90
9141.4201	42/09 - Aménagt chemin accès nouvelle déchetterie Praz Faucon - Fr. 245'000.-- / amort. 30 ans	94 327.20		-5 250.00	89 077.20
9141.4202	42/09 - Aménagement dépôt voirie dans nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 987'900.-	590 293.10		-32 800.00	557 493.10
9141.4203	42/09 - Aménagement nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 1'992'100.-- / amort. 30 ans	622 669.90		-36 750.00	585 919.90
9141.4300	08/12 - Aménagt ch. du Couchant - Fr. 205'000.-- / amort. 15 ans	2 219.80		-2 219.80	
9141.5000	50/16-13/18 - Création giratoire du Moulin - CHF 785'000.-- + CHF 695'000.--	685 915.62	2 980.95	-23 896.57	665 000.00

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2024			au 31.12.2024
9143	BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS	8 518 521.05	1 163.40	-429 550.00	8 090 134.45
9143.0100	Bâtiments du patrimoine administratif	7.00			7.00
9143.1500	15/23 - Création d'un caveau à la Maison de Commune - CHF 110'000.- / amort. 30 ans	107 136.75	1 163.40		108 300.15
9143.1600	54/10 - Transformation et rénovation Maison de Commune - Fr. 3'150'000.-- / amort. rés. 9281.00 Fr.	1 433 000.00		-71 700.00	1 361 300.00
9143.1700	17/12 - Réamgt 3 salles de Classes à la Cavenettaz - Fr. 380'000.-- / amort. 20 ans	178 967.50		-17 900.00	161 067.50
9143.2100	39/09 - Réfection façades collège Chavanne et salle de gym (2ème phase) - Fr. 2'335'000.-- / amort.	747 589.10		-44 750.00	702 839.10
9143.2300	30/08 - Etude construction Garderie Jardin d'Enfants - Fr. 77'000.-- - intégrer coût de la construct	56 756.10		-3 200.00	53 556.10
9143.2500	58/10 - Construction collège du Motty avec jardin d'enfants - Fr. 1'366'000.-- / amort. 30 ans	831 593.00		-46 200.00	785 393.00
9143.3300	33/14 - Construction d'un collège de 5 classes à Es Chesaux - CHF 6'200'000.-- / amort. 30 ans	4 050 965.55		-187 000.00	3 863 965.55
9143.3800	38/15 - Rénov. appart. fonction Cavenettaz - CHF 95'000.- / amort. 10 ans	17 378.00		-8 800.00	8 578.00
9143.5100	51/16 - Achat parcelle 87 - CHF 1'500'000.- / amort. 30 ans	1 095 128.05		-50 000.00	1 045 128.05
9144	SERVICES INDUSTRIELS	306 936.00	17 855.30	-5 380.00	319 411.30
9144.0000	Installations des Services industriels	1.00			1.00
9144.0900	09/22 - Remplir conduite eau potable Ch. des Esserts	269 762.40	17 855.30		287 617.70
9144.2600	13/07 - Changement conduite Choulaires-Combe - Fr. 216'400.-- / amort. 20 ans	32 222.60		-5 380.00	26 842.60
9144.4300	43/09 - Actualisation PDDE - Fr. 30'000.-- / amort. Réseve 9280.03	4 950.00			4 950.00
9145	FORETS	140 000.00			140 000.00
9145.0000	Forêts	140 000.00			140 000.00
9146	MOBILIER - MACHINES - VEHICULES	40 750.50	52 726.00	-14 200.00	79 276.50
9146.0000	Mobilier - Machines - véhicules	6.00			6.00
9146.0100	Investissement informatique	1.00			1.00
9146.0300	19/23 - Affichage numérique collèges - CHF 100'000.- / amort s réserve		52 726.00		52 726.00
9146.0800	53/16 - Transporteur Pony - CHF 142'000.-- / amort. 10 ans	40 743.50		-14 200.00	26 543.50
9149	Autres biens	12 335.95		-6 300.00	6 035.95
9149.3500	34/14 - Vidéosurveillance - CHF 120'000.-- / amort. 10 ans	12 335.95		-6 300.00	6 035.95
915	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS	49 492.00			49 492.00
9153	TITRES ET PAPIERS VALEUR	49 492.00			49 492.00
9153.0000	Titres et papiers valeurs	49 491.00			49 491.00
9153.0100	10/95 - Actions CIGM - CHF 26'400.- / amort. 10 ans	1.00			1.00

		SAN au 01.01.2024	Débit	Crédit	Solde au 31.12.2024
916	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A AMORTIR	16 000.00		-8 000.00	8 000.00
9165	Autres subv. et part. d'investissements amortissables	16 000.00		-8 000.00	8 000.00
9165.3700	37/15 - Participation Tennis - CHF 80'000.- / amort. 10 ans	16 000.00		-8 000.00	8 000.00
917	AUTRES DEPENSES A AMORTIR	232 168.90		-28 550.00	203 618.90
9170	AUTRES DEPENSES A AMORTIR	232 168.90		-28 550.00	203 618.90
9170.0500	33/97 - Etablissement d'un Plan Général d'Evacuation des Eaux PGEE - Fr. 154'425.-	54 318.90		-4 000.00	50 318.90
9170.1000	10/18 - Etude Contrat Performance Energétique pour l'Eclairage public communal - CHF 73'000.-	48 000.00		-6 000.00	42 000.00
9170.5200	52/16 - Etude UAPE - CHF 232'000.-- - amort. 30 ans	129 850.00		-18 550.00	111 300.00
92	PASSIF	-26 719 412.67	14 017 945.78	-14 702 652.09	-27 404 118.98
920	PASSIF	-609 027.05	10 203 156.52	-10 161 291.69	-567 162.22
9200	CREANCIERS	-560 061.35	10 211 782.37	-10 149 799.74	-498 078.72
9200.0000	Créanciers	-473 009.60	10 015 791.90	-9 932 676.85	-389 894.55
9200.0200	Débiteurs momentanément créanciers	-5 270.25	64.80		-5 205.45
9200.0201	Débiteurs - paiements d'avance		-253.20	253.20	
9200.0300	Encaissements caisse CH par cartes		28 088.45	-28 088.45	
9200.0400	c/c AFC impôt du sur décomptes trimestriels	-46 575.15	128 949.27	-116 105.34	-33 731.22
9200.0700	Salaires en attente de paiement	-33 813.35	37 748.15	-73 182.30	-69 247.50
9200.1000	Débiteurs - encaissements non attribués sur facture	-1 393.00	1 393.00		
9209	AUTRES ENGAGEMENTS COURANTS	-48 965.70	-8 625.85	-11 491.95	-69 083.50
9209.0100	Jetons séances Conseil Communal	-17 815.70		-3 869.25	-21 684.95
9209.3501	Dépôts clés divers	-690.00	450.00	-300.00	-540.00
9209.3545	Dépôts badges accès déchetterie	-26 340.00	1 180.00	-2 860.00	-28 020.00
9209.3551	Dépôts clés Collège de la Chavanne	-2 550.00	600.00	-450.00	-2 400.00
9209.3553	Dépôts clés Collège de l'Epi d'Or	-1 200.00	150.00		-1 050.00
9209.3566	Dépôts clés Abri PCi partie publique	-370.00		-50.00	-420.00
9209.4500	TVA due sur déchets et ordures ménagères		-11 005.85	-3 962.70	-14 968.55

		SAN au 01.01.2024	Débit	Crédit	Solde au 31.12.2024
922	EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	-14 975 000.00	1 975 000.00	-3 000 000.00	-16 000 000.00
9221	EMPRUNTS PAR OBLIGATION SIMPLE	-14 975 000.00	1 975 000.00	-3 000 000.00	-16 000 000.00
9221.0500	Banque Cantonale de Genève - 3,5 mios - 30.11.2027	-3 500 000.00			-3 500 000.00
9221.0501	Banque Cantonale de Genève - 3 mios - 01.02.2027	-3 000 000.00			-3 000 000.00
9221.0502	Banque Cantonale de Genève - 3 mios - 16.08.2033	-3 000 000.00			-3 000 000.00
9221.0900	Stiftung Auffangeinrichtung BVG 19.07.2027			-1 500 000.00	-1 500 000.00
9221.1100	Rentes Genevoises - à 1,40% sur 15 ans (échéance 28.01.2031)	-1 625 000.00	125 000.00		-1 500 000.00
9221.1200	SUVA - à 0,49% sur 10 ans (échéance 28.04.2025)	-2 000 000.00			-2 000 000.00
9221.1201	Swissquote à 1,20% sur 2 ans (échéance 30.08.2027)	-1 850 000.00	1 850 000.00	-1 500 000.00	-1 500 000.00
923	ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS	-457 349.00		-95 098.00	-552 447.00
9234	FONDS POUR RISQUES NON-ASSURES	-457 349.00		-95 098.00	-552 447.00
9234.0000	Provision pour perte sur débiteurs commune	-45 000.00			-45 000.00
9234.0100	Provision pour perte sur débiteurs ACI	-412 349.00		-95 098.00	-507 447.00
925	PASSIFS TRANSITOIRES	-253 556.40	255 177.90	-188 383.58	-186 762.08
9259	PASSIFS TRANSITOIRES	-253 556.40	255 177.90	-188 383.58	-186 762.08
9259.0000	Passifs transitoires	-27 631.55	27 631.55	-21 509.90	-21 509.90
9259.0100	Passifs transitoires courants	-136 357.20	137 978.70	-7 821.50	-6 200.00
9259.0200	Charges à payer	-89 567.65	89 567.65	-159 052.18	-159 052.18

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2024			au 31.12.2024
928	FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVES	-9 824 011.12	1 584 611.36	-1 257 878.82	-9 497 278.58
9280	FONDS ALIMENTS PAR DES RECETTES AFFECTEES	-3 529 943.87	1 913.91	-139 832.77	-3 667 862.73
9280.0200	Fonds de Réserve Réseau Egout-Epuration	-2 542 260.86		-83 233.23	-2 625 494.09
9280.0300	Fonds de Réserve Réseau d'Eau	-549 704.97		-20 080.14	-569 785.11
9280.0400	Fonds de Réserve Investissements Réseau	-114 045.40		-27 004.00	-141 049.40
9280.0501	Fonds de régulation retour sur la taxe au sac	-183 354.15		-9 515.40	-192 869.55
9280.0502	Fonds de régulation taxe fixe à l'habitant	-140 578.49	1 913.91		-138 664.58
9281	FONDS DE RENOUVELLEMENT ET DE RENOVATION	-44 800.00		-34 400.00	-79 200.00
9281.5800	Fonds de renouvellement et rénovation CVE	-44 800.00		-34 400.00	-79 200.00
9282	FONDS DE RESERVE	-6 249 267.25	1 582 697.45	-1 083 646.05	-5 750 215.85
9282.0000	Fonds de réserves Taxes PC - délai utilisation 31.12.2021 selon art. 24p Loi (rsv 520.11)	-77 378.45	15 798.05		-61 580.40
9282.0100	Fonds de réserve PC	-1 900.00	1 900.00		
9282.0200	Fonds de réserve à but social	-2 306.15	2 306.15		
9282.1200	Fonds de réserve en attente d'affectation	-4 604 989.40		-1 083 646.05	-5 688 635.45
9282.1500	Fonds de réserves participation de plans de quartier à l'équipement collectif	-921 646.05	921 646.05		
9282.1600	Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale	-321 500.00	321 500.00		
9282.3580	Fonds de réserve Signalétique CVE Ferme du Verger	-12 000.00	12 000.00		
9282.4300	Fonds de réserve pour travaux routiers	-307 547.20	307 547.20		
929	CAPITAL	-600 469.10			-600 469.10
9290	CAPITAL	-600 469.10			-600 469.10
9290.0000	Capital	-600 469.10			-600 469.10

LISTES DES SOLDES

Fonctionnement

Informations générales :

- La masse salariale est entièrement comptabilisée sous le dicastère « 1. Administration générale », puis ventilée dans les différents dicastères en fonction des heures travaillées
- La facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration des bâtiments communaux est effectuées sur la base de relevés des compteurs en fin d'année
- Les intérêts sont comptabilisés au bilan puis répartis en fonction du solde, au 1^{er} janvier, des postes immobilisés à l'actif du bilan, ainsi que les débiteurs et les impôts dus. Les emprunts à terme fixe actuels permettent de financer ces postes, ainsi il est possible de soulager les dicastères qui ont déjà amorti leurs propres investissements
- Les dicastères 45, 46, et 81 sont « à taxes affectées ». Ils doivent être financés par des taxes spécifiques. Un résultat positif de ces dicastères doit être porté en fonds de réserve, alors qu'une perte peut être supportée par des impôts ou être compensée par un prélèvement de ces fonds de réserve
- Les frais d'entretien de l'immeuble de Praz Faucon réunissant les locaux de voirie et la déchetterie sont répartis pour 60% en charge du dicastère de la voirie et 40% à celui traitant de la gestion des déchets

Commentaires de la page n° 1

Compte		Remarques
3001.0000	Rémunération des Autorités	Rémunération de la Municipalité, montants versés en fonction d'une partie fixe pour les tâches communes et de vacations en fonction des heures consacrées aux dossiers spécifiques à chaque municipal. La participation à des séances, rémunérées par des jetons de présence, entre dans les vacations (compte n°100.4361.0300). Ce poste est inférieur au budget à la suite d'une démission.
3003.0000	Jetons de présence des commissions	Indemnisation des commissions, selon décompte fourni par le bureau du Conseil communal et rémunération du bureau.
3069.0000	Frais divers des autorités et du Conseil	Outre les frais annuels pour informatique et télécommunications, de la Municipalité selon le Préavis n°05-2021, ce poste enregistre les coûts liés à l'élection complémentaire à la Municipalité.
4361.0300	Jetons de présence acquis à la Commune	Jetons de présence reçus des diverses associations. Comme les Municipaux reçoivent des vacations en compensation de leur participation aux séances de ces associations, les jetons de présence reçus restent acquis à la Commune.
3003.0000	Jetons de présence des commissions	Ce poste comprend le défraiement de la rédactrice permanente des "Reflets de Cugy" ainsi qu'un repas de remerciement pour le Comité de rédaction.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Fonctionnement	16 711 944.85	16 874 608.93	17 291 861.52	15 615 360.45	17 027 939.65	17 028 099.78
		162 664.08			1 676 501.07	160.13	
1	Administration générale	3 655 847.31	1 414 659.44	3 944 230.00	1 395 220.00	3 348 566.91	1 477 756.65
			2 241 187.87		2 549 010.00		1 870 810.26
10	AUTORITES	361 609.65	21 540.10	399 270.00	25 000.00	364 205.25	18 852.60
100	AUTORITES	361 609.65	21 540.10	399 270.00	25 000.00	364 205.25	18 852.60
3001.0000	Rétribution des Autorités	296 142.80		316 680.00		296 812.25	
3003.0000	Jetons de présence des commissions	37 659.30		46 590.00		38 443.70	
3060.0000	Frais de déplacement et indemnités	14 691.80		18 800.00		18 770.70	
3069.0000	Frais divers des autorités et du Conseil	9 871.20		10 550.00		7 784.75	
3091.0100	Frais de formation des autorités	1 315.05		1 000.00		409.25	
3101.0000	Fournitures de bureau	1 767.70		900.00		200.00	
3111.0000	Achat de mobilier, machines et équipement			2 500.00			
3151.0200	Site internet www.cugy-vd.ch			1 650.00		1 633.80	
3181.0000	Frais de ports et compte postal	161.80		600.00		150.80	
4361.0300	Jetons de présence acquis à la Commune		21 540.10		25 000.00		18 852.60
11	ADMINISTRATION	2 775 664.46	1 393 119.34	2 909 500.00	1 370 220.00	2 587 447.26	1 447 919.45
110	ADMINISTRATION	2 775 664.46	1 393 119.34	2 909 500.00	1 370 220.00	2 587 447.26	1 447 919.45
3003.0000	Jetons de présence des commissions	2 970.00		3 000.00		2 800.00	
3010.0100	Traitement du personnel administratif	988 912.75		1 034 250.00		845 493.95	
3010.0200	Traitement du personnel d'exploitation	520 638.55		498 455.00		588 749.10	

Commentaires de la page n° 2

Compte		Remarques
3010.0600	Traitement Travailleur social de proximité	La TSP a été engagée en cours d'année 2024 alors que le budget comprenait le salaire annuel total.
3030.0000	Assurances sociales (part patronale)	A la suite de départ de collaborateurs, les heures supplémentaires et primes rémunérées ne sont pas toutes soumises aux charges sociales.
3040.0000	Caisse de pension et de prévoyance (part patronale)	A la suite de départ de collaborateurs, les heures supplémentaires et primes rémunérées ne sont pas soumises à la LPP.
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	Accompagnement pour processus de recrutement.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3010.0300	Traitement du personnel de conciergerie	334 507.25		360 730.00		307 832.85	
3010.0400	Traitement du personnel auxiliaire	16 415.10		12 000.00		10 688.90	
3010.0500	Traitement de l'organiste	19 252.35		20 100.00		19 682.00	
3010.0600	Traitement Travailleur social de proximité	30 193.95		50 400.00			
3010.0800	Primes de fidélité et au mérite	18 677.50		25 300.00		7 264.70	
3030.0000	Assurances sociales (part patronale)	241 579.14		214 815.00		194 292.35	
3040.0000	Caisse de pension et de prévoyance (part patronale)	257 886.15		334 960.00		286 191.45	
3050.0000	Assurances accident et maladie	82 765.40		86 010.00		80 969.60	
3060.0000	Frais de déplacement et indemnités	3 287.25		2 500.00		2 043.70	
3090.0000	Autres charges des Autorités et du personnel	5 380.35		7 050.00		1 699.30	
3091.0000	Frais de formation du personnel	4 440.75		5 000.00		1 420.00	
3101.0000	Fournitures de bureau	12 977.00		12 000.00		13 038.60	
3102.0000	Frais de publication et documentation	6 508.35		3 300.00		3 731.35	
3102.0100	Frais de publication Reflets de Cugy	17 629.65		18 000.00		14 711.80	
3151.0000	Entretien des machines, mobilier et équipement technique de bureau	9 198.40		13 000.00		9 410.55	
3170.0000	Frais de réceptions et de manifestations	56 579.14		57 000.00		32 978.35	
3181.0000	Frais de ports et compte postal	21 203.92		16 300.00		12 738.67	
3182.0000	Frais de téléphones	5 212.85		5 000.00		4 590.20	
3183.0000	Frais bancaires	3 063.11		9 400.00		6 834.54	
3184.0000	Frais de contentieux et de poursuites	295.75		6 000.00			
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	37 077.00		20 000.00		61 171.00	
3186.0000	Primes d'assurance choses	10 882.95		12 000.00		11 167.40	
3187.0000	Emoluments et frais de taxation	831.70		1 000.00		793.90	
3193.0000	Cotisations à des institutions de droits privés	61 565.15		69 130.00		61 279.55	
3659.0000	Aides et subventions sous forme de dons	5 733.00		12 800.00		5 873.45	
4313.0000	Emoluments administratifs		26.00		200.00		8.00
4356.0000	Facturation de services à des tiers		8 883.30		11 050.00		13 486.00
4361.0000	Remboursement de traitements (APG)		12 002.60		1 000.00		112 953.50

Commentaires de la page n° 3

Compte		Remarques
4901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Les salaires bruts, ainsi que les charges sociales y relatives, sont tous comptabilisés sous administration, puis mis à charge des différents dicastères concernés par une imputation interne en fonction des heures consacrées à l'exécution des différentes tâches.
3101.0000	Fournitures de bureau	Achat de matériel spécifique pour le classement des archives.
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	Traitement des archives générales de l'administration et de la police des constructions.
3143.0300	Entretien de la signalétique	Ce poste comprend l'achat de totem pour la zone industrielle et artisanale des Dailles.
3521.0001	Participation Stand de Tir du Châtaignier	Participation au tiers des frais d'exploitation du stand de tir du Châtaignier au Mont-sur-Lausanne, selon Convention du 31 août 2021. Des travaux, préalablement planifiés en 2023, ont été réalisés en 2024.
3523.0000	Participation CSM (Centre Sportif de Malley)	Participation au déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley, selon Convention.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4361.0100	Remboursement d'assurances				5 000.00		536.25
4362.0000	Remboursement de frais administratifs		1 863.59		3 200.00		517.20
4901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel		1 370 343.85		1 349 770.00		1 320 418.50
12	SERVICE DE L'ECONOMAT	15 329.55		13 000.00		9 278.85	
120	ARCHIVES	15 329.55		13 000.00		9 278.85	
3101.0000	Fournitures de bureau	672.90		1 000.00		812.95	
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	13 636.80		10 000.00		7 904.15	
3188.0300	Elimination documents	1 019.85		2 000.00		561.75	
16	TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	13 778.20		31 500.00		2 593.80	
160	TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	13 778.20		31 500.00		2 593.80	
3102.0000	Frais de publication et documentation			1 000.00			
3143.0300	Entretien de la signalétique	13 778.20		20 000.00			
3170.0000	Frais de réceptions et de manifestations			3 000.00		2 593.80	
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise			7 500.00			
17	SPORTS	62 294.95		64 370.00		43 407.65	
170	INSTALLATIONS SPORTIVES	62 294.95		64 370.00		43 407.65	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	216.20		1 000.00		278.75	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	94.30		120.00		108.95	
3521.0001	Participation Stand de Tir du Châtaignier	21 575.00		18 000.00		1 327.95	
3523.0000	Participation CSM (Centre Sportif de Malley)	40 061.00		41 900.00		41 692.00	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	348.45		3 350.00			
18	TRANSPORTS PUBLICS	199 887.45		268 765.00		219 919.45	10 984.60

Commentaires de la page n° 4

Compte		Remarques
3142.0300	Entretien du réseau routier - Abri bus	Travaux d'amélioration des abris-bus financés par préavis.
3517.0000	Participation à des charges cantonales de trafic et d'énergie	Participation au déficit d'exploitation des différents transports publics, selon la Loi cantonale sur les transports publics (Art. 14 et 16 LMTP) et la Loi sur les Chemins de fer (Art. 9 LCF).
3662.0000	Participation aux abonnements des transports publics	Participation aux abonnements de transports publics (CFF, TL et demi-tarif), selon programme de subventionnement PECC.
3151.0100	Contrats de maintenance et licences informatiques	Maintenance OFISA entre 2023 et 2024 à augmenter de CHF 20'000.-.
3151.0200	Site internet www.cugy-vd.ch	Redevance pour la réservation du nom du site et frais de licence du site Internet.
3199.0000	Ajustement provision sur débiteurs	ACI - Variation provision débiteurs douteux 2024.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
180	TRANSPORTS PUBLICS	199 887.45		268 765.00		219 919.45	10 984.60
3142.0300	Entretien du réseau routier - Abri bus			26 700.00		20 104.75	
3517.0000	Participation à des charges cantonales de trafic et d'énergie	183 171.45		212 065.00		186 894.70	
3662.0000	Participation aux abonnements des transports publics	16 716.00		30 000.00		12 920.00	
4363.0000	Remboursement de dommages						10 984.60
19	SERVICE INFORMATIQUE	227 283.05		257 825.00		121 714.65	
190	SERVICE INFORMATIQUE	227 283.05		257 825.00		121 714.65	
3091.0000	Frais de formation du personnel	4 540.20		8 500.00		5 345.15	
3101.0100	Fournitures informatiques	696.35		6 900.00		1 234.25	
3111.0000	Achat de mobilier, machines et équipement	42 245.15		52 700.00		1 992.45	
3151.0100	Contrats de maintenance et licences informatiques	61 633.90		54 850.00		43 363.20	
3151.0200	Site internet www.cugy-vd.ch	6 142.20		8 815.00		3 887.90	
3151.0300	Entretien parc informatique et support	75 495.15		84 300.00		39 598.35	
3182.0200	Raccordement Internet	1 915.10		1 960.00		1 908.00	
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	22 971.25		24 800.00		14 715.35	
3185.0500	Communication	11 643.75		15 000.00		9 670.00	
2	Finances	2 507 474.18	11 528 012.47	2 322 340.00	10 860 075.00	3 054 929.84	11 183 831.78
		9 020 538.29		8 537 735.00		8 128 901.94	
21	IMPOTS	246 262.86	9 543 240.61	122 500.00	9 443 500.00	211 838.32	9 647 663.29
210	IMPOTS	246 262.86	9 543 240.61	122 500.00	9 443 500.00	211 838.32	9 647 663.29
3187.0000	Emoluments et frais de taxation	63 670.09		60 000.00		51 654.35	
3199.0000	Ajustement provision sur débiteurs	95 098.00					

Commentaires de la page n° 5

Compte	Remarques
	Aucun commentaire

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3290.0000	Intérêts rémunérateurs	2 121.94		2 500.00		856.31	
3301.0000	Amortissement des créances et débiteurs	85 372.83		60 000.00		159 327.66	
4001.0000	Impôt sur le revenu et prestation en capital		6 295 901.23		6 350 000.00		6 529 132.75
4002.0000	Impôt sur la fortune		1 010 816.10		1 000 000.00		1 014 257.01
4003.0000	Impôt à la source		151 434.36		90 000.00		94 910.90
4004.0000	Impôt sur la dépense		52 949.92		40 000.00		66 276.75
4011.0000	Impôt sur le bénéfice net des personnes morales		378 877.95		350 000.00		414 759.15
4012.0000	Impôt sur le capital des personnes morales		13 414.50		7 500.00		4 101.70
4013.0000	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales		32 478.00		35 000.00		44 520.50
4020.0000	Impôt foncier		728 776.50		730 000.00		728 433.45
4040.0000	Droits de mutation		353 385.95		300 000.00		195 236.00
4050.0000	Impôt sur les successions et donations		3 309.40				
4061.0000	Impôt sur les chiens		15 650.00		16 000.00		16 750.00
4090.0000	Impôts récupérés après défalcatons		20 966.35		40 000.00		13 342.30
4101.0000	Patentes débits de boissons et tabac		13 311.85		15 000.00		14 035.75
4221.0000	Intérêts de retard et moratoires		61 227.44		40 000.00		53 692.22
4362.0000	Remboursement de frais administratifs		5 959.74		5 000.00		6 225.06
4370.0300	Amende sur impôt						3 083.34
4399.0000	Ajustement provision pour perte sur débiteur						79 845.00
4411.0000	Impôts sur les gains immobiliers		257 807.65		300 000.00		224 574.65
4411.0100	Impôts sur les frontaliers		108 883.05		90 000.00		104 994.95
4510.0000	Compensation financière Cantonale RFFA		38 090.62		35 000.00		39 491.81
22	SERVICE FINANCIER	2 261 211.32	1 984 771.86	2 199 840.00	1 416 575.00	2 843 091.52	1 536 168.49
220	SERVICE FINANCIER	2 261 211.32	1 984 771.86	2 199 840.00	1 416 575.00	2 843 091.52	1 536 168.49
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	24 723.15		28 340.00		21 998.52	
3301.0000	Amortissement des créances et débiteurs	20.17		1 500.00			

Commentaires de la page n° 6

Compte	Remarques
	Aucun commentaire

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3315.0000	Amortissement d'autres subventions d'investissement	8 000.00		8 000.00		8 000.00	
3520.0000	Participation à des charges d'autres communes -						
	Péréquation intercommunale	2 198 324.00		2 162 000.00		2 151 360.00	
3520.0200	Décompte de participation à des charges d'autres						
	communes - Péréquation intercommunale	30 144.00				48 733.00	
3809.0000	Attribution aux fonds de réserve					613 000.00	
4090.0100	Taxes et émoluments récupérés après défalcatons		332.30				2 227.10
4221.0000	Intérêts de retard et moratoires				500.00		28.75
4221.0100	Intérêts des comptes de trésorerie		6 068.41				4 589.48
4222.0000	Intérêts et dividendes des placements		35 414.90		35 450.00		35 405.50
4249.0000	Gains comptables						946.01
4412.0000	Participation à des recettes cantonales - CO2		1 301.25		1 000.00		1 143.65
4520.0000	Remboursement de la Péréquation (population, solidarité)						
			1 431 023.00		1 190 495.00		1 226 724.00
4520.0100	Participation du fonds de péréquation aux dépenses						
	thématiques		189 132.00		189 130.00		265 104.00
4809.0000	Prélèvement fonds de réserve		321 500.00				
3	Domaines et bâtiments	1 245 290.80	657 364.56	1 213 830.00	600 645.00	1 157 538.00	634 247.95
			587 926.24		613 185.00		523 290.05
31	TERRAINS	91.75	10 843.00	2 075.00	10 915.00	232.65	10 843.00
310	TERRAINS	91.75	10 843.00	2 075.00	10 915.00	232.65	10 843.00
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	91.75		100.00		103.90	
3656.0000	Aides et subventions pour l'aménagement du territoire et la						
	protection de l'environnement			300.00			
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel			1 675.00		128.75	
4232.0000	Loyers des terrains		10 843.00		10 815.00		10 843.00

Commentaires de la page n° 7

Compte		Remarques
320	FORETS	L'année forestière commence le 1er août et se termine au 31 juillet de l'année suivante, alors que les comptes communaux s'établissent sur l'année civile. il se crée ainsi une différence entre les montants communiqués par le Triage et les comptes communaux.
3146.0300	Chemins forestiers - Frais d'entretien des forêts	Le chemin forestier des Fougères a été réfectionné . Il a été largement subventionné. (voir compte 4518).
3193.0000	Cotisations à des institutions de droits privés	Cotisations aux diverses institutions en relation avec la Forêt.
3528.0000	Participation à des charges d'économie publique et d'agriculture d'autre communes	Participation communale au Triage Mèbre-Talent.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Le personnel de voirie effectue certains travaux et contrôles en forêt.
4518.0000	Participation du canton à des charges d'économie publique et d'agriculture	Subvention de 1220.- pour essences rares/ 6'872.- pour forêts protectrices et 16'800.- pour chemin des Fougères.
3113.0000	Achat de mobilier, machines et d'équipements	Achat de nouvelle vaisselle (verres avec paniers, assiettes, cuillères) et tables mange-debout.
3122.0000	Achat et consommation d'énergie (gaz, chauffage à distance)	L'achat de gaz pour la chaudière est réparti à 60% pour la Maison Villageoise, 20% pour le collège de la Cavenettaz et 20% pour le Centre oeucuménique.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4516.0000	Participation du canton à des charges d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement				100.00		
32	FORETS	126 730.10	85 975.70	120 755.00	63 500.00	112 068.20	91 834.10
320	FORETS	126 730.10	85 975.70	120 755.00	63 500.00	112 068.20	91 834.10
3114.0000	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien			40.00			
3134.0000	Achat de plants, engrais, etc..	458.95		3 000.00		5 911.20	
3146.0100	Coupes de bois - Frais d'entretien des forêts	52 988.85		50 000.00		48 772.35	
3146.0200	Soins culturaux - Frais d'entretien des forêts	11 665.45		10 000.00		10 196.40	
3146.0300	Chemins forestiers - Frais d'entretien des forêts	32 597.85		25 300.00		12 454.70	
3193.0000	Cotisations à des institutions de droits privés	686.50		850.00		686.50	
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	1 578.75		1 810.00		1 399.65	
3528.0000	Participation à des charges d'économie publique et d'agriculture d'autre communes	13 344.40		13 000.00		13 790.40	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	13 409.35		16 755.00		18 857.00	
4355.0100	Vente de bois de feu et mises		24 059.45		17 000.00		33 637.95
4355.0200	Vente de bois de service résineux		32 142.00		33 000.00		40 014.55
4355.0300	Vente de bois de service feuillus				1 000.00		7 749.60
4518.0000	Participation du canton à des charges d'économie publique et d'agriculture		29 774.25		12 500.00		10 432.00
35	BATIMENTS	1 118 468.95	560 545.86	1 091 000.00	526 230.00	1 045 237.15	531 570.85
351	MAISON VILLAGEOISE	127 172.05	15 760.00	160 275.00	20 500.00	120 312.00	19 288.00
3113.0000	Achat de mobilier, machines et d'équipements	5 649.45		5 000.00		2 066.70	
3114.0100	Achat vêtements de travail	281.50		250.00			
3122.0000	Achat et consommation d'énergie (gaz, chauffage à distance)	25 078.40		30 000.00		20 364.10	

Commentaires de la page n° 8

Compte		Remarques
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	Les entretiens courants ont été effectués.
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Le remplacement d'un variateur moteur sur l'ascenseur impacte ce compte.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Une hypothèse de répartition est faite dans le cadre du budget. Au niveau des comptes, cela équivaut à l'imputation de la part des salaires dédiés au personnel selon les heures consacrées à ce dicastère.
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs	La grande salle a été utilisées à 47 reprises en 2024 dont 12 locations payantes.
4271.0100	Location salles écoles	Comprend la location pour le local bibliothèque, selon Convention.
4356.0100	Facturation entretien salles d'écoles	Comprend les frais d'entretien du local bibliothèque, selon Convention.
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	Avis COFIN 03 -2024 / CHF 25'879.- Installation alarme intrusion et caméra supplémentaires // Avis COFIN 04-2024 / CHF 16'703.- Transformation bureau ST // Travaux de rénovation cadre fenêtres non effectués CHF 11'000.-.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation des salaires et charges sociales de conciergerie et du personnel d'exploitation en fonction des heures effectuées pour ce bâtiment. Les comptes 2024 enregistrent également le temps consacré par le technicien communal au suivi des travaux de transformation du bureau ST.
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs	En 2023, la location de deux places de travail à l'ASICE a été effective pour 6 mois, ce qui n'est plus le cas en 2024. Les revenus de 2024 ne concernent que la location du nouveau caveau.
4363.0000	Remboursement de dommages	Remboursement de l'assurance immobilière suite à des dégâts causés par un cambriolage en début d'année.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	2 191.00		3 750.00		4 246.00	
3133.0000	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	2 200.90		3 200.00		1 321.15	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	4 528.75		11 410.00		9 782.25	
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	8 298.60		6 150.00		2 824.40	
3182.0000	Frais de téléphones	2 256.30		2 700.00		2 571.60	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	4 118.70		4 560.00		4 512.10	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	69 851.05		90 375.00		70 373.10	
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	2 717.40		2 880.00		2 250.60	
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs		5 260.00		10 000.00		8 788.00
4271.0100	Location salles écoles		5 250.00		5 250.00		5 000.00
4356.0100	Facturation entretien salles d'écoles		5 250.00		5 250.00		5 500.00
352	MAISON DE COMMUNE	227 048.65	3 429.24	201 815.00	2 500.00	200 178.65	15 007.90
3111.0000	Achat de mobilier, machines et équipement	1 504.75		4 000.00		493.45	
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	7 388.05		6 250.00		7 135.75	
3124.0100	Achat et consommation de pellets pour chauffage	5 387.40		6 000.00		4 548.10	
3133.0000	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	2 171.30		2 300.00		1 051.75	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	60 539.85		30 100.00		4 480.70	
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	5 195.70		5 000.00		7 616.80	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	2 163.35		2 350.00		2 313.40	
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	16 159.55		19 940.00		15 043.20	
3312.0000	Amortissement des bâtiments	71 700.00		71 700.00		71 700.00	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	54 164.45		52 310.00		67 994.75	
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	674.25		1 865.00		17 800.75	
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs		868.00		2 500.00		13 600.00
4363.0000	Remboursement de dommages		2 561.24				1 407.90

Commentaires de la page n° 9

Compte		Remarques
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	Les barrières de sécurité ont été achetées à fin 2023 et ainsi une grande économie a pu être réalisée.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Une hypothèse de répartition est faite dans le cadre du budget. Au niveau des comptes, cela équivaut à l'imputation de la part des salaires dédié au personnel selon les heures consacrées à ce dicastère.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Une hypothèse de répartition est faite dans le cadre du budget. Au niveau des comptes, cela équivaut à l'imputation de la part des salaires dédiés au personnel selon les heures consacrées à ce dicastère.
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	Budget sous-évalué.
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	Un montant de 20'000.- était prévu pour sonder et réparer la toiture, le cas échéant. La fuite moins grave que prévue a pu être réparée à moindre coût. Cependant, la place devant le collège a été refaite et les niveaux adaptés pour permettre les accès aux chaises roulantes.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Ventilation selon hypothèse de répartition faite dans le cadre du budget.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
353	FERME VILLAGE 5 (parcelle 66)	74 171.80		107 080.00		143 352.40	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	10 258.30		30 000.00		68 658.85	
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise					11 093.25	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	571.40		700.00		693.70	
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	21 983.20		23 570.00		18 628.20	
3303.0000	Amortissement bâtiments du patrimoine financier	40 000.00		40 000.00		40 000.00	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	1 358.90		12 110.00		4 278.40	
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux			700.00			
354	ANCIENNE FORGE	7 183.75		2 545.00		6 711.30	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux			1 000.00		2 006.30	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	724.90		800.00		776.45	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	6 115.10		400.00		3 586.05	
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	343.75		345.00		342.50	
355	COLLEGE DU MOTTY	116 522.50	92 000.00	130 835.00	92 000.00	121 582.20	92 000.00
3116.0000	Achat d'équipement et matériel spécialisé			1 500.00			
3122.0000	Achat et consommation d'énergie (gaz, chauffage à distance)	4 657.00		7 000.00		4 553.00	
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	3 846.50		2 800.00		3 215.10	
3133.0000	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	929.10		2 400.00		578.15	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	17 586.30		17 150.00		9 867.35	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	1 573.15		1 750.00		1 691.60	
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	10 017.70		11 485.00		9 375.10	
3312.0000	Amortissement des bâtiments	49 400.00		49 400.00		49 400.00	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	27 773.85		36 020.00		42 034.55	

Commentaires de la page n° 10

Compte		Remarques
4271.0101	Location salles Centre d'animation	Facturation à l'ASICE du loyer du Centre d'animation.
4356.0101	Facturation entretien salles Centre d'animation	Facturation à l'ASICE de l'entretien du Centre d'animation.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Une hypothèse de répartition est faite dans le cadre du budget. Au niveau des comptes, cela équivaut à l'imputation de la part des salaires dédiés au personnel selon les heures consacrées à ce dicastère.
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs	Location d'un local à un apiculteur.
3133.0000	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	Les produits sont principalement fournis par le mandataire.
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	Les nettoyages des vestiaires se font par un mandataire. La nécessité de réaliser certains travaux n'a pas été opportune.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Une hypothèse de répartition est faite dans le cadre du budget. Au niveau des comptes, cela équivaut à l'imputation de la part des salaires dédiés au personnel selon les heures consacrées à ce dicastère.
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	Consommation d'électricité des communs de l'immeuble ainsi que de la borne de recharge, déduction faite de la propre production des panneaux solaires. La part relative aux communs de l'immeuble est refacturée à l'EFAJE sous le compte 358.4356.02.
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Contrats d'entretien divers. Les contrats en lien avec l'immeuble sont refacturés à l'EFAJE sous le compte 358.4356.02.
3161.0000	Loyers	L'indexation du droit d'usufruit de l'immeuble a été appliquée en 2024. Ce compte est lien avec la location à l'EFAJE . (Compte 4271.0300).

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	738.90		1 330.00		867.35	
4271.0101	Location salles Centre d'animation		70 000.00		70 000.00		70 000.00
4356.0101	Facturation entretien salles Centre d'animation		22 000.00		22 000.00		22 000.00
356	Abri public de PCi	10 712.45	1 800.00	10 630.00	1 800.00	4 090.30	1 800.00
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	1 538.55		3 750.00		1 379.20	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	216.20		4 050.00		215.40	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	1 120.45		1 200.00		1 176.35	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	7 837.25		1 630.00		1 319.35	
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs		1 800.00		1 800.00		1 800.00
357	VESTIAIRES SPORTIFS AU BILLARD	13 732.25		20 795.00		8 476.35	1 019.60
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	699.25		700.00		494.35	
3124.0000	Achat et consommation de carburants, mazout	3 328.40		3 000.00			
3133.0000	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	59.40		50.00		26.25	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	5 157.85		11 150.00		4 321.05	
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	425.00		1 200.00		410.00	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	554.50		590.00		582.15	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	2 447.00		3 250.00		1 900.10	
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1 060.85		855.00		742.45	
4363.0000	Remboursement de dommages						1 019.60
358	CENTRE VIE ENFANTINE Ferme du Verger	467 063.50	426 556.62	457 025.00	409 430.00	440 533.95	402 455.35
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	2 883.40		3 000.00		2 755.05	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	2 531.35		2 000.00		1 478.75	
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	10 206.75		8 810.00		9 952.80	
3161.0000	Loyers	339 536.00		327 600.00		312 750.00	

Commentaires de la page n° 11

Compte		Remarques
3312.0000	Amortissement des bâtiments	Amortissement obligatoire de l'achat de la parcelle 87.
3316.0000	Amortissement d'autres dépenses	Amortissement obligatoire de l'étude Création d'une UAPE.
3803.0000	Attribution au fonds de rénovation des bâtiments	Attribution au fond de rénovation de l'immeuble.
4271.0300	Location bâtiments à l'EFAJE (UAPE)	Indexation du loyer appliquée en 2024.
4272.0002	Redevance d'utilisation DDP	Redevance d'utilisation du DDP par Romande Energie. Indexation 2024.
4356.0000	Facturation de services à des tiers	Facturation à l'EFAJE de réparations effectuées dans l'immeuble.
4356.0200	Facturation charges EFAJE	Facturation à l'EFAJE des charges de l'immeuble selon convention.
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	Achat de l'immeuble en 2024.
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs	Loyers relatifs à l'immeuble pour 6 mois.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise					516.95	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	4 070.90		3 380.00		4 280.60	
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	13 813.75		15 835.00		12 931.95	
3312.0000	Amortissement des bâtiments	50 000.00		50 000.00		50 000.00	
3316.0000	Amortissement d'autres dépenses	18 550.00		18 550.00		18 550.00	
3803.0000	Attribution au fonds de rénovation des bâtiments	22 400.00		22 400.00		22 400.00	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	3 071.35		5 450.00		4 917.85	
4271.0300	Location bâtiments à l'EFAJE (UAPE)		368 898.00		352 430.00		347 736.00
4272.0002	Redevance d'utilisation DDP		36 220.00		35 700.00		34 000.00
4351.0200	Vente d'énergie (électricité)		2 356.57		1 300.00		1 105.50
4356.0000	Facturation de services à des tiers						182.55
4356.0200	Facturation charges EFAJE		19 082.05		20 000.00		18 658.00
4363.0000	Remboursement de dommages						773.30
359	MOTEL DES PINS	74 862.00	21 000.00				
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	568.40					
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	263.40					
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	16 915.10					
3303.0000	Amortissement bâtiments du patrimoine financier	51 000.00					
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	6 115.10					
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs		21 000.00				
4	Travaux	3 174 779.67	1 693 571.16	3 242 591.52	1 362 632.55	3 013 178.92	1 647 538.10
			1 481 208.51		1 879 958.97		1 365 640.82
40	SERVICE ADMINISTRATIF	159 307.80	15 366.65	145 520.00	24 500.00	130 034.55	15 469.65
400	POLICE DES CONSTRUCTIONS	159 307.80	15 366.65	145 520.00	24 500.00	130 034.55	15 469.65

Commentaires de la page n° 12

Compte		Remarques
3185.0200	Honoraires et frais juridiques (Avocat)	Budget prévisionnel non utilisé.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Une hypothèse de répartition est faite dans le cadre du budget. Au niveau des comptes, cela équivaut à l'imputation de la part des salaires dédiés au ST selon les heures consacrées à ce dicastère.
4313.0000	Emoluments administratifs	Facturation des permis sur la base du tarif de la police des constructions. L'augmentation attendue des demandes de permis et autorisations ne s'est pas concrétisées.
3185.0200	Honoraires et frais juridiques (Avocat)	Honoraires d'avocat dans le cadre d'un recours à une décision municipale auprès du tribunal administratif.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Une hypothèse de répartition est faite dans le cadre du budget. Au niveau des comptes, cela équivaut à l'Imputation de la part des salaires dédiés au ST selon les heures consacrées à ce dicastère.
3003.0000	Jetons de présence des commissions	La Commission Energie et durabilité s'est réunie à 3 reprises en 2024. Les jetons de présence correspondant seront comptabilisés en 2025.
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	Comprend les cotisations à diverses associations ainsi que le mandat d'accompagnement pour le PECC.
3664.0100	Aide à la protection de l'environnement	Toutes les actions prévues au budget dans le cadre du PECC n'ont pas été réalisées à la suite du départ du Municipal responsable.
4516.0000	Participation du canton à des charges d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement	Subvention cantonale de 50% sur le mandat d'accompagnement du PECC.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3102.0000	Frais de publication et documentation	5 079.15		8 900.00		3 941.35	
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	2 372.55		2 470.00		909.60	
3185.0200	Honoraires et frais juridiques (Avocat)			5 000.00		7 650.00	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	151 856.10		129 150.00		117 533.60	
4313.0000	Emoluments administratifs		15 366.65		24 500.00		15 469.65
42	SERVICE DE L'URBANISME	163 547.10	2 747.00	345 705.00	6 000.00	159 566.15	16 398.00
420	SERVICE DE L'URBANISME	123 055.75		245 605.00		114 208.85	
3003.0300	COMUR - Jetons de présence	7 253.50		7 300.00			
3102.0000	Frais de publication et documentation	427.75		1 000.00			
3185.0100	18-19/03-21 - Révision PGA et règlement	91 387.55		210 000.00		93 617.45	
3185.0200	Honoraires et frais juridiques (Avocat)	8 940.00		20 000.00		13 780.00	
3526.0100	SDNL - part. aménegt territoire	2 699.00		3 000.00		5 906.20	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	12 347.95		4 305.00		905.20	
421	ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	40 491.35	2 747.00	100 100.00	6 000.00	45 357.30	16 398.00
3003.0000	Jetons de présence des commissions	295.00		2 600.00		1 684.60	
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	5 653.10		11 500.00		9 122.70	
3664.0100	Aide à la protection de l'environnement	34 543.25		86 000.00		34 550.00	
4356.0000	Facturation de services à des tiers						1 530.00
4516.0000	Participation du canton à des charges d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement		2 747.00				5 493.00
4659.0000	Autres participations et subventions diverses de tiers				6 000.00		
4809.0000	Prélèvement fonds de réserve						9 375.00
43	ROUTES ET CHEMINS	1 444 197.19	477 309.73	1 291 206.52	131 252.55	1 053 376.78	144 130.56

Commentaires de la page n° 13

Compte		Remarques
3010.0200	Traitement du personnel d'exploitation	Indemnisation des services de piquet, heures de nuit et du dimanche durant la saison hivernale, selon Règlement du personnel.
3060.0000	Frais de déplacement et indemnités	Remboursement des frais de déplacement du personnel d'exploitation à raison de CHF 0.70 par km.
3091.0000	Frais de formation du personnel	Formations du personnel d'exploitation.
3114.0000	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	Achat d'outillage et de matériel nécessaire au service d'exploitation.
3114.0100	Achat vêtements de travail	Achat des vêtements de travail du personnel d'exploitation, Praz Faucon.
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	Consommation d'électricité de la partie voirie du bâtiment de Praz Faucon, répartie à raison de 60%.
3123.0100	Achat et consommation d'électricité Eclairage public	Economies grâce au CPE et surévaluation coûts électricité.
3124.0000	Achat et consommation de carburants, mazout	Achat de carburant pour les véhicules du service d'exploitation.
3135.0000	Achat de matières brutes et travaillées	Achat du sel et location des bouteilles de gaz.
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	Entretien courant de la partie voirie du bâtiment de Praz Faucon.
3142.0001	Entretien et amélioration du réseau routier	Entretien courant du réseau routier (curage des sacs de route, remplacement de couvercles de chambres), les réfections ponctuelles (bordures et revêtement) ainsi que les travaux de réaménagement de l'accès au Môtel des Pins ainsi qu'aux chemins des Biolettes, de la Lisière et de l'Orgevaux.
3142.0002	Entretien courant des voiries	Comprend l'entretien courant des voiries (poubelles, balayage, nettoyage, éparage et élagage des bordes de route).
3142.0100	Entretien et amélioration de la sécurité routière	Marquages routiers, mobilier urbain, entretiens divers et finalisation du réaménagement du giratoire Route de Morrens - Route de Bottens.
3143.0000	Entretien de l'éclairage public	Frais de maintenance de l'éclairage public, selon contrat de partenariat - public privé.
3143.0200	Entretien de la signalisation routière	Comprend l'entretien de la signalisation lumineuse et des divers marquages routiers.
3155.0000	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	Entretien usuel du matériel auto-moteur et renouvellement stock de diluant pour entretien général des véhicules.
3155.0100	PICK UP TOYOTA - Entretien véhicule	Service, remplacement des 4 pneus.
3155.0200	REFORM MULI T9 - Entretien véhicule	Panne d'avancement du véhicule, divers réparation.
3155.0300	Pony Boschung - Entretien Véhicule	Service, préparation expertise, contrôle avant saison d'hiver

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
430	ROUTES ET CHEMINS	1 444 197.19	477 309.73	1 291 206.52	131 252.55	1 053 376.78	144 130.56
3010.0200	Traitement du personnel d'exploitation	3 257.65		5 000.00		4 039.25	
3060.0000	Frais de déplacement et indemnités			1 500.00		858.90	
3091.0000	Frais de formation du personnel	50.00		2 400.00			
3114.0000	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien						
		9 508.90		14 600.00		12 939.95	
3114.0100	Achat vêtements de travail	2 368.95		2 400.00		2 369.90	
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	1 717.00		2 000.00		1 543.00	
3123.0100	Achat et consommation d'électricité Eclairage public	9 242.50		30 850.00		19 066.35	
3124.0000	Achat et consommation de carburants, mazout	11 669.30		11 250.00		11 503.00	
3124.0100	Achat et consommation de pellets pour chauffage	1 696.80		4 000.00		1 219.75	
3133.0000	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	9.10		850.00		290.15	
3135.0000	Achat de matières brutes et travaillées	13 450.80		17 400.00		11 109.45	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	4 781.30		6 700.00		2 968.95	
3141.0100	Entretien des bâtiments communaux - Hangar des Rossets			500.00			
3141.0200	Entretien des bâtiments communaux - Silo à sel			600.00		747.35	
3142.0001	Entretien et amélioration du réseau routier	147 035.65		150 250.00		81 111.35	
3142.0002	Entretien courant des voiries	15 670.40		24 900.00		18 482.25	
3142.0100	Entretien et amélioration de la sécurité routière	45 352.85		51 000.00		29 965.75	
3143.0000	Entretien de l'éclairage public	121 918.87		120 010.00		124 674.05	
3143.0200	Entretien de la signalisation routière	12 043.45		9 000.00		10 374.35	
3154.0000	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	1 424.60		2 750.00		2 806.50	
3155.0000	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires						
		1 235.95		2 500.00		1 237.05	
3155.0100	PICK UP TOYOTA - Entretien véhicule	4 708.45		2 300.00		3 565.23	
3155.0200	REFORM MULI T9 - Entretien véhicule	16 723.75		15 000.00		7 910.48	
3155.0300	Pony Boschung - Entretien Véhicule	9 378.90		6 725.00		16 766.28	

Commentaires de la page n° 14

Compte		Remarques
3155.0400	ISEKI - Entretien véhicule	Entretien courant.
3155.0500	John Deere 455 - Entretien véhicule	Véhicule vieillissant, réparation tondeuse.
3182.0000	Frais de téléphones	Frais de téléphone du local de voirie, équipement du personnel de voirie de mobiles professionnels
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	Primes d'assurances ECA et bâtiment pour les locaux de voirie de Praz Faucon, silo à sel et hangar des Rossets
3186.0200	Primes d'assurance véhicules	Contrat d'assurance pour la flotte des véhicules automobiles.
3188.0100	Facturation de tiers, balayage des rues, déneigement, etc..	Contrat avec la commune du Mont-sur-Lausanne qui assure le déneigement et le salage de la route principale entre Budron et le giratoire route de Morrens. A partir de là, le Canton continue à effectuer le même travail. Mandat externe pour le déneigement dans le village.
3312.0000	Amortissement des bâtiments	Amortissement de la partie « Locaux voirie » de la nouvelle déchetterie de Praz Faucon (jusqu'en 2041).
3313.0000	Amortissement des machines, mobilier et véhicules	Amortissement des véhicules (jusqu'en 2026).
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation des heures effectuées par le personnel d'exploitation pour le déneigement des routes, l'entretien des voiries, etc.. et la part de salaire du technicien communal pour le suivi des travaux relatifs aux routes
3901.0200	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Véhicules	Ce poste comprend les heures effectuées pour l'entretien des véhicules et des machines, selon répartition des heures effectuées par le personnel d'exploitation.
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la voirie ainsi que l'évacuation des eaux de surface des routes.
4271.0200	Loyers et locations bâtiments administratifs - Hangar des Rossets	Location du site de l'ancienne déchetterie à une entreprise privée.
4272.0000	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif	Location de 6 places de parc pour remorques non motorisées sur le site des Rossets.
4342.0400	Indemnités et taxes liées à l'usage du sol	Indemnité communale liée à l'usage du sol (CHF 0.70 par kWh) , selon Préavis n°25-2007.
4351.0100	Vente d'énergie (Panneaux solaires)	Rémunération par Pronovo de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques du bâtiment de la voirie (CHF 0,467 par kWh).
4356.0001	Facturation déneigements privés	Facturation du déneigement des chemins privés selon demande des propriétaires riverains

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3155.0400	ISEKI - Entretien véhicule	2 927.35		6 550.00		693.69	
3155.0500	John Deere 455 - Entretien véhicule	2 915.75		1 000.00		239.85	
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	1 189.10		1 500.00		2 438.35	
3182.0000	Frais de téléphones	4 018.55		4 440.00		3 588.50	
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise			60 000.00		20 690.85	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	2 413.25		2 550.00		2 477.35	
3186.0200	Primes d'assurance véhicules	6 778.70		7 000.00		6 088.50	
3188.0100	Facturation de tiers, balayage des rues, déneigement, etc..	24 626.35		46 700.00		28 998.15	
3192.0000	Taxes sur les véhicules à moteur	4 032.90		4 830.00		4 442.20	
3199.0100	Frais divers - indemnités pour dommages à des tiers			2 000.00			
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	76 216.00		87 835.00		66 289.55	
3311.0000	Amortissement d'ouvrages de génie civil (routes)	284 765.92		274 956.52		248 842.75	
3312.0000	Amortissement des bâtiments	32 800.00		32 800.00		32 800.00	
3313.0000	Amortissement des machines, mobilier et véhicules	14 200.00		14 200.00		19 838.65	
3321.0000	Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif	279 922.20					
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	232 127.65		210 660.00		205 891.90	
3901.0200	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Véhicules	19 383.80		26 810.00		21 672.45	
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	22 634.50		22 890.00		22 834.75	
4271.0200	Loyers et locations bâtiments administratifs - Hangar des Rossets		6 000.00		6 000.00		6 000.00
4272.0000	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		2 400.00		2 520.00		2 160.00
4342.0400	Indemnités et taxes liées à l'usage du sol		51 839.35		61 000.00		75 133.75
4351.0100	Vente d'énergie (Panneaux solaires)		13 892.93		18 000.00		13 954.11
4356.0000	Facturation de services à des tiers		2 464.00		2 500.00		3 231.50
4356.0001	Facturation déneigements privés		10 775.00		13 635.00		13 995.00

Commentaires de la page n° 15

Compte		Remarques
4395.0000	Autres recettes	Dissolution de provision passif - Giratoire et routes.
4804.0000	Prélèvement fonds de rénovation des routes	Prélèvement sur Préavis n°71-2025/19-2007 (En la Praz) et soldement des Préavis n°28-2007 (introduction Z30) et n°21-2007 (aménagement routiers abords site scolaire).
3145.0000	Entretien des parcs et zones de loisirs	Entretien des bacs à fleurs, entretien et réparation des fontaines, creuse de tombes, désaffectation partielle du cimetière (tombes cinéraires), entretien du terrain de football du Billard.
3145.0100	Entretien des places de jeux	Contrat d'entretien de la place de jeux du Motty et entretien des autres places de jeux.
3145.0200	Entretien des sentiers nature en forêt	Entretien des sentiers nature des Roches et du Talent.
3145.0400	Entretien des places de pique nique	Entretien courant des places de pique-nique.
3145.0500	Entretien des étangs et biotopes	Entretien de l'étang se trouvant près du chemin de la Lisière
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Une hypothèse de répartition est faite dans le cadre du budget. Au niveau des comptes, cela équivaut à l'Imputation de la part des salaires dédiés au personnel selon les heures consacrées à ce dicastère.
4356.0000	Facturation de services à des tiers	Facturation à l'ASICE des heures effectuées par le personnel pour l'entretien des extérieurs du collège de la Combe.
3091.0000	Frais de formation du personnel	Formation continue pour la gestion de déchetterie, cours de cariste.
3109.0000	Frais divers	Frais administratif décompte traitement des déchets.
3114.0000	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	Réfection du muret couvert bennes gazon, petit matériel courant pour l'entretien de la déchetterie.
3114.0100	Achat vêtements de travail	Achat de vêtements de travail EPI pour le personnel de déchetterie.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4363.0000	Remboursement de dommages						2 031.20
4395.0000	Autres recettes		82 391.25				
4804.0000	Prélèvement fonds de rénovation des routes		307 547.20		27 597.55		27 625.00
44	PARCS, PROMENADES ET CIMETIERES	200 462.00	13 645.75	215 685.00	10 055.00	201 658.90	11 970.60
440	PARCS, PROMENADES ET CIMETIERES	200 462.00	13 645.75	215 685.00	10 055.00	201 658.90	11 970.60
3145.0000	Entretien des parcs et zones de loisirs	54 903.65		68 890.00		34 296.60	
3145.0100	Entretien des places de jeux	7 693.75		8 950.00		6 405.35	
3145.0200	Entretien des sentiers nature en forêt	3 923.30		4 000.00		20 340.95	
3145.0300	Entretien des cordons boisés			3 150.00		1 000.00	
3145.0400	Entretien des places de pique nique	55.55		4 000.00		1 142.95	
3145.0500	Entretien des étangs et biotopes	241.05		1 500.00			
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	133 644.70		105 085.00		119 694.90	
3901.0300	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Alentours COEC			10 055.00		8 309.50	
3901.0400	Imputation salaires et charges sociales du personnel - EV Combe			10 055.00		10 468.65	
4272.0000	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		3 050.00				1 500.00
4356.0000	Facturation de services à des tiers		10 595.75		10 055.00		10 470.60
45	ORDURES MENAGERES ET DECHETS	592 847.73	592 847.73	664 860.00	631 600.00	547 714.74	547 714.74
450	ORDURES MENAGERES ET DECHETS	592 847.73	592 847.73	664 860.00	631 600.00	547 714.74	547 714.74
3091.0000	Frais de formation du personnel	1 281.20		1 000.00			
3109.0000	Frais divers	60.00				60.00	
3114.0000	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	2 090.75		29 000.00		4 441.00	
3114.0100	Achat vêtements de travail	871.60		2 000.00		553.20	

Commentaires de la page n° 16

Compte		Remarques
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	Consommation d'électricité de la déchetterie de Praz Faucon.
3124.0000	Achat et consommation de carburants, mazout	Carburant pour le chariot élévateur.
3139.0000	Protection de l'environnement - Compostage	Evacuation des déchets verts (compost) et broyage des branches.
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	Frais d'entretien courant de la déchetterie de Praz Faucon.
3155.0000	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	Entretien du chariot élévateur.
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Remplacement du système d'accès et de gestion des barrières de la déchetterie. Remplacement du câble de liaison par un câble fibre optique. Ce compte comprend également les frais courants d'entretien et de gestion à distance des barrières d'accès, ainsi que de la vidéosurveillance.
3170.0000	Frais de réceptions et de manifestations	Campagne coup de balai.
3182.0000	Frais de téléphones	Frais de téléphone fixe, équipement du personnel de la déchetterie de mobiles professionnels.
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	Primes ECA, bâtiment.
3186.0200	Primes d'assurance véhicules	Assurance du chariot élévateur.
3188.0005	Ordures ménagères - Evacuation de déchets	Ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte, évacuation des déchets de la déchetterie, frais de traitement des déchets.
3188.0009	Autres - Evacuation déchets	Capsules à café, sacs pour presse canettes

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	1 042.50		1 250.00		956.30	
3124.0000	Achat et consommation de carburants, mazout	803.00		400.00		552.80	
3124.0100	Achat et consommation de pellets pour chauffage	1 457.05		2 700.00		755.00	
3139.0000	Protection de l'environnement - Compostage	53 629.00		70 000.00		46 957.60	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	6 999.10		5 270.00		2 466.20	
3154.0000	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	151.10		1 600.00		4 614.25	
3155.0000	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	1 453.25		650.00		3 595.85	
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	38 306.80		39 400.00		9 731.50	
3170.0000	Frais de réceptions et de manifestations	694.00		4 000.00			
3182.0000	Frais de téléphones	1 044.60		2 080.00		1 042.50	
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	650.00		1 200.00		22 479.30	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	1 338.70		1 400.00		1 309.40	
3186.0200	Primes d'assurance véhicules	448.60		450.00		404.20	
3188.0001	PET - Evacuation déchets	2 550.00		3 000.00		2 890.00	
3188.0002	Déchets encombrants - Evacuation déchets	56 143.60		60 000.00		50 256.80	
3188.0003	Papier - Evacuation de déchets	2 040.00		7 500.00		6 494.95	
3188.0004	Carton - Evacuation de déchets	5 171.30		9 500.00		8 684.45	
3188.0005	Ordures ménagères - Evacuation de déchets	106 804.75		120 000.00		105 195.60	
3188.0006	Fer Léger - Evacuation de déchets	2 720.00		3 000.00		2 400.00	
3188.0007	Verre - Evacuation de déchets	3 400.00		4 000.00		3 060.00	
3188.0008	Déchets inertes - Evacuation de déchets	24 206.80		22 500.00		22 867.20	
3188.0009	Autres - Evacuation déchets	454.00		1 000.00		542.70	
3188.0010	Aluminium structures - Evacuation déchets	160.00		500.00		160.00	
3188.0011	Bacs à huile - Evacuation déchets	1 806.20		2 500.00		1 872.00	
3188.0012	Pneus - Evacuation déchets	90.00		500.00		119.00	
3188.0013	Transports divers - Evacuation déchets	400.00		1 000.00		1 000.00	
3188.0014	Plastiques - Evacuation déchets	19 036.75		20 000.00		15 311.90	
3188.0015	Amiante - Evacuation déchets			1 000.00			

Commentaires de la page n° 17

Compte		Remarques
3192.0000	Taxes sur les véhicules à moteur	Chariot élévateur.
3312.0100	Amortissement des bâtiments - Déchetterie	Amortissement de la déchetterie sur 30 ans (2040).
3526.0200	GEDREL - participation à des charges de protection de l'environnement	Participation pour CHF 2.50 par habitant aux frais de fonctionnement de GEDREL et Fr. 2.-- par habitant pour le centre de compactage.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation des heures effectuées par le personnel de déchetterie ainsi que par le personnel d'exploitation.
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration utilisée pour la déchetterie.
4342.0500	Taxe d'utilisation et d'entretien (Enlèvement et incinération des déchets - habitants)	Taxe de base pour la gestion des déchets calculée à CHF 95.-- par personne de plus de 18 ans. facturation aux communes de Morrens et Bretigny-sur-Morrens du traitement des déchets en fonction au prorata du nombre de personnes ayant atteint l'âge de 18 ans.
4342.0600	Taxe d'utilisation et d'entretien (Enlèvement et incinération déchets - entreprises)	Taxe de base pour le traitement et l'évacuation des déchets calculée à CHF 200.-- forfaitaire (hors TVA) pour les entreprises.
4353.0000	Rétrocession par le réseau sur la taxe au sac	Rétrocession sur la taxe au sac, selon directives de calcul du concept régional, périmètre Gedrel.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3191.0100	TVA - REDIP			1 500.00		62.60	
3191.0200	AFC - TVA complément et intérêts	-72				-3 331.28	
3192.0000	Taxes sur les véhicules à moteur	50.00		60.00		59.00	
3193.0000	Cotisations à des institutions de droits privés	200.00		200.00		200.00	
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	7 253.15		8 310.00		6 809.20	
3312.0100	Amortissement des bâtiments - Déchetterie	37 900.00		37 900.00		37 900.00	
3526.0200	GEDREL - participation à des charges de protection de l'environnement	12 355.20		12 600.00		12 145.50	
3812.0000	Attribution aux financements spéciaux pour l'incinération et l'élimination des ordures	9 515.40				6 877.47	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	187 153.95		184 810.00		165 183.50	
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1 116.10		1 080.00		1 035.05	
4342.0500	Taxe d'utilisation et d'entretien (Enlèvement et incinération des déchets - habitants)		385 795.90		349 800.00		348 518.65
4342.0600	Taxe d'utilisation et d'entretien (Enlèvement et incinération déchets - entreprises)		43 670.00		30 000.00		36 510.50
4353.0000	Rétrocession par le réseau sur la taxe au sac		116 320.15		120 000.00		108 794.15
4354.0001	PET Recycling - vente PET		1 850.00		2 500.00		3 225.00
4354.0002	Vente Métaux précieux, cuivre		3 761.60		2 500.00		2 318.40
4354.0003	Vente Papier		4 758.10				
4354.0004	Vente Carton		3 467.55				
4354.0005	Aluminium Structures (ex. mobilier en alu)		408.00				290.00
4354.0006	Alu-Fer blanc		225.00		400.00		1 135.60
4354.0007	Verre - GEDREL TEA		13 804.82		12 000.00		16 856.98
4354.0008	IGORA - canettes aluminium		2 522.00		3 000.00		2 080.00
4354.0009	Capsules Nespresso		528.60		1 000.00		947.45
4354.0011	Autres (piles, batteries, frigos, etc.)		403.80		300.00		478.00
4354.0012	Fer léger - Ferraille		2 172.80		5 000.00		2 147.80
4356.0000	Facturation de services à des tiers		7 200.00		19 200.00		17 290.80

Commentaires de la page n° 18

Compte		Remarques
4526.0000	Participation de communes à des charges de protection de l'environnement	Facturation à des tiers de volumes importants de déchets, ainsi qu'aux autres dicastères de la part de déchet leur incombant.
4812.0000	Prélèvement financement spéciaux déchets	Equilibrage du compte par prélèvement du fonds de réserve constitué par les taxes perçues.
3144.0000	Entretien des canalisations	Frais d'entretien du réseau, curage du réseau et contrôle par caméra des collecteurs. Le curage d'un secteur des collecteurs n'a pas été nécessaire car réalisé sur 3 ans.
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	Accompte pour mise en place de la facturation de la taxe EC/EU par les SIL.
3311.0100	Amortissement d'ouvrages d'assainissement	Amortissement collecteur EC/EU Esserpy/Crêt.
3316.0000	Amortissement d'autres dépenses	Amortissement Plan Général d'Evacuation des Eaux PGEE.
3811.0000	Attribution aux financements spéciaux pour l'épuration des eaux - FCT	Attribution de l'éventuel bénéfice provenant de ce dicastère à taxes affectées afin d'équilibrer les comptes.
3811.0100	Attribution aux financements spéciaux pour l'épuration des eaux - INVT	Egalisation du fond épuration - Investissement.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation des heures effectuées par le personnel d'exploitation pour le réseau d'égouts.
4342.0000	Taxes d'utilisation et d'entretien (Epuration)(REEE art. 37 et 38) - consommation eau m3	Taxe perçue en fonction des m3 consommés.
4342.0100	Taxes d'utilisation et d'entretien (Epuration)(REEE art. 37 et 38) - Réseau eaux claires selon surfa	Taxe perçue en fonction des m2 construits au sol pour l'entretien du réseau des eaux claires
4342.0201	Taxe par personne	Taxe perçue en fonction du nombre de personne composant le ménage.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4363.0000	Remboursement de dommages						1 194.55
4393.0000	Impôt préalable sur imputations internes				65.00		66.15
4526.0000	Participation de communes à des charges de protection de l'environnement		4 045.50				5 860.71
4812.0000	Prélèvement financement spéciaux déchets		1 913.91		85 835.00		
46	RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION	577 107.00	577 107.00	559 225.00	559 225.00	911 854.55	911 854.55
460	RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION	166 730.01	577 107.00	192 360.00	558 775.00	466 856.65	832 087.65
3144.0000	Entretien des canalisations						
		2 174.45		39 600.00		46 057.25	
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	8 675.00		10 000.00			
3191.0200	AFC - TVA complément et intérêts	131.88				-3.55	
3191.0300	TVA due sur imputations internes			2 965.00		3 083.90	
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	4 598.10		5 255.00		5 412.00	
3311.0100	Amortissement d'ouvrages d'assainissement	17 000.00		17 000.00		17 000.00	
3316.0000	Amortissement d'autres dépenses	4 000.00		4 000.00		4 000.00	
3321.0000	Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif					233 293.65	
3811.0000	Attribution aux financements spéciaux pour l'épuration des eaux - FCT	83 233.23		102 535.00		147 606.35	
3811.0100	Attribution aux financements spéciaux pour l'épuration des eaux - INVT	27 004.00				480.00	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	19 913.35		11 005.00		9 927.05	
4341.0200	Taxes unique de raccordement		27 004.00				480.00
4342.0000	Taxes d'utilisation et d'entretien (Epuraton) (REEE art. 37 et 38) - consommation eau m3		279 108.10		292 600.00		310 971.10
4342.0100	Taxes d'utilisation et d'entretien (Epuraton) (REEE art. 37 et 38) - Réseau eaux claires selon surface		161 151.60		158 000.00		165 408.05
4342.0201	Taxe par personne		28 707.45		28 000.00		30 066.15

Commentaires de la page n° 19

Compte		Remarques
4342.0202	Taxe par place de travail	Taxe perçue en fonction du nombre de places de travail pour les entreprises
4342.0300	Taxe fédérale sur les micropolluants	Taxe perçue par personne.
4909.0000	Imputation interne eau et Epuration Bâtiments communaux	Facturation interne de l'épuration sur les bâtiments communaux et l'évacuation des eaux claires des routes.
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	Forte consommation d'électricité, en partie dû au dysfonctionnement de l'aération des bassins.
3133.0100	Achat de produits chimiques traitement step	Achat de chlorure ferrique, utilisé pour le traitement des phosphates des boues d'épuration.
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	Formation fonctionnement de la génératrice, curage canalisations STEP.
3154.0000	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	Entretien des moteurs et des pompes, remplacement de l'escalier donnant accès au silo à boue.
3182.0000	Frais de téléphones	Téléphone portable STEP
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	Analyses de l'eau rejetée par la Step. Remplacement de l'exploitant par exploitant de l'AET et l'entreprise WAMAX.
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	ECA
3188.0200	AET - Transport et élimination déchets STEP	Transport des boues liquides pour séchage et transport à la Step de Lausanne pour incinération.
3191.0400	Taxe fédérale sur les eaux usées	Taxe sur les micropolluants (CHF 9.00 par habitants).
3526.0000	AET - Participation à des charges de protection de l'environnement	Participation de Cugy à l'AET.
3526.0001	ASET - Participation à des charges de protection de l'environnement	Participation de Cugy à l'ASET.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation des heures effectuées par le personnel d'exploitation pour la Step de Praz Faucon et nouvel employé engagé suite au départ à la retraite du titulaire.
3901.0100	Imputation salaires et charges sociales du personnel - AET	Une hypothèse de répartition est faite dans le cadre du budget. Au niveau des comptes, cela équivaut à l'Imputation de la part des salaires dédiés au personnel selon les heures consacrées à ce dicastère.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4342.0202	Taxe par place de travail		18 300.00		16 500.00		18 600.00
4342.0300	Taxe fédérale sur les micropolluants		28 851.75		25 200.00		30 134.25
4811.0100	Prélèvement financement spéciaux Réseau égouts - Investissements						233 293.65
4909.0000	Imputation interne eau et Epuration Bâtiments communaux		33 984.10		38 475.00		43 134.45
461	STATION D'EPURATION	410 376.99		366 865.00	450.00	444 997.90	79 766.90
3091.0000	Frais de formation du personnel	65.45		100.00		80.00	
3114.0000	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	103.65		500.00		124.85	
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	26 990.15		16 800.00		24 956.30	
3124.0000	Achat et consommation de carburants, mazout			2 500.00			
3133.0100	Achat de produits chimiques traitement step	4 530.00		8 000.00		5 668.75	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	1 418.45		500.00		3 310.45	
3154.0000	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	12 107.50		13 000.00		34 439.80	
3182.0000	Frais de téléphones	41.45		50.00			
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	34 241.65		45 000.00		6 967.70	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	381.30		500.00		431.75	
3188.0200	AET - Transport et élimination déchets STEP	47 633.20		41 070.00		25 575.60	
3191.0400	Taxe fédérale sur les eaux usées	13 824.00		14 400.00		13 815.00	
3526.0000	AET - Participation à des charges de protection de l'environnement	179 751.89		177 785.00		175 346.60	
3526.0001	ASET - Participation à des charges de protection de l'environnement	35 588.20		33 500.00		17 854.10	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	48 031.30		3 850.00		36 351.75	
3901.0100	Imputation salaires et charges sociales du personnel - AET					91 670.20	
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	5 668.80		9 310.00		8 405.05	

Commentaires de la page n° 20

Compte		Remarques
3522.0000	Participation à des charges d'enseignement et de cultes d'autres communes	Participation aux frais d'organisation du Passeport vacances.
3522.0100	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	Le budget prévoyait 238 élèves x CHF 5'146.- alors que les comptes ont bouclé avec 229 élèves à CHF 4'904.58.
4271.0100	Location salles écoles	Location d'un espace pour l'Administration de l'ASICE et de 21 espaces dévolus à l'enseignement obligatoire, selon tarification ASICE en vigueur.
3114.0100	Achat vêtements de travail	Achat d'uniformes.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4356.0300	Facturation de services AET						79 381.25
4393.0000	Impôt préalable sur imputations internes				450.00		385.65
47	COURS D'EAU ET RIVES	37 310.85	14 547.30	20 390.00		8 973.25	
470	ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET RIVES	37 310.85	14 547.30	20 390.00		8 973.25	
3147.0000	Entretien des cours d'eau	33 009.10		17 040.00		40.00	
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise					5 923.50	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	4 301.75		3 350.00		3 009.75	
4656.0000	Participations et subventions pour l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement		14 547.30				
5	Instruction publique et cultes	2 578 663.38	845 619.05	2 763 085.00	825 615.00	2 573 515.65	820 918.05
			1 733 044.33		1 937 470.00		1 752 597.60
51	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1 877 528.80	786 761.55	2 050 075.00	775 625.00	1 905 083.45	782 655.00
510	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1 125 961.55	736 000.00	1 228 750.00	736 000.00	1 207 716.95	736 000.00
3116.0000	Achat d'équipement et matériel spécialisé			500.00			
3522.0000	Participation à des charges d'enseignement et de cultes d'autres communes	2 811.85		3 500.00		1 766.20	
3522.0100	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	1 123 149.70		1 224 750.00		1 205 950.75	
4271.0100	Location salles écoles		488 750.00		483 000.00		483 000.00
4356.0100	Facturation entretien salles d'écoles		247 250.00		253 000.00		253 000.00
511	COLLEGE DE LA CHAVANNE	290 680.35	29 926.55	305 650.00	19 025.00	269 112.15	25 281.30
3091.0000	Frais de formation du personnel			1 000.00			
3112.0000	Achat de mobilier scolaire	68.90		1 000.00			
3114.0100	Achat vêtements de travail	689.45		500.00		355.85	

Commentaires de la page n° 21

Compte		Remarques
3122.0000	Achat et consommation d'énergie (gaz, chauffage à distance)	Budget surévalué.
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	Budget sous-évalué basé sur comptes 2022.
3133.0000	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	Achat de bacs de rétention des produits dangereux et d'autre matériel de mise aux normes.
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	Entretien courant des immeubles (école et salle de gym). Dépenses liées au préavis 05-2024 (montant de CHF 15'900.-) pour la rénovation du logement de fonction suite au changement de locataire. Le changement des leds prévu pour un montant de 21'000.- n'a pas été réalisé.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Une hypothèse de répartition est faite dans le cadre du budget. Au niveau des comptes, cela équivaut à l'imputation de la part des salaires dédiés au personnel selon les heures consacrées à ce dicastère.
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs	Loyer de l'appartement de service du concierge et location de la salle de gymnastique du Collège de la Chavanne. Le loyer de l'appartement (CHF 800.-/mois) n'avait pas subi de hausse depuis longtemps. Après rénovation il a été réévalué dès le mois de juin CHF 1'400.-/mois.
4356.0000	Facturation de services à des tiers	Participation de l'ASICE au contrat de vidéosurveillance pour le Collège de La Combe ainsi qu'à la part liée au nouveau logiciel indispensable à la gestion du système de fermeture des collèges.
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Les travaux prévus n'ont pas été réalisés.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3116.0000	Achat d'équipement et matériel spécialisé			1 000.00			
3122.0000	Achat et consommation d'énergie (gaz, chauffage à distance)	32 595.00		45 000.00		35 053.25	
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	11 322.70		6 700.00		9 095.95	
3133.0000	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	7 429.20		7 100.00		4 911.40	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	40 878.45		39 700.00		43 932.70	
3155.0000	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires			200.00			
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	6 889.95		12 200.00		4 995.80	
3182.0000	Frais de téléphones	1 421.40		1 430.00		1 472.20	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	6 124.35		6 700.00		6 446.80	
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	8 430.35		9 665.00		7 921.40	
3312.0000	Amortissement des bâtiments	44 750.00		44 750.00		44 750.00	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	127 374.50		124 760.00		106 645.60	
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	2 706.10		3 945.00		3 531.20	
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs		23 420.00		17 600.00		21 977.50
4356.0000	Facturation de services à des tiers		6 506.55		1 425.00		3 303.80
512	COLLEGE DE LA CAVENETTAZ	79 459.70	15 600.00	104 470.00	15 600.00	76 510.20	15 600.00
3112.0000	Achat de mobilier scolaire			600.00			
3122.0000	Achat et consommation d'énergie (gaz, chauffage à distance)	8 301.35		10 000.00		6 788.00	
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	4 033.90		5 000.00		4 348.80	
3133.0000	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	204.40		2 500.00		910.50	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	7 326.65		6 300.00		694.35	
3141.0300	Entretien des bâtiments communaux - Appartement de fonction			500.00			
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé			6 275.00			

Commentaires de la page n° 22

Compte		Remarques
3312.0000	Amortissement des bâtiments	Amortissement obligatoire.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Une hypothèse de répartition est faite dans le cadre du budget. Au niveau des comptes, cela équivaut à l'imputation de la part des salaires dédiés au personnel selon les heures consacrées à ce dicastère.
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs	Loyer de l'appartement de service.
3122.0000	Achat et consommation d'énergie (gaz, chauffage à distance)	Ce bâtiment est alimenté en gaz pour le chauffage. Le prix étant très volatile, il est difficile de budgéter finement
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	Outre les travaux courants d'entretien, de nombreux travaux ont effectués ; Changement de la clôture / peinture des vestiaires / renouvellement des bornes wifi / Réparation de canalisations/ transmetteur d'alarme ascenseur/
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Une hypothèse de répartition est faite dans le cadre du budget. Au niveau des comptes, cela équivaut à l'imputation de la part des salaires dédiés au personnel selon les heures consacrées à ce dicastère.
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs	Loyer de la salle de rythmique.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	418.70		420.00		383.95	
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	2 214.15		2 540.00		2 229.85	
3312.0000	Amortissement des bâtiments	26 700.00		26 700.00		26 700.00	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	29 731.95		43 105.00		33 928.10	
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	528.60		530.00		526.65	
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs		15 600.00		15 600.00		15 600.00
513	COLLEGE DE L'EPI D'OR - ES CHESAUX	381 427.20	5 235.00	411 205.00	5 000.00	351 744.15	5 773.70
3091.0000	Frais de formation du personnel			700.00			
3101.0000	Fournitures de bureau	29.95		150.00		16.95	
3111.0000	Achat de mobilier, machines et équipement	865.40		2 700.00		183.45	
3114.0100	Achat vêtements de travail	61.95		500.00		49.90	
3122.0000	Achat et consommation d'énergie (gaz, chauffage à distance)	9 420.70		11 600.00		7 507.95	
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	3 776.60		3 000.00		3 395.60	
3133.0000	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	3 492.05		4 400.00		4 499.25	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	51 031.20		51 670.00		26 331.50	
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	2 644.65		3 200.00		3 164.85	
3182.0000	Frais de téléphones	543.60		600.00		543.60	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	4 083.10		4 400.00		4 303.25	
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	45 681.70		52 365.00		42 368.85	
3312.0000	Amortissement des bâtiments	187 000.00		187 000.00		187 000.00	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	71 438.65		87 630.00		70 962.25	
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1 357.65		1 290.00		1 416.75	
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs		5 235.00		5 000.00		5 045.00
4363.0000	Remboursement de dommages						728.70

Commentaires de la page n° 23

Compte		Remarques
3522.0100	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	Le budget prévoyait 112 élèves x CHF 5'146.- alors que les comptes ont bouclé avec 116 élèves à CHF 4'904.58.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires des employés étant intervenus dans les locaux.
3512.0100	Participation à des charges cantonales d'enseignement	Participation aux frais de l'école de musique à hauteur de CHF 9.50 par habitant, selon la Loi sur les écoles de musique (LEM).
3524.0000	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique d'autres communes	Dès 2024, les frais du service médical et dentaire (y compris l'organisation) sont intégrés dans les charges d'exploitation de l'ASICE.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
52	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	578 356.83		577 110.00		565 719.55	
520	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	578 356.83		577 110.00		565 719.55	
3522.0100	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	568 931.73		576 360.00		565 445.75	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	9 425.10		750.00		273.80	
53	ENSEIGNEMENT SPECIALISE	25 963.50		27 400.00		26 204.30	
530	ENSEIGNEMENT SPECIALISE	25 963.50		27 400.00		26 204.30	
3512.0100	Participation à des charges cantonales d'enseignement	25 963.50		26 600.00		25 640.50	
3522.0000	Participation à des charges d'enseignement et de cultes d'autres communes			800.00		563.80	
54	OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE			3 000.00		2 393.50	
540	ORIENTATION PROFESSIONNELLE			3 000.00		2 393.50	
3512.0000	Participation à des charges cantonales d'enseignement			3 000.00		2 393.50	
56	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE			8 500.00		5 842.90	
560	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE			8 500.00		5 842.90	
3524.0000	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique d'autres communes			8 500.00		5 842.90	
58	TEMPLES ET CULTES	96 814.25	58 857.50	97 000.00	49 990.00	68 271.95	38 263.05
580	TEMPLES ET CULTES	96 814.25	58 857.50	97 000.00	49 990.00	68 271.95	38 263.05
3122.0000	Achat et consommation d'énergie (gaz, chauffage à distance)	8 301.35		9 960.00		6 788.00	
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	787.70		1 600.00		661.50	

Commentaires de la page n° 24

Compte		Remarques
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	Budget prévoyait CHF 5'000.- pour remplacer des cuvettes et réservoir de WC. Ces travaux n'ont pas été faits
3652.0000	Aides et subventions pour les cultes	Charges des communes de Morrens, Froideville et Bretigny sur Morrens a largement augmenté.
4522.0000	Participation de communes à des charges d'enseignement et de cultes	Participation des communes de Morrens, Froideville et Bretigny sur Morrens à largement augmenter.
3003.0000	Jetons de présence de la Commission de naturalisation	Les indemnités pour les membres de la ComNat pour l'année 2024 seront payées en 2025.
3003.0100	COPS - Jetons de présence	La COPS n'a pas siégé en 2024.
3060.0000	Frais de déplacement et indemnités	Frais de déplacement de l'Assistant de Sécurité publique dans le cadre de son activité.
3114.0100	Achat vêtements de travail	Equipement de l'Assistant de Sécurité publique.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3133.0000	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	5.95		800.00		169.40	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	10 367.75		18 170.00		8 401.35	
3182.0000	Frais de téléphones					251.70	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	2 844.20		3 015.00		2 891.00	
3652.0000	Aides et subventions pour les cultes	38 449.60		21 590.00		11 669.55	
3652.0100	Aides et subventions à d'autres paroisses	3 251.85		3 400.00		3 058.45	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	24 600.60		25 780.00		25 110.00	
3901.0500	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Conciergerie	7 582.50		11 830.00		8 654.85	
3901.0600	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Personnel communal			250.00			
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	622.75		605.00		616.15	
4271.0000	Loyers et locations bâtiments administratifs		3 775.00		6 000.00		4 195.00
4522.0000	Participation de communes à des charges d'enseignement et de cultes		55 082.50		43 990.00		34 068.05
6	Police	526 060.75	107 539.70	553 870.00	83 420.00	559 903.08	90 576.25
			418 521.05		470 450.00		469 326.83
60	POLICE ET CONTROLE DES HABITANTS	415 137.20	81 713.65	409 455.00	80 420.00	429 769.47	82 050.05
600	POLICE ET CONTROLE DES HABITANTS	415 137.20	81 713.65	409 455.00	80 420.00	429 769.47	82 050.05
3003.0000	Jetons de présence de la Commission de naturalisation			800.00		500.00	
3003.0100	COPS - Jetons de présence			2 500.00		3 000.00	
3060.0000	Frais de déplacement et indemnités	100.80		500.00		193.20	
3102.0000	Frais de publication et documentation					784.05	
3114.0100	Achat vêtements de travail	260.65		600.00		576.85	

Commentaires de la page n° 25

Compte		Remarques
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Frais d'encaissement par carte de crédit du stationnement et du contrat de gestion des encaissements par carte de crédit.
3182.0000	Frais de téléphones	Une connexion mobile par abonnement Swisscom permet la gestion de l'horodateur de la Cavenattaz à distance.
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	Tous les frais d'honoraires d'avocats ont été mis sur ce compte, yc ceux prévus pour la parcelle 66 et 71
3185.0300	Securitas - Honoraires et frais de contrôle	Honoraires pour le contrôle des macarons de stationnement sur les sites scolaires.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3116.0000	Achat d'équipement et matériel spécialisé			2 000.00			
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	1 424.50		3 540.00		516.37	
3182.0000	Frais de téléphones	192.95		440.00		432.00	
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	31 968.15		4 500.00		30 307.90	
3185.0300	Securitas - Honoraires et frais de contrôle	3 138.40		3 660.00		3 157.55	
3187.0000	Emoluments et frais de taxation	14 133.25		15 100.00		14 226.20	
3187.0200	Emoluments cartes d'identité	2 327.45		3 500.00		3 015.20	
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	139.10		160.00		186.30	
3316.0000	Amortissement d'autres dépenses	6 300.00		6 300.00		6 300.00	
3511.0000	Participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique	333 139.00		340 355.00		343 968.00	
3524.0000	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique d'autres communes	149.25		500.00		124.15	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	21 863.70		25 000.00		22 481.70	
4272.0000	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		25 683.45		29 400.00		27 542.05
4312.0000	Emoluments du contrôle de l'habitant et police des étrangers		24 038.00		21 800.00		24 871.00
4312.0200	Emoluments du contrôle de l'habitant - Cartes d'identité		4 085.00		6 500.00		5 215.00
4319.0000	Emoluments administratifs divers		52.20		500.00		
4356.0000	Facturation de services à des tiers		8 220.00		8 220.00		8 220.00
4370.0001	Contraventions parcage et ordonnances pénales stationnement		11 410.00		10 500.00		10 520.00
4370.0002	Ordonnances pénales - déchets				1 000.00		420.00
4370.00.03	Ordonnances municipales - autres				1 000.00		200.00
4391.0000	Finances de naturalisation - 108.03		3 850.00		1 500.00		2 350.00
4520.0200	Décompte final charges péréquatives année précédente		4 375.00				2 712.00
65	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	45 189.65		65 125.00		54 299.76	

Commentaires de la page n° 26

Compte		Remarques
3521.0000	Participation à des charges de justice et de sécurité publique d'autres communes	Suite au bouclage des comptes 2024 du SDIS et de l'ORPC et des dépenses moindres, la part de Cugy a été adaptée.
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Une hypothèse de répartition est faite dans le cadre du budget. Au niveau des comptes, cela équivaut à l'Imputation de la part des salaires dédiés au personnel selon les heures consacrées à ce dicastère.
4809.0000	Prélèvement fonds de réserve	Le fonds de réserve pour les dispenses d'abris a été partiellement utilisée afin de procéder à des travaux d'entretien (validé par la PCI).

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
650	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	45 189.65		65 125.00		54 299.76	
3521.0000	Participation à des charges de justice et de sécurité publique d'autres communes	45 189.65		65 125.00		54 299.76	
66	PROTECTION CIVILE	65 733.90	25 826.05	79 290.00	3 000.00	75 833.85	8 526.20
660	PROTECTION CIVILE	65 733.90	25 826.05	79 290.00	3 000.00	75 833.85	8 526.20
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	1 958.15		1 350.00		1 755.35	
3124.0000	Achat et consommation de carburants, mazout					1 106.25	
3131.0000	Achat de produits alimentaires			150.00		611.95	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	276.95		2 000.00		5 478.20	
3156.0000	Entretien d'équipement et matériel spécialisé			500.00		30.00	
3182.0000	Frais de téléphones	303.00		300.00		303.00	
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	1 120.45		1 200.00		1 176.35	
3521.0000	Participation à des charges de justice et de sécurité publique d'autres communes	61 260.85		70 500.00		64 512.85	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	733.25		1 630.00		778.75	
3909.0000	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	81.25		1 660.00		81.15	
4521.0000	Participation de communes à des charges de justice et de sécurité publique		8 128.00		3 000.00		3 048.00
4809.0000	Prélèvement fonds de réserve		17 698.05				5 478.20
7	Sécurité sociale	2 583 439.56	187 453.35	2 764 785.00	622.90	2 504 609.20	357 532.95
			2 395 986.21		2 764 162.10		2 147 076.25
71	SERVICE SOCIAL COMMUNAL	1 006 324.36	2 606.15	1 077 605.00	622.90	770 146.80	2 632.95
710	SERVICE SOCIAL COMMUNAL	1 006 324.36	2 606.15	1 077 605.00	622.90	770 146.80	2 632.95

Commentaires de la page n° 27

Compte		Remarques
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	Prestation FitSenior pour l'organisation d'activités physiques à destination des séniors.
3523.0100	ASICE - Participation Parascolaire	Le budget prévoyait 180 élèves x CHF 918.- alors que les comptes ont bouclé avec 177 élèves à CHF 795,47.
3525.0300	FAJE - Participation à des charges de prévoyance sociale d'autres communes	Contribution de CHF 5.- par habitant à la Fondation selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) en vigueur.
3655.0000	EFAJE - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	<p>Le décompte pour l'Entraide familiale et l'accueil de jour des enfants (EFAJE) s'établit comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - part fixe pour administration générale: CHF 8.50 par habitant - part variable pour l'accueil familial de jour: coût horaire de CHF 4.34 par heure, pour une utilisation de 6'590 heures - part variable pour l'accueil préscolaire: coût horaire de CHF 5.04 par heure, pour une utilisation de 42'637 heures - part variable pour l'accueil parascolaire: coût horaire de CHF 5.59 par heure, pour une utilisation de 57'230 heures.
3655.0100	TRANSPORT HANDICAP - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	Cotisation annuelle de CHF 300.- et participation communale aux transports.
3665.0000	Aides individuelles de prévoyance sociale	Achat de sacs poubelle remis gratuitement aux parents de jeunes enfants conformément au Règlement sur le traitement et l'évacuation des déchets, ainsi que l'aide apportée lors d'un déménagement à la suite d'une exécution forcée.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3102.0000	Frais de publication et documentation	1 354.00		1 000.00		305.00	
3182.0000	Frais de téléphones	243.15					
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	3 459.20		3 200.00			
3185.0107	23-19 - Concept Village solidaire (Crédit cadre2019-2023)					8 833.00	
3523.0100	ASICE - Participation Parascolaire	140 798.28		165 300.00		145 524.20	
3525.0100	ARASPE - Participation à des charges de prévoyance sociale d'autres communes	14 312.80		15 110.00		14 171.80	
3525.0300	FAJE - Participation à des charges de prévoyance sociale d'autres communes	13 655.00		14 000.00		13 495.00	
3655.0000	EFAJE - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	788 614.58		803 590.00		582 412.65	
3655.0100	TRANSPORT HANDICAP - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale	2 572.80		3 000.00		2 249.10	
3665.0000	Aides individuelles de prévoyance sociale	1 965.25		7 000.00		3 156.05	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	39 349.30		65 405.00			
4353.0100	Vente de sacs taxés à prix réduit		300.00		500.00		100.00
4356.0000	Facturation de services à des tiers						116.20
4809.0000	Prélèvement fonds de réserve		2 306.15		122.90		2 416.75
72	PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE	1 577 115.20	184 847.20	1 687 180.00		1 734 462.40	354 900.00
720	PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE	1 577 115.20	184 847.20	1 687 180.00		1 734 462.40	354 900.00
3515.0100	Participation à la cohésion sociale - RS01	501 658.20		532 475.00		547 447.00	
3515.0200	Participation à la cohésion sociale - RS02/04	470 122.60		514 530.00		523 629.00	
3515.0300	Participation à la cohésion sociale - RS03	416 351.00		448 450.00		461 139.20	
3515.0400	Participation à la cohésion sociale - RS05/06	188 983.40		191 725.00		202 247.20	
4515.0000	Décompte final Facture sociale année précédente		184 847.20				354 900.00

Commentaires de la page n° 28

Compte		Remarques
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	Coûts supplémentaires pour la remise du réseau au Service des eaux de Lausanne.
3813.0000	Attribution aux financements spéciaux pour l'adduction d'eau	Egalisation du fond eaux - Fonctionnement
4813.0000	Prélèvement financements spéciaux service des eaux	Pas de prélèvement spéciaux pour le service des eaux pour 2024.

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Services industriels	440 389.20	440 389.20	487 130.00	487 130.00	815 698.05	815 698.05
81	SERVICE DES EAUX	440 389.20	440 389.20	487 130.00	487 130.00	815 698.05	815 698.05
810	SERVICE DES EAUX	434 411.25	440 389.20	478 695.00	487 130.00	789 354.80	815 698.05
3091.0000	Frais de formation du personnel	420.00					
3114.0000	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	172.00		1 000.00		455.00	
3121.0000	Achat et consommation d'eau	328 117.50		340 000.00		336 413.10	
3135.0000	Achat de matières brutes et travaillées	177.60		2 500.00		2 985.25	
3144.0000	Entretien des canalisations	15 812.05		70 000.00		29 124.25	
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise	23 798.90		15 000.00		3 476.00	
3191.0100	TVA - REDIP					105.96	
3191.0200	AFC - TVA complément et intérêts	-09					
3191.0300	TVA due sur imputations internes			255.00		422.35	
3220.0000	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	3 461.25		3 390.00		4 322.90	
3311.0200	Amortissement d'ouvrages du Service des eaux	5 380.00		5 380.00		5 380.00	
3321.0000	Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif					334 225.45	
3813.0000	Attribution aux financements spéciaux pour l'adduction d'eau	20 080.14				26 869.44	
3901.0000	Imputation salaires et charges sociales du personnel	36 991.90		41 170.00		45 575.10	
4273.0000	Location compteurs d'eau et abonnement		61 963.00		60 000.00		63 606.00
4341.0200	Taxes unique de raccordement		13 853.80				80.50
4351.0000	Ventes d'eau		358 305.60		380 000.00		398 625.60
4363.0000	Remboursement de dommages						1 844.55
4813.0000	Prélèvement financements spéciaux service des eaux				36 320.00		
4813.0100	Prélèvement financements spéciaux service des eaux - Investissements						334 225.45

Commentaires de la page n° 29

Compte	Remarques
	Aucun commentaire

Commune de Cugy VD - Comptes 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4909.0000	Imputation interne eau et Epuration Bâtiments communaux		6 266.80		10 810.00		17 315.95
811	RESERVOIR	5 977.95		8 435.00		26 343.25	
3123.0000	Achat et consommation d'électricité	2 881.30		4 150.00		2 224.80	
3141.0000	Entretien des bâtiments communaux	2 606.65		2 000.00		23 598.00	
3182.0000	Frais de téléphones	280.20		1 055.00		281.40	
3185.0000	Honoraires et frais d'expertise			1 000.00			
3186.0100	Primes d'assurance bâtiments	209.80		230.00		239.05	

LISTES DES SOLDES PAR NATURE

**Fonctionnement
et
Investissements**

Charges par nature 2024

	Comptes 2024	Budget 2024	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2023
3 Charges	16 873 944.85	17 291 861.52	-417 916.67	-2.42%	17 027 939.65
30 Autorités et personnel	2 903 850.44	3 082 090.00	-178 239.56	-5.78%	2 727 049.65
300 Autorités et commissions	344 320.60	379 470.00	-35 149.40	-9.26%	343 240.55
301 Personnel administratif et d'exploitation	1 931 855.10	2 006 235.00	-74 379.90	-3.71%	1 783 750.75
302 Traitement du personnel enseignant remplaçant					
303 Assurances sociales	241 579.14	214 815.00	26 764.14	12.46%	194 292.35
304 Caisses de pensions et de prévoyance	257 886.15	334 960.00	-77 073.85	-23.01%	286 191.45
305 Assurances accidents et maladie	82 765.40	86 010.00	-3 244.60	-3.77%	80 969.60
306 Indemnisation et remboursement de frais	27 951.05	33 850.00	-5 898.95	-17.43%	29 651.25
307 Prestations complémentaires de prévoyance					
308 Personnel intérimaire					
309 Autres charges des autorités et du personnel	17 493.00	26 750.00	-9 257.00	-34.61%	8 953.70
31 Biens, services, marchandises	3 149 861.55	3 619 535.00	-469 673.45	-12.98%	2 802 905.44
310 Imprimés et fournitures de bureau	47 202.80	54 150.00	-6 947.20	-12.83%	38 836.30
311 Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	66 743.05	124 890.00	-58 146.95	-46.56%	26 602.55
312 Achats d'eau, d'énergie, de combustible	523 112.50	576 360.00	-53 247.50	-9.24%	524 381.70
313 Autres fournitures et marchandises	88 747.75	124 650.00	-35 902.25	-28.80%	87 002.20
314 Entretien des immeubles, routes et territoire	798 154.17	946 060.00	-147 905.83	-15.63%	713 561.75
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	280 077.30	302 665.00	-22 587.70	-7.46%	215 443.65
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	339 536.00	327 600.00	11 936.00	3.64%	312 750.00
317 Réceptions et manifestations	57 273.14	64 000.00	-6 726.86	-10.51%	35 572.15
318 Honoraires et prestations de services	773 427.22	1 002 970.00	-229 542.78	-22.89%	767 932.91
319 Impôts, taxes, cotisations et frais divers	175 587.62	96 190.00	79 397.62	82.54%	80 822.23
32 Intérêts passifs	255 306.94	273 000.00	-17 693.06	-6.48%	215 772.98
321 Intérêts des dettes à court terme					
322 Intérêts des dettes à moyen et long terme	253 185.00	270 500.00	-17 315.00	-6.40%	214 916.67
329 Autres intérêts	2 121.94	2 500.00	-378.06	-15.12%	856.31

	Comptes 2024	Budget 2024	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2023
33 Amortissements	1 314 761.12	950 136.52	364 624.60	38.38%	1 595 008.16
330 Amortissements du patrimoine financier	176 393.00	101 500.00	74 893.00	73.79%	199 327.66
331 Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	858 445.92	848 636.52	9 809.40	1.16%	828 161.40
332 Autres amortissements du patrimoine administratif	279 922.20	0.00	279 922.20	100.00%	567 519.10
333 Amortissement du découvert					
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités	6 623 490.95	6 875 430.00	-251 939.05	-3.66%	6 833 212.01
351 Canton	2 119 389.15	2 269 200.00	-149 810.85	-6.60%	2 293 359.10
352 Communes et associations de communes	4 504 101.80	4 606 230.00	-102 128.20	-2.22%	4 539 852.91
36 Aides et subventions	891 846.33	967 680.00	-75 833.67	-7.84%	655 889.25
365 Aides, subventions à des institutions privées	838 621.83	844 680.00	-6 058.17	-0.72%	605 263.20
366 Aides individuelles	53 224.50	123 000.00	-69 775.50	-56.73%	50 626.05
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	324 232.77	124 935.00	199 297.77	61.47%	817 233.26
380 Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	184 400.00	22 400.00	162 000.00	87.85%	635 400.00
381 Attributions aux financements spéciaux	139 832.77	102 535.00	37 297.77	26.67%	181 833.26
39 Imputations internes	1 410 594.75	1 399 055.00	11 539.75	0.82%	1 380 868.90
390 Imputations internes	1 410 594.75	1 399 055.00	11 539.75	0.82%	1 380 868.90

Revenus par nature 2024

	Comptes 2024	Budget 2024	Différence	Variation Budget comptes	Comptes 2023
4 Revenus	-16 874 608.93	-15 615 360.45	-1 259 248.48	8.06%	17 028 099.78
40 Impôts	-9 058 292.56	-8 958 500.00	-99 792.56	1.11%	9 123 947.61
400 Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	-7 511 101.61	-7 480 000.00	-31 101.61	0.42%	7 704 577.41
401 Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales	-424 770.45	-392 500.00	-32 270.45	8.22%	463 381.35
402 Impôt foncier	-728 776.50	-730 000.00	1 223.50	-0.17%	728 433.45
404 Droits de mutation	-353 385.95	-300 000.00	-53 385.95	15.11%	195 236.00
405 Impôt sur les successions et donations	-3 309.40	0.00			
406 Impôts et taxes sur la possession et la dépense	-15 650.00	-16 000.00	350.00	-2.24%	16 750.00
409 Impôts récupérés après défalcation	-21 298.65	-40 000.00	18 701.35	-87.81%	15 569.40
41 Patentes	-13 311.85	-15 000.00	1 688.15	-11.25%	14 035.75
410 Patentes	-13 311.85	-15 000.00	1 688.15	-11.25%	14 035.75
42 Revenus du patrimoine	-1 258 726.20	-1 189 565.00	-69 161.20	5.81%	1 217 054.51
422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	-102 710.75	-75 950.00	-26 760.75	35.23%	93 715.95
423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	-10 843.00	-10 815.00	-28.00	0.26%	10 843.00
424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	100.00%	946.01
427 Revenus des immeubles du patrimoine administratif	-1 145 172.45	-1 102 800.00	-42 372.45	3.84%	1 111 549.55
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	-2 152 933.94	-2 032 150.00	-120 783.94	5.94%	2 401 232.14
431 Emoluments	-43 567.85	-53 500.00	9 932.15	-18.56%	45 563.65
434 Taxes de raccordement et d'utilisation	-1 038 281.95	-961 100.00	-77 181.95	8.03%	1 015 902.95
435 Ventes et prestations de service	-929 505.62	-963 835.00	34 329.38	-3.56%	1 083 826.39
436 Remboursements de tiers	-43 927.27	-39 200.00	-4 727.27	12.06%	159 069.01
437 Amendes	-11 410.00	-12 500.00	1 090.00	-8.72%	14 223.34
439 Autres recettes	-86 241.25	-2 015.00	-84 226.25	4179.96%	82 646.80

			Variation		
Comptes 2024	Budget 2024	Différence	Budget comptes	Comptes 2023	
44 Parts à des recettes cantonales	-367 991.95	-391 000.00	23 008.05	-6.25%	330 713.25
441 Parts à des recettes cantonales	-367 991.95	-391 000.00	23 008.05	-6.25%	330 713.25
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	-1 947 245.07	-1 474 215.00	-473 030.07	32.09%	1 947 833.57
451 Canton	-255 459.07	-47 600.00	-207 859.07	436.68%	410 316.81
452 Communes et associations de communes	-1 691 786.00	-1 426 615.00	-265 171.00	18.59%	1 537 516.76
46 Autres participations et subventions	-14 547.30	-6 000.00	-8 547.30		0.00
465 Participations et subventions de tiers	-14 547.30	-6 000.00			
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-650 965.31	-149 875.45	-501 089.86	334.34%	612 414.05
480 Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	-649 051.40	-27 720.45	-621 330.95	95.73%	44 894.95
481 Prélèvements sur les financements spéciaux	-1 913.91	-122 155.00	120 241.09	-6282.48%	567 519.10
49 Imputations internes	-1 410 594.75	-1 399 055.00	-11 539.75	0.82%	1 380 868.90
49 Imputations internes	-1 410 594.75	-1 399 055.00	-11 539.75	0.82%	1 380 868.90

INVESTISSEMENTS PAR NATURE

(Postes 914-915-916-917 du bilan)

	Comptes 2024	Comptes 2023
5 Dépenses	475 821.95	1 205 064.30
50 Investissements	475 821.95	1 205 064.30
501 Ouvrages de génie civil et d'assainissement	404 077.25	883 782.60
503 Bâtiments et constructions	1 163.40	107 136.75
504 Installations des services industriels	17 855.30	214 144.95
505 Forêts		
506 Mobilier, machines et véhicules	52 726.00	0.00
507 Marchandises et approvisionnements		
509 Autres biens		
52 Prêts et participations permanentes	0.00	0.00
522 Communes et associations de communes		
525 Autres participations		
56 Subventions d'investissement	0.00	0.00
562 Communes et associations de communes		
565 Autres subventions		
58 Autres investissements	0.00	0.00
581 Indemnités d'expropriation		
589 Autres dépenses d'investissement		
6 Recettes	1 138 368.12	1 729 228.83
60 Transferts au patrimoine financier	0.00	0.00
609 Transferts au patrimoine financier		
61 Participations de tiers	0.00	0.00

619 Participations de tiers		
62 Remboursements de prêts et de participations	0.00	0.00
622 Communes et associations de communes		
625 Autres remboursements		
66 Subventions	0.00	333 548.33
661 Canton	0.00	333 548.33
662 Communes et associations de communes		
669 Autres subventions		
68 Reprises des amortissements et réserves	-1 138 368.12	1 395 680.50
681 Reprises des amortissements (idem 331+332)	-1 138 368.12	1 395 680.50
689 Reprises des réserves		
59 Diminution des investissements (chi. 6 moins chi. 5)	-662 546.17	-524 164.53
69 Augmentation des investissements (chi. 5 moins chi. 6)		

Attributions effectuées

dans le cadre du bouclement

ATTRIBUTIONS DANS LE CADRE DU BOUCLEMENT

Nos de comptes

Remarques

9282.12	Fonds de réserve en attente d'affectation	<p>Dans le cadre du bouclage des comptes de l'exercice sous revue, la Municipalité vous propose de procéder aux attributions complémentaires suivantes :</p> <p><i>a) Attribution aux fonds de réserve</i></p> <p>Attribution au fonds de réserve en attente d'affectation de CHF 162'000.-- <i>Déjà comptabilisé dans les comptes présentés</i></p> <p><i>b) Attribution du solde au capital</i></p> <p>Le solde de CHF 664.08 est attribué au Capital</p>
9290.00	Capital	



Commune de Cugy (VD)

Rapport de la Commission de Gestion 2024

Sommaire

I.	Introduction	3
II.	Analyse des Préavis Municipaux & Suivi des Travaux Traités en 2024	4
1.	Vue d'ensemble	4
2.	Préavis acceptés par le Conseil commun	6
3.	Suivi des investissements autorisés	7
4.	Gestion et suivi des travaux	8
III.	Gestion des Ressources Humaines	10
1.	Organisation et Gouvernance Managériale	10
2.	Recrutements, Départs et Continuité du Service	11
3.	Évolution des Effectifs et Charge de Travail	11
4.	Climat de Travail et Professionnalisation	12
5.	Compétences et Formation	14
6.	Outils et Systèmes d'Information RH	15
7.	Attractivité et Recrutement	16
IV.	Déchèterie	17
V.	Passage au Modèle Comptable MCH2	19
1.	Un projet structurel mené dans un contexte difficile.	19
2.	Un effort considérable de coordination et d'adaptation	19
3.	Incidences du passage à MCH2 sur le plan comptable	19
4.	Formations du boursier communal et outils : un accompagnement à renforcer.	20
5.	Appréciation générale et recommandations	20
VI.	Analyse des États Financiers 2024.	21
1.	Situation générale.	21
2.	Dépenses de fonctionnement	22
3.	Revenu	24
4.	Investissements et endettement	25
5.	Patrimoine administratif et financier	26
6.	Recommandations et Conclusion Générales	27
VII.	Conclusions Finales	29

I. Introduction

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément au mandat que lui a attribué le Conseil Communal, la commission de gestion (Cogest) vous présente son rapport pour l'exercice 2024.

C'est avec un regard à la fois exigeant et tourné vers l'avenir que la Cogest a scruté la marche des affaires communales durant l'exercice 2024. Plus qu'un simple exercice de contrôle, notre démarche s'est voulue une exploration des mécanismes, des décisions et des projets qui ont rythmé la vie de Cugy. Ce rapport, fruit d'un travail collectif et d'échanges nourris avec l'Exécutif, notamment en collaboration furtive avec la Commission des finances pour les aspects chiffrés, ambitionne de vous en livrer une synthèse vivante et des perspectives éclairantes.

Tout d'abord la Cogest tient à rappeler une partie de l'excellente introduction de son rapport pour l'année 2023 et notamment son rôle et ses attributions.

Le résumé ci-dessous est un extrait de l'excellent « Guide pratique à destination des commissions de surveillance ». « L'objectif premier des commissions de surveillance est d'évaluer la gestion opérée par la Municipalité et ainsi mettre en lumière d'éventuelles insuffisances ou pistes d'amélioration dans la conduite de ses politiques publiques. Pour ce faire, elles doivent suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration. Le but est d'engager un dialogue avec la Municipalité afin d'identifier les domaines où une intervention est nécessaire pour améliorer ses prestations et son efficacité, mais aussi de mettre en exergue les domaines dans lesquels celle-ci s'est particulièrement investie.

C'est grâce à l'action des commissions de surveillance que pourra se mettre en place un processus d'amélioration réciproque favorisant une gestion plus rigoureuse de la commune. Les commissions de surveillance ont un rôle important vis-à-vis de la population puisque leur action permet d'informer les citoyens sur la qualité de la gestion de la Municipalité et la bonne marche de l'administration communale. Leur action peut ainsi servir à renforcer la transparence de l'activité de la Municipalité et de l'administration et ainsi asseoir la confiance que la population nourrit à l'égard des autorités communales. En définitive, leur activité favorise le contrôle démocratique que les habitants d'une commune peuvent exercer sur leurs autorités » (Guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux, septembre 2019).

Pour pouvoir mener à bien la mission d'une commission de surveillance telle que rappelée ci-dessus, la Cogest ne peut se contenter du rapport de gestion fourni par la Municipalité. Elle se doit d'éventuellement demander à la Municipalité d'autres documents à même d'éclairer dans le détail l'activité de la Municipalité. L'article publié le 18 septembre 2009 dans le journal « Canton-Communes périodique pour les communes vaudoises » est très clair sur le pouvoir d'investigation d'une commission de surveillance : « [...] elles peuvent obtenir tout document ou renseignement nécessaire et disposent d'un pouvoir d'investigation illimité. » (Journal « Canton-Communes, périodique pour les communes vaudoises », 18 septembre 2009).

L'année 2024 fut une véritable charnière, marquée par des évolutions structurantes pour l'administration communale – dont la préparation intensive au nouveau plan comptable MCH2 – et par la poursuite de projets essentiels pour notre cadre de vie. Notre analyse a donc essayé d'embrasser cette complexité, s'appuyant sur les conclusions des examens spécifiques que nous avons diligentés concernant les ressources humaines, la gestion de la déchetterie, la transition comptable, ainsi que sur une revue attentive des préavis engageant les deniers et l'avenir de notre collectivité.

Si le bilan de l'année écoulée présente certains résultats qui interpellent ou rassurent, il soulève surtout des questions fondamentales sur l'efficacité de nos processus, la pertinence de nos choix stratégiques et notre capacité collective à relever les défis de demain. C'est pourquoi ce rapport ne se limite pas à un constat ; il vise à stimuler une réflexion partagée et à outiller le Conseil communal pour des décisions éclairées. Car c'est bien d'une gestion communale transparente, agile et comprise de tous que dépend la vitalité de notre démocratie locale.

II. Analyse des Préavis municipaux et du suivi des Travaux traités en 2024

La Commission de gestion a analysé les préavis municipaux et le suivi des projets pour l'année 2024. Si l'activité en matière d'investissements reste soutenue et cohérente avec les objectifs communaux, plusieurs dysfonctionnements persistent : rythme d'exécution inégal, absence d'un outil transversal de suivi et responsabilités parfois mal définies. Ces constats appellent à des améliorations dans la gouvernance des projets et la coordination des acteurs.

1. Vue d'ensemble

L'année 2024 a été marquée par une activité soutenue en matière d'investissements publics, traduisant à la fois une volonté politique affirmée de poursuivre les projets structurants et une mobilisation concrète des moyens financiers et techniques de la

commune. Au total, neuf préavis ont été examinés et approuvés par le Conseil communal, témoignant d'une collaboration fonctionnelle entre la Municipalité et le législatif.

Les objets traités couvrent un large spectre d'interventions, reflétant la diversité des besoins de la collectivité. Ils incluent notamment :

- des infrastructures scolaires (extension du Collège de la Combe, digitalisation des établissements, études pour l'Epi d'Or),
- des aménagements en lien avec la mobilité douce et la sécurité (arrêts TL, trottoirs, zones 30 km/h),
- des investissements sportifs (mise aux normes de l'éclairage du terrain de football),
- des opérations foncières stratégiques (acquisition de la parcelle RF n°67),
- ainsi que des ajustements statutaires intercommunaux (révision des statuts du SDIS et de l'ARASPE).

L'année 2024 confirme ainsi la tendance observée lors de l'exercice précédent : la commune de Cugy poursuit la mise en œuvre de projets d'intérêt collectif, dans une logique de cohérence avec sa planification à moyen terme et dans le respect des équilibres budgétaires. La Commission relève à cet égard la capacité de la Municipalité à maintenir un rythme d'investissement tout en conservant une gestion financière prudente.

Cependant, la Commission attire l'attention sur deux éléments structurants pour les années à venir. D'une part, la commune devra impérativement engager des investissements conséquents pour la réfection et l'entretien de son réseau routier, dont plusieurs tronçons montrent des signes de vétusté ou nécessitent une mise à niveau en lien avec les exigences de sécurité et de mobilité. La finalisation d'un plan pluriannuel d'entretien des routes reste ainsi une priorité, déjà identifiée dans le précédent rapport de la Commission.

D'autre part, les états financiers 2024 révèlent une capacité d'autofinancement qui tend à se réduire. L'endettement brut s'élève à CHF 17,3 millions, soit plus de CHF 6'000 par habitant, tandis que l'endettement net (après déduction des actifs réalisables) atteint CHF 2'277 par habitant, proche du seuil d'alerte fixé à CHF 2'500. Ces éléments appellent à une vigilance accrue quant au rythme des nouveaux engagements financiers et à une priorisation rigoureuse des investissements à venir.

Observation 1

Il est essentiel que le Conseil communal puisse voter les préavis en s'appuyant sur une vision d'ensemble fournie par le plan pluriannuel d'investissement, et sur des

explications précises quant à l'intégration des projets dans ce plan lors de leur présentation.

2. Préavis acceptés par le Conseil communal

Séance	N° préavis	Objet	Montant	Décision
02.05.24	22-2024	Droit de superficie – extension Collège de la Combe	-	Accepté
02.05.24	23-2024	Achat parcelle RF n°67	CHF 1'520M	Accepté
02.05.24	24-2024	Mise aux normes arrêts TL, sécurité piétons, stationnement vélos	CHF 920K	Accepté
20.06.24	25-2024	Rapport de gestion et états financiers 2023	-	Accepté
20.06.24	26-2024	Révision statuts du SDIS du Haut-Talent	-	Accepté
26.09.24	27-2024	Arrêté d'imposition 2025–2026	-	Accepté
07.11.24	28-2024	Modification statuts ARASPE	-	Accepté
07.11.24	29-2024	Crédit pour luminaires terrain de football	CHF 66K	Accepté
12.12.24	30-2024	Budget 2025 (MCH2)	-	Accepté

3. Préavis en cours d'exécution (état au 31.12.2024)

Données extraites des états financiers 2024. Montants en CHF.

Préavis	Objet	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2024
09/22	Réaménagement chemin des Esserts	1'490'000	926'598.10
07/22	Acquisition parcelle 66	3'750'000	1'882'293.30
19/23	Affichage numérique Collèges	100'000	52'726.00
15/23	Caveau Maison de Commune	110'000	108'300.15
28/07	Zones 30 km/h	195'000	146'416.90
43/09	Plan distribution d'eau (PDDE)	30'000	4'950.00

4. Cartographie synthétique des travaux par domaine

La répartition des projets en cours selon leur nature permet une meilleure visibilité sur les priorités d'investissement.

Domaine	Projets en cours	Montant engagé (CHF)
Voirie & mobilité	Esserts, Bérallaz, zones 30 km/h	1'175'000
Bâtiments publics	Collèges, Maison de Commune	338'000
Patrimoine foncier	Parcelle 66	1'882'293
Services industriels	Conduites d'eau, PDDE	22'805
Digitalisation	Signalétique numérique	52'726

5. Suivi des investissements autorisés

1. Suivi des investissements autorisés

Etats financier

Selon le rapport transmis, la commune comptait au 31.12.2024 :

- **10,875 MCHF de préavis votés** (en cours ou en attente d'exécution)
- **3,73 MCHF déjà investis**
- **Solde à investir : 7,15 MCHF**

Préavis en cours d'exécution notables :

- Préavis 09/22 – Trottoir et conduite au chemin des Esserts : dépenses cumulées de CHF 926'598.–
- Préavis 07/22 – Acquisition parcelle 66 : CHF 1'882'293.– déjà investis sur un crédit de 3,75 MCHF
- Préavis 19/23 – Affichage numérique aux collèges : CHF 52'726.– engagés
- Préavis 28/07 – Zones 30 km/h : amortissement de CHF 146'416.90 via fonds de réserve
- Préavis 43/09 – Actualisation plan directeur de distribution eau : CHF 4'950.–
- Préavis 15/23 – Création d'un caveau à la Maison de Commune : CHF 108'300.–

Préavis votés en 2024 mais non démarrés au 31.12.2024 :

- Préavis 24/2024 – Mise aux normes TL, stationnement vélo, revêtement : CHF 920'000, pas encore entamé
- Préavis 29/2024 – Terrain de football (éclairage) : CHF 66'000, non entamé

Ainsi selon le rapport transmis, la commune comptait au 31.12.2024 :

- **10,875 MCHF** de préavis votés (en cours ou en attente d'exécution)
- **3,73 MCHF** déjà investis
- Solde à investir : **7,15 MCHF**

6. Gestion et suivi des travaux

Les états financiers révèlent une exécution parfois différée de certains projets, ainsi qu'un recours significatif à des amortissements par fonds de réserve (ex. zones 30 km/h : CHF 146'417).

La Commission constate un rythme d'exécution inégal entre les projets, une absence d'outil transversal de suivi et des responsabilités parfois mal définies entre le service technique communal et les mandataires externes, autant d'éléments qui nuisent à l'efficacité globale de la mise en œuvre des investissements.

Exécution des investissements : un décalage à résorber Selon le rapport de gestion 2024, les crédits d'investissement votés s'élèvent à CHF 10,875 millions, alors que seuls CHF 3,73 millions ont été effectivement engagés au 31 décembre, laissant un solde à investir de CHF 7,15 millions. Ce déséquilibre entre autorisations et réalisations traduit un retard significatif dans l'exécution des projets, déjà perceptible les années précédentes. Il ne s'agit pas d'une baisse des investissements décidée politiquement, mais parfois d'une difficulté à transformer les préavis acceptés en réalisations concrètes. Ce décalage crée un effet d'accumulation de projets non réalisés, qui complexifie la planification budgétaire et nuit à la crédibilité des projections financières.

Observation 2

La Commission de gestion souligne l'urgence de renforcer le pilotage stratégique des investissements. Elle recommande ainsi la mise en place d'un outil de reporting des préavis permettant un suivi dynamique des préavis votés, ainsi que la publication annuelle de l'état des soldes de crédits disponibles, en lien avec la planification pluriannuelle.

Le projet de l'Ancienne Forge : un dossier à relancer

Un crédit ancien pour un projet ambitieux. Le préavis n° 44-2015, accepté par le Conseil communal, visait à financer un projet à hauteur de CHF 2'200'000.–. Il avait pour objectifs la rénovation du bâtiment de l'ancienne forge, la préservation du four à pain et la création de salles destinées aux sociétés locales au rez-de-chaussée. Ce projet n'a cependant jamais été concrétisé. Tentative de relance en 2024. En 2024, la

Municipalité a repris le dossier en main. Un mandat restreint a été confié à l'architecte initial afin d'adapter le projet aux nouvelles exigences réglementaires et de relancer la procédure d'autorisation. Ce nouveau projet a fait l'objet d'une analyse par le service technique, a été présenté à deux reprises en séance municipale, puis soumis à la Commission municipale d'urbanisme (COMUR). Celle-ci a émis plusieurs remarques qui ont nécessité des ajustements du projet. À fin 2024, la mise à l'enquête n'a toutefois pas encore pu être formellement déposée, certains éléments bloquants subsistant à ce stade.

Vœu 1

La Cogest recommande qu'une réévaluation complète de l'affectation future du bâtiment de l'ancienne forge soit engagée. Les besoins des sociétés locales, identifiés au moment de l'adoption du préavis en 2015, doivent être actualisés, en tenant compte de l'évolution des attentes de la population. La possibilité d'y intégrer d'autres fonctions à caractère culturel, associatif ou intergénérationnel devrait être étudiée, afin d'optimiser l'usage du bâtiment et d'en renforcer l'ancrage communal. En parallèle, la Commission souligne l'importance de réexaminer la pertinence du crédit voté à l'époque, au regard des coûts actuels de la construction et des éventuelles évolutions du projet. Une planification par étapes pourrait être envisagée afin de relancer les travaux de manière progressive et maîtrisée, tout en préservant les équilibres financiers de la commune.

À la lumière de l'analyse des préavis et dans le prolongement des recommandations émises dans le rapport 2023, la Commission de gestion formule les recommandations suivantes :

Vœu 2

Afin de limiter les retards et de garantir une exécution effective des projets dans les délais attendus, il est nécessaire de renforcer les procédures internes encadrant leur mise en œuvre. Cela passe notamment par une clarification des responsabilités entre la maîtrise d'ouvrage, assurée par la Municipalité, et la gestion technique, relevant des services communaux ou des mandataires externes. Il convient également de documenter de manière systématique l'ensemble des décisions administratives, techniques et financières liées aux projets, qu'il s'agisse d'avenants, de réceptions ou de validations. Par ailleurs, la coordination entre les différents services doit être renforcée grâce à une planification intégrée des travaux, tant à l'échelle annuelle que pluriannuelle. Une attention particulière doit être portée à l'amélioration des préavis, en y intégrant systématiquement une estimation des charges futures, telles que les coûts d'entretien, les impacts sur le fonctionnement ou les amortissements. Les documents transmis au Conseil communal doivent également permettre une lecture

claire des coûts totaux, incluant à la fois les investissements et les charges d'exploitation.

Vœu 3

S'agissant de l'évaluation des projets, la mise en place d'un mécanisme de retour d'expérience (RETEX) est recommandée pour tous les projets d'envergure, c'est-à-dire supérieurs à CHF 250'000.–. Ce dispositif permettrait d'évaluer le respect des délais, des budgets et des objectifs initiaux, et de capitaliser les enseignements tirés afin d'améliorer la qualité des projets futurs ainsi que la rédaction des préavis.

Vœu 4

Il importe également de renforcer le suivi des permis de fouilles, de veiller à la mise en œuvre effective des recommandations formulées, et de garantir en tout temps des conditions optimales de sécurité pour les ouvriers, les usagers et les citoyens. Dans cette optique, un reporting annuel sur l'état de réalisation des recommandations des rapports antérieurs, accompagné d'une réponse formelle de la Municipalité, devrait être instauré.

Observation 3

La Commission recommande de poursuivre les efforts engagés à la suite du rapport Cogest 2023, notamment en finalisant un plan quinquennal d'entretien des infrastructures routières accompagné d'un crédit-cadre dédié. Ce plan vise à garantir un entretien régulier du réseau et à éviter les interventions ponctuelles, souvent plus coûteuses.

III. Gestion des Ressources Humaines

L'année 2024 a été déterminante pour la Municipalité de Cugy dans la poursuite de la réorganisation de son administration, initiée en 2023 dans le cadre du projet « Cugy 2030 ». Cette démarche visait à optimiser le fonctionnement interne et à préparer la Commune aux défis futurs.

1. Organisation et Gouvernance Managériale

L'année 2024 a été déterminante pour la Municipalité de Cugy dans la poursuite de la réorganisation de son administration, initiée en 2023 dans le cadre du projet « Cugy 2030 ». Cette démarche visait à optimiser le fonctionnement interne et à préparer la Commune aux défis futurs.

Cette refonte a clarifié les rôles et a permis aux membres de l'exécutif communal de se concentrer sur leurs responsabilités politiques. Des mécanismes de gouvernance, incluant la formalisation de la circulation de l'information et la préparation des séances de la Municipalité, ont été revus, et des outils comme les reportings, les cahiers des charges et les règlements internes ont été améliorés.

La nomination d'une cheffe du service technique dès le 1er mai 2024, devrait permettre de clarifier les responsabilités. Cependant, la Municipalité a reconnu que la configuration de ce poste s'est révélée trop vaste et qu'une réorganisation vers deux chefs de domaine (police des constructions/urbanisme d'une part et voirie/entretien d'autre part) semble nécessaire pour une meilleure efficacité.

2. Recrutements, Départs et Continuité du Service

L'année 2024 a été marquée par plusieurs mouvements de personnel stratégiques. Outre l'arrivée de la nouvelle cheffe du service technique et d'une assistante en communication et administration, un poste de Travailleur social de proximité (TSP) à 50% a été créé.

Le départ à la retraite du responsable de la STEP de Praz-Faucon a entraîné l'externalisation de l'exploitation de la STEP. La cheffe de la conciergerie, a pris sa retraite anticipée après 16 ans et a été remplacée. Enfin le service financier a connu le départ de son responsable et de la boursière communale.

La Municipalité a néanmoins pu maintenir une continuité globale des services grâce à plusieurs leviers :

- le recours ponctuel à des prestataires ou à des ressources externes qualifiées
- l'engagement progressif de chefs de service
- l'implémentation de nouveaux outils de gouvernance (reportings, délégations budgétaires, e-séance, etc.).

Ces nombreux changements ont mis en lumière les vulnérabilités de l'organisation communale face aux départs non anticipés et au manque de suppléance.

3. Évolution des Effectifs et Charge de Travail

Dans ce contexte, la Cogest s'interroge sur l'adéquation du nouvel organigramme aux besoins réels de la commune ainsi qu'à ses capacités financières à moyen terme. Au 31 décembre 2024, l'effectif total de l'administration communale a connu une hausse de 1.32 équivalent temps plein (ETP) par rapport à l'année précédente, soit une croissance de 7 %. Cette augmentation résulte principalement du renforcement du personnel au

Secrétariat municipal et au Service technique. La répartition entre femmes (43,5 %) et hommes (56,5 %) est demeurée stable.

Un effort soutenu a été entrepris pour résorber le solde des heures supplémentaires, qui avait atteint un pic à l'été 2023. Cet objectif a été partiellement atteint : le solde s'élève à 592,30 heures fin 2024, contre 959,10 heures un an plus tôt, soit une réduction de près de 38 %.

Toutefois, cette amélioration ne suffit pas encore à démontrer une stabilisation durable du fonctionnement interne, ni une gestion pleinement optimisée des ressources humaines.

Si la structuration en trois services (secrétariat municipal, technique et financier) apporte une meilleure lisibilité, la multiplication des postes et la création de nouvelles fonctions impliquent une charge budgétaire croissante.

La question de la soutenabilité de cette organisation dans le temps reste ouverte, en particulier au regard des impératifs d'efficience, de coordination et de maîtrise des coûts.

Observation 4 La Cogest recommande à la Municipalité de procéder, au cours de l'année 2025, à une évaluation formelle du nouvel organigramme, incluant une analyse coûts-bénéfices ainsi qu'un bilan de fonctionnement détaillé par service. Cette démarche devrait permettre d'identifier les ajustements nécessaires pour assurer une organisation efficiente, pérenne et adaptée aux capacités financières de la commune.

4. Climat de Travail et Professionnalisation

L'année 2024 a été globalement très positive sur le plan des ressources humaines. Les tensions internes qui avaient marqué l'année 2023 se sont apaisées.

Ce climat apaisé a favorisé un engagement renforcé de la part des équipes et a permis de poser les bases d'une nouvelle dynamique de travail.

Sous l'impulsion du secrétaire municipal, fortement engagé dans la réforme de la gouvernance interne, la Municipalité a fait des progrès notables dans la gestion des ressources humaines. Une communication plus ouverte a été instaurée, accompagnée d'un feedback régulier, et un cadre managérial structuré a été mis en place. Ce dernier comprend notamment des cahiers des

charges clarifiés, des entretiens RH formalisés, et une volonté d'ancrer durablement des pratiques professionnelles cohérentes.

Un plan d'action RH a été établi à la suite de l'audit Habilis, aligné sur les standards de bonne gouvernance. Il inclut :

- un système d'évaluation du personnel et de gratifications liées aux objectifs ;
- l'optimisation des processus d'onboarding/offboarding (notamment pour les aspects de sécurité informatique et de communication) ;
- la gestion documentaire (archivage physique et numérique) ;
- la révision des cahiers des charges et des délégations de compétences ;
- des directives sur le télétravail et des indicateurs de performance (KPI).

Les collaborateurs eux-mêmes ont exprimé le besoin d'un cadre structuré et d'une vision partagée, ce qui confirme la pertinence de la démarche engagée. Le maintien du service d'écoute anonyme Mokuso, recommandé par l'audit, constitue un filet de sécurité important ; aucun appel formel n'a toutefois été enregistré en 2024, ce qui est interprété comme un signal positif.

La commune a ainsi entamé la mise en place d'une nouvelle culture interne, fondée sur des valeurs collectives et l'application cohérente de processus partagés. Cette transformation organisationnelle mérite d'être poursuivie avec constance et méthode.

Cependant, la Cogest constate que les entretiens individuels ne sont réalisés qu'une fois par an, ce qui limite le suivi actif des objectifs et des besoins en cours d'année.

Observation 5

La Cogest recommande à la Municipalité d'instaurer un entretien de suivi trimestriel avec chaque collaborateur. Cette mesure viserait à renforcer la dynamique de gestion des ressources humaines, à assurer un accompagnement plus régulier du personnel, et à favoriser l'alignement entre les objectifs stratégiques de la commune et le pilotage opérationnel des équipes.

5. Compétences et Formation

La formation continue constitue un levier essentiel pour accompagner la professionnalisation de l'administration communale et répondre aux exigences croissantes des différents services. En 2024, la Municipalité a poursuivi une politique de formation souple, laissant aux services une certaine autonomie pour identifier les besoins spécifiques à leurs activités.

Ainsi, plusieurs collaborateurs ont bénéficié de formations ciblées. Parmi celles-ci, on relève une formation des jardiniers communaux portant sur la biodiversité en lien avec les enjeux de durabilité et de gestion écologique des espaces publics ou encore la formation suivie par la responsable de la déchetterie de Praz-Faucon, centrée sur la gestion des déchets inertes et spéciaux, afin de garantir la conformité aux normes environnementales et les respecter.

La Cogest salue ces initiatives, qui témoignent d'un souci d'adaptation aux réalités techniques et réglementaires.

Toutefois, aucune donnée chiffrée n'a été fournie quant aux budgets alloués à la formation, ni sur le taux de participation ou les critères de sélection des collaborateurs concernés. L'absence d'un cadre formel de planification et d'évaluation limite la lisibilité de la stratégie de formation de la commune.

Par ailleurs, dans un contexte de réorganisation administrative et de montée en responsabilité des chefs de service, il apparaît nécessaire d'aller au-delà de la formation ponctuelle et de mettre en place une démarche structurée de développement des compétences.

Vœu 5

La Cogest recommande à la Municipalité de mettre en place un plan de développement des compétences, adapté aux besoins de la Commune, et de mieux encadrer le budget consacré à la formation continue. Une telle approche permettrait de renforcer l'alignement entre les projets de formation, l'évolution des métiers communaux et la professionnalisation des pratiques internes, tout en consolidant l'attractivité et la fidélisation des talents.

6. Outils et Systèmes d'Information RH

En 2024, la commune a poursuivi la modernisation de son administration, notamment par l'introduction d'un système d'archivage électronique et d'un outil numérique pour la gestion des séances municipales.

Toutefois, l'intégration des logiciels métiers utilisés par les services communaux reste partielle. Par exemple, le logiciel de gestion des salaires n'est pas interconnecté avec celui utilisé pour la facturation, ce qui génère des doublons de saisie et augmente les risques d'erreurs.

Par ailleurs, un besoin croissant a été identifié en 2024 pour un système d'information territorial (SIT), afin de centraliser et exploiter de manière plus efficace les données liées au territoire (urbanisme, infrastructures, cadastre, etc.).

La formation continue constitue un levier essentiel pour accompagner la professionnalisation de l'administration communale et répondre aux exigences croissantes des différents services. En 2024, la Municipalité a poursuivi une politique de formation souple, laissant aux services une certaine autonomie pour identifier les besoins spécifiques à leurs activités.

Ainsi, plusieurs collaborateurs ont bénéficié de formations ciblées. Parmi celles-ci, on relève une formation des jardiniers communaux portant sur la biodiversité en lien avec les enjeux de durabilité et de gestion écologique des espaces publics ou encore la formation suivie par la responsable de la déchetterie de Praz-Faucon, centrée sur la gestion des déchets inertes et spéciaux, afin de garantir la conformité aux normes environnementales et leur respect.

La Cogest salue ces initiatives, qui témoignent d'un souci d'adaptation aux réalités techniques et réglementaires.

Toutefois, aucune donnée chiffrée n'a été fournie quant aux budgets alloués à la formation, ni sur le taux de participation ou les critères de sélection des collaborateurs concernés. L'absence d'un cadre formel de planification et d'évaluation limite la lisibilité de la stratégie de formation de la commune.

Par ailleurs, dans un contexte de réorganisation administrative et de montée en responsabilité des chefs de service, il apparaît nécessaire d'aller au-delà de la formation ponctuelle et de mettre en place une démarche structurée de développement des compétences.

Vœu 6

La Cogest invite la Municipalité à engager une démarche structurée pour renforcer la cohérence du système d'information communal. Elle invite la Municipalité à élaborer une vision d'ensemble permettant de planifier l'évolution des outils numériques de manière progressive et coordonnée. Elle recommande également la mise en place d'un système d'information territorial répondant aux besoins actuels et futurs de la commune. Par ailleurs, elle souligne l'importance de favoriser l'interopérabilité entre les logiciels métiers afin de limiter les saisies redondantes et de faciliter le partage de données entre services. Enfin, elle insiste sur la nécessité d'assurer une formation continue du personnel, afin de garantir une utilisation optimale des outils déployés.

7. Attractivité et Recrutement

La commune de Cugy emploie actuellement 22 collaborateurs, selon une grille salariale encadrée par une annexe définissant les classes (classe AI) et les échelons (de 1 à 40). Si le niveau d'entrée est légèrement inférieur à la moyenne du marché, la commune se distingue par une progression salariale accélérée, pouvant atteindre jusqu'à deux échelons par an. Ce mécanisme constitue un levier fort de fidélisation et de motivation du personnel.

L'attractivité de la commune repose également sur des conditions de travail appréciées, notamment la souplesse des horaires, une prévoyance professionnelle (LPP) assurée via la CIP, ainsi qu'une couverture d'assurance accident. Ces avantages, combinés à une ambiance de travail favorable, renforcent la capacité de la commune à recruter dans un contexte de forte concurrence entre employeurs publics.

Au-delà des aspects contractuels, la dynamique territoriale portée par la commune représente un facteur d'intérêt pour les candidats. L'engagement dans des projets régionaux structurants, comme le développement du transport public, contribue au rayonnement de Cugy à l'échelle régionale. De plus, le statut de propriétaire foncier constitue un atout pour attirer des profils techniques impliqués dans les projets d'aménagement du territoire.

Malgré ces atouts, certaines fonctions techniques ou spécialisées restent difficiles à pourvoir. Dans ce contexte, la commune a déjà expérimenté l'externalisation de certaines prestations, comme la gestion de la station d'épuration (STEP) de Praz-Faucon, à la suite du départ à la retraite du responsable. Cette solution s'est avérée pertinente pour garantir la continuité du service dans un domaine soumis à des contraintes techniques élevées et à une pénurie de personnel qualifié

Vœu 7

La Cogest recommande à la Municipalité d'engager une réflexion plus large sur le recours ciblé à l'externalisation comme levier complémentaire à la politique de recrutement. Cette analyse pourrait identifier les domaines dans lesquels des partenariats externes permettraient de garantir un niveau de service constant tout en maîtrisant les risques liés à la dépendance à des profils rares ou difficilement remplaçables. Il ne s'agit pas de remettre en cause le rôle fondamental des équipes communales, mais de penser de manière pragmatique à des formes hybrides d'organisation, adaptées aux réalités du marché du travail.

IV. Déchèterie

La commune travaille depuis plusieurs années avec la société Bader, sans qu'aucun contrat formel soit établi. Cette collaboration présente des avantages en termes de proximité et de réactivité, mais souffre d'un manque de transparence. Aucun reporting détaillé n'est fourni par la société. Le comptage des transports est réalisé manuellement par le responsable de la déchetterie, tandis que la ventilation des coûts est assurée par le boursier. Il n'existe pas de bordereaux de transport transmis en tant que pièces comptables.

Le rapport Cogest de 2023 relevait le manque de contrats écrits avec l'entreprise Bader, qui procède à l'enlèvement des bennes de déchets.

Les recommandations portaient sur la nécessité de passer des contrats en bonne et due forme.

En 2024, l'entreprise Bader a été sollicitée, afin qu'elle que des contrats soient établis. Ce n'est qu'à la fin de l'année 2024 que Ladite entreprise a fourni ses offres. Il faut souligner que cette situation n'est pas propre à Cugy et d'autres communes éprouvent la même difficulté.

Dans le cadre de tels contrats, le montant à considérer comprend un cumul des coûts sur 3 à 5 ans.

Ceci entraîne que ces coûts sont soumis à un appel d'offres public. Cette procédure doit être lancée sur la plateforme SIMAP, dédiée aux appels d'offres publics.

Les procédures SIMAP sont complexes tant sur les plans techniques que juridiques. Le municipal responsable a informé la Cogest qu'il n'est pas à même de mener cette démarche, et que le personnel technique n'est pas en mesure de le faire.

En ce qui concerne la gestion des déchets, il y a en effet lieu d'intégrer des critères de traçabilité, d'élimination et de respect des normes environnementales.

Actuellement, il n'existe pas ou peu de contrats écrits pour les prestations liées à la déchetterie. Il n'y a pas de registre centralisé, ni d'évaluation formalisée des performances des prestataires.

Selon les filières, les déchets génèrent soit des coûts (taxe d'élimination), soit des revenus en cas de valorisation (papier, verre, métaux). Par exemple, la benne dédiée aux plastiques était autrefois rétribuée, mais elle génère désormais un coût d'élimination. Sa suppression a été envisagée, mais il semble que la population l'apprécie.

Il faut noter que la commune a été fragilisée par le départ du boursier, qui avait entamé des démarches pour formaliser et optimiser les contrats. La volonté de déléguer certaines responsabilités aux chefs de service n'a pas pu être concrétisée, forçant la Municipalité à reprendre une part importante de l'opérationnel, dont la gestion des contrats.

La ville de Lausanne a annoncé son désengagement progressif du ramassage des ordures ménagères (sacs taxés), précisant qu'elle ne répondrait pas à un futur appel d'offres. La continuité du service actuel à Cugy est donc incertaine.

Observation 6

La Cogest recommande d'améliorer d'une part la performance financière de la gestion actuelle des déchets en ayant au besoin recours à un bureau spécialisé ou au service cantonal compétent. D'autre part, afin de renforcer la traçabilité des prestations, il est nécessaire d'exiger des bordereaux comme justificatifs.

Observation 7

La Cogest rappelle le besoin de concrétisation par des contrats écrits pour les prestations d'enlèvement des bennes de la déchetterie lorsque ceux-ci n'existent pas encore, comme déjà mis en évidence dans le rapport de 2023.

Observation 8

Le désengagement progressif de la ville de Lausanne dans la collecte des sacs taxés doit être anticipé par un appel d'offres afin d'avoir une meilleure compréhension des alternatives possibles.

V. Passage au Modèle Comptable MCH2

1. Un projet structurel mené dans un contexte difficile

La transition de la Commune de Cugy vers le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2), entré en vigueur au 1er janvier 2025, a constitué un projet de transformation majeure pour l'administration communale.

La Commission de gestion tient à souligner que ce projet s'est déroulé dans un contexte particulièrement exigeant, tant en termes de ressources humaines que de stabilité organisationnelle.

Initialement confié au chef du Service financier en fonction, avec le soutien de la société informatique Ofisa SA, le projet a été lancé sur des bases annoncées comme solides. Toutefois, la démission du chef du service financier et le départ à la retraite de l'ancienne boursière – ont affaibli significativement la continuité et la gouvernance du projet.

Ces changements ont nécessité la mobilisation dans l'urgence de ressources externes (un boursier intérimaire de GCR Fiduciaire) ainsi que la nomination d'une nouvelle boursière en fin d'année pour assurer la reprise du service.

2. Un effort considérable de coordination et d'adaptation

La Cogest relève que, malgré ces turbulences, la Municipalité a su maintenir le cap. Le travail de reprise et de finalisation mené par boursière nouvellement nommée, combiné à la mobilisation accrue des équipes administratives, a permis de concrétiser la finalisation du projet à un moment critique.

Le passage au MCH2 a ainsi pu être opéré dans les délais requis grâce à l'engagement remarquable de l'équipe ayant repris le dossier que nous tenons à saluer.

Le projet a néanmoins été grevé de plusieurs difficultés techniques, avec notamment la nécessité d'une gestion transitoire des factures à double. La re-numérotation des postes, en particulier, a également demandé un travail rigoureux de correspondance entre MCH1 et MCH2 pour assurer la cohérence des données.

3. Incidences du passage à MCH2 sur le plan comptable

Il convient de préciser que cette réforme comptable, bien que structurelle, n'a pas d'impact sur les préavis ou les budgets en tant que tels.

Elle modifie la présentation ainsi que le suivi analytique et a obligé la

Municipalité à annuler les réserves des comptes d'imputation.

Les montants globaux et la capacité d'investissement ou d'autofinancement de la Commune n'ont pas été impactés.

L'introduction du nouveau plan comptable va cependant encore exiger un effort d'adaptation de l'ensemble des acteurs concernés : Municipalité, administration, Conseil communal et commissions permanentes.

Lors de la présentation du budget 2025, la Commission a pu constater la complexité accrue liée à la lecture des nouveaux postes comptables.

4. Formations du boursier communal et outils : un accompagnement à renforcer

Suite au départ consécutif de l'ancienne boursière du responsable administratif des finances, la commune s'est trouvée confrontée à un problème de perte de compétences, ce qui a fragilisé la continuité du service.

Si la commune a pu bénéficier d'un soutien ponctuel de l'ancienne boursière, l'absence de formation propre au poste de boursier communal a fait apparaître la nécessité d'une anticipation du besoin de transfert des compétences concernant l'organisation communale des finances.

Si le préavis mentionne les efforts de la Municipalité pour moderniser l'administration, notamment par la sélection de nouveaux logiciels et l'implémentation d'une nouvelle plateforme d'échange de documents électroniques, l'intégration partielle des différents logiciels métiers (facturation, salaires, contrôle des habitants, etc.) reste un point d'amélioration.

Un effort de convergence informatique doit accompagner la modernisation comptable et faciliter la continuité opérationnelle, sous peine de générer des ruptures de cohérence dans les données.

5. Appréciation générale et recommandations

La Commission de gestion tient à saluer l'engagement du personnel administratif dans la réussite de ce projet, en particulier dans un contexte de rotation importante et de pression sur les délais. Le cap a été tenu, ce qui témoigne d'une solide capacité de résilience.

Cependant, cette expérience met également en lumière les limites d'un pilotage de projet uniquement basé sur des personnes, sans suppléance formalisée ni plan de formation structuré. La Commission recommande de tirer les

enseignements de cette transition.

Observation 9

La Cogest recommande de :

- *Mettre en place un programme de formation et de suppléance plus formalisé avec un protocole de transmission pour les fonctions financières stratégiques (boursier et chef de service financier).*
- *Poursuivre l'intégration des outils métiers avec le système comptable.*
- *Assurer une vulgarisation des nouveaux états financiers pour les membres du Conseil communal et les commissions permanentes.*

VI. Analyse des États Financiers 2024

La Cogest a examiné avec attention les comptes et la gestion financière de notre Commune pour l'exercice 2024. Elle a eu une séance commune avec la Commission des Finances (Cofin) lors de l'examen des états financiers avec le Municipal chargé du dicastère des finances et de la Boursière communale. Cette analyse se fonde ainsi sur le rapport de gestion 2024 de la Municipalité, les états financiers des comptes communaux qui constituent le Préavis No. 32-2025 et des discussions intervenues.

1. Situation générale

Les comptes 2024 se soldent par un excédent de revenus de CHF 664.08, après une attribution de CHF 162'000 à la réserve "en attente d'affectation" et la dissolution de réserves dues, notamment au passage au plan comptable MCH2. Mais ce résultat est quand même significativement différent des prévisions budgétaires qui tablaient sur un excédent de charges (déficit) de CHF 1'676'501.07. Le résultat brut avant cette attribution spéciale s'élève à CHF 162'664.08.

Ainsi plusieurs facteurs expliquent l'écart important par rapport au budget, notamment une meilleure performance des revenus que prévu et des charges globalement maîtrisées par rapport aux estimations budgétaires. Cependant, le résultat brut de 2024 (CHF 162'664.08) est nettement inférieur à celui de 2023 (CHF 613'160.13).

Il convient de souligner que l'exercice 2024 a été marqué par des opérations comptables spécifiques liées à la préparation du passage au nouveau modèle comptable MCH2 au 1er janvier 2025. Le rapport financier mentionne que "des

réserves ont été comptabilisées afin d'épurer les comptes afin de tendre aux changements imposés par le canton dès 2025". L'impact précis de cette "épuration" sur le résultat 2024 et la comparabilité avec les exercices précédents nécessite une clarification approfondie. Tant le Rapport de gestion 2024 que les états financiers ne quantifient pas précisément l'impact net de ces opérations d'"épuration MCH2" sur le résultat brut de CHF 162'664.08.

La marge d'autofinancement (MA2) dégagée en 2024 se monte à CHF 812'299.66. Bien que positive, elle est en nette diminution par rapport à celle de 2023 (environ CHF 1.6 million). Cette marge a permis de financer une partie des investissements de l'exercice.

L'endettement communal (dettes à moyen et long terme) a augmenté de CHF 1'025'000, passant de CHF 14.98 millions à CHF 16 millions au 31 décembre 2024. La dette nette par habitant s'établit à CHF 2'277. La Commune respecte les plafonds d'endettement fixés par le Canton. Les liquidités ont diminué de CHF 610'414.92 pour s'établir à CHF 2'386'062.34.

Si la situation financière à fin 2024 présente un équilibre des comptes de fonctionnement, la baisse de la marge d'autofinancement, l'augmentation de la dette et la diminution des liquidités appellent à une vigilance accrue et une transparence sans faille, notamment au regard des importants investissements futurs déjà planifiés (solde à investir sur préavis en cours : CHF 7'146'703.35).

2. Dépenses de fonctionnement

Globalement, les charges de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent à CHF 16'873'944.85, ce qui est inférieur de CHF 417'916.67 (-2.42%) par rapport au budget 2024 (CHF 17'291'861.52) et également en légère baisse par rapport aux charges 2023 (CHF 17'027'939.65). Cette maîtrise apparente par rapport au budget doit cependant être analysée en détail.

Les principaux écarts par rapport au budget 2024 concernent:

- Charges de personnel (Compte 30) : Inférieures de CHF 178'239.56 au budget. Cet écart s'explique notamment par des charges moindres pour les caisses de pension (- CHF 77'073.85) et pour le personnel administratif et d'exploitation (- CHF 74'379.90).
- Mais une analyse plus approfondie indique qu'en réalité elles reflètent l'instabilité de personnel en 2024 (départs, vacances de postes, temps pour

recruter, pour que les nouveaux chefs de service prennent leurs marques etc..) et aussi potentiellement d'une première phase d'adaptation à la réorganisation administrative plutôt que d'une politique salariale restrictive ou de provisions budgétaires surévaluées. L'impact financier des vacances de postes et des retards d'engagement sur les charges de personnel ne semble pas avoir été quantifié.

- Biens, services, marchandises (Compte 31) : Inférieurs de CHF 469'673.45 au budget. Des économies notables sont constatées sur les honoraires et prestations de services (- CHF 229'542.78) et l'entretien des immeubles, routes et territoire (- CHF 147'905.83).
- Amortissements (Compte 33) : Supérieurs de CHF 364'624.60 au budget. Cet écart est principalement dû aux "Autres amortissements du patrimoine administratif" (CHF +279'922.20) et aux "Amortissements du patrimoine financier" (CHF +74'893.00) qui n'étaient pas ou peu prévus. Ils sont liés aux opérations d'« épuration des comptes » en vue du passage au MCH2.
- Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (Compte 35) : Inférieurs de CHF 251'939.05 au budget. Cela provient d'une baisse des participations versées au Canton (- CHF 149'810.85) et aux communes/associations (- CHF 102'128.20).
- Attributions aux fonds et aux financements spéciaux (Compte 38) : Supérieures de CHF 37'297.77 au budget initial. Toutefois, si l'on inclut l'attribution complémentaire de CHF 162'000 (décidée au bouclage), l'écart est plus important. Les "Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement" (Compte 380) s'élèvent à CHF 184'400 (dont les CHF 162'000) contre un budget de CHF 22'400.

Par rapport à 2023, les charges de personnel (Compte 30) ont augmenté de CHF 176'800.79 (+6.5%). La Cogest avait noté dans son rapport 2023 que "La croissance des charges de personnel est nettement supérieure à celle de la population ces cinq dernières années" et qu'un audit RH avait été mené. Il conviendra d'analyser si les gains d'efficacité attendus suite à cet audit et à la réorganisation administrative de 2023 se sont traduits par une stabilisation ou une optimisation de ces charges en 2024.

Au vu de ces éléments, et en particulier des opérations "d'épuration" des comptes en vue du passage à MCH2 qui ont pu influencer certains postes d'amortissements et de réserves, la Cogest s'interroge sur la part structurelle des économies réalisées par rapport au budget et sur l'efficacité réelle des mesures de maîtrise des charges dans

les domaines où la Commune dispose de leviers d'action. Les efforts pour contenir les frais d'entretien ou d'énergie devraient être explicités et le seront sans doute dans le prochain rapport de gestion de la Municipalité.

3. Revenus

Au niveau des revenus, l'exercice 2024 présente un total de CHF 16'874'608.93, dépassant le budget (CHF 15'615'360.45) de CHF 1'259'248.48 (+8.06%) mais en légère baisse par rapport aux revenus 2023 (CHF 17'028'099.78).

Les principaux écarts positifs par rapport au budget 2024 sont :

- Impôts (Compte 40) : Revenus supérieurs de CHF 99'792.56 au budget. Cela est notamment dû aux droits de mutation (+ CHF 53'385.95) et aux impôts des personnes morales (+ CHF 32'270.45).
- Taxes, émoluments, produits des ventes (Compte 43) : Revenus supérieurs de CHF 120'783.94 au budget. L'écart le plus marquant est sur les "Autres recettes" (Compte 439) avec CHF +84'226.25, provenant en grande partie de l'opération ponctuelle de "Dissolution de provision passif - Giratoire et routes" (EF 2024, p.69, commentaire).
- Participations et remboursements de collectivités publiques (Compte 45) : Revenus supérieurs de CHF 473'030.07 au budget. Cet écart, peu prévisible, provient majoritairement des participations du Canton (+ CHF 207'859.07) et des communes/associations (+ CHF 265'171.00).
- Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (Compte 48) : Revenus supérieurs de CHF 501'089.86 au budget. "Les prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement" (Compte 480) s'élèvent à CHF 649'051.40 contre un budget de CHF 27'720.45. Encore un effet du passage au MCH2.

Par rapport à 2023, les revenus fiscaux totaux (Compte 40) sont en légère baisse (-0.7%). Il conviendra de suivre attentivement leur évolution, notamment l'impact des réformes fiscales.

La Cogest s'interroge sur le taux de couverture des taxes affectées (distribution d'eau, épuration, déchets) pour 2024. Le rapport 2023 de la Cogest soulignait des taux de couverture supérieurs à 100% pour 2023. Il conviendra que les taxes soient adaptées plus efficacement aux dépenses.

- Service de distribution d'eau potable (Dicastère 81) : Les charges 2024 se montent à CHF 440'389.20 pour des revenus de CHF 440'389.20 (EF 2024, p.95), indiquant un équilibre apparent. Il est noté une attribution aux financements spéciaux de CHF 20'080.14 (EF 2024, p.95, compte 3813) et un prélèvement sur taxes uniques de raccordement de CHF 13'853.80 (EF 2024, p.95, compte 4341.0200). Le commentaire (EF 2024, p.94) pour le compte 3813.0000 indique "Égalisation du fond eaux - Fonctionnement".
- Épuration des eaux usées (Dicastère 46) : Les charges 2024 s'élèvent à CHF 577'107.00 pour des revenus identiques (EF 2024, p.75). Une attribution de CHF 83'233.23 au fonds FCT et CHF 27'004.00 au fonds INVT est notée (EF 2024, p.75). Les fonds de réserve restent bien dotés (Fonds réseau d'égout-épuration CHF 2.6M, Fonds investissements égouts CHF 141k à fin 2024).
- Gestion des déchets (Dicastère 45) : Le compte de fonctionnement (EF 2024, p.69) montre des charges de CHF 592'847.73 pour des revenus identiques. Le rapport sur la gestion des déchets (EF 2024, p.20) indique un excédent de recettes de CHF 7'601.49 affecté au fonds de régulation.

Observation 10

Ces éléments pour 2024 suggèrent que la politique de couverture des coûts par les taxes affectées est maintenue, mais une analyse détaillée de l'impact des amortissements réels et des opérations MCH2 sur ces dicastères est nécessaire. La Cogest réitère sa recommandation de 2023 concernant une réflexion approfondie sur le maintien des montants de ces taxes et un débat transparent avec le Conseil communal.

4. Investissements et endettement

En matière d'investissements, les dépenses nettes pour le patrimoine administratif en 2024 se montent à CHF 475'821.95 (EF 2024, p.7). Les principaux postes sont les ouvrages de génie civil et d'assainissement (CHF 404'077.25) et le mobilier/machines/véhicules (CHF 52'726.00). Ces investissements sont en baisse par rapport aux CHF 1'205'064.30 de 2023 (EF 2024, p.104).

Le financement de ces investissements en 2024 a été partiellement couvert par la marge d'autofinancement (CHF 812'299.66). Cependant, la commune a également augmenté son endettement à moyen et long terme de CHF 1'025'000 (passant de CHF 14.975M à CHF 16M). Les nouveaux emprunts se sont élevés à CHF 3 millions, tandis que les remboursements ont été de CHF 1.975 million.

Le taux moyen d'intérêt annualisé de la dette est de 1.58% (EF 2024, p.17), en hausse par rapport à 1.44% en 2023 (RG 2023, p.27). Les liquidités ont diminué de CHF 610'414.92.

Observation 11

Le solde à investir sur préavis en cours s'élève à CHF 7'146'703.35 au 31.12.2024 (EF 2024, p.10). Au vu de la marge d'autofinancement réduite en 2024, de l'augmentation de la dette et de la baisse des liquidités, la Cogest réitère avec force sa préoccupation exprimée en 2023 : une réflexion prospective et une stratégie claire sur la soutenabilité de l'endettement et le financement des investissements futurs sont impératives.

Observation 12

La Cogest souligne qu'il est toujours potentiellement risqué de financer des projets à long terme par des emprunts à court ou moyen terme si les conditions de refinancement se dégradent. Une évaluation de l'évolution à terme des charges d'intérêt et d'amortissement, intégrant divers scénarios de taux, reste nécessaire.

5. Patrimoine administratif et financier.

Le patrimoine financier (Compte 910-913) a augmenté, passant de CHF 9.74M à CHF 11.08M. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du poste "Patrimoine financier (1)" (Compte 912), qui inclut l'acquisition du Motel des Pins.

Observation 13

Le patrimoine administratif (Compte 914-917) a légèrement diminué, passant de CHF 16.98M à CHF 16.32M, principalement sous l'effet des amortissements. L'entretien de ce patrimoine et sa mise aux normes énergétiques demeurent des enjeux majeurs. La Cogest rappelle sa recommandation de 2023 concernant la nécessité d'un inventaire technique actualisé et d'un diagnostic de l'état du bâti pour prioriser les travaux et chiffrer les moyens

Voeu 2

Système de Contrôle Interne (SCI) : Comme l'année précédente, le rapport financier 2024 ne fournit pas d'indications spécifiques permettant d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du SCI face aux risques financiers. La Cogest encourage la Municipalité à communiquer sur ce point.

Vœu 3

Participations Intercommunales : Une vision stratégique et consolidée des engagements financiers dans les associations intercommunales, ainsi qu'une anticipation de l'évolution des coûts, restent d'actualité.

Observation 14

Transparence et Communication Financière : Si la qualité des documents financiers est reconnue, des efforts continus sont nécessaires pour vulgariser les enjeux et les choix budgétaires, notamment en ce qui concerne l'impact des opérations exceptionnelles (comme l' "épuration MCH2") sur la lecture des comptes.

6. Recommandations et conclusion

Au terme de son analyse des comptes 2024, la Cogest recommande au Conseil communal d'approuver les comptes tels que présentés par la Municipalité, sous réserve des clarifications attendues concernant notamment l'impact des "opérations d'épuration MCH2".

VII. Recommandations et Conclusion Générales

La Cogest constate que l'exercice 2024, bien que se soldant par un léger excédent après une attribution spéciale à une réserve, montre des signes qui appellent à une vigilance accrue : une marge d'autofinancement en nette baisse, une augmentation de l'endettement et une diminution des liquidités, le tout face à des engagements d'investissement futurs considérables. La "bonne surprise" de l'écart par rapport au budget déficitaire ne doit pas masquer ces évolutions structurelles.

Observations 15.1 à 15.8

La Commission de gestion maintient et renforce ses recommandations de l'année précédente, en insistant particulièrement sur les points suivants pour les exercices à venir :

- 15.1 Clarifier l'impact de MCH2 et des opérations d' "épuration" : Fournir une communication transparente et détaillée sur toutes les écritures spécifiques passées en 2024 en lien avec la transition vers MCH2, et leur impact sur chaque poste concerné, afin de permettre une analyse objective de la performance opérationnelle.*

- 15.2 *Renforcer la planification financière pluriannuelle : Établir et communiquer un plan financier détaillé et actualisé pour les investissements prévus, précisant les sources de financement (MA prévisionnelle, recours à l'emprunt, autres sources) et évaluant l'impact sur l'endettement futur et la charge fiscale.*
- 15.3 *Améliorer la fiabilité budgétaire : Analyser les causes des écarts importants et persistants entre budget et comptes afin d'améliorer la qualité des prévisions.*
- 15.4 *Poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement : Identifier des pistes d'économies structurelles ou de réallocations budgétaires, notamment concernant les charges de personnel et les achats de biens et services, et communiquer sur les actions entreprises et les résultats obtenus.*
- 15.5 *Réexaminer la politique fiscale et des taxes : Évaluer l'adéquation de la fiscalité et des taxes affectées au regard des besoins d'investissement, du maintien de l'attractivité communale et du principe de couverture des coûts, en partageant le diagnostic avec le Conseil communal.*
- 15.6 *Optimiser la gestion du patrimoine : Poursuivre l'évaluation du patrimoine et explorer activement les pistes de valorisation pour diversifier les revenus.*
- 15.7 *Anticiper l'évolution des charges externes : Continuer de suivre l'impact financier des réformes cantonales et des charges intercommunales, et défendre les intérêts de la commune.*
- 15.8 *Envoyer systématiquement à la Cogest tous les documents produits par la fiduciaire révisant les comptes, notamment son Rapport complet sur les comptes.*

En conclusion sur les Etats financiers, la Cogest reconnaît les efforts de gestion qui ont permis d'éviter le déficit budgété pour 2024. Néanmoins, la situation financière, marquée par une capacité d'autofinancement réduite et des engagements futurs importants, exige une gestion particulièrement rigoureuse, stratégique et transparente dans les années à venir. Le passage à MCH2 doit être l'occasion de renforcer cette transparence. La bonne santé financière actuelle de notre Commune témoigne d'une gestion globalement efficace. Cette situation favorable ne doit toutefois pas occulter les défis qui se profilent pour maintenir des prestations de qualité et un cadre de vie attractif sur le long terme tout en maîtrisant la dette et la pression fiscale. Cela

nécessitera des choix et une gestion dynamique, prospective, innovante et constamment transparente.

VII. Conclusion

Au terme de son analyse et de son état de connaissance, la Cogest n'a pas de remarques particulières sur les comptes 2024 tels que présentés par la Municipalité.

Elle attire cependant l'attention de cette dernière sur les points de vigilance et pistes d'action rappelées dans les chapitres précédents et par la Cogest 2023. Compte tenu d'une année 2024 de transition, la Cogest salue encore une fois l'engagement du collègue Municipal, et le travail de restructuration qui s'est mis en place. La Cogest espère que son rapport aura été utile, notamment "pour mettre en lumière d'éventuelles insuffisances ou pistes d'améliorations" (comme le soulignait le "Guide pratique à destination des commissions de surveillance" cité en introduction). Sur ce plan, la Cogest espère vivement que son rapport aidera dans le futur à "*renforcer la transparence de l'activité de la Municipalité*". Cette transparence dans les échanges est le meilleur garant pour "mettre en place un processus d'amélioration réciproque favorisant une gestion plus rigoureuse de la commune."

Dès lors la Cogest vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- I. D'accepter le préavis 32-2025 Rapport de Gestion et Etat des Finances 2023 incluant les observations de la Cogest;
- II. De donner décharge à la Cogest de son mandat, en prenant acte de son rapport qui est présenté avec les réserves d'usage, particulièrement en ce qui concerne les éléments financiers placés sous la responsabilité de la fiduciaire et les informations qui n'auraient pas été portées à sa connaissance et qui auraient dû l'être, notamment le Rapport complet de la fiduciaire révisant les comptes.

Cugy, le 4 juin 2025



La Cogest lors de la visite du patrimoine communal, le 3 mai 2025

Eric Heijkoop Boris Michel Marie-Christine Loup-Stucki
Patrick Soguel-dit-Piquard Pierre Charpié
(de gauche à droite)

Par courriel

Madame la Présidente
du Conseil communal de Cugy

Déterminations de la Municipalité sur le Rapport 2024 de la Commission de gestion

Affaire traitée par : T. Amy, Syndic

10.01

Madame la Présidente du Conseil communal,

Faisant référence au Rapport 2024 rendu le 4 juin dernier par la Commission de gestion (Cogest) et conformément à l'article 93d de Loi sur les communes (LC), notre Municipalité a l'avantage de transmettre à l'attention du Bureau du Conseil communal ses déterminations quant aux observations faites dans ledit rapport. Au surplus, elle répondra oralement aux vœux exprimés par la Cogest.

1. Remarque générale

La Municipalité remercie la Cogest pour le travail effectué et prend bonne note des 22 observations et 9 vœux formulés dans son rapport. Elle relève, et se réjouit, qu'aucun manquement aux exigences de la LC et du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) n'a été relevé par la Cogest.

De façon générale, elle constate que ces observations et vœux s'inscrivent dans une volonté de la Cogest de rappeler certaines règles de bonne pratique en matière de gestion publique, voire de « meilleures pratiques ». Si ces recommandations constituent certes des objectifs de référence parfois pertinents *in abstracto*, leur mise en œuvre concrète doit cependant être appréciée à l'aune des réalités propres à notre commune, notamment sa taille, son organisation, ses enjeux, ainsi que les ressources humaines et financières dont elle dispose. Dans ce cadre, la Municipalité tient à souligner que certaines attentes exprimées dans ce rapport – même si elles sont louables et correctes sur le principe – semblent difficilement réalistes ou réalisables dans la pratique. Elles nécessiteraient, pour être pleinement satisfaites, l'engagement et la mise en œuvre de moyens supplémentaires non négligeables au niveau de l'administration communale, avec les incidences budgétaires que cela impliquerait.

La Municipalité comprend que la Commission de gestion souhaite encourager une gestion rigoureuse et structurée des affaires communales. Elle relève toutefois que certaines observations et vœux semblent s'inspirer de standards de gouvernance issus du secteur privé, où la rentabilité financière et le profit constituent un objectif central. Ce qui ne correspond ni à la finalité ni au fonctionnement d'une collectivité publique, dont la mission première est la prestation de services à la population, dans le respect de l'intérêt général. La révision annoncée de la LC ouvre certes la voie à une montée en puissance des communes en ce sens et à l'instauration de systèmes de contrôle plus poussés. D'ici à son éventuelle adoption, la Municipalité est d'avis qu'il est indispensable de concilier l'ambition d'une amélioration continue de la gestion communale avec le respect du principe d'économie des moyens. A ce titre, une distinction claire doit être faite entre le « nice to have » et le « must have ».



Par ailleurs, la réaffirmation réitérée par la Cogest de principes fondamentaux de gestion peut parfois laisser entendre, de manière implicite, une insuffisance de compétence ou de rigueur de la part de la Municipalité et/ou de l'administration. Celles-ci tiennent à souligner qu'elles assument pleinement leurs responsabilités en la matière, dans le respect des principes de bonne administration, des ressources disponibles et du cadre légal applicable aux communes vaudoises.

Cela étant dit, la Municipalité réaffirme son engagement à poursuivre ses efforts dans le sens des « meilleures pratiques » évoquées par la Cogest, ceci dans un esprit constructif et en adéquation avec les capacités réelles de la collectivité. Elle reste naturellement ouverte au dialogue constructif avec les organes du Conseil communal, tout en veillant à préserver une juste appréciation des contraintes, des rôles et des réalités qui sont les siens.

Enfin, la Municipalité relève qu'elle a apprécié pouvoir comme chaque année s'entretenir avec les membres de la Cogest dans le cadre de sa préparation de son rapport, en application de l'article 93f LC. Elle tient à relever l'écoute, le professionnalisme et l'implication dont a fait preuve la Cogest dans l'exercice de sa fonction.

2. Déterminations quant aux observations de la Cogest

2.1. Observation n°1

La Municipalité relève que le plan pluriannuel d'investissement est présenté d'office au Conseil communal lors de chaque séance dédiée à l'adoption du budget annuel. En outre, elle reste en permanence à la disposition du Conseil communal en cas de question à ce sujet. Pour le surplus, la compétence décisionnelle quant au moment de procéder aux investissements revient à la Municipalité et la Commission des finances. Celle-ci confirme que l'intégration des projets dans ce plan pluriannuel d'investissement lors de leur présentation fait déjà partie de sa pratique courante.

2.2. Observation n°2

La Municipalité partage pleinement l'objectif de renforcer le pilotage stratégique des investissements et reconnaît l'intérêt d'une approche plus systématique du suivi des préavis, en lien avec la planification pluriannuelle. Cela étant, comme déjà dit, la mise en œuvre des outils suggérés — notamment un reporting dynamique des préavis votés et une publication annuelle des soldes de crédits disponibles — fait appel à des mécanismes de contrôle interne qui, bien que pertinents et souhaitables dans l'absolu, requièrent des ressources administratives, informatiques et financières que notre commune, compte tenu de sa taille et de son organisation, ne peut raisonnablement mobiliser à ce jour. Tel serait le cas de la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) global et digne de ce nom. Il s'agit là typiquement d'un outil faisant certes partie des « meilleures pratiques » et du domaine « nice to have » pour une commune, mais dont seules les plus grandes d'entre elles sont véritablement dotés à l'heure actuelle en territoire vaudois.

La Municipalité reste néanmoins attentive à toute mesure permettant de renforcer la transparence et le suivi des investissements, dans la mesure de ses moyens. Elle poursuivra ses efforts pour améliorer progressivement les outils de gestion existants, dans un esprit de proportionnalité et d'efficacité.



2.3. Observation n°3

La Municipalité a effectivement prévu l'élaboration d'un plan quinquennal d'entretien des infrastructures routières accompagné d'un crédit-cadre dédié.

2.4. Observation n°4

La Municipalité évalue en permanence la pertinence de l'organisation de son administration communale et la fait régulièrement évoluer, ce qui explique notamment les fluctuations et mutations intervenues au sein du personnel communal, déjà relevées par la Cogest. Dans ce contexte, le fonctionnement de l'administration a été consolidé dès fin 2023 et l'effort de montée en puissance s'est poursuivi courant 2024. Les coûts – raisonnables et planifiés – générés en matière de RH sont la conséquence de ces efforts. Pour le surplus, le résultat de l'analyse du ratio coûts-bénéfices est bon, lesdits bénéfices ayant été relevés par la Cogest elle-même dans son rapport.

2.5. Observation n°5

La Municipalité estime que des entretiens trimestriels relèvent d'une pratique utilisée plutôt dans les grandes entreprises, les environnements très dynamiques (startups, tech), ou lorsque le modèle de gestion est très orienté sur le coaching ou l'agilité. Pour une collectivité publique de petite ou moyenne taille, cela peut s'avérer trop fréquent par rapport aux besoins réels d'évaluation du personnel et aux capacités RH disponibles. Cela pourrait surtout devenir contre-productif si le suivi imposé au personnel est trop fréquent, voire redondant, et serait certainement perçu par les collaborateurs comme du micromanagement. En d'autres termes, un suivi de type trimestriel générerait une charge administrative disproportionnée sans bénéfice significatif, sauf dans des cas particuliers justifiant un accompagnement spécifique (prise de poste, difficultés identifiées, etc.).

A l'inverse, la pratique actuelle qui prévaut au sein de la commune, soit l'entretien annuel ou biennuel, constitue une fréquence adaptée au bon suivi des collaborateurs au vu de leur effectif actuel. Une approche différenciée, fondée sur les besoins réels, permet un encadrement efficace tout en tenant compte des ressources disponibles.

2.6. Observation n°6

La Municipalité estime que la gestion financière des déchets n'est en l'état pas un sujet de préoccupation pour la Commune de Cugy et que rien ne semble non plus l'indiquer dans les commentaires de la Cogest. En revanche, il est effectivement prévu d'améliorer la traçabilité des prestations et processus, par la formalisation des relations avec les partenaires de la commune dans ce domaine (contrats et bordereaux).

2.7. Observation n°7

Ibidem



2.8. Observation n°8

La Municipalité est consciente que le désengagement progressif de la Ville de Lausanne dans la collecte des sacs taxés doit être anticipé. A ce titre, elle a déjà des contacts avec d'autres prestataires. Il en ressort notamment que ceux qui offrent des prestations de collecte des déchets en porte à porte pratiquent des tarifs bien plus élevés que la Ville de Lausanne. Au demeurant, le revenu perçu via la taxe au sac couvre le montant de l'élimination des déchets.

2.9. Observation n°9

La Municipalité tient également à ce que le principe de suppléance soit assuré au sein des services de son administration. Cela implique d'offrir des possibilités de formation continue et de la clarté dans le cahier des charges pour les diverses fonctions concernées. Elle supervise ce travail – déjà fort bien avancé – qui fait partie intégrante des démarches de réorganisation de l'administration lancées à fin 2023. Comme le relève à juste titre la Cogest, cela passe également par une optimisation des outils métiers à disposition du personnel, en particulier au niveau du Service financier.

2.10. Observation n°10

Concernant l'analyse de la couverture des coûts par les taxes affectées, en lien notamment avec les effets des amortissements réels et l'introduction du modèle comptable harmonisé MCH2, la Municipalité confirme que la politique actuelle en matière de taxes affectées repose sur des fondements conformes aux principes de couverture des coûts et d'équilibre financier des services concernés. L'implémentation de MCH2 permettra d'affiner encore cette analyse, en offrant une meilleure ventilation des charges et une lecture plus fine des résultats par centre de responsabilité ou d'activité.

Au demeurant, la Municipalité reste disposée à présenter ces éléments de manière structurée et à en débattre dans le cadre des processus budgétaires et fiscaux, dans le respect des prérogatives de chacun et dans un esprit de transparence.

2.11. Observation n°11

La Municipalité partage le sentiment de la Cogest quant à l'importance d'une réflexion prospective et d'une stratégie claire sur la soutenabilité de l'endettement et le financement des investissements futurs. C'est précisément la raison pour laquelle elle s'assure que la marge d'autofinancement fasse l'objet d'un suivi attentif et régulier, et que le plafond d'endettement de la commune reste largement en dessous de son plafond, fixé à CHF 35 millions.

La Municipalité tient à souligner que la définition de la stratégie d'investissement, tout comme l'appréciation de la soutenabilité de l'endettement, relèvent de ses prérogatives, conformément aux dispositions légales en vigueur. Ces éléments font d'ailleurs l'objet d'une analyse continue dans le cadre de la planification financière pluriannuelle. Les résultats financiers de ces dernières années démontrent par ailleurs qu'elle poursuit une gestion rigoureuse et responsable des finances communales, en veillant à maintenir un équilibre durable entre besoins d'investissement, capacité d'autofinancement et maîtrise de l'endettement.



2.12. Observation n°12

La Municipalité confirme que l'évaluation de l'évolution des charges d'intérêt et d'amortissement est une préoccupation constante tant du collège que de l'administration.

2.13. Observation n°13

Afin d'avoir une vision à long terme, de réduire et de maîtriser la consommation d'énergie des bâtiments communaux, les objectifs à l'horizon 2030 inscrits dans le Plan Energie et Climat Communal (PECC) sont les suivants :

- Mettre en place un suivi énergétique pour au moins 50% des bâtiments communaux chauffés ;
- Réaliser l'analyse énergétique CECB+ d'au moins 30% des bâtiments construits avant 2000 ;
- Etablir un plan d'assainissement des bâtiments communaux et y prévoir les budgets nécessaires.

Ces objectifs sont à ce jour partiellement réalisés et la Municipalité a en point de mire leur complète réalisation courant 2026, ce qui semble correspondre à la recommandation de la COGEST.

2.14. Observation n°14

La Municipalité relève avec satisfaction le constat de la Cogest quant à la qualité des documents financiers présentés. Elle prend note du souhait de la Cogest d'une vulgarisation accrue des enjeux et choix budgétaires. Elle tient à rappeler que les documents budgétaires et les comptes annuels répondent aux exigences de la réglementation en la matière – en particulier le RCom – et font déjà l'objet de commentaires détaillés, destinés à faciliter la compréhension et à donner une communication transparente. Par ailleurs, les membres du Conseil communal, y compris ceux de la Cogest, ont toujours la possibilité de poser des questions, tant en commission qu'en séance, et peuvent s'appuyer sur les compétences de la Commission des finances pour approfondir certains aspects techniques. Il convient également de relever que l'Union des Communes Vaudoises (UCV) propose régulièrement des formations en matière de gestion financière à l'intention des autorités communales. Dans ce cadre, la Municipalité estime que les moyens actuels permettent un accès adéquat à l'information financière, tout en restant attentive aux besoins d'accompagnement ponctuels que pourraient exprimer les membres du Conseil.

2.15. Observation n°15.1

Cf. réponse à l'observation n°14

2.16. Observation n°15.2

Cf. réponse à l'observation n°2

2.17. Observation n°15.3



Chaque bouclage comptable annuel donne lieu à une analyse des écarts entre budget et comptes, notamment dans le but d'affiner l'exercice budgétaire suivant et sa fiabilité

2.18. Observation n°15.4

Les charges de personnel et achats de biens et services restent tout à fait raisonnables et proportionnées aux enjeux et besoins d'une commune comme Cugy, qui connaît un développement rapide dans tous les domaines. Les résultats comptables démontrent que la maîtrise des charges est néanmoins garantie.

2.19. Observation n°15.5

La Municipalité relève que la politique fiscale et les taxes communales, en lien avec les besoins d'investissement, l'attractivité de la commune et le principe de couverture des coûts, font déjà l'objet d'une analyse à l'occasion de chaque préavis relatif à l'arrêté d'imposition, dans un souci de transparence et de dialogue avec le Conseil communal. Ces moments permettent précisément de partager le diagnostic financier de la commune et d'ajuster, le cas échéant, les paramètres fiscaux.

Pour le surplus, la Municipalité rappelle que la définition de la politique fiscale relève de ses prérogatives, dans le respect du cadre légal et des compétences respectives des autorités communales.

2.20. Observation n°15.6

Il s'agit là d'une des activités de base de l'exécutif communal, avec l'appui de son service financier.

2.21. Observation n°15.7

La défense des intérêts de la Commune de Cugy en matière financière est assurée au niveau communal, intercommunal et régional dans différents cercles d'influence.

2.22. Observation n°15.8

Le rapport complet de l'auditeur a été communiqué à la Cogest le jour-même de sa réception par l'administration communale.

A ce propos et afin d'éclaircir le processus pour l'avenir, la Municipalité tient à souligner qu'elle n'a pas l'obligation formelle de remettre le rapport complet du réviseur à la Cogest avant l'envoi des comptes au Conseil communal. Il s'agit d'une faculté potestative que la Municipalité peut exercer ou non. En l'occurrence, la Municipalité avait de toutes façons prévu de produire ce rapport complet, mais la Cogest avait déjà eu accès aux conclusions du réviseur dans son rapport simple, ce qui lui permettait d'émettre son rapport de gestion. L'exigence par la Cogest de recevoir le rapport complet avant la remise de son propre rapport de gestion ne repose sur aucune base légale ou réglementaire et pourrait être considérée comme disproportionnée au vu des circonstances et du respect de la date butoir du 30 juin pour l'approbation des comptes par le Conseil communal.



En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente et en restant à votre disposition pour tout complément d'informations, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Conseil communal, à l'assurance de notre parfaite considération.

Cugy, le 17 juin 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Thierry Amy

Nicolas Chervet



Cugy, le 19 juin 2025

Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

PROTOCOLE DE DÉCISION

Dans sa séance du 19 juin 2025, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis n° 32-2025 « Rapport de gestion et états financiers 2024 ».

CONSEIL COMMUNAL



La Présidente : *Deborah Lopez*
Déborah Lopez

La Secrétaire : *Myriam Messerli*
Myriam Messerli